This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476949

Digitized by Google

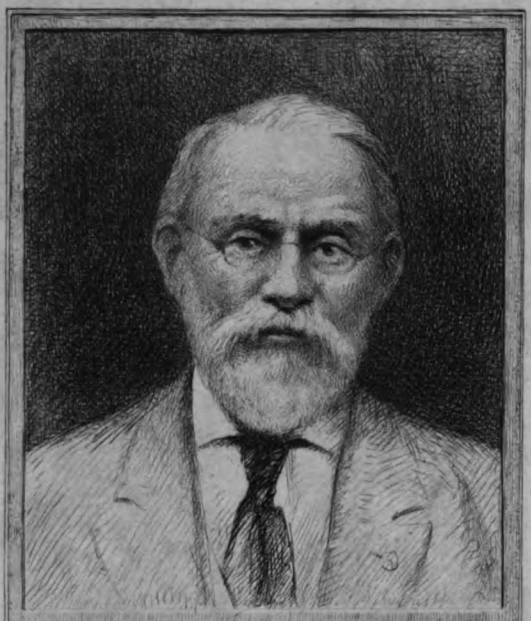

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M267
S8.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

DES ARRONDISSEMENTS

D'AVRANCHES & DE MORTAIN

TOME XIV

ANNÉES 1898 — 1899

AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE JULES DURAND

RUES BOUDRIE, 2, ET QUATRE-ŒUFS, 24

DÉCEMBRE 1899

Digitized by Google

Digitized by Google

Demming
Mij Holl
5-11-27
13603

LA RECHERCHE DE JEAN GUILLOCHES

ÉLU DE MORTAIN EN 1523

La première Recherche de la Noblesse faite en Normandie ou du moins la première connue est celle de Raymond Montfaut, général des Monnaies, en 1463-64.

Mais cette Recherche fut si défectueuse et si incomplète, elle souleva tant de réclamations, qu'à peine finie, Louis XI, qui l'avait ordonnée, révoqua la commission adressée à Montfaut, déclara nul le rôle par lui dressé et défendit de s'en prévaloir *pour ou contre* ceux qui y étaient compris.

Voici, du reste, sur cette fameuse Recherche et sur le personnage suspect qui fit de si mauvaise besogne, l'opinion fondée et motivée de l'éminent Président du Conseil Héraldique de France, M. le vicomte Oscar de Poli.

Notre magnifique province, si ardemment convoitée, avait eu l'immense malheur de se trouver, de 1417 à 1450, sous la domination des Anglais.

Treize ans après la délivrance, « Louis XI prescrit une réformation générale de la Noblesse de Normandie, décision peu généreuse, puisqu'elle doit avoir pour effet d'éliminer de ses rangs ceux qui, s'étant ruinés pour défendre la couronne et la patrie, ont été contraints pour vivre de faire quelque négoce, ou ceux qui ne pourront prouver leur noblesse, leurs chartriers ayant pris le chemin de la tour de Londres. »

« Et le commissaire chargé de cette réformation par le Roi de France, quel choix stupéfiant!... à moins que Raymond de Montfault, tout en étant à la solde de l'Anglais, n'eût donné des gages secrets à la cause française; ce qui n'est pas douteux, c'est que lorsque le vent tourna, il fit comme le vent et fut maintenu par Charles VII à son haut office de général des Monnaies, « duquel il estoit *paisible* possesseur à l'eure du trespas de

Digitized by Google

notre très chier seigneur et père, » nous apprend Louis XI par des lettres du 28 août 1461 qui confirment « Remon Montfault, bourgeois de Rouen, » en sondit office. Mais, enfin, cet éclectique était d'une famille qui, après avoir reçu les bienfaits de Charles VI, avait servi en armes et autrement la cause anglaise, et lui l'avait servie jusqu'au bout... du fossé. »

« On se demande quel accueil dut faire, en 1463, à ce protée chargé de la réformation de la Noblesse bas-normande le capitaine du Mont Saint-Michel, le fidèle Louis d'Estouteville que l'Anglais avait spolié de la seigneurie d'Auzebosc pour en gratifier son amé et féal Raymond Montfault, alors Trésorier général de ses gens d'armes. Et qui peut dire si, dans cette rigoureuse réformation, certaines exclusions injustifiables, puisqu'elles atteignaient des nobles authentiques, mais appauvris ou privés de titres probatifs, ne furent pas inspirées au ci-devant haut fonctionnaire anglais par un tout autre sentiment que celui de l'équité ? » *Les Défenseurs du Mont Saint-Michel*, p. 55 et 56 de l'Introduction, avec preuves à l'appui.

Voici, pour l'Avranchin, quelques échantillons du savoir-faire de Montfaut :

Il ne reconnaît pas la noblesse de : Gilles *Avenel*, de Fontenay-le-Husson ; Jean Avenel, de Moulines ; Guillaume *Aze*, du Mesnil-Tôve ; Guillaume *Hérault*, de Dragey ; Jean *du Homme*, de la Lucerne-d'Outremer ; Richard *Vivien*, de Rouffigny.

Et cela, après avoir précédemment admis celle de :

Guillaume *Avenel*, de Chalandrey ; deux Jean Avenel, de Saint-Pierre-de-Cresnay ; Thomas *Aze*, du Mesnil-Adelée ; Jean *Hérault*, de Plomb ; Guillaume *du Homme*, de Poilley ; Jean du Homme, de Sacey ; Jean *Vivien*, de Saint-Loup ; Vigor Vivien, d'Avranches.

Certes, il pouvait y avoir des familles mixtes, composées à la fois d'anoblis et de non-nobles, mais, par exemple, ce n'était pas le cas assurément des Avenel et des du Homme, les uns et les autres d'ancienne extraction. Notez que Gilles Avenel, de Fontenay, premier cité, *renvoyé*, était le propre frère puîné de Guillaume Avenel, de Chalandrey, *maintenu !*

Digitized by Google

Parmi les noms qui ne figurent que sur la liste des Renvoyés par Montfaut et que l'on retrouve cependant dans la Recherche de Chamillart parmi les nobles sans anoblissement connu, devant donc, à moins de preuve du contraire, être aussi considérés comme d'ancienne noblesse, nous citerons : Pierre et Jean *de la Broïse*, du Mesnil-Adelée ; Ambroise *Cochard*, de Husson ; Henri *Gaultier*, de Bois-Yvon ; deux Jean *Lancesseur*, de Bacilly et de Saint-Michel-des-Loups ; Jean *de Maigney*, de Brécey, etc.

Ces quelques exemples, pris dans notre pays, suffisent pour montrer le peu de valeur de la Recherche de Montfaut, que Louis XI s'empressa, du reste, d'annuler, on ne saurait trop le répéter.

Malgré cette annulation plus que justifiée, formelle et irrévocable, la Recherche de Montfaut est la seule qui ait été plusieurs fois publiée, sans doute à cause de sa priorité et aussi de son peu d'étendue, ce qui en a rendu l'impression facile et peu coûteuse. Ce qui reste de son ouvrage si imparfait ne contient, en effet, que les élections de Lisieux, Falaise, Caen, Bayeux, Vire, Avranches (1), Coutances, Carentan et Valognes. De plus, ce n'est qu'une liste de noms et de prénoms, sans surnoms de sieuries et sans aucune filiation, avec l'indication seulement des paroisses habitées par les maintenus ou par les renvoyés. Cette Recherche, tant à cause de ces lacunes que de ses nombreuses omissions, manque donc beaucoup d'intérêt.

La première publication fut faite, en 1787, par Waroquier, dans son tableau généalogique et historique de la Noblesse ; mais c'est une misérable édition remplie d'erreurs.

La seconde, en 1818-1824, par Labbey de la Roque, avec notes et d'après les sept exemplaires manuscrits de La Roque, Cairon, Mathan, Toustain, Gautier et Guernon, ancien et nouveau. C'est donc la plus complète. Elle est devenue introuvable Nous en possédons une copie manuscrite faite par l'abbé A. Bernard, vicaire de Tirepied.

La troisième, en 1862, dans le Tome I du *Héraut d'Armes*, par M. Victor Bouton, d'après le manuscrit de MM. Bigot, de la Bibliothèque impériale. Election d'Avranches, p. 411-413.

---

(1) L'Avranchin ne formait alors qu'une seule élection qui fut ensuite divisée en deux parties pour Avranches et Mortain.

Digitized by Google

Enfin, l'abbé Desroches en a publié un extrait pour ladite élection dans ses *Annales du pays d'Avranches* (1856), p. 353 à 355, d'après la copie de Mre Le Bret, prise à Rouen sur l'original au greffe de la Cour des Aides. C'est sans doute la meilleure pour l'Avranchin.

Sept ans après la Recherche de Montfaut, qui troubla dans leur noblesse tant d'excellents gentilshommes, parut la Charte générale des Francs-fiefs, spéciale à la Normandie et donnée par Louis XI aux Montils-les-Tours, le 5 novembre 1470 (1).

Mr l'abbé Lebeurier l'a publiée *in-extenso*, en 1866, dans, *l'Etat des Anoblis en Normandie*, p. 6 à 10 de l'introduction.

N'ayant point ici à nous occuper des gens d'église, nous en transcrirons seulement les deux principaux passages qui concernent exclusivement la noblesse :

.... « Et au regard des fiefs nobles acquis par gens non nobles jusqu'à présent en icellui pays de Normandie, et lesquels ils tiennent à présent héréditablement, ou en quoy ils ont droit hérédital, propriétaire et foncier, et qui sont tenus noblement à gaige pleige court et usage (2), (voulons et ordonnons) que lesdits non nobles les tiennent, puissent tenir et posséder paisiblement dorénavant, sans ce qu'ils puissent être contraints à les vuider

---

(1) Il faut se souvenir qu'à cette époque l'année commençait à Pâques et qu'il en fut ainsi jusqu'à l'ordonnance de Roussillon, de l'an 1564. Autrement on éprouverait parfois des surprises. Ainsi la Charte générale est du 5 novembre 1470, et, sur la charte particulière de Thomas Tesson, seigneur de la Guérinière au Grand-Celland, on dit qu'il avait reçu quittance du receveur des francs-fiefs, le 5 avril 1470, *avant* Pâques, date qui, par suite de cette mention, est bien *postérieure* à la précédente au lieu de lui être antérieure, comme elle le paraît tout d'abord aujourd'hui.

(2) « On demande, touchant cette noblesse réelle, si les seuls fiefs à cour et usage avoient la faculté d'anoblir comme il est porté dans la Charte générale de Louis XI, de l'an 1470. Le sujet de ce doute vient de ce que Charles VIII, par ses lettres de confirmation des années 1486, 1487 et 1490 a favorisé généralement tous ceux qui sont compris dans les Rôles. Mais Henri II, par sa déclaration de 1556, vérifiée à la Cour des Aides de Rouen, y a formellement dérogé, fondé sur la Charte primitive de l'an 1470. De sorte qu'il faut faire preuve d'avoir possédé un fief ou membre de fief à cour et usage, et gage-plège, et avoir obtenu des Lettres particulières signées des commissaires et scellées de leurs sceaux. » — *Traité de la Noblesse*, par M. de la Roque, p. 106.

Digitized by Google

ne mettre hors de leurs mains, ne pour ce payer aucune finance, mais seront iceux non nobles, qui ont acquis fiefs nobles, de la condition dessus dite, tenus et réputés pour nobles et des maintenant les avons annoblis et annoblissons ensemble leur postérité et lignée nais et à naistre en loyal mariage, et voulons qu'ils jouissent des privilèges de noblesse comme les autres nobles de nostre royaume, pourveu qu'ils vivent noblement, suivent les armes, se gouvernent en tous actes comme les autres nobles dudit pays et ne facent choses dérogeant à noblesse, ou quel cas durant qu'ils feront le contraire, ils seront tenus et contraincts à payer les tailles comme les autres contribuables. ».....

« Et pareillement les non nobles qui acquerront aucuns fiefs nobles tenus, comme dit est, noblement à gage-pleige, court et usage, desquels ils jouiront l'espace de quarante ans continuels et consécutifs paisiblement par droit hérédital, sans en avoir été approchés, poursuivis ne mis en peine par nos dits juges et officiers ordinaires pendant ledit temps, ainsi que dit est, ne pourront être contraincts à les mettre hors de leurs mains par quelconques commissaires que ce soit, ne par le juge ordinaire, ne a cette cause payer, composer à aucune finance, ne somme d'argent, en faisant à cause desdits fiefs nobles qu'ils auront ainsi acquis le service a nos guerres ou autrement selon la qualité d'iceux fiefs nobles, et pour toute la finance qui nous pouvaient, peuvent et pourroient être deues à causes des amortissements (pour les biens des gens d'église), annoblissements, et autres choses dessus dites, les subjets et contribuables à ce ont

---

Un fief à cour et usage était un fief à droit de cour et usage de juridiction, le seigneur ayant juridiction sur ses vassaux et sujets et connaissant des causes pour son fief dans sa cour et avec ses pairs.

La juridiction ordinaire était celle des plaids et la juridiction extraordinaire celle des gages-pleges. A ces gages-pleges qui ne pouvaient être tenus qu'une fois l'an, les vassaux du fief devaient reconnaître ce dont ils étaient redevables et élire un Prévôt ou sergent de fief. Cf. *Traité des fiefs à l'usage de la province de Normandie* par de la Tournerie, Rouen, 1784, p. 67 et suivantes.

Basnage dit, à l'art. 112 de la *Coutume de Normandie*, qu'il n'y a point de véritable fief en cette province qui ne soit fondé en *Cour et usage*, c'est-à-dire en Basse-Justice, ce qui est très ancien.

Digitized by Google

faict et composé avec nous pour nostre intérest et indemnité à la somme de 47.250 livres tournois. ». . . . . .

Les mêmes charges entraînaient donc les mêmes prérogatives ; rien de plus juste. C'était l'anoblissement par le service militaire des fiefs ; rien aussi de plus honorable. Ce genre d'anoblissement était demeuré en usage en Normandie. C'est pour cela que les Etats de cette province avaient demandé l'abolition de ce qu'il y avait d'abusif dans le droit dit de francs-fiefs et de nouveaux acquêts. Cette mesure fiscale était contraire aux privilèges de la charte aux Normands. Chez eux, les roturiers qui acquéraient des fiefs nobles devaient s'en dessaisir après quarante ans (1), s'ils n'avaient obtenu du roi des lettres d'anoblissement vérifiées et expédiées en la Chambre des Comptes. Ils ne devaient payer d'autre finance que celles fixées dans ces lettres d'anoblissement.

Le célèbre édit des Francs-fiefs ne fut donc que le droit fait aux réclamations des notables, délégués par chaque bailliage et

---

(1) Le 21 février 1421, Thomas Tesson, qualifié écuyer sur l'acte de vente, apparemment par anticipation, à moins que ce ne fût par prétention, acquit de Jean Harel, écuyer, le fief de la Guérinière, au Grand-Celland. Le 25 novembre 1460, les Commissaires ordonnés par le Roi, le 23 mars 1457, sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts faits par gens d'église et non-nobles ès pays et comtés du Maine, de Mortain, de Gien, et autres terres et seigneuries appartenant à M. le comte du Maine, firent bailler par déclaration à Thomas Tesson (sans doute fils du précédent) toutes et chacunes les choses immeubles, nobles et noblement tenues par lui et ses prédécesseurs et provenant de leurs acquisitions pour en avoir telle finance de franc-fief que au Roy nostre dit seigneur appartenait selon les ordonnances sur ce faites. Après cette déclaration des rentes en argent, poules, œufs, froment, acquises de Jean Harel, etc., lesdits Commissaires lui réclamèrent le revenu de quatre années pour le droit de franc-fief ; mais cet impôt du dixième, peut-on supposer, fut modéré, c'est-à-dire diminué, « eu esgard à la fortune des guerres qui longuement ont eu cours audit pays de Mortaing, à l'occasion desquelles partie des héritages sur quoy estoient deues lesdites rentes sont en ruyne. » *Carrés de d'Hozier*, vol. 594, p. 237-238. Bibl. Nat., Cabinet des titres.

« Ce droit de Francs-fiefs s'est levé de quarante ans en quarante ans, ou de trente ans en trente ans. Le Roi Charles IX l'a élevé pour vingt-cinq ans, et il n'y a point de règle certaine, si c'est sous chaque

Digitized by Google

réunis en assemblée à Caen, le 1er octobre 1470, devant trois commissaires royaux : Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux ; Jean Boucard, évêque d'Avranches, confesseur du Roi ; et Guillaume de Cerisay, greffier du Parlement de Paris.

Cette noblesse inféodée (1) perpétuait, on peut dire, la noblesse féodale, dont le principe était le même. En effet : « L'ensemble de la noblesse d'ancienne extraction a pour origine la propriété territoriale. Des hommes libres, que rien ne distinguait des autres hommes libres, ont possédé, d'abord à titre transitoire, et ensuite à titre héréditaire, des domaines auxquels étaient attachés le service militaire et l'exercice de fonctions adminis-

---

règne, ou à chaque mutation de possesseur. Les instructions concernant la finance des droits de Francs-fiefs et nouveaux acquêts, que j'ai vûes à la Chambre des Comptes, sont conçues en ces termes. » *Traite de la Noblesse*, par de la Roque, p. 75, 2e §.

Cet auteur dit encore, chap. 23, 3e §., p. 73 : « Le même droit des Francs-fiefs se prend sur les héritages féodaux, censiers et allodiaux. Les Nobles qui ont des héritages de nouvelle acquisition, et qui ne leur sont point venus de la succession de leurs prédécesseurs, ont quelquefois payé le même droit. » Le paiement du droit de francs-fiefs n'est donc pas une preuve péremptoire de non-noblesse.

(1) La noblesse inféodée était celle qu'un roturier acquérait, lentement il est vrai, mais sûrement par la possession d'un fief noble, à condition toutefois d'en remplir les charges, c'est-à-dire de faire le service militaire dû par son fief. Instituée et réglementée par Saint Louis, elle fut sanctionnée par Louis XI lors de la fameuse charte des francs-fiefs en 1470. Elle subsista jusqu'à Henri III qui, par l'ordonnance de Blois de 1579, retira la noblesse aux roturiers possesseurs d'un fief. C'est elle qui jusqu'au XVIe siècle remplit les vides que les guerres, la ruine ou le manque d'héritiers mâles faisaient dans les rangs de la noblesse chevaleresque. C'est par elle qu'un nombre considérable de familles peuvent remonter leur filiation jusqu'au XVe ou XVIe siècle, sans anoblissement par charte ou fonctions.

Le premier possesseur du fief ne prenait pas la qualité de noble ; souvent le second s'en abstenait aussi, mais le troisième ne manquait jamais de se qualifier écuyer ou noble.

Souvent ces familles quittèrent leur nom patronymique pour prendre celui de leur fief, et avec lui les armoiries des anciens possesseurs, auxquels elles espéraient se rattacher ainsi. *Sources d'un Nobiliaire de Normandie* par M. Paul de Farcy, dans l'Annuaire du Conseil héraldique de 1893, 6e vol. p. 217.

Digitized by Google

tratives et judiciaires. Ils sont devenus la noblesse féodale. Bientôt en dehors d'eux, il n'y eut plus d'hommes libres, et, pendant longtemps, il suffit de devenir propriétaire d'un fief pour entrer par là même dans la noblesse. Plus tard, quand par les progrès des classes inférieures, le vilain, l'homme coutumier, comme on disait alors, put devenir assez riche pour acquérir un domaine noble, il exerça immédiatement tous les droits à cette propriété, et à la troisième génération, sans autre formalité, ses descendants eurent tous les privilèges de la noblesse. Telle est historiquement l'origine des familles nobles sans principe connu. »

C'était donc la terre noble qui faisait, après investiture, l'homme noble, l'écuyer, s'équipant à ses frais et toujours prêt à partir en guerre au premier signal. La convocation du ban et de l'arrière-ban était la mobilisation des temps passés (1). L'anobli auquel on faisait payer, pour ses lettres de noblesse, une finance représentant le capital de l'impôt de la taille qu'il

---

(1) L'Arriéreban auparavant le roi Charles VII (c'est-à-dire avant 1422), étoit la plus grande force de nos Rois ; car tous tenans fiefs, ou pleins fiefs, ou arriéreſiefs étoient tenus de faire service personnel avec armes en guerre selon la valeur de leurs fiefs, sans recevoir solde, et étoient tenus de servir trois mois dans le Royaume, et quarante jours hors le Royaume, sans compter le tems d'aller et de retourner. *Traité du Ban et Arriéreban*, par de la Roque, p. 44.

« Le Domaine est d'essence militaire, le fief n'étant en réalité que la solde héréditaire en biens-fonds d'une gendarmerie héréditaire.

Au xv[e] siècle encore, c'était là une vérité élémentaire, acceptée de tous, même des poètes, car Eustache des Champs dit que les terres des Rois et des chevaliers leur avaient été données pour défendre le peuple.

» En fait, le système féodal repose tout entier sur la défense du sol patrial et la réciprocité des services ; le même poète le définit très exactement quand il professe que trois Ordres sont nécessaires dans un Etat : les Nobles pour défendre, les Prêtres pour prier, les Laboureurs pour cultiver. Ce lien de réciprocité unit et engage tout le monde, à tous les degrés de l'échelle sociale ; le seigneur doit aide, justice et protection aux vassaux ; les vassaux doivent au seigneur les services qui l'aident à remplir sa fonction militaire et sociale. » *La Maison de France et ses armes*, par le vicomte Oscar de Poli, dans l'Annuaire du Conseil héraldique de 1897, 10[e] vol., p. 341.

Digitized by Google

amortissait de la sorte, comme aujourd'hui on amortit une rente, en remboursant le capital, devait néanmoins se considérer comme privilégié. On trouvera l'énumération de ses droits et prérogatives au chapitre 95, p. 270, du *Traité de la Noblesse* par M. de la Roque.

« En ce qui concerne la hiérarchisation des personnes et des terres, cette dernière seule constitue la charpente de l'édifice féodal. Si nous avons parlé des possesseurs de fiefs plutôt que des fiefs eux-mêmes, c'est qu'il est plus facile d'expliquer ainsi les premières origines de la féodalité, où d'ailleurs l'homme a joué tout d'abord le principal rôle ; mais, dès que la nouvelle société a pris un corps, la terre devient prépondérante. C'est la terre qui est hiérarchisée ; les personnes suivent la condition de leur terre ; c'est la terre qui a des droits et des devoirs ; c'est en vue de la terre que se font la plupart des coutumes réglementant les mariages, les successions, les partages. Cette importance donnée au sol a été profondément moralisatrice ; elle a développé dans toute l'Europe et particulièrement en France, l'amour du foyer et de la famille, l'attachement au pays natal, le désir de travailler à sa gloire ou à sa prospérité, l'amour de la patrie locale, prélude du dévouement à la grande patrie, qui, bien que constituée seulement au déclin de la féodalité, lui doit pour beaucoup son existence et son lustre. » . . . . . .

« Lorsque, malgré les traces toujours subsistantes de l'ancien état de choses, le fief fut définitivement devenu héréditaire, inaliénable, qu'il fit réellement partie du patrimoine de son possesseur, on put dire que l'homme suivait la condition de sa terre. La terre fut l'unique base de la classification sociale ; on classa la terre et non les hommes. Il y eut des terres serviles, des terres roturières, des terres nobles, et celles-ci se distinguaient d'après les services qu'elles devaient : le service d'écuyer, de chevalier, de banneret ou de baron. »

« La terre anoblit son possesseur. Tout homme libre qui posséda une terre noble devint noble. Au XIII^e^ siècle seulement, des restrictions furent édictées sur ce point, et encore, tant que se maintint en France un vestige de féodalité, c'est-à-dire jusqu'à la Révolution, on vit, malgré les édits, les arrêts et les recherches, des non nobles s'introduire dans les rangs de la noblesse par la simple possession d'un fief. » . . . . . .

Digitized by Google

« ....En dépit de toutes les défenses (1), la coutume primitive de l'anoblissement par le fief s'est maintenue en tout temps dans la France entière, sous des apparences plus ou moins dissimulées. » *Etudes sur les origines et les transformations des hautes classes de la Société française.* — L'organisation féodale, p. 34, 35, 39, 40.

Aussi, l'abbé Lebeurier trouve-t-il peu logique la distinction que l'on a voulu faire entre les anciens nobles et les anoblis au désavantage de ceux-ci :

Chérin, au siècle dernier, évaluait, dit-il, à peine au vingtième de la noblesse de France les familles dont l'anoblissement était alors inconnu et qu'on disait d'ancienne extraction. Mais si on réfléchit que beaucoup de ces familles devaient avoir pour origine les nombreux anoblissements antérieurs à 1400; que plusieurs autres se sont éteintes depuis un siècle, et qu'enfin la Révolution a notablement éclairci leurs rangs, on en conclura qu'aujourd'hui la presque universalité de la noblesse française est composée d'anoblis, quoiqu'il ne soit pas possible d'établir le fait pour telle ou telle famille en particulier.

De tout ce qui précède, il résulte que la vraie noblesse, c'est-à-dire la noblesse militaire, la seule qui eût réellement sa raison d'être, était celle des Francs-Fiefs, ainsi appelés parce qu'en leur introduction, ils affranchissaient celui qui les possédait, et parce qu'ils ne devaient être tenus que par des hommes francs, c'est-à-dire nobles de race ou anoblis. Le droit des Francs-fiefs était pour être rendu capable de posséder l'héritage féodal baillé anciennement par les Rois, à la charge de les servir dans les guerres (2).

---

(1) L'art. 238 de l'Ordonnance de Blois, de 1579, déclara définitivement que « tous les roturiers et non nobles, acquéreurs de fiefs nobles, ne seraient ni anoblis, ni mis au rang et au degré des nobles, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis. »

(2) Voici, d'après M. de la Roque, le motif de ce droit : Les Rois, considérans qu'en permettant aux Roturiers et aux gens de main-morte d'acheter des fiefs, ils avoient fait brêche à leur état; parce que les biens érigés en Fiefs étoient tombés dans les mains des personnes inhabiles aux armes et qu'ainsi les forces du royaume étoient diminuées, et les Bans et Arriérebans dégarnis d'hommes capables des exercices militaires, ces Princes voulans en quelque sorte réparer

Digitized by Google

L'abbé Desroches, qui, par parenthèse, ne semble pas avoir très bien compris l'esprit et la portée de la charte générale des francs-fiefs dit, p. 356 de ses Annales, qu'elle a donné la noblesse à plus de huit cents familles en Normandie. C'est leur nombre proportionnel qu'il serait surtout intéressant de connaître. Dans la Recherche de Jean Guilloches, il est de près du quart pour l'élection de Mortain. Mais ce que l'abbé Desroches n'a point dit, c'est que parmi ces nouveaux anoblis, se trouvaient d'anciens nobles :

« Pour expliquer le Rôle qui contient les noms de ceux qui furent taxés aux Francs-fiefs : J'ai remarqué qu'il y en a quelques-uns d'ancienne Noblesse, qui ayant acquis des fiefs et arrière-fiefs, avoient trouvé à propos d'être maintenus et confirmés dans leur qualité, en vertu de la Charte générale. Il y en a qui possédaient des fiefs à cour et usage : d'autres seulement des rentes Nobles et foncières. Plusieurs de ces anoblis ont été diverses fois inquiétés, bien que cette noblesse féodale ne soit pas moins authentique que celle qui est établie par la forme ordinaire des Lettres, si elle se trouve dans toutes les formes de l'Edit de 1470. » *Traité de la Noblesse* composé en 1675, par M. de la Roque. Edition de Rouen de 1735, p. 106.

« Sur les rôles des personnes taxées aux Francs-fiefs, en 1470 et années suivantes, se rencontrent plusieurs sujets trouvés nobles par Montfaut. Cela vient de ce qu'alors les Commissaires taxèrent non seulement les roturiers pour tous leurs fiefs, mais encore les nobles pour ceux qu'ils possédaient par nouvelle acquisition. La Roque l'a bien remarqué et il cite à ce sujet l'exemple des Suhard au chapitre 23 de son traité de la Noblesse. Cette taxe ne porta donc aucune atteinte à la qualité des anciens nobles qu'elle frappa. Mais quelques-uns d'entre eux ne se bornèrent pas à la payer ; ils s'en prévalurent pour obtenir des chartes d'anoblissement ou de confirmation de leur noblesse,

---

ce défaut, ordonnèrent la levée du droit des Francsfiefs sur les Roturiers pour subvenir au payement des gens de guerre, et pour obtenir la permission et la confirmation de tenir et posséder des Fiefs et Arriéresiefs dans ce Royaume en la forme et manière des Nobles. Outre ce droit de Francfiefs qu'ils paient actuellement, il sont encore obligés à servir de leurs personnes. *Traité du Ban et Arrièreban*, p. 11.

Digitized by Google

ne prévoyant pas que cela même la rendrait douteuse et que leur postérité détesterait cette malheureuse précaution par laquelle ils comptaient obtenir sa reconnaissance. Le nombre de ces nobles taxés aux francs-fiefs fut considérable. » — *Discours servant de Préface à la Recherche de Montfaut* par Labbey de la Roque. Remarque 4e.

« Beaucoup de gentilshommes mal en règle du côté des titres trouvèrent plus économique et plus simple de se faire anoblir en payant la modique taxe des Francs-fiefs, imposée depuis 1470 jusqu'en 1492, que de se faire maintenir au prix de recherches qui leur auraient emporté beaucoup de temps, de soins et d'argent. C'est ainsi que de nos jours on a remarqué plusieurs circonstances où il en coûtait plus à l'ancienne noblesse pour se prouver qu'à la nouvelle pour s'acheter. » — *Eclaircissements à ladite Recherche*, par Charles Gaspard, vicomte de Toustain-Richebourg, 1re observation.

« Un certain nombre de familles, même reconnues nobles, pour prévenir toute contestation future, *commirent la faute* de solliciter des lettres d'anoblissement accordées à tout possesseur de fief noble ; jamais leur postérité ne put s'exempter de cette tache qui, pour certains, n'était cependant qu'imaginaire. » *Sources d'un Nobiliaire de Normandie*, par M. Paul de Farcy, dans l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* de 1893, p. 221-222.

Pour l'exécution de son édit, le roi délégua les commissaires des francs-fiefs et nouveaux acquêts en Normandie (1) lesquels,

---

(1) L'abbé Lebeurier donne leurs noms p. X de son Etat des Anoblis en Normandie. Ceux qui besognèrent dans la vicomté de Mortain furent Robert Jossel, écuyer, seigneur de Lannoy, lieutenant-général de messire Jehan de Daillon, chevalier, seigneur du Lude, Conseiller Chambellan du Roi et son bailli de Cotentin ; Guillaume Le Coq, écuyer, seigneur de Villiers ; Nicolas de Mante, écuyer, seigneur de Digoville ; Bernard Le Marinel, écuyer, seigneur de la Jugannière, et Thomas Ernault, écuyer, comme nous le voyons sur les lettres de maintenue de noblesse qu'ils délivrèrent, le 22 octob e 1471, à Thomas Tesson, écuyer, seigneur de la Guérinière au Grand-Celland, après que « *sans déroger ni préjudicier à l'état de sa lignée*, il eût payé ès mains de Pierre Le Mercier, receveur particulier sur ce ordonné en ladite vicomté la somme à laquelle il avait été taxé et affinancé et dont on ne fait point connaître le montant. — *Carrés de d'Hozier*, vol. 594, p. 239-240. Bibl. Nat. Cabinet des titres.

Digitized by Google

pendant les années 1471, 1472 et 1473, expédièrent des chartes particulières à toutes les familles qui se trouvaient comprises dans la charte générale d'anoblissement. Plus tard, des arrêts de la Chambre des comptes confirmèrent la noblesse des familles sur le vu de ces chartes particulières ou sur les preuves de la possession d'un fief noble en 1470.

Cette Noblesse fut aussi confirmée par un Arrêt des Généraux Conseillers sur le fait des Aides ordonnés pour la guerre, en Normandie, donné à Rouen le 15 septembre 1490, signé Pain, à l'instance de Robert Allorge, Procureur des trois Etats de cette province. Mais pour éviter que ceux qui véritablement avoient été anoblis et confirmés, ne fussent inquiétés dans la suite comme plusieurs l'avoient été ou que d'autres par le rapport des noms, ou parce qu'ils étaient collatéraux de ces Anoblis, ne se disent en fraude, descendus de leur souche : Le Roi Charles VIII fit dresser un catalogue l'an 1490 de ceux qui avoient été anoblis par la Charte générale des Francs-fiefs et par Lettres particulières, comme aussi des enfants de ceux qui étoient décédés. Ce Catalogue fut distribué par Elections, et certifié véritable par la signature des Elus ou de leurs Lieutenans. — De la Roque, *loco-citato*, p. 105-106.

Il reste quelques-unes de ces Listes à la Bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Rouen (Manuscrits Y.3), dont celle de l'élection d'Avranches pour les enfants des pères trépassés, que nous trancrirons après ce préambule.

En 1522-24, eut lieu une Recherche faite par les Elus dans leurs élections. Celle de Mortain se trouve parmi ces mêmes manuscrits dont nous avons appris l'existence par les *Sources d'un Nobiliaire de Normandie*, p. 219-224, de l'Annuaire précité, 6e vol. Nous en possédons depuis peu une copie prise à Rouen même et que pour plus de sûreté encore, nous avons collationnée sur celle de M. Paul de Farcy (1), qu'il a eu la complaisance extrême de nous envoyer en communication de Château-Gontier.

---

(1) Notre excellent et très érudit confrère, aussi obligeant que savant, a remporté à l'Exposition héraldique de 1895 la plus haute récompense, un Diplôme de Grande Médaille d'or. *Annuaire* de 1896, 9e volume, p. 252.

Digitized by Google

La Recherche générale de Montfaut devant être considérée comme nulle et non avenue, les Recherches particulières des élus, qui suivirent, se trouvent être officiellement les premières. N'auraient-elles que ce mérite de la plus grande ancienneté, que ce serait déjà suffisant pour les tirer de l'oubli et les mettre au jour.

La Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain, en 1523, a été ignorée, même de Julien Pitard, qui fit, il y a deux cents ans (1) un Nobiliaire du comté de Mortain, resté manuscrit. Il est facile de s'en convaincre en comparant les articles de ce Nobiliaire à ceux de cette Recherche. Celle-ci comprend 70 articles se rapportant à 55 familles, dont 54 nobles et une non-noble, simplement privilégiée, non contributive aux tailles, à cause de sa charge.

Chaque article est spécial à un nom, sauf l'article unique de la paroisse de Juvigny, qui comprend deux noms différents, ceux de Saint-Germain et de la Broïse.

Plus du tiers de ces 71 noms sont sans aucune filiation. Pour les autres, les généalogies, avec ou sans preuves, le plus souvent sans noms de femmes, varient de 2 à 7 dégrés. En voici du reste le Tableau. Les noms écrits en lettres italiques sont ceux qui ont plusieurs articles :

VII	Dégrés.	2 N.	— *Le Moine,* seigneur de Sourdeval; Payen.
VI	—	3 —	— Cheval; de Fontenay; *du Mesniladelée,* seigneur de Brouains.
V	—	12 —	— *de la Broïse,* s[r] de la Graverie; du Buat; Le Devin; Dobey; du Guey; de Juvigny; Parrain; Poret; *de Saint-Germain,* seigneur de Parigny; *de Vauborel,* de la par. du Buat; de *Vauborel,* seigneur de Lapenty; *de Verdun,* S[r] de la Masure.

(1) A l'article du Hommet, Julien Pitard dit que Louis Puchot, sieur de la Pommeraie, maître des Comptes à Rouen, *vient* de vendre la seigneurie du Mesnil-Bœufs, à Etienne Tesson, écuyer, sieur de la Viéville, et, à l'article Tesson, que cet acquêt fut fait en 1702. Mais à l'article de la Broïse, il cite un mariage de 1711. Pitard mourut en 1714.

Digitized by Google

IV — 14 — — *Avenel*, Sr d'Avalis ; du Bailleul (du Jardin) ; *Le Bottey*, seigneur de Montgothier ; Bourdon ; Champion ; Cochard ; Couvey, Le Malenfant ; *du Mesniladelée*, Sr de la Prévôtière ; d'Oissey ; Pihourt ; *Roussel*, Sr de Montchouet ; de Signey ; *de Vauborel*, Sr de Longuèves.

III — 9 — — *Le Bottey*, Sr du Vauborel ; Le Breton ; Gallouin ; de la Houssaye ; Juhé ; Mallet ; *Roussel*, Sr des Cours ; *Tesson*, (1) du Grand-Celland ; *Tesson*, de Reffuveille.

II — 6 — — *Avenel*, Sr de la Touche, pour mémoire, même article qu'Avenel de Chalandrey ; *Billeheust*, de Saint-Pois ; *Billeheust*, seigneur de Montgothier ; Chastel ; Jacquet ; Rouault ; du Touchet.

Sans filiation 25 — — d'Amphernet (non résident) ; d'Auray ; *Avenel*, seigneur de Chalandrey ; Le Badays ; *Billeheust*, de Saint-Laurent-de-Cuves ; *de la Broïse*, de Juvigny (non résident) ; Carbonnel (non résident) ; de la Chambre ; Le Choisne ; Davy ; Le Gager ; du Homme (non résident) ; Jouault ; de Maigney ; Le Marié ; de Mautaillé ; *du Mesniladelée*, Sr des Forges ; *Le Moine*, Sr de la Gabolannière ; *de Saint-Germain*, seigneur de Juvigny (non résident) ; Thébault ou Thibault ; Tirel ; de la Touche ; *Vauborel*, de Heussé ; *de Verdun*, du Teilleul ; *de Verdun*, de Barenton.

Total égal : 71

Treize familles sur 54, c'est-à-dire bien près du quart, passent pour avoir été anoblies ou réanoblies par la Charte générale des Francs-fiefs. Ce sont les familles :

---

(1) Les deux articles Tesson font double emploi.

Digitized by Google

Billeheust; Le Breton; de la Chambre; Champion; Chastel; Davy; Le Gager; de la Houssaye; Mallet; de Mautaillé; Parrain; Tesson et Thébault.

Une autre famille, portée sur cet état, fut aussi anoblie par ses fiefs, mais antérieurement à l'édit de 1470, ce qui prouve, comme nous l'avons déjà dit, que ce genre d'anoblissement s'était toujours maintenu en Normandie : Raoul Gallouin acquit de Jean de Semilly, chevalier, la seigneurie du Mesnil-Tôve, après lequel acquêt il fut taxé par les commissaires du Roi pour ses lettres d'anoblissement, du 21 mars 1463, à une somme assez ronde. Les Le Marié, anoblis en 1466, le furent aussi probablement à cause de leurs fiefs.

Les procès des exempts avec leurs co-paroissiens, qui voulaient quand même les asseoir au rôle de la taille, étaient fréquents. Nous avons relevé, dans l'Etat de Jean Guilloches, la mention de quatorze de ces procès; ils concernent les familles :

1, Billeheust; 2, Le Bottey; 3, de la Chambre; 4, de la Houssaye; 5, Jouault; 6, Juhé; 7, Mallet; 8, de Mautaillé; 9, Parrain; 10, Thébault; et 11, de la Touche,

contre les paroissiens de :

1, Avranches, Saint-Sénier-sous-Avranches et Saint-Pois; 2, Le Mesnil-Gilbert (les collecteurs de la paroisse seulement); 3, Braffais; 4, Sourdeval; 5, Cuves; 6, Le Teilleul; 7, Le Neufbourg; 8, Le Fresne et Sourdeval; 9, Le Mesnil-Thébault; 10, Barenton; 11, Villedieu.

Il est à remarquer que sur ces onze noms, sept se trouvent parmi les anoblis ou réanoblis aux Francs-fiefs : Billeheust, de la Chambre, de la Houssaye, Mallet, de Mautaillé, Parrain, et Thébault. — Jouault, non noble, était exempt de la taille comme messager de l'Université de Caen. Juhé était le petit-fils d'un anobli, peut-être aussi aux Francs-fiefs. De la Touche, le fils d'un anobli, en 1468.

Seul, le nom de Le Bottey se trouve comme maintenu dans Montfaut, à Chalandrey. Il n'eut du reste contre lui que le collecteur du Mesnil-Gilbert; la paroisse reconnut l'ancienneté de sa noblesse.

Cependant, comme nous l'avons déjà dit, lorsqu'un paroissien, par suite de son anoblissement, cessait de payer au roi divers impôts auxquels il avait été jusqu'alors assujetti, la Chambre

Digitized by Google

des Comptes l'obligeait à payer une somme d'argent qui représentait en quelque sorte le capital des subsides annuels dont le trésor était privé. Une seconde indemnité lui était imposée au profit de la paroisse de son domicile, parce que l'exemption de la taille dont jouissait l'anobli était pour les autres habitants une aggravation de charges.

Six familles déclarent avoir perdu leurs titres : les Dobey, du Guey et Tirel, par l'incendie de leurs maisons ; les Bourdon par les guerres et par le feu ; les Cheval, en partie seulement, par le fait des Anglais et des Navarrais ; les Parrain, par celui de la guerre.

Des 55 noms de la liste de Jean Guilloches, dix manquent dans le Nobiliaire du Mortainais, de Julien Pitard. Ce sont ceux de Le Badays, Champion, Lechoisne, Dobey, du Homme (1), Jacquet, Jouault, de Mautaillé, Pihourt et Ruault.

Pas une seule des familles reconnues par Montfaut et dont le nombre forme cependant près de la moitié du total, ne se prévaut de cette maintenue devant l'Elu de Mortain, ce qui prouve qu'à cette époque la défense de Louis XI de se servir de la Recherche de son commissaire était encore rigoureusement observée. Roissy eut moins de scrupules. Dans sa Recherche, de 1598-99, pour toute la généralité de Caen (2), il appuie souvent ses jugements sur ceux de Montfaut. Pour les maintenues, rien de plus naturel ; mais, pour les renvois, c'est bien différent, la plupart des déboutés de Montfaut étant tout aussi nobles que ceux qu'il certifia tels. De la Recherche de d'Aligre, de 1634-35, nous ne possédons que la partie qui con-

---

(1) Il y a bien un article du Homme dans le Nobiliaire en question, mais il se rapporte d'abord aux du Hommet, puisqu'il commence par François du Homme (pour du Hommé), seigneur du Mesnil-Durand, des Pèzerils (à La Meauffe), de Sartilly et du Mesnil-Bœufs, toutes seigneuries appartenant aux du Hommet ou du Homméel et non aux du Homme. Cependant, l'antépénultième § de cet article s'applique aux du Homme, comme nous le verrons à leur nom dans la Recherche. Julien Pitard a donc confondu deux familles toutes différentes.

(2) La Recherche de Roissy n'a jamais été imprimée ; nous possédons l'exemplaire manuscrit de l'abbé Bernard, fait par lui en 1870. L'abbé Desroches a donné un extrait de cette Recherche pour les élections d'Avranches et de Mortain, p. 384 à 394 de ses *Annales*.

Digitized by Google

cerne les élections d'Avranches et de Mortain (1); d'Aligre n'y cite pas une seule fois Montfaut. Mais, en 1666, Chamillart vint renchérir encore sur Roissy. La première partie de sa Recherche (2) est consacrée aux anciens nobles trouvés dans Montfaut, parmi lesquels se trouvent forcément des anoblis, comme nous le verrons du reste plus loin pour l'élection d'Avranches, anoblis qu'il met ainsi en meilleure posture que les nobles sans anoblissement connu, qui forment la seconde partie de son ouvrage. Mais sa conception n'a pas été plus heureuse ici que là. Nous trouvons, en effet, dans cette deuxième catégorie, des familles qui se disent elles-mêmes anoblies dans la Recherche de Jean Guilloches, telles que Juhé et de la Touche; d'autres, comme Billeheust et de la Houssaye, que nous avons déjà citées plus haut comme anoblies aux francs-fiefs. Mais ce qui est plus bizarre, c'est de rencontrer les mêmes familles dans les deux parties; exemples : Payen et de Verdun. Pour Boisyvon, c'est différent; il y avait Boisyvon ancien et Boisyvon moderne, mais Chamillart a tout confondu; il met dans la catégorie des nobles reconnus par Montfaut, les Boisyvon, seigneurs de Boisyvon, qui étaient alors des Jallot, anoblis aux francs-fiefs, en 1470, comme nous l'avons déjà dit à l'article de cette paroisse, dans le Tome XIII des *Mémoires* (il en est fait mention à l'article du Mesniladelée, de Chérencé-le-Roussel, dans la Recherche de l'Elu de Mortain), et, dans la seconde catégorie, les Boisyvon, de Sartilly, qui, vraisemblablement, devaient descendre des Boisyvon de Champeaux et de Dragey, qui sont ceux de la Recherche de Montfaut. La classification de Chamillart n'a donc pas sa raison d'être.

Il n'en est pas moins vrai qu'un Nobiliaire sérieux ne saurait être composé qu'avec les Recherches officielles des Commis-

---

(1) Notre copie a été prise sur l'exemplaire manuscrit de la galerie Mancel, à Caen.

(2) La Recherche de Chamillart a été publiée, en 1887, à Caen, par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie (Roger du Buisson de Courson-Cristot, membre du Conseil héraldique de France) avec un supplément, en 1889, par le même auteur, et des Notes, en 1890, par un autre membre du Conseil héraldique de France (Gaston du Boscq de Beaumont).

Digitized by Google

saires royaux, les généalogies dressées par les généalogistes du Roi et les catalogues des gentilshommes qui prirent part aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789.

En effet, comme le dit très bien, à propos de ces Recherches, M. Paul de Farcy, dans les Sources d'un Nobiliaire de Normandie : Quoique toutes les familles n'aient pas paru à chaque maintenue, soit qu'il y eût des mineurs, des absents au service du roi, soit par suite de fonctions dispensant de produire, soit enfin pour quelque cause particulière, il faut cependant reconnaître que ces diverses maintenues se corroborant l'une l'autre, forment comme un vaste filet dont les mailles, de plus en plus étroites, laissent passer peu de familles sans les atteindre.

Certains articles de la Recherche de Jean Guilloches indiquent là finance payée par l'anobli, non pour son anoblissement, comme on l'a souvent dit à tort, (1) mais pour compenser son

---

(1) A la page 4 de son manuscrit, Julien Pitard, parlant de la Charte générale des francs-fiefs, répète inconsidérément après Bourgueville : « De cette somme de 47.200 livres de finance (voir p. 6) fut faite imposition selon le revenu et valeur des fiefs, de sorte qu'il y en avait qui étaient anoblis pour 4 ou 5 escus. » Non, ils ne furent pas anoblis par finance, mais pour le service militaire dû par leurs fiefs et qu'ils devaient faire personnellement aux armées ; autrement, ils n'eussent pas été considérés comme nobles ; la charte est formelle sur ce point. A cette époque, d'ailleurs, 4 ou 5 escus n'étaient pas rien, car nous verrons, à l'article du Grand-Celland, l'acquisition, en 1498, d'un champ pour huit livres, douze sols, six deniers.

On sait, au surplus, qu'avant la seconde moitié du XVIe siècle, la noblesse s'acquérait principalement par le service habituel dans les armes, auquel tous les nobles étaient astreints et qui n'était pas toujours rétribué. « Admirable institution, que cette noblesse toute guerrière, qui pense qu'en quelque dégré de richesse que l'on soit, il est honteux d'augmenter sa fortune, si on ne commence pas par la dissiper ; que cette partie de la nation qui sert toujours avec le capital de son bien, qui, quand elle est ruinée, donne sa place à un autre qui servira avec son capital encore ; qui va à la guerre pour que personne n'ose dire qu'elle n'y a pas été ; qui, quand elle ne peut pas espérer les richesses, espère les honneurs, et lorsqu'elle ne les obtient pas, se console par ce qu'elle a acquis : l'honneur. » Montesquieu, *Esprit des lois*, livre 21. — La création des armées régulières

Digitized by Google

exemption de la taille. On se fait difficilement idée aujourd'hui de la valeur énorme de l'argent autrefois. Le premier contrat de mariage, que nous possédons, est du 3 décembre 1504. On y voit que Thomas Gallouin, écuyer, seigneur du Mesnil-Tôve, donna à sa fille, Hélène Gallouin, femme de Guillaume Tesson, écuyer, les héritages de la Pasturelière, en Reffuveille (2) au lieu de dix-sept livres dix sols tournois de rente qu'il lui avait tout d'abord promis. On lit dans le *Code de la Noblesse Française*, par P. de Sémainville, ancien magistrat, p. 286, que « L'érection d'un fief ordinaire, suivant le Laboureur, qui cite un titre de 1341, ne pouvait avoir lieu à moins qu'il ne produisît *dix livres de rente ; cela suffisait alors à l'entretien d'un gentilhomme.* »

La Recherche de 1523 est donc curieuse à plus d'un titre ; mais il ne faut peut-être pas toujours absolument s'y fier au point de vue généalogique. Nous la transcrirons telle quelle, en y ajoutant seulement quelques notes et en supprimant les abréviations de mots si usitées jadis et qui ne sont pas familières à tout le monde aujourd'hui ; il en est de même de l'indication des millésimes, que nous mettrons pour cette raison en chiffres ordinaires.

INDEX DES ABRÉVIATIONS POUR LES NOTES

R. M. — Recherche de Montfaut, de 1463.
R. R. — Recherche de Roissy, de 1598-99.
R. A. — Recherche de d'Aligre, de 1634-35.
R. CH. — Recherche de Chamillart, de 1666 et années suivantes.
N. M. — Nobiliaire manuscrit du Mortainais, par Julien Pitard.
J. P. — Julien Pitard.

---

et permanentes fut la véritable cause qui tarit cette source de noblesse. Le fief ne se donnait anciennement qu'à la vertu militaire, qui est le principe de la vraie noblesse.

(2) D'après la matrice cadastrale de la commune de Reffuveille, la Pasturelière a une superficie totale de plus de 35 hectares.

Digitized by Google

MANUSCRITS Y. 3 DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

A l'Hotel-de-Ville de Rouen

S'ensuit les Noms, le nombre et desclaration des enffans, dont les pères sont trespassés, lesquels en leur vivant furent aNoblis tant par lettres particullières à lacs de soye et cire verde comme par la chartre généralle des francs fiefs et nouveaux acquetz par les Elections et ainsy que cy particulierement est apres contenu et desclaré (voir p. 13).

Et premièrement En l'Eslection d'Avranches

Jean *Le Rostron,* le jeune, fils de deffunct Jean Le Rostron.

Guill^e *Lahache*
Richard Lahache
M^e Jean Lahache
} enffans de deffunct Regnié lahache (1).

M^e Michel *de la Fresnaye,* her^r de la fresnaye d'astray.

Jehan *Tullet*
M^e Pierre Tullet
} enfants de Laurent Tullet, deffunct.

Le fils Raoul Vivien deffunct, led. Raoul fils de Jean Vivien (2), pareillement deffunct aNobly.

Richard *Martin* et son frère, enffans de deffunct michel Martin (3).

Geffray *Le Franc*
Les enffans soubsaage de feu Richard Le Franc
Jean le Franc
} Enffans et herittiers de feu Pierre Le Franc

Gilles *Roussel* fils de feu Ollivier Roussel (4).

---

(1) R. M. — Renaud de la Hache, trouvé noble à Champeaux, n° 61.

(2) R. M. — Jean et Vigor Vivien, trouvés nobles, à Saint-Loup et à Avranches, n^os 1 et 13.

(3) R. M. — Michel et Pierre Martin, trouvés nobles, à Saint-Jean-de-la-Haize et à Boucey, n^os 108 et 28.

(4) R. M. — Ollivier, Guillaume et Philippe Roussel, trouvés nobles à Saint-Laurent-de-Terregatte, n^os 45, 54 et 56 ; Guillaume, autre Guillaume et Richard Roussel, trouvés nobles à Chalandrey, au Mesnil-Bœufs et au Mesnil-Rainfray, n^os 80, 84 et 88.

Digitized by Google

Jehan *Martin* demeurant à St-Mallo au pais de Bretaigne a espousé la fille et seule herittière de Jean du Bout et a lad. femme de beaux fils (*sic*) et herittages par deça en cette Eslection d'Avranches.

Jehan *Gauteron* a un beau fils par deça nommé macé et a tousiours été et est led. Gauteron demeurant au pais de Bretaigne.

Jean *Baril* fils de deffunct Jean Baril.

Guille *Richer* fils de deffunct Jean Richer.

Guille *Coudray*
Jean Coudray
Richard Coudray
} enffans de feu Pierre Coudray.

Michel *Mancheult* (1) heritier de deffunct Jean *amerin* pour ce que ledit amerin n'a eu aulcuns hoirs de sa chair.

Jehan *du Pontsoul* (2) s^r du lieu heritier de deffunct Jean du Pontsoul son oncle en son viv^t sieur des Fourchemines.

Les enffans de deffunct Richard *Vivien* (3).

Les enffans de deffunct Pierre *Davy*.

Ainsy que par hervé Jean et Thomas Blandin, lieut^ts des Esleus en lad. Eslection d'Avrenches a esté et est certiffié soubz leurs seings manuels.

Les autres élections sont : 2, Vallongnes ; 3, Coustances ; 4, Baïeux ; 5, Cæn ; 6, Fallaise ; 7, Lisieux ; 8, Evreux ; 9, Bernay ; 10, Arques ; 11, Montiviller ; 12, Caudebec ; 13, Rouen.

Ainsy signé pour l'absence du greffier et par ordonnance de la court Folliot et plus bas est escript. Collation faicte à la coppie des originaux faicte en parchemin par Martin Lepost et Collin de Beaucamp tabellions à Montiviller le mercredy dixiesme jour de novembre 1490 signé Lepost et Beaucamp chacun un paraphe. Collationné sur la coppie en pappier par moy premier huissier du Roy en sa court des aydes de Normandie soubssigné ce vingt deux jour d'avril 1638 pour valloir et servir quil appartiendra faict comme dessus

(Signé) Simon avec paraphe.

---

(1) R. M. — Michel Maheust, du Luot, renvoyé, n° 19.

(2) R. M. — Jean de Pontfol ou Pontfoul, trouvé noble, à Lolif, n° 60.

(3) R. M. — Richard Vivien, de Rouffigny, renvoyé, n° 20.

Digitized by Google

RECHERCHE DES PERSONNES NOBLES

Faicte par lesleu de Mortaing en lan 1524 (1)

Coppie d'un Registre estant au greffe de la Cours des Aides de Normandie faicte et délivree le quinz[e] jour davril 1638.

Estat faict par nous Jean Guilloches Esleu de mortaing et Commissaire du Roy nostre sire en ceste partie du nombre, quantité et quallité des gens et personnes eux disant nobles et qui pretendent a exemption des tailles suivant la commission du Roy nostre sire a nous adressant ensemble du rapport et presentations quils eux disans privillegies et exempts ont faict de leurs lettres privilleges droictz et tiltres ainsy et comme il sensuict.

ET PREMIÈREMENT

LA SERGENTERIE HALLEY (2)

LA PAROISSE DE MORTAING

---

(1) Elle est signée à la fin, le... jour de febvrier 1523, par Guilloches et G. Romilly.

(2) La sergenterie Halley comprenait les onze paroisses suivantes : Bion, Le Fresne-Poret, Ger, *Le Mesnil-Gilbert*, *Mortain*, *Le Neufbourg*, Le Rocher, *Romagny*, Saint-Barthélemy, Saint-Clément, Saint-Jean-du-Corail-jouxte-Bion.

Les noms en lettres italiques sont ceux qui forment titre dans la Recherche de Jean Guilloches.

Digitized by Google

LA PAROISSE DU NEUFBOURG

MALLET (1). — Thomas Mallet seigneur du Boishynoult (2) Et Jean Mallet sieur de la peneliere Icelluy Thomas fils de guillaume Mallet (3) en son vivant sieur dudict lieu de la peneliere et de Ruffandays (4), Et Ledict Jean fils de deffunct Jacques Mallet en son vivant fils dudict Guillaume et frère dudict Thomas, ont présenté lettres données et octroyées en lan 1470 aux tenant noblement Cours et usage par les Commissaires de lors deputes par le Roy nostre sire, Comme ledict deffunct guillaume Mallet tenant lors dudict fief de Lapeneliere a gage plege cours et usage fut déclaré noble pour luy et sa posterité et lignee moyennant la finance par luy payée de la somme de avecques ce de la quitance de la dicte finance signee de M. Lemercier dabtee du

Mesmes un acte donné par les esleuz davrenches signé de parrain dabte du vingt un^me^ jour doctobre l'an 1482 Contenant comme ledict Jacques mallet fut trouvé jouissant dudict privillege et en envoyé quitte et exempt de la taille a quoy les paroissiens du neufbourg lavoient imposé et despens par luy ataintz sur lesdicts paroissiens Aussy de lettres d'adveu par pierre mallet escuyer fils aisné dudict guillaume Mallet acause de ce quil tenoit du Roy nostre sire pour monstrer que tousjours a este jouy dudict privillege par les enffans dudict guillaume Mallet.

Pareillement ont présenté autres lettres en dabte du six^e^ jour de may lan 1521 de monsieur M^e^ anthoine du bourg Conseiller

---

(1) Jean Mallet, demeurant au comté de Mortain, anobli au mois de juin 1466, paya quatre-vingt livres parisis. — *Traité de la Noblesse* par M. de la Roque, chap. 21, p. 57.

(2) L'an 1510, Thomas Mallet, s^r^ de la Graverie, à Romagny, acquit par échange de Jean de Juvigny, S^r^ de Lapenty et de Courcines, Corsines, Escorsines, Forcines ou Séorcines (on trouve toutes ces variantes) à Saint-Symphorien, le fief du Bohinoust ou Bohineust à Romagny, dont il possédait déjà le domaine qui était la Bitrie. — N. M. art. du Bohinoust, de Juvigny et Mallet.

(3) A l'article Couvey qui suit : Guillaume Mallet, lieutenant du bailliage de Mortain, le 29 octobre 1473.

(4) La Rifaudays, à Romagny.

Digitized by Google

du Roy nostre sire en son grand Conseil Commissaire dicelluy sieur sur le faict des francs fiefs et nouveaux acquests du pais de normandie Contenant comme ledict Thomas Mallet sieur dudict fief du bois hynoust et de la minardaye (1) exiba les lettres dessus narrées et informa ledict commissaire par tesmoings de la genealogie telle que dessus Et pour raison de ce en fut envoyé ledict Thomas sans paier aucune finance a cause de sondict acquest comme personne noble du consentement du procureur du Roy nostre sire audict bailliage de Mortaing selon lequel estat iceux Mallet disent sestre contenus et faict service dost (2) comme les autres nobles du pais dont ils ont requis lettre de presentation qui leur a esté accordé bailles jouxte la coutume ausdictes lettres du Roy nostredict seigneur.

ROUMAIGNEY (ROMAGNY)

Couvey. — Jean Couvey, sieur de La touche (3), en Roumaigney a déclaré sa génealogie telle cest assavoir que de gerves Couvey son besael en son vivant sieur de Latouche du fief terre et sieurie de chevreulle (4) et du bas mesnil (5) yssit guillaume Couvey son ael duquel guillaume yssit autre Guillaume Couvey, duquel dernier guillaume est yssu ledict jean Couvey apresent sieur dudict lieu de la touche Et a dict estre luy et sesdicts predecesseurs nobles noblement vivans et usans du privillege de noblesse et avoir este et frequente les guerres et au service du Roy nostredict seigneur comme les autres nobles du pais sans derogation Et a justiffié de plusieurs adveus lun contenant comme ledict Gerves Couvey son besael rendit et bailla par adveu aux seigneurs de la Cambre (chambre) Lesdicts fiefs terres et seigneuries a gage plege court et usage tenus neument

---

(1) La Ménardais, à Fontenay.
(2) D'ost, d'armée.
(3) La Touche-Bouteloup et depuis La Touche-Couvey, 8me de fief à Romagny.
(4) Chevreville, quart de fief, dans la paroisse de ce nom.
(5) Le Bas-Mesnil, à Romagny.

Digitized by Google

et sans moyen (1) du Roy nostredict seigneur, Icelluy en dabte du neufe jour de mars lan 1493, autre par coppie dadveu contenant comme guillaume Couvey son ael bailla par adveu aux assises de mortaing lors tenues par jean Le Roussin licentié aux loix secretaire du Roy nostredict seigneur et conseiller de hault et puissant seigneur monsieur le Comte du maine et de mortaing ledict fief de Latouche par un huicte de fief icelles assises tenues le vingte jour de mars lan 1453. Comme il apparut par lacte dudict jour, aultre Coppie dadveu baillé par Guillaume Couvey son pere dudict huitce de fief nommé le fief de Latouche a mondict sieur le Comte de Mortaing aux assises dudict lieu tenues par Guillaume Mallet lieutenant du bailly dudict mortaing le vendredi vingt neufe jour doctobre lan 1473 Et comme il est faict apparoir par lacte dudict jour.

Item a presenté un adveu baillé et rendu par Guillaume Tencey contenant comme il confessa tenir de André Couvey escuier soubs le franc fief de la touche le fief de la civière de lan 1414, Et aussy plusieurs autres adveus rendus et bailles par les hommes de ladicte sieurie de la touche audict jean Couvey et ses autres predecesseurs dessus nommes, de laquelle chose ledict jean Couvey a requis lettre de presentation qui lui a este accordée.

LE MESNIL GILLEBERT (LE MESNIL-GILBERT)

Le Botey. — Anthoine Le Botey sieur du fief terre et sieurie du Valborel (2) en sa partie (3) fief noble a gaige plege court et usage, A dict estre une noble personne descendu et extraict de noble et ancienne lignée Et declare que de Guillaume Le Botey sieur de ladicte sieurie du Valborel est yssu Bertran Le botey Et dudict bertran et de damoiselle Jeanne du Valborel fille legitime de philipes du Valborel est yssu en loyal mariage

---

(1) C'est-à-dire immédiatement et sans intermédiaire.

(2) Fief ou vavassorie du Valborel ou Vauborel au Mesnil-Gilbert, 8me de Haubert. N. M.

(3) Sur la carte du canton de Saint-Pois, on trouve, à côté l'un de l'autre, au Mesnil-Gilbert, le Val-Borel et le Petit-Val-Borel.

Digitized by Google

ledict anthoine le botey tenant par aerie (1) ledict fief terre et sieurie du Valborel dont le gaigepleige devolu en la main du Roy nostre souverain seigneur Et ce neanmoins a ledict Anhtoine justiffié dun acte ou actainte faict Et donné par devant les esleus de Mortaing ou leurs lieutenans en l'an 1477. Contenant comme en procedant sur opposition mise par ledict bertran le botey allencontre du collecteur des deniers de la taille en ladicte paroisse du Mesnil gillebert, sur Gires Marion pour lors mettayer dudict bertranpour son assis a taille fut déclaré par les informations par eux faistes ledict Le botey estre et demeure noble personne en congnoissant par lesdicts parroissiens quil et ses predecesseurs estoient nobles de tous temps et dancienneté desquelles choses ledict Lebotey nous a requis presentation qui lui a esté accordé.

DELACHAMBRE (de la Chambre). — Jean de la Chambre sieur de Valborel (2) a dict estre personne noble luy et ses predecesseurs par temps immemorial (3) et a ceste fin apresenté et

---

(1) Aerie ou ærie est sans doute une mauvaise orthographe de hærie ou hérie, dérivé du latin *hæres* ou *heres*, héritier. Aerie aurait donc la même signification que hoirie, héritage, succession.

Ce mot de hérie a été employé par J. P. à la p. 539 de son N. M. art. Husson : « On peut inférer que Guillaume de Husson n'a point eu de postérité, de ce qu'il est avancé dans une sentence de 1544 qu'à Anne du Hallai appartenoit la terre et fief de Husson à cause de ses prédécesseurs issus de la ligne et *herie* de messire Henri de Husson, chevalier. »

(2) Valborel ou Vauborel, au Mesnil-Gilbert. — Voir les notes (2) et (3) de l'art. Le Botey qui précède.

(3) Guillaume de la Chambre, du Mesnil-Gilbert, fut renvoyé par Montfaut, n° 22. A la note correspondante, par M. Labbey de la Roque, on lit que : « Dans une enquête de 1391 par le vicomte de Vire sur la noblesse de Richard de la Chambre, Sgr du Mesnil, il fut prouvé par le témoignage des Nobles du pays que cette famille était une branche de celle de Saint-Manvieu qui étaient nobles de race sans bâtardise et Sgrs du Mesnil par Jeanne Bacon, aïeule dudit Richard. Extraits de Dom Le Noir. Néanmoins l'abbé de la Rue, vu leur écu de gueules à six roses d'argent avec une bordure de sable et un bâton d'azur, les croit bâtards des Bacon, sgrs du Molley. » Si notre copie est exacte, cette note aurait été assez mal rédigée.

Les armes des de la Chambre étaient : *de sable, à la fasce d'or, frettée de gueules, et accompagnée de trois roses d'or.*

Digitized by Google

exibé dun examen de tesmoins escript en parchemin sur la noblesse alleguee par Richard de La Chambre predecesseur dudict Jean, Contre les parroissiens de braffays icelle information en dabte le dix huit[e] jour de may l'an 1449, et mesme une autre lettre des Commissaires du Roy nostre sire lors depputes donnee audict mortaing le vingt trois[e] jour de decembre lan 1460. Icelle lettre scellee

---

Celles de Saint-Manvieu : *de gueules, fretté d'argent de huit pièces, au franc-quarter d'hermine.*

Et dans l'Armorial, de 1396, du héraut Navarre, faisant suite à l'*Histoire générale de Normandie* de du Moulin, nous trouvons :

P. 2. — Le sire du Molley (1) ; *de gueules à six roses d'argent.*

P. 7. — Monsieur Guillaume Bacon, *de gueulles à six roses d'argent à un baston d'azur.*

P. 7 — Monsieur Iean Bacon de Landelles, semblable *à une bordure d'azur.*

Le bâton et la bordure sont des brisures de cadets :

« BRISURES, ce sont pieces qui font difference et distinction des Armes pleines d'une maison et famille entre les freres et autres descendans. Les pieces que l'on prend d'ordinaire sont le Lambel, le *Baston* qui sont quelques fois chargés, la Cotice, et la *Bordure* qui sonventefois sont componées, engreslées, endenchées, eschiquetées ou chargées de quelques pieces. » *La Vraye et Parfaite Science des Armoiries* par Pierre Palliot. Rien n'indique donc la bâtardise gratuitement supposée par l'abbé de la Rue. Le bâton est une réduction de la bande inclinée de droite à gauche, et ce n'est que la barre, inclinée au contraire de gauche à droite, qui sert communément pour les bâtards comme venus, dit le proverbe, du côté gauche ; or, on ne peut poser le bâton en barre qu'en le spécifiant.

Le Nobiliaire de Bretagne de Pol de Courcy dit : « de la Chambre, originaire de Normandie, s[r] du Vauborel, maintenu au Conseil en 1671, paroisse de Saint-Jean-sur-Couesnon. Guillaume, S[r] du Mesnil-Gilbert (erreur), élec. de Mortain, petit-fils de Richard vivant en 1391, issu en ramage de la maison de Saint-Manvieu, fut renvoyé par Montfault en 1463 et reconnu noble par la charte générale des francs-fiefs en 1470. » — Voilà donc un exemple frappant d'une famille parfaitement noble, obligée néanmoins, pour n'être point molestée, de se faire anoblir aux Francs-fiefs. Cela n'empêcha pas,

---

(1) L'Itinéraire de Normandie, de 1828, par Louis du Bois, appelle encore cette paroisse Le Mollei-Bacon ; c'est aujourd'hui Le Molay, canton de Balleroy, arrondissement de Bayeux.

Digitized by Google

par deux endroictz de cire rouge et signee par verad louet lors lieutenant de pierre auber vicomte davrenches qui contient comme appres par lesdicts commissaires ladicte information predite veue et fut envoyé ledict de la chambre demeure noble quitte et exempt de paier aucune finance, pareillement a exibé

---

du reste, les vexations. Imposée par provision au Mesnil-Gilbert, lors R. R., elle fut reconnue de *noblesse ancienne* par R. A. et cependant condamnée par R. Ch. et enfin définitivement maintenue, par arrêt du Conseil, le 1er avril 1670.

Les de la Chambre du Vauborel, au Mesnil-Gilbert, n'ont jamais été Srs de cette paroisse, comme le prétend Pol de Courcy. La seigneurie du Mesnil, dont il est parlé dans la note de R. M. et dans le texte de leur article ci-dessus, ne peut être que le fief du Mesnil-Bacon, à Saint-Germain-de-Tallevende, dans la vicomté et la sergenterie de Vire.

Dans sa monographie de la paroisse du Mesnil-Gilbert, parue dans le Tome XI de nos *Mémoires*, l'abbé Masselin dit qu'on trouve, dès 1203, dans les rôles de l'Echiquier, le nom d'un Girard de la Chambre et que, dans une revue de du Guesclin, en 1370, parurent Geoffroy et Jean de la Chambre, ce qui est conforme aux *Annales* de l'abbé Desroches, p. 219 et 300.

Rietstap (*Armorial Général*), M. Louis de la Roque (*Devises héraldiques*), E. de Boceret (*Devisaire de Bretagne*) donnent aux de la Chambre de Normandie et de Bretagne, qui sont les mêmes, et de Savoie, dont le blason est tout différent, la même devise : *Altissimus nos fundavit.*

M. de Boceret fait remarquer que cette devise n'a pas de corps. Cela est vrai pour les armoiries des de la Chambre de Vauborel, mais nullement pour celles des de la Chambre, de Savoie, qu'il ne fait pas connaître. Ces dernières étaient *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bande de gueules brochant sur le tout* ; alias : *semé de France à la bande de gueules.* Seulement, au lieu de la traduire, comme il l'a fait : *Le Très Haut nous a fondés*, il fallait dire *fondées.* De cette façon elle s'appliquerait parfaitement aux « fleurs de lys célestes du ciel en terre et dirivez et miraculeusement descenduz, comme l'on dit ès croniques de France et ès aultres historiens » (*Le Blason des couleurs* par Sicille, hérault d'Alphonse V, roi d'Aragon, et publié par Hipp. Cocheris, p. 38). La traduction de M. Louis de la Roque : *C'est au Très-Haut que nous devons notre origine*, ne laisse rien à désirer.

Le blason de Palliot pour de la Chambre *ancien* est *d'or au cheval bardé harnaché de sable* (*La Vraye et Parfaite Science des Armoiries*, p. 155, n° IV). Comme il n'indique point la province, nous ne savons si c'est celui de Girard ci-dessus, en 1203.

Rietstap dit que la maison des comtes de la Chambre en Savoie

Digitized by Google

un tenement contenant comme jean morcel confessa et advoua tenir par foy et hommage de noble richard de la Chambre sieur du mesnil La masure de la pilliere et une autre masure La petite morcelliere. Icelle en dabte de lan 1432 le dix[e] jour de febvrier, signe J. le massel, aussy dun autre adveu faisant mention comme

---

est éteinte ; Borel d'Hauterive, que les comtes de la Chambre, vicomtes de Maurienne, s'éteignirent dans la maison de Seyssel pour qui la seigneurie de la Chambre, chef-lieu de la vallée de ce nom, fut érigée en marquisat en 1553, Gaspard de la Chambre ayant laissé pour son héritier universel, Aimé de Seyssel, seigneur de Barjat, son neveu, à la charge de porter le nom et les armes de la Chambre. Il ajoute qu'il existe encore en Savoie une famille de la Chambre, mais qu'elle ne paraît avoir aucune communauté d'origine avec celle qui fait l'objet de sa notice dans l'*Annuaire de la Noblesse de France*, de 1861, p. 153. Le même volume contient le Nobiliaire de Savoie où l'on retrouve le nom de la Chambre, p. 377.

Dans son article de la Chambre de Vauborel, Tome I, p. 289 du *Nobiliaire de Normandie*. E. Drigon (1), dit de Magny, qui est bien loin de faire autorité, commence par parler des de la Chambre, de la vicomté de Maurienne en Savoie, comme s'ils avaient le même blason et comme si c'était la même famille. Pol Potier de Courcy, précité, fait au contraire deux articles distincts pour ces homonymes. Nous en avons déjà transcrit un ; voici l'autre : « de la Chambre, originaire de Savoie, comte dudit lieu. *De France, au bâton de gueules.* Philippe, prieur de Lehon (près de Dinan), puis évêque de Cornouailles et cardinal de Bologne, mort en 1550. »

Magny dit qu'on trouve dans les manuscrits de la bibliothèque impériale un sire de la Chambre à la première croisade. Nous savons que ces fameux manuscrits ne sont autre chose que l'armorial, de 1396, du héraut Navarre donnant les blasons de 1249 grands noms de France, de la fin du XIV[e] siècle, tandis que la première croisade se passa de 1096 à 1145. Nous y voyons, en effet, au chapitre des Champenois et Bourguignons, le sire de la Chambre, portant les armes de France, à une bande de gueules. Magny ajoute que Jean de la Chambre, écuyer, sieur du Ménil-Bacon, vint en Normandie en 1367, avec Pierre de Navarre, comte de Mortain. C'est en 1401 que ledit Pierre de Navarre devint comte de Mortain (Dictionnaire de Moréri et *Le Diocèse d'Avranches*, par le chanoine Pigeon, p. 478). Magny parle ensuite de l'importance du fief de Vauborel, qui n'était qu'un huitième de haubert, et il renvoie pour ses anciens possesseurs à la *Liste des seigneurs renommés en Normandie*, par G. du Moulin, où les Vauborel brillent

---

(1) Edouard Drigon, fils aîné de Claude Drigon, marquis romain. La préface de son *Nobiliaire de Normandie* est du 26 décembre 1862.

Digitized by Google

raoul des masures confessa tenir dudict de la chambre Laborderie de la tourendiere en dabte du dix[e] jour de febvrier lan 1432, signé J. le Massel dont ledict de la Chambre nous a requis presentation.

PORET. — C'est la genealogie de René poret sieur du fresne (1) baillee et mise par devers Monsieur lesleu de mortaing ou son lieutenant commissaire du Roy nostre sire en ensuivant les ordonnances et mandement dudict seigneur par ledict sieur dufresne.

PREMIEREMENT

De guillaume poret escuier lors qu'il vivoit sieur dudict lieu du fresne de Vesqueville (2) et du Mesnil oingrin (ou ouigrin) (3) yssit et sortit Guyot poret, dudict Guyot fils et

---

par leur absence. On voit ce que valent ses articles. — Les de Magny ont été d'ailleurs si justement appréciés qu'à propos d'une vente de titres, chartes et documents nobiliaires, et généalogiques, provenant d'anciens cabinets héraldiques, faite le 23 juin 1859, l'on a pu écrire : « Hélas ! les malheureuses pièces ! elles ont passé par les mains des Magny ! *Le Héraut d'Armes*, Tome II, p. 260.

Une demande de renseignements du marquis de Guerra, à Lorca (Murcie), nous a appris l'existence d'une famille espagnole du nom de la Chambre C'est à son intention que nous avons fait ces recherches. Mme la marquise de Chambray, née de la Chambre de Vauborel au château de Chambray, à Gouville (Eure), n'a pu malheureusement nous venir en aide.

Ce nom de la Chambre, *camb*, ayant la même signification que de la Vallée, ne pouvait guère ne pas être pris par plusieurs familles. Effectivement, outre celles déjà citées, nous en trouvons trois autres dans l'Armorial général de Rietstap avec des blasons divers : *Brabant*, d'or à trois tierces-feuilles de sinople. *Bourgogne*, de gueules à trois croissants d'argent ; au chef de sable chargé d'un lion léopardé d'or. *France*, de sable à la croix échiquetée de gueules et d'argent.

(1) Le fief du Fresne, au Fresne-Poret, relevait, de la seigneurie de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour un huitième de haubert.

(2) Le rôle des fiefs du Grand Bailliage de Caen, dressé en 1640, indique une paroisse de Vesqueville dans la vicomté et la sergenterie de Falaise. Bulletin héraldique de 1890, col. 3. Ce nom ne figure point dans le dictionnaire des communes.

(3) Le même Rôle porte le fief du Mesnil-Ougrin dans la vicomté de Caen et la sergenterie d'Evrecy. Même Bulletin, année 1889 col. 522. *Mesnillum* Ongrin, dans l'*Itinéraire de la Normandie*, par Louis

Digitized by Google

heritier dudict Guillaume et de damoiselle Guyotte de Gripie femme et espouse dudict Guyot sortirent et yssirent Guillaume et Jean dicts poret Et mesme Michel poret frere aisne desdicts Guillaume et Jean sauf que ledict Michel estoit sorty dune autre damoiselle en premières nopces femme dudict Guyot Laquelle damoiselle estoit sortie legitimement de la maison et sieurie de durcet. Et dudict Guillaume dernier nommé et de damoiselle Catherine Le Sotherel sa femme est sorty et yssu legitimement gauvain, philebert, Lancelot, Mes Albert marguerin et Guillaume dicts poret freres, dudict Gauvain poret frere aisne et de damoiselle catherine de banville lorsquil vivoit sa femme laquelle damoiselle est encor de present vivante sont sortis et yssus legitimement ledict regné poret, Adrian et marguerin dicts poret freres et autres enffans.

Suppliant monsieur lesleu e autres commissaires avoir pour excuse ledict Regne sieur du fresne a cause de ses predecesseurs dessus nommes pour ce que depresent il na pas peu plus avant declarer en regard a son aage qui nest encor que de vingt ans ou environ et que la pluspart de ses parens et amis tant a cause de ses pere et mere sont demeurant et resceans hors lellection et bailliage dudict Mortaing distant de dix a duze lieues ou viron, Et resceu a produire et monstrer plusieurs lettres et adveux et autres enseignements servant au cas dessusdict outre ce que est cy appres par lui monstré et produict cest assavoir une delivrance et main levee donnee par les commissaires ordonnes pour le Roy touchant ledict fief du fresne le douze jour de janvier 1460. Avecques plusieurs adveux faits aux predecesseurs dudict sieur du fresne a cause dicelle sieurie, les uns donnes lan 1407, les autres donnes lan 1435 et les autres lan 1462, avecques autres lettres en recongnoissance dicelle sieurie du fresne lan 1413, obeissant Ledict sieur du fresne monstrer et enseigner plusieurs autres tenement aussy requis rendus et bailles a ses predecesseurs aussy a luy venus depuis la succession dudict fief a luy venue par le trespas de sondict pere tenant et possesseur dudict fief terre et sieurie du fresne comme personne noble produict et extraict de noble lignee.

---

du Bois, p. 510. Du mesnil ou de l'habitation d'Ongrin ou Ongrin, notre intelligente administration a fait le Mesnil-au-Grain, commune du canton de Villers-Bocage dans l'arrondissement de Caen.

Digitized by Google

LA SERGENTERIE ROUSSEL (1)

LES LOGES SUBRECEY (LES LOGES-SUR-BRÉCEY)

Le Badays (2). — Vigor le badays cest presenté et a dict estre personne noble yssu et sorty de noble et ancienne lignee il et ses predecesseurs et vescu noblement frequente les guerres et estre au service du Roy du nombre des esleus nobles comme les autres nobles du pais mais que de luy il navoit aucunes lettres chartres ne enseignement concernans et regardans le faict de la noblesse pour ce qu'il a dict icelles estre s'aucunes en y a par devers francois Le Badays son frere aisné qui a la garde comme fils aisné de toutte la succession de leur pere et mere et autres predecesseurs Et que jamais il na luy ne ses predecesseurs eu aucun contredict pour le faict de leur noblesse, desquelles choses etc.

CELLANT (LE GRAND-CELLAND)

Tesson (3). — Guillaume Tesson le jeune sieur de la

---

(1) La Sergenterie Roussel ou de Cuves s'étendait sur 18 paroisses : *Beaufícel*, Bellefontaine, *Brécey*, *Brouains*, *Le Grand-Celland*, Coulouvray, Cuves, *Juvigny*, *Lingeard*, *Les Loges-sur-Brécey*, Le Mesnil-Tôve, Montjoie, Perriers-en-Beaufícel, *Sourdeval*, *Saint-Laurent-de-Cuves*, Saint-Martin-le-Bouillant, *Saint-Pois* et Vengeons.

(2) Il n'y a pas d'article Le Badays dans N. M.

(3) Ce nom ne figure qu'une fois dans la Recherche de Montfaut, qui ne voulut point reconnaître la noblesse de Jean Tesson, à Martinvast, sergenterie Tollevast, élection de Valognes, d'après la publication de cette Recherche par M. Labbey de la Roque, ou, à Urville-Hague, même sergenterie, d'après celle de M. Victor Bouton dans *Le Héraut d'Armes*, Tome I, p. 430. La note correspondante, n° 38, dudit Labbey de la Roque porte : « *Anobli aux Francs-fiefs* ; ses descendants maintenus vu leurs titres par Roissi. » Il doit y avoir confusion. Roissy écrit, à la date du 10 décembre 1598, à Valognes : « Jacques Tesson, fils Tassin, demeurant à Urville la-Hague, sergenterie de Tollevast, élection de Valognes, *veu ses titres et sa pauvreté*, jouira. » Il n'est nullement question, comme l'on voit, de la charte des francs-fiefs. Ces Tesson ne devaient pas avoir de fiefs. Ce que dit

Digitized by Google

patincliere (Pasturelière) (1) demeurant de present en la parroisse de Ruffuveille (Reffuveille) pour luy et Jean tesson son frere aisné sieur de la guerinière (2), a declaré leur genealogie estre telle cest assavoir que deffunct Thomas tesson en son vivant sieur proprietaire dudict fief terre et sieurie de la gueriniere qui fut anobly par les Commissaires lors deputes par le Roy nostre sire par la chartre des francs fiefs et nouveaux acquets selon leurs lettres danoblissement deuement apparues en dabte de lan 1471 le vingt deux[e] jour doctobre esquelles lettres sont incerées la teneur des chartres dudict sieur pour le faict desdicts anoblissemens ensemble les quitances des finances pour ce paiées. Est sorty Jean Tesson en son vivant escuier seul fils et heritier dudict Thomas tesson, et dudict Jean et de perrine de meigney son espouse fille de deffunt jean de meigney en son vivant escuier sieur du lieu (3) sont sortis en loyal mariage, lesdicts Guillaume (4) et Jean dicts tesson freres Et guillaume

---

Roissy dans sa Recherche est d'ailleurs conforme à celle des élus de Valognes, de 1576, où l'on trouve en ladite paroisse d'Urville : « Tassin Tesson que lesdits paroissiens ont dit être *noble d'ancienneté* et qu'à cause de sa *pauvreté* il vit de son travail. » Pour que des paroissiens disent cela, remarque M. Paul de Farcy, qui possède une copie de cette dernière Recherche, il fallait que cette opinion fût bien forte et bien générale, car ils disaient facilement le contraire, même au risque de se voir condamnés pour leur demande d'imposer à la taille. » Il y eut donc un rameau, au moins, des richissimes barons féodaux du nom de Tesson à tomber dans la gêne ; celui-ci devait se rattacher à la branche de Henneville, mentionnée la première, avec des armes plaines comme la Roche-Tesson, dans l'Armorial de 1396, du héraut Navarre. Les paroises de Hainneville et d'Urville-Hague se trouvent peu éloignées l'une de l'autre à l'Ouest et au Nord-Ouest de Cherbourg.

Ledit Jean Tesson rentre donc bien dans la catégorie de ces nobles authentiques, mais appauvris, injustement exclus par Montfaut, dont parle M. le vicomte Oscar de Poli, p. 1 et 2.

(1) La Pasturelière, franche vavassorie de Reffuveille.

(2) La Guérinière, franche vavassorie du Grand-Celland.

(3) De Maigney, à Brécey.

(4) Guillaume-le-jeune, originaire de la Guérinière, au Grand-Celland, époux d'Hélène Gallouin, du Mesnil-Tôve, habita donc quelque temps la Pasturelière, en Reffuveille, propriété de sa femme, depuis le 3 décembre 1504, avant de venir se fixer au lieu de la Hercendière, en la Mancellière, entre 1523 et 1529. — Sa déclaration

Digitized by Google

tesson escuier frère aisné dudict Guillaume et frere puisney

---

se trouve en grande partie confirmée par l'acte du partage fait, le 7 mai 1506, de la succession de son père. *Carrés de d'Hozier*, vol. 594, p. 244-245. Bibl. Nat., Cab. des titres. — Sur cet acte, passé à Brécey, on voit qu'il était bien le frère cadet de Jean et de Guillaume l'aîné, tous les trois fils de Jean, Sgr de la Guérinière, et de Perrine de Maigney, et petit-fils de Thomas, acquéreur d'un fief du nom de Celland, lequel précisément revint audit Guillaume-le-jeune.

Reste à savoir si ledit Thomas n'eût réellement qu'un seul fils et héritier :

Le 27 août 1496, le fief ou vavassorie appelée la Guérinière était tenue par Jean Tesson, écuyer, *l'aîné* en la paroisse de Celland. — *Archives de la Manche.* Registre A. 288, f° 165, n° 1.643.

Le 13 novembre 1498, vente pour le prix de huit livres douze solz six deniers, d'une pièce de terre nommée Le Champ de l'Espinne (1) faisant partie de l'aînesse de la Dodemanière, en la paroisse de Saint-Médard-de-Celland, à noble homme Jean Tesson, *l'aîné*, absent, écuyer dudit lieu de Celland et à ses hoirs. *Carrés précités*, p. 242.

Le 16 août 1499, Pierre Fauquet, écuyer, confesse et avoue tenir par foy et hommage un quart de fief de haubert tenu à gagepleige, cour et usage, assis en la paroisse de Saint-Médard-de-Celland, duquel fief est tenu par hommage un fief ou vavassorie appelée la Guérinière, que tient à présent Jean Tesson, écuyer, *l'aîné*. — *Même registre*, A. 288, f° 206, n° 1.908.

A la même date, sur une pièce du cabinet des titres, on dit au contraire *puisné*, sans doute par erreur.

Il semble donc, d'après cela, que Thomas ait eu deux fils du même prénom : Jean l'aîné et Jean puîné. Mais comme nous ne connaissons pas audit Thomas d'autres seigneuries que celles de la Guérinière et de Celland, mentionnées, l'une et l'autre, dans le partage du 7 mai 1506, on peut logiquement en conclure, conformément à la déclaration de Guillaume-le-jeune, que Jean, son père, devint finalement seul fils et héritier du susdit Thomas. En effet, sur des modèles informes et en lambeaux de généalogies préparées, vers 1640, pour MM. du

---

(1) Sur la Matrice cadastrale de la commune du Grand-Celland, figurent à la Dodemanière, sous des numéros se suivant et avec des qualificatifs distinctifs, cinq champs de l'Epine, d'une superficie totale de 2 hectares 44 ares 60 centiares.

Digitized by Google

dudict Jean comme il nous a este testiffié par jean cheval (p. 40)

Tillet (1) et de la Potherie (2), on cite comme fils de Thomas : Jean, Philippe et Samson, mais on dit bien que Jean était devenu seul héritier de Thomas (Archives de la Mancellière).

Un Mémoire et un Tableau généalogiques de la famille de Tesson aux pièces dites originales du cabinet des titres, vol. 2.812, n° 62.547, n'indique aussi pour Thomas, Sgr de la Guérinière, qu'un seul fils du nom de Jean, marié à Jeanne (*sic*) Fauquet au lieu de Perrine de Maigney. Il faudrait bien alors admettre l'existence de deux Jean : l'aîné, marié à la première, et le puîné à la seconde. Mais ce Tableau dressé, au siècle dernier, probablement par ou pour François Tesson, de la paroisse de Sartilly, puisque son nom figure en tête, n'a évidemment rien d'officiel, car on y trouve cette mention : « d'un manuscrit de famille, revoir toute cette généalogie. » Il en est certainement de même du Mémoire anonyme. Le contrat de mariage, en date du 20 juin 1522, d'autre François Tesson, auteur de la branche du Neufbourg-de-Vains, du Mesnil-Balisson à Lolif, de Sartilly, etc., rapporté sur une pièce du 2 novembre 1563, fait connaître que ledit François était frère puîné de Jacques, Sgr de la Guérinière, l'un et l'autre fils du susdit Jean et de Jacqueline Fauquet (même vol. 2.812) ; mais rien ne montre si celui-ci était réellement fils ou simplement petit-fils de Thomas. Le Tableau, bon pour la branche de l'auteur, n'en est pas moins erroné d'un degré pour son raccordement avec la tige de la Guérinière par suite de la substitution évidemment fautive de Jeanne (Jacqueline) Fauquet à Perrine de Maigney.

Effectivement, en ne se servant que des recherches officielles, pour toute la généralité de Caen, de Roissy, d'Aligre et Chamillart, la généalogie des seigneurs de la Guérinière s'établit ainsi qu'il suit :

---

(1) Mgr du Tillet, seigneur de Beaulieu, Conseiller du Roy en sa Cour des Aides et Finances, Commissaire député par sa Majesté pour la subsistance des gens de guerre et régalement des Tailles en la généralité de Caen.

(2) Mgr Le Roy de la Potherie, Conseiller du Roy en son Conseil et Intendant de la Justice, Police et Finances en la généralité de Caen. Nous croyons que la Recherche de cet Intendant eut lieu en 1642-43 ; elle n'existe point aux Archives du Calvados.

Digitized by Google

ROISSY	D'ALIGRE	CHAMILLART
I. — Thomas.	—	—
II. — Jean.	—	—
III. — Jean.	—	—
IV. — Jacques.	Jacques.	Jean (*sic*), 1548, Marguerite Le Devin.
V. — Jean.	Jean.	Jean, 1581, Jeanne Le Roy.
VI. — Jacques. (reconnu le 21 juin 1599).	Jacques.	Jacques, 1599, Charlotte de la Broïse.
VII. — —	Jean. (reconnu le 16 avril 1635)	Jean, 1637, Marguerite Le Gager. (âgé de 63 ans, en 1666 ou années suivantes)

(La suite, comme nous l'avons indiqué, d'après les anciens registres paroissiaux, dans nos rectifications et additions à la Monographie de la paroisse du Grand-Celland par l'abbé Masselin).

Or la Recherche particulière, pour l'élection de Mortain, de Jean Guilloches, montrant que la compagne de II. Jean était Perrine de Maigney, celle de III. Jean se trouve être forcément Jacqueline Fauquet, citée plus haut.

Sur le Tableau et le Mémoire en question, on a uni II. Jean et Jeanne (Jacqueline) Fauquet, et laissé en blanc le nom de la femme de III. Jean, sur la même ligne duquel, il a alors fallu mettre ledit François, le sachant, par son contrat de mariage, fils de Jacqueline Fauquet, d'où, comme nous l'avons dit, l'erreur d'un degré, au-dessus du convenable, pour le raccord de cette branche à sa tige.

Une pièce classée, on se demande pourquoi, dans le dossier de la branche de la Mancellière, au cabinet des titres, est le partage fait, le 10 août 1581, entre Jean, autre Jean ou Jacques, et François, frères, de la succession de leur père, Jean, Sr de la Guérinière, laissant pour veuve Joachine d'Auray, non mentionnée ci-dessus ; c'était peut-être une seconde femme (1). Comme il n'existe, au cabinet des titres, pour

(1) Sur l'acte en question, la première fois que l'on parle d'elle, c'est pour stipuler que les meubles seraient partagés entre lesdits frères et demoiselle Joachine d'Auray, veuve dudit défunt sieur de la Guérinière, leur père. Il est ensuite parlé de trois demoiselles sous âge, non encore parvenues en leurs ans nubiles, Jacqueline, Marie et Louise, sœurs desdits frères et filles dudit défunt sieur de la Guérinière et de ladite demoiselle Joachine d'Auray. Puis, d'une autre sœur, Jeanne, mariée à noble homme Jean Jacqueson, sieur de la Fosse. Enfin, on termine en disant que noble homme Gabriel Tesson, sieur et patron de Celland, curateur dudit François Tesson, écuyer, même ladite Joachine d'Auray, leur mère, obligent leurs biens à l'exécution du présent.

On ne voit donc pas qu'elle était la mère des trois fils de son mari, comme c'est au contraire bien spécifié après pour les filles sous âge.

Digitized by Google

cette tige de la Guérinière, éteinte dans les mâles en 1781, aucun dossier qui la concerne exclusivement, et que, parfois, l'on a employé indifféremment, pour le même membre, le prénom de Jean ou celui de Jacques, sa généalogie ne saurait évidemment être aussi satisfaisante avant qu'après le moment où commencent les registres paroissiaux du Grand-Celland.

Au contraire, les branches du Mesnil-Balisson et de la Mancellière ont chacune leur dossier particulier ; pour elles les actes notariés et les titres authentiques abondent, ayant eu leurs preuves à faire, au siècle dernier, pour la Cour du duc d'Orléans, régent du royaume, l'Ordre de Saint-Lazare, la Cour du roi Louis XVI et l'Ordre de Malte.

L'extrait de la Recherche de Roissy, dont nous nous sommes servi, a été pris dans les *Annales* de l'abbé Desroches, p. 393, d'après une copie, par Joseph de Campion, d'un original du sieur L'Aigneau, greffier des Commissaires de 1598-99. Il comprend six dégrés ; il ne peut pas y en avoir moins ; on trouve le même nombre dans le Nobiliaire manuscrit du docteur Olive, à Bayeux : « Jacques Tesson, sieur de la Guérinière, fils Jean, fils Jacques, fils Jean, fils autre Jean, fils Thomas, de la paroisse de Saint-Médard du Grandcelland, élection de Mortain, reconnu noble par de Mesmes de Roissy, le 19 (21) juin 1599. » Cependant, certains exemplaires de cette Recherche n'en donnent que cinq, passant autre Jean, d'où, sans doute, semblable omission remarquée sur une généalogie de Tesson, sans noms de femmes pour la tige de la Guérinière, par le consciencieux Chérin, qui, d'ailleurs, n'indique pas le point de soudure de la branche du Neufbourg et du Mesnil-Balisson à sa tige de la Guérinière. Vol. 193, n° 2.820 du Cabinet des titres.

Malgré les recherches et les maintenues qui s'ensuivaient, la noblesse des gentilshommes leur était constamment disputée. En voici une nouvelle preuve : c'est un arrêt de la Cour des Aides dont nous devons la copie à l'obligeance de M. Charles de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure. Il est vrai que dans ce cas particulier, il y avait eu changement d'élection.

Mercredi 17 février 1528.

« Entre le procureur général du Roi chargé du fait du procureur dudit Sr en l'Ellection de Vire, impétrant de mandement évocatoire de la Cour et demandeur d'une part et maistre Gabriel Tesson soy disant personne noble evoque et deffendeur d'autre part. Veu le proces fait en premiere instance devant les Srs Elleuz les plaidoiez et la genealogie baillee par ledit Tesson de son extraction de noblesse par lui alleguee a cause et par le moyen de la chartre des francs fiefz les lettres chartres enseignements et escriptures par lui produictes pour la Iustification d'icelle. Response prononcee dudit procureur genéral et ce quils ont clos, il est dit que ledit Tesson a deubment (?) veriffié et enseigne par lettre estre issu en directe ligne de Thomas Tesson son bisaïeul anobly par la dicte chartre comme

Digitized by Google

tenant du fief de la Gueryniere et ordonne qu'il joyra luy et sa postérité en vivant noblement, » [Registre des expéditions faictes en la Chambre du Conseil de la Cour des Aides, 1527-1528].

Sur le contrat précité, du 20 juin 1522, pour le mariage de François Tesson, qui devint seigneur du Neufbourg-de-Vains, ce Gabriel est dit cousin du marié et appelé Sr de la Chapelle. Il était peut-être fils de Guillaume l'aîné, devenu en 1506, seigneur du fief de la Planche ou des Planches, à Brécey.

En 1533, maître Gabriel Tesson, écuyer, Sr de la Chapelle, âgé de 35 ans, était témoin aux assises de Vire. (Notes de M. Paul de Farcy à Château-Gontier).

La Recherche de Jean Guilloches, par suite de la déclaration si précise de Guillaume-le-jeune, certifiée par deux témoins, et des explications ci-dessus, permet donc de dresser au mieux, comme il suit, uniquement d'après les recherches officielles et les actes notariés, la généalogie de la tige de la Guérinière, jusqu'au point de départ de la branche du Neufbourg-de-Vains, continuée par celle du Mesnil-Balisson, à Lolif :

I

Thomas Tesson, écuyer, seigneur du fief, terre et seigneurie de la Guérinière, au Grand-Celland, et d'un autre fief du nom de Celland, c'est-à-dire seigneur de Celland en partie, vivant le 22 octobre 1471. Il eut pour fils :

II

Jean, Seigneur de la Guérinière, et, en partie, de Celland, époux de Perrine de Maigney, dame du fief de la Planche ou des Planches, à Brécey, fille de Jean de Maigney, écuyer, seigneur de Maigney, aussi à Brécey. Sa succession fut partagée, le 7 mai 1506, entre ses trois fils, qui suivent, lesquels avaient plusieurs sœurs mentionnées sur l'acte dudit partage :

1° III. — Jean, Sgr de la Guérinière qui suivra.

2° III. — Guillaume-l'aîné, Sgr de la Planche ou des Planches, à Brécey, auteur possible des sieurs de la Chapelle, élection de Vire.

3° III. — Guillaume-le-jeune, seigneur de Celland, en partie, et de la Pasturelière, en Reffuveille, sieur de la Hercendière et de la Bretonnière, à la Mancellière, marié, avant le 3 décembre 1504, date d'un accord pour substitution de dot, à Hélène Gallouin, fille de Thomas Gallouin, écuyer, seigneur de la paroisse du Mesnil-Tôve, et de Bernardine du Halley.

Ledit Guillaume-le-jeune est l'auteur de la branche cadette de la Mancellière, arrivée aujourd'hui, seule survivante, à son XIV[e] dégré de filiation parfaitement suivie.

III

Jean, seigneur de la Guérinière, époux de Jacqueline Fauquet, de la famille des seigneurs et patrons présentateurs de la paroisse du Grand-Celland, dont les deux fils qui suivent :

Digitized by Google

(p. 36) escuier sieur de la Rossaye (1) Et pierre Billeheust sieur de montgotier (2) en exibant pareillement certaines lettres royaux deuement scellees et approuvees donnes par feu charles par la grace de Dieu Roy de france a chynon le huict[e] jour de febvrier lan 1486 (3) faisant mention comme ledict deffunct Roy Charles en ensuivant lesdictes lettres danoblissement il estoit mandé icelluy jean tesson faire souffrir et laisser jouir dudict privillege de noblesse, et ensuivant lesquelles lettres icelluy jean tesson obtint actaintte de lesleu de mortaing ou son lieutenant Commissaire du Roy nostre sire de jouir du privillege de noblesse signé de honorable homme jean de la broise procureur du Roy en ladicte ellection en dabte de lan 1486 le neuf[e] jour de mars deuement approuvees en justice, a cause de quoy Il tesson dict avoir tousiours jouy luy et ses predecesseurs dudict

---

1° IV. — Jacques (d'après Roissy et d'Aligre) ou Jean (suivant Chamillart), qui continue la tige de la Guérinière, éteinte, au 10e dégré, en 1781, après avoir encore fourni la branche aînée du Buat, issue de Pierre, frère cadet de VII. Jean, et éteinte, aussi au10e dégré, en 1835.

2° IV. — François, auteur de la branche médiane du Neufbourg-de-Vains, continuée par celle du Mesnil-Balisson, à Lolif, et par les rameaux de Sartilly, de Vains et de Champcervon, dont les derniers représentants, appartenant également au 10e dégré de la généalogie générale de toute la famille, furent guillotinés à Granville, comme royalistes, en janvier 1794.

La suite, comme nous l'avons indiqué, pour toutes les branches et rameaux du comté de Mortain, de la vicomté d'Avranches et du diocèse de Lisieux, dans Monographie de la Mancellière, Généalogie des frères Tesson guillotinés à Granville, Rectifications et Additions à plusieurs monographies de paroisses de l'abbé Masselin.

(1) J. P. cite, en 1525, Jean Cheval, sieur de la *Rousselaye*, mais c'est aussi Rossaye, de *raus*, marais, dans généalogie d'Avenel, IVe dégré, et Rossais sur la carte du canton de Juvigny-le-Tertre. La Rossais, au Mesnil-Rainfray, est située à une demi-lieue à l'est de la Pasturelière.

(2) Montgothier, paroisse voisine du Grand-Celland, sergenterie Corbelin.

(3) Ces lettres furent présentées pour leur entérinement, le 16 février 1486, à Jean Le Breton, écuyer, lieutenant de l'élu de Mortain sur le fait des aides ordonnés pour la guerre, Commissaire du Roi. Jean Tesson, écuyer, Sgr de la Guérinière, n'est par lui qualifié ni l'aîné, ni le puîné. Carrés de d'Hozier, vol, 594, p. 241.

Digitized by Google

privillege sans derogation et frequente les guerres et este au service et baon du Roy comme les autres nobles du pais, desquelles choses il nous a requis lettre de presentation suivant la commission du Roy nostre dict seigneur qui luy a este accordée.

JUVIGNEY (JUVIGNY-LE-TERTRE)

DE St GERMAIN (DE SAINT-GERMAIN ET DE LA BROISE). — Mes Christofle et Sanson de Sainct Germain qui sont seigneurs de la parroisse et mesme Christophle de la broise nont aucune chose produict ny fait declaration de leur privillege obstant que lesdicts de Sainct germain sont demeurans au lieu de Courson (1) en lellection de Vire, Et ledict de la broise hors le pais au service du Roy.

---

(1) Courson, paroisse de la sergenterie de Saint-Sever. Dans cette paroisse se trouvait le fief d'Isigny aux de Saint-Germain, devenus seigneurs de Juvigny par l'alliance de Geoffroy de Saint-Germain, seigneur dudit Isigny, avec Gillette de Juvigny, fille aînée et héritière en partie d'Olivier de Juvigny. Cette branche cadette des Saint-Germain, seigneurs de ce fief d'Isigny, puis de la paroisse de Juvigny, était issue, comme son aînée de Parigny, des Saint-Germain de notre paroisse d'Isigny, du Mortainais, dont ils n'avaient pas la seigneurie, mais où ils possédaient fief. J. P. n'a pas fait, dans son article de Saint-Germain, cette distinction, cependant si nécessaire pour la clarté, entre ces deux seigneuries d'Isigny, des élections de Mortain et de Vire.

Au temps des guerres de religion, Samson de Saint-Germain, Sgr de Juvigny, fut un ligueur ardent. Le chanoine Pigeon, p. 558 de son *Diocèse d'Avranches*, reproduit un mémoire rédigé contre lui, en 1591, paru en premier lieu dans l'Inventaire-Sommaire des Archives de la Manche. A. 593, p. 102. Dans ce mémoire, on le dépeint sous les plus noires couleurs. « Mais pour bien apprécier ce document, dit l'abbé Masselin, dans ses manuscrits, il faut se rappeler que le duc de Montpensier, comte de Mortain, auquel il fut présenté par un de ses partisans, et probablement par son ordre, était protestant et naturellement très hostile aux ligueurs, qui lui avaient opposé et lui opposaient encore de la résistance. On était donc sûr d'être bien accueilli, quand on lui en disait beaucoup de mal, et il faut, pour être juste, rabattre au moins les trois quarts et une partie du quatrième de ce qui est dit dans ce rapport, de Samson de Saint-Germain. Un

Digitized by Google

SOURDEVAL

Lemoigne (Le Moine) (1). — Me Jean Lemoigne prebstre sieur temporel de ladicte parroisse de Sourdeval pour luy et Guillaume et Ambroys dicts Lemoigne ses freres fils et heritiers de feu pierre Lemoigne lors quil vivoit sieur dudict lieu adeclare sa genealogie Cest que de feu Robert Lemoigne sieur dudict lieu de Sourdeval qui confirma une fieffe faicte en ladicte terre par ledict (*sic*) Robert Lemoigne chevalier son pere en lan de grace 1260, duquel robert yssit Guillaume lemoigne Et dicelluy chevalier sortit et succeda autre guillaume

---

peu de réflexion suffit pour apprécier ce rapport à sa juste valeur. Toutes les accusations contre le sieur de Saint-Germain sont générales ; il détrousse, il pille, il vole... qui ? les marchands, les passants, les habitants des paroisses, lesquels ? Comment se nomment-ils ? L'auteur du rapport n'allègue aucun fait particulier. Il a enlevé l'argent des tailles de Romagny ; mais, il semble bien que s'il put y réussir, c'était de bonne guerre. Ce rapport est évidemment fait par un partisan du protestantisme qui voulait être agréable au duc de Montpensier. Il s'appitoie sur le sort des pupilles et des orphelins, sur le sort du pauvre peuple ; c'est la manière de parler de tous ces gens-là, mais il s'en souciait comme d'une guigne. »

(1) Les armes de cette famille se trouvent ainsi blasonnées dans l'Armorial, de 1396, du héraut Navarre, publié sous un faux titre à la suite de l'*Histoire générale de Normandie* par Gabriel du Moulin, curé de Menneval, p. 7 :

Monsieur Roland de Verdun, d'or fretté de noir.

Monsieur Guillaume le Moyne, semblable à un quartier de noir.

Monsieur Richard le Noir-moyne, semblable à un escusson d'azur, et six ongles d'argent sur l'escusson.

C'est ce qui a fait écrire à J. P. :

« M. de la Roque (Origine des noms) dit que Verdun et le Moine ont la même origine et en effet les armes de ceux-ci *semblent* être celles des autres avec une brisure et c'est peut-être le franc-quartier de sable ajouté au fretté de même couleur du blason de Verdun, qui faisant paraître ces chevaliers presque tout noirs lorsqu'ils étaient couverts de leurs armures les firent nommer Le moine parce qu'alors les moines noirs étaient les plus communs, ce qui paraîtra peut-être d'autant plus vraisemblable que l'Armorial publié par le curé de

Digitized by Google

Lemoigne Et dicelluy dernier guillaume sortit et succeda jean Lemoigne. Et dicelluy jean sortit et succeda ledict pierre lemoigne derrain deffunct, sont yssus lesdicts Me Jean Lemoigne et sesdicts freres comme il sera fourny monstré et veriffié sy mestier est et ainsy quil appartiendra.

Manneval, après avoir nommé Guillaume le Moine enchérit encore sur Richard qui le suit et le nomme Richard le noir moine. »

Nous donnons cette explication à titre de curiosité et pour ce qu'elle vaut, en observant toutefois, d'abord, que malgré ce franc-quartier de sable, le chevalier qui le portait restait encore assez doré sur les trois autres quartiers pour ne pas paraître si noir qu'on le suppose, et, ensuite, que Richard, avec son écusson bleu et blanc, devait au contraire paraître moins noir que Guillaume. Dans l'édition de cet Armorial par Douet Darcq, il n'est pas d'ailleurs parlé de noir moine. L'un est appelé Guillaume de Lemoingne et l'autre M. Richart Lemoinne, nos 311 et 312.

Au chapitre XXIX du *Traité de l'Origine des Noms*, de la Rcque cite un grand nombre de familles ayant eu plusieurs noms, parmi lesquelles nous remarquons pour notre contrée, p. 46 et 47 : Tesson et de la Rochetesson, Painel et Hambie, Avenel et Octeville (1) *de Verdun et le Moine.*

Les six premiers noms se retrouvent, séparés, mais avec des armoiries semblables, dans l'Armorial en question ; les deux derniers seuls se suivent.

Il y a ainsi, dans cet Armorial de 1396, bien des blasons pareils, ne se distinguant entre eux que par la brisure, pour des familles se suivant et en apparence toutes différentes, à cause principalement des surnoms de seigneuries substitués aux noms patronymiques.

Mais voici un autre nom, aussi représenté dans l'Avranchin, dans le même cas que Verdun, c'est-à-dire doublé, avec des armes identiques et brisées, d'un personnage à nom dissemblable, qui ne paraît pas être celui d'une sieurie, puisqu'il n'est pas précédé de la particule :

455. M. Alain de Clinchamp. — D'argent à un fanon de gueules.

456. M. Nicolle Tertes. — Semblablement, à un baston d'azur.

Tertes (Tritres dans le Catalogue de du Moulin et Trites dans l'ou-

---

(1) Le commune d'Octeville-la-Venelle, près de Valognes, suivant l'orthographe administrative, devrait donc être Octeville-l'Avenel, suivant l'orthographe historique.

La Rochetesson, baronnie des Tesson, à La Colombe ; Hambie et Octeville, paroisses du Cotentin, comme la précédente.

Digitized by Google

vrage de P. Roger) ne se trouve pas néanmoins à la Table des personnes et des familles mentionnées dans le gros volume de plus de mille pages sur la *Maison de Clinchamp* par Noulens (1), qui, apparemment, ne l'aura pas considéré comme étant du même lignage. Peut-être aussi s'est-il imaginé, comme l'abbé de la Rue, que le bâton avait une signification qu'il n'a nullement. Nous répétons qu'il ne faut pas y voir autre chose qu'une brisure ordinaire, n'ayant aucune signification particulière (p. 28).

Au premier paragraphe de l'art. de Verdun, J. P. dit que M. de la Roque *prétend* que les seigneurs de Sourdeval nommés Le Moine étaient puînés de la maison de Verdun (2). J. P. termine ainsi cet article : « J'ai déjà dit que les armes de Verdun sont d'or fretté de sable et que Le Moine de Sourdeval qu'*on prétend* puînés de Verdun y ajoutaient pour brisure un franc-quartier de sable. » J. P. paraît donc finalement, à l'art. de Verdun, moins convaincu qu'en premier lieu à l'art. Le Moine (6e § de cette note). Il avait raison de douter, si les précédents auteurs se sont simplement basés pour leur dire ou croyance sur la similitude des armes, qui ne peut être qu'une présomption. L'insuffisance absolue d'une pareille preuve est manifeste, comme le montre clairement l'exemple suivant, pris dans notre vieil Armorial :

339. M. Jehan de Fontaines de Bacquetot porte *De gueules à trois tourteaux d'argent,*

C'est-à-dire exactement les mêmes armes que celles de nos anciens Saint-Germain, d'Isigny et de Parigny, lesquels ne figurent pas du reste dans cet Armorial.

Voici encore un autre exemple, relevé celui-là, dans l'Armorial beaucoup plus moderne de Chevillard :

Biard, écuyer, sieur de Saint-Georges, élection de Bernay, porte *d'argent fretté de sable,*

---

(1) Pour Noulens, ledit Alain de Clinchamp est, naturellement, un croisé de la première croisade. Il le dit et répète assez, p. 57, 405, 426, 427, 715. Comme il fallait pour cela qu'Il vécût au XIe siècle au lieu du XIVe, l'auteur le fait figurer, p. 426, au IIIe dégré d'une généalogie, lorsque sa place ne saurait être qu'au VIIIe ou mieux au IXe, p. 464-65, où l'on retrouve, en effet, deux fois de suite, le prénom d'Alain. Nous avons déjà dit dans le Tome VII de la *Revue de l'Avranchin*, p. 569, et dans le Tome XII des *Mémoires*, p. 2 et 3, que la prétendue liste des compagnons de Robert Courte-Heuse, à la première croisade, citée par l'auteur, est un document dont le titre est absolument apocryphe ; c'est, dans l'histoire de G. du Moulin, un catalogue de 1055 pseudo-croisés, dont 450, rien que pour la Normandie.

(2) De la Roque se borne à une simple assertion, sans aucune preuve à l'appui. Il dit, *loco citato* : « La même multiplication de noms se void dans grand nombre d'autres Maisons de cette Province, comme en celles de..... ; *de Verdun et le Moine* ; etc.

Digitized by Google

C'est-à-dire identiquement les mêmes armes que celles des Verdun, telles qu'elles sont indiquées dans ledit Armorial, pour les de Verdun, sieurs de Passais, à Barenton (1), et, dans R. Ch. pour les deux branches des élections d'Avranches et de Mortain. Or, ces nouveaux Biards ne se réclamaient nullement, que nous sachions, des de Verdun, car nous verrons, à l'article Avenel de Chalendrey, qu'ils prétendaient descendre, par bâtardise et légitimation, reconnue sous Louis XI, des anciens des Biards, alors des Soterel, lesquels portaient, de gueules à trois aiglettes d'argent, c'est-à-dire les armes de leur baronnie des Biards et de leurs prédécesseurs dans cette baronnie les Avenel.

De plus, le franc-quartier, que Palliot appelle Canton d'honneur, est une pièce honorable de second ordre, comme le franc-canton. Ce n'est donc pas forcément une brisure. Sans sortir de Normandie, nous trouvons, toujours dans l'Armorial de 1396, deux noms uniques, pour lesquels, en apparence, il n'y a pas lieu par conséquent à brisure, avec des armes absolument semblables, sauf la couleur des émaux, à celles des Le Moine :

300. Robert de Cère ou Tere : *d'argent,* FRETTÉ *d'azur, à* UN QUARTIER *de gueules.*

451. Pierre de Hamars, ou Haviars : *d'argent,* FRETTÉ *de gueules à* UN QUARTIER *de gueules.*

Parfois, le franc-quartier est l'écu en bannière d'une alliance, comme l'écusson est l'écu en cœur aussi d'une alliance. Exemples :

198. — Foulques Painel. — *D'or, à deux fasces d'azur, à une orle de merlettes de gueules, à* UN ÉCUSSON DE CHANTELOUP.

201. — Fouquet Painel. — *Semblablement à* UN QUARTIER DE BRICQUEBEC.

Les Barrington, du comté de Limerick, en Irlande, portent les mêmes armes que les du Mesniladelée, aussi avec un canton en plus. Cependant, les Barrington ne passent pas pour des du Mesniladelée. « La plupart des généalogistes anglais, dit M. de Gerville, font descendre les Barrington des comtes d'Anjou ; quelques-uns les font venir de Barenton. Cette prétention, qui ne me paraît fondée sur aucuns renseignements publics, pourrait l'être sur des titres particuliers. Je ne puis ni accréditer cette assertion, ni la contester. » *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* Tome IV, p. 170-71. Du Mesniladelée : D'ARGENT A TROIS CHEVRONS DE GUEULES. — Barrington (Limerick) : D'ARGENT A TROIS CHEVRONS DE GUEULES, *surmontés d'un lambel de sinople, au canton du même, chargé d'un trèfle d'or.* (Armorial de Rietstap). Le canton est bien ici une

---

(1) Et non, comme on l'a indiqué à tort, élection de Domfront. Il s'agit, en effet, du fief de Passais, à Barenton, et nullement de la paroisse de Passais ou Passais-la-Conception, dans le canton de Domfront (Orne).

Digitized by Google

brisure puisqu'il est blasonné après le lambel, qui en est toujours une ; c'est donc une seconde brisure ou surbrisure ; il ne se retrouve pas d'ailleurs dans le blason des autres branches.

Dans la Recherche de Jean Guilloches, les Le Moine ne parlent pas d'une origine commune avec les de Verdun. Lorsqu'ils changèrent de nom pour la première ou la seconde fois, ils prirent le nom de Sourdeval et ne reprirent pas celui de Verdun. J. P. dit que les hommes avaient nom Le Moine et les femmes de Sourdeval ; mais ils finirent par prendre aussi ce dernier. Le premier acte qu'il cite, d'un Le Moine, seigneur de Sourdeval, date de l'an 1210 (1). A l'article de Sourdeval, il émet l'opinion que ce Le Moine, Guillaume, avait peut-être épousé Maheust, fille de Richard de Sourdeval (2).

Il est parfaitement certain qu'autrefois on changeait de nom et d'armes sans aucune solennité, c'est-à-dire comme l'on voulait. Les puînés pouvaient porter d'autres noms et d'autres armes que leurs aînés pour les distinguer. Il y a, dit M. de la Roque, des familles qui ont même nom et diversité d'armes, et d'autres qui ont diversité de noms et des armes semblables, et quelques autres qui tirent leurs armes de leurs seigneuries. On prenait fréquemment le nom et les armes de sa mère ou de sa femme ; on quittait son nom en retenant ses armes, ou, au contraire, on retenait son nom en abandonnant ses armes ; on quittait l'un et l'autre par la considération de l'alliance prise ou l'on retenait ses armes avec celles de sa femme, etc. Cf. *Traité de l'Origine des Noms*, chapitres XXIX à XXXIV. Avec

---

(1) M. Hipp. Sauvage dit que les rôles de l'Echiquier de Normandie, de 1195, publiés par Stapleton, mentionnent Le Moine de Boussentier. *Barenton* dans l'Annuaire de la Manche de 1881, p. 23.

J. P. cite l'aveu rendu par Robert de Verdun, le 29 avril 1486, du fief du Haut-Boussentier, en ladite paroisse de Barenton où il y avait aussi le fief du Bas-Boussentier et la vavassorie de Boussentier. Hipp. Sauvage *loco-citato*, p. 24, 25.

Les Le Moine paraissent beaucoup plus anciennement dans le Mortainais que les de Verdun. Le premier de ceux-ci, cité par J. P. comme possédant fief dans le pays de Mortain, est Colin de Verdun, qui tenait en 1390 une portion du fief du Bailleul sous Robert du Buat.

En 1463, il n'y avait pas encore de Verdun dans la vicomté de Mortain ; du moins, Montfaut n'en cite que dans la vicomté d'Avranches.

(2) L'abbé Desroches dit que Robert de Sourdeval, issu d'un des compagnons de Rollon, laissa des descendans qui prirent le nom de Lemoigne (*Histoire de l'ancien diocèse d'Avranches*, Tome I, p. 178-179). Il y a assurément plus de certitude que ces Le Moine descendaient des Sourdeval, au moins par les femmes, que des Verdun par les hommes.

Digitized by Google

la coutume de la brisure, on pouvait d'ailleurs, s'il était nécessaire, marquer d'un signe distinctif l'écu adopté.

Voilà qui peut ouvrir le champ à plus d'une supposition.

Ce ne fut qu'assez tard que l'on remédia à la licence abusive des changements de noms et d'armes. L'Ordonnance donnée à Amboise, le 26 mars avant Pâques 1555, par Henri II, porte expressément, art. 9 : « Que pour éviter la supposition des Noms et des Armes, défenses sont faites à toutes personnes de changer leurs noms et leurs armes, sans avoir obtenu des Lettres de dispense et permission, à peine de mille livres d'amende, d'être punis comme faussaires, et être exanthorés et privés de tout degré et privilège de Noblesse. »

Nous avons expliqué, p. 95 et 96 du tome XI des *Mémoires*, comment la seigneurie de Sourdeval passa aux du Bosc par suite d'une alliance avec cette famille Le Moine qui ne paraît plus dans l'Avranchin dès R. R. — J. P. ne parle point de la branche bretonne que l'on trouve sous le nom de Sourdeval (1) dans le Nobiliaire de Pol de Courcy, lequel ajoute d'ailleurs que cette famille, issue en ramage de celle de Verdun, portait jusqu'en 1550 le nom de le Moyne. Elle s'est fondue dans Mourain, originaire du Poitou. En 1817, un membre de cette famille Mourain fut autorisé à joindre à ses nom et armes, les nom et armes de Sourdeval, par alliance avec la dernière héritière de ce nom.

Au Musée de Versailles, on a donné à Robert de Sourdeval (2), croisé de la première croisade, les armes des Le Moine de Sourdeval (3). Voir *Ann. de la Noblesse* de 1844, p. 349 ,n° 145, et

---

(1) Elle serait issue d'Hervieu, frère cadet d'André, dernier seigneur de Sourdeval du nom de Le Moine et aurait d'abord habité Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure). *Palais de Versailles. Musée des Croisades*, par A. Boudin, p. 65.

(2) Richard de Sourdeval (d'autres disent Robert) figure sur la Liste des compagnons du duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066. Cette liste a été publiée par MM. Louis de la Roque et Ed. de Barthélemy à la suite du *Catalogue des gentilshommes de Normandie qui prirent part aux Assemblées de la Noblesse de* 1789. Dressée par les soins de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, elle a été gravée au-dessus de la porte d'entrée de l'église de Dives (Calvados), port d'où partit la flotte du Conquérant.

(3) A. Boudin, auteur d'une *Histoire généalogique du Musée des Croisades* (1868), confond du reste aussi ces deux familles, distinctes d'après J. P. Il cite à sa façon et incorrectement, p. 64, *les Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain* (1851), où nous trouvons cette note, p. 59 : « Les seigneurs de Sourdeval formaient l'une des branches de la famille de Verdun, dont le berceau était à Barenton ; ils ont pris plus tard le nom de Le Moigne. » Mais M. Hipp. Sauvage

Digitized by Google

de 1862, p. 277. — Ces derniers auraient pu aussi bien figurer dans les Salles des Croisades, car Richard Le Moine, Chevalier, seigneur de Sourdeval, fut au voyage d'Egypte avec le roi Saint-Louis, l'an 1250, N. M. (1).

Dans *Croisés de France* (*Ann. du Conseil héraldique* de 1895, n° 8, p. 264-65), M. le vicomte Oscar de Poli cite plusieurs Le Moine à la première croisade et aux suivantes ; leur origine n'est pas indiquée. Il y a eu plus d'une famille noble de ce nom.

Palliot, lui, ne sépare point le nom de Verdun de celui de Le Moine, comme si les de Verdun étaient des Le Moine ; il dit, p, 347 de la *Vraye et parfaite Science des Armoiries* : Le Moyne de Verdun, *d'or fretté de sable.* Mais son ouvrage, tout en l'étant un peu moins que celui de la Roque, est relativement encore trop récent pour que l'on puisse en tirer aucune conclusion ; il date de 1660 et l'Indice Armorial de Louvan Gelliot, qui lui servit de base, de 1635. Les armes que Palliot indique au nom de Verdun seul, pages 299-300, sont celles de Nicolas de Verdun, premier Président au Parlement de Paris : Ecartelé : aux 1 et 4, d'or à la croix ancrée de gueules, accompagnée de trois merlettes de même , au 2, d'azur à un casque d'argent ; au 3, de gueules à trois fleurs d'aubifoin d'argent. C'est le blason du premier quartier que Ch. d'Hozier, qui se plaisait à tout embrouiller, donna d'office aux de Verdun de l'Avranchin. Voir notre Armorial, p. 56, n° 61, et p. 132, n° 24.

L'Armorial général, tout moderne, de Rietstap, lie les deux noms : *le Moyne-Verdun*, d'or fretté de sable, et, au nom de Verdun, renvoie à celui de le Moyne, toujours comme si les de Verdun étaient des Le Moine, tandis que dans l'Armorial de 1396 et le Traité de l'origine des noms par de la Roque, les Le Moine ne viennent qu'après les Verdun.

Dans les *Preuves de l'Histoire Généalogique de la Maison de Harcourt*, an 1662, Tome IV, p. 2.065, il est dit par le même que la maison le Moine de Sourdeval était sortie puînée de celle de Verdun et qu'elle brisait ses armes d'un franc canton de sable à la différence des aînés. Il ne donne pas d'autre preuve de son assertion que cette similitude des armes. Nous croyons avoir suffisamment démontré que ce n'en est pas une.

---

s'est lui-même rectifié dans sa Monographie de *Barenton*, de 1881 ; il montre que les de Verdun ne devinrent seigneurs de la première moitié de Barenton qu'au XVI^e^ siècle, et de la seconde moitié, donnant droit au patronage, qu'au XVIII^e^ ; il ne cite pas de Verdun dans cette paroisse avant la fin du XV^e^ siècle.

(1) Le chanoine Pigeon, p. 563 du *Diocèse d'Avranches*, dit que Guillaume Le Moine de Sourdeval alla à la seconde croisade. Dans l'ouvrage de P. Roger, il ne figure pas à la seconde, mais à la première, suivi de la mention *Man. de la Bibl. Roy.*, qui indique un pseudo-croisé, dès lors qu'on le retrouve dans l'Armorial de 1396, n° 311.

Digitized by Google

DELAHOUSSAYE (DE LA HOUSSAYE) (1). — Jullien de laHoussaye fils de Regnault de la houssaye a declaré sa genealogie estre telle cest assavoir que de Michel de la houssaye en son vivant sieur de heron (2) sont sortis et yssus Regnault et Richard dicts de la houssaye duquel regnault est sorty et yssu en loyal mariage ledict jullien Et dudict Richard sont yssus Jean et Guillaume dicts de la houssaye. Icelluy Jean a present sieur dudict lieu de heron. Et a presenté et exibé ledict Jullien pour luy et son pere et lesdicts Jean et Guillaume dicts de la houssaie dune coppie d'adveu baillé et advoué par le dict Michel de la houssaye aux officiers de monsieur le duc de Calabre comte de Mortaing dudict fief du heron qui est un quart fief de haubert. Icelle coppie d'adveu en dabte du vingt quatre jour de decembre lan 1475 deuement signée et approuvée Et outre comme en lan 1521 le second jour de may ledict adveu fut veu par Mre Anthoine du bourg Conseiller du Roy nostre sire pour le faict des francs fiefs et nouveaux acquets que a raison de ce ledict de la houssaye tenant et vivant noblement fut renvoié sans payer finance. Pareillement monstré et produict deux arrests donnes en la cour de nos seigneurs les generaux a Rouen l'un contenant comme ledict de la houssaie sa posterité et lignee tant pour le passé que advenir furent declares nobles exempts de touttes contributions de tailles et subsides pour le differend qui estoit par entreux et les parroissiens dudict lieu de Sourdeval

---

(1) A un kilomètre au Sud-Ouest du bourg de Sourdeval se trouvent les terres de la Houssaye et de la Petite-Houssaye.

Madame de Tesson de la Mancellière, morte en 1893, était née de la Houssaye. Sa famille, d'ancienne extraction, originaire de la Grande-Houssaye, à Hauville, dans l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure) porte : *d'argent, au houx terrassé de sinople, accompagné en chef de trois merlettes de sable, l'une sur la cime de l'arbre et les deux autres aux flancs affrontées.* Elle n'a donc rien de commun avec celle des de la Houssaye, du Mortainais, anoblie en 1501, dont les armes sont : *d'argent à trois feuilles de houx de sinople.* R. Ch., p. 405.

(2) Eron ou Erou, ou mieux Airon ou Airou (*air-on, air-ou*, réunion d'eaux ou de rivières), quart de haubert à Sourdeval.

Digitized by Google

icelluy en dabte du quinz^e^ jour de juillet lan 1501 (1). Lautre comme lesdicts de la houssaie furent derechef declares nobles par ladicte cour desdictes aides en dabte le neuf^e^ jour de mars lan 1521, deuement autentiquees et approuvees a raison dequoy ils ont tousjours jouy et use dudict privillege de noblesse servy et assisté au baon et arriere baon comme les autres nobles du pais, desquelles choses ledict Jullien a requis lettre de presentation qui luy a esté accordee et baillee.

De Mantaille (de Mautaillé ou Mautailly) (2). — Jean et Raoul de Mantaille ont dict estre personnes nobles eux et leurs predecesseurs vivant noblement, et a ceste fin ont produict un tenement ou adveu contenant comme Jean Asselin bailla par adveu a Raoul Mantaille escuier sieur de gatemo (3) le fief de nicorp, icelluy en dabte du cinq^e^ jour de janvier lan 1452 et trois autres adveux de ce faisant mention lun en dabte du cinq^e^ jour de janvier audict an 1452, lautre du quinz^e^ jour de novembre lan 1457, Et lautre du neuf^e^ jour de febvrier lan 1460. pareillement ont exibé une actainte donnée par devant Jean Giroult lieutenant en la vicomte de mortaing de lun des esleus davrenches le quart jour de may lan 1482 contenant comme sur le differend pendant par entre regnault mantaille Et Robert Roussel pour luy et procureur des autres parroissiens du fresne. Icelluy Mantaille par l'information qui de lors fut faicte pour le faict de sa noblesse fut envoyé quitte et exempt de touttes contributions de tailles et des aides et declaré noble personne

---

(1) *Etat des Anoblis en Normandie*, par l'abbé Lebeurier, N° 1296 : « Jean et Guillaume Houssaye, paroisse de Sourdeval, fils Richard, annoblis aux francs-fiefs, par arrêts de 1501. Regnault et Michel, freres, oncles des dessus dits enfans, annoblis par arrêts de 1501. El. d'Avranches. »

Les de La Houssaye, de Sourdeval et du Mesnil-Rainfray, n'en figurent pas moins au Chapitre des Nobles sans anoblissement connu dans R. Ch., p. 405.

(2) Ce nom n'a point d'article dans N. M.

de Monteilley ou Monteilly dans R. R. à Planquery, élection de Bayeux, — de Mautailly, au même lieu, R. Ch., p. 435.

(3) Gathemo, paroisse du diocèse d'Avranches, mais de l'élection de Vire ; aujourd'hui commune du canton de Sourdeval-la-Barre.

Digitized by Google

et sa postérité et lignée, Outre font apparoir comme lesdicts Jean et raoul Mantaille freres firent paiement de la somme de trente livres Tournois a quoy ils avoient esté imposes a cause des francs fiefs et nouveaux acquets jouxte la quitance a eux baille par M. Lemercier en dabte du huict^e^ jour davril avant pasques lan 1470.

Et ce neanmoins touttes les choses dessus dictes ils ont dict avoir proces pour le faict de leur noblesse pendant a la cour de nosseigneurs les generaux a Rouen avecques les parroissiens dudict lieu de Sourdeval nonobstant lequel proces ils sont assis et imposes au rolle de ladicte ville, cest assavoir ledict Raoul a trente cinq sols tournois et ledict Jean quatre livres tournois dont ils font par chacun an paiement au collecteur deladicte taille et des crues le cas offrant a lequipollent, de touttes lesquelles choses ils ont requis lettre de presentation.

Le Moigne (Le Moine). — Jacques et Richard dicts lemoigne seigneurs de la Gabolanniere puisnés sortis et yssus de la maison de Sourdeval ont dict eux saider de pareille chose comme lesdicts seigneurs dudict lieu de Sourdeval (p. 42) et disent estre nobles personnes noblement vivans de sy longtemps quil nest memoire du contraire sans desrogation.

LENGEHART (LINGEARD)

Le Breton. — Girard Le Breton seigneur de lengehart a produict et justiffié pour luy et Guillaume Le Breton sieur du parc dunes lettres en forme de vidimus des lettres danoblissement ou est incere la chartre des francsfiefs et nouveaux acquests octroies par le feu roy Louis unz^e^ a thomas le Breton père dudict Girard et ael dudict guillaume ladicte chartre du moys de may lan 1470 Et ledict vidimus en mois de may 1473 moyennant la somme de trente huict livres, trente huict sols tournois dont le paiement fut par luy faict comme il appert par la quitance d'un nommé le mercier. Icelle en dabte du vingt troisᵉ jour de may lan 1473 puis lequel annoblissement dict que son feu pere luy et ledict Guillaume et son pere ont vescu noblement sans faire acte derogant

Digitized by Google

dont il nous a requis lettre de presentation jouxte la commission de ce ordonnee que luy a este octroyé.

SAINCT PAER LE SERVAIN (SAINT-POIS)

Le Choisne (1). — Antoine Le choisne sieur de Cotigney a dict quil et ses predecesseurs sont de tous temps et dancienneté nobles et noblement vivans sans faire acte derogant mais naproduict aucunes lettres chartres ne enseignement concernant la droicture dudict privillege de noblesse pour quil a juré et testiffié par ses foy et serment avoir un sien oncle nommé pierre Lecheoisne qui de present est demeurant en lellection de Vire et comme heritier de feu pierre Lecheoisne sieur de Cotignay Et du boisbenastre (2) a par devers luy toutes les lettres, chartres et enseignemens qui peuvent concerner et regarder la droicture de leur noblesse dont il dit avoir faict presentation par devant lesleu de Vire ou il a dict estre amplement leur genealogie Et ce neanmoins luy a esté commande en faire apparoir ce quil a promis faire dont il a requis lettre de presentation, etc.

---

(1) Il n'y a pas d'article Le Choisne dans N. M.

Thomas Le Choisne, sieur de Cottigny, fut anobli en octobre 1401 (Manuscrit du docteur Olive à Bayeux). — Armes : *d'hermine au lambel de sable de trois pendants*. Roissy reconnut la noblesse des Le Choisne à Chérencé-le-Roussel, aux Loges-sur-Brécey et dans une autre paroisse de l'élection de Mortain, dont le nom est resté en blanc, sergenterie Halley, probablement Ger, R. Ch., p. 778, enfin à la Chapelle-Cécelin dans l'élection de Vire. Cette famille semble originaire du Maine. Notes R. Ch., p. 41.

(2) Boisbenâtre, paroisse du diocèse d'Avranches, mais de l'élection de Vire, sergenterie Saint-Sever. — La commune de Boisbenâtre, autrefois du canton de Saint-Sever et de l'arrondissement de Vire (Calvados), a été, par une loi du 15 mai 1850, réunie à celle de Coulouvray pour former la commune de Coulouvray-Boisbenâtre, dans le canton de Saint-Pois.

Digitized by Google

BILLEHEUST. — Allain Billeheust (1) a dict et remonstre estre noble et luy et ses predecesseurs ont toujours vescu noblement de tous remps et danciennete sans faire acte derogant mais dict les lettres concernant le faict et droicture de sa noblesse sont par devers pierre billeheust sieur de mongotier son frere aisne qui en a faict presentation jouxte Ce qui en est cy appres escript et presenté par ledict pierre Billeheust a lendroict et ou il sera faict mention des nobles personnes estant en la parroisse de mongotier en la sergenterie Corbelin. Et de ce nous a requis lettre de presentation qui luy a este octroyé.

SAINCT LAURENS DE CUPUES (SAINT-LAURENT-DE-CUVES)

BILLEHEUST. — S'est presenté charles Billeheust pour luy et jacques Billeheust qui a dict et faict pareille remonstrance comme ledict Allain Billeheust en precedent article ou il est aict mention des personnes eux disans nobles estans en la parroisse de Sainct paer (Saint-Pois).

CHASTEL (2). — Pierre chastel sieur du haut sainct Laurens a produict unes lettres contenant forme danoblissement

---

(1) Allain Billecheuft (pour Billeheust), de St-Pair le Serrain (Servain), descendu de Jean, confirmé par arrest du novembre 1486. Election d'Avranches. — *Etat des Anoblis en Normandie* par l'abbé Lebeurier, n° 1271.

J. P. dit qu'on croit cette famille anoblie par l'édit des francs-fiefs de 1470.

Elle se trouve dans la catégorie des Nobles sans anoblissement connu. R. Ch. p. 298.

Voir sa généalogie par l'abbé Masselin, fils d'une Billeheust, dans le Tome X des *Mémoires*, p. 281, art. Saint-Pois, et le Tome XI, p. 188, art. Saint-Laurent-de-Cuves. M. l'abbé Etienne-Désiré Masselin, né à Saint-Laurent-de-Cuves, le 30 mars 1830, fils de Richard Masselin et de Caroline-Sophie de Billeheust, est décédé curé de Saint-Brice, près Avranches, le 12 mars 1897.

(2) J. P. commence ainsi son article du Chastel : « Jean du Chastel rendit aveu, le 4 novembre 1497, du fief de Chevreville depuis possédé par des nommés Le Franc, je ne sais point à quel droit, d'où il a passé aux seigneurs de la Bazoge qui le tiennent à présent. Le

Digitized by Google

octroyé a pierre chastel son pere deuement scellees et approuvees ou est inceré la chartre des francs fiefs et nouveaux acquets et signe dramart et mesmes la commission ordonnee au patriarche de Jerusalem moyennant la somme de Quarante deux livres tournois receuls par M. LeMercier, Icelle chartre et commission en dabte du cinqe jour de novembre lan 1470. Et lesdictes lettres de vidimus le douze jour de juin lan 1471. Et la quitance dudict Lemercier du premier jour dudict mois de juin lan 1471. Et a exibé davantage dune autre lettre contenant comme les commissaires du Roy nostre sire lors depputes donnerent temps destre procedé a lassiette de la finance dudict chastel icelle en dabte du douze jour de juin lan 1470 signé dramart, depuis lequel annoblissement il et son pere ont tousjours jouy et use dudict privillege de noblesse sans faire acte dérogant dont il a requis lettre, etc.

BROINS (BROUAINS)

De mesnil adelée (du Mesniladelée). — Richard du mesnil adelee sieur temporel dudict lieu de Broins a dict quil est de laage de quatre vingts ans ou viron et quil ou ses predecesseurs sont nobles personnes sortis et yssus de noble et ancienne lignee, jouy et use du privillege de noblesse par sy longtemps quil nest memoire du contraire sans faire acte derogant. Et a declaré sa genealogie. Que de messire Guillaume du mesnil adelee et de damoiselle jeanne de Heusson (Husson) sortirent et yssirent Mres Robert et geffroy dict du mesnil adelee chevalliers, duquel robert qui estoit sieur dudict lieu du mesnil adelee sortit Guillaume du mesnil adelee, duquel guillaume et de damoiselle Olive roussel portant le nom et les armes de cherence Le Roussel sortit et yssit autre guillaume du mesnil

---

nom du Chastel était connu longtemps avant cela dans le comté de Mortain.:..... Peut-être que Jean du Chastel, seigneur de Chevreville, que nous avons le premier nommé, en cet article, vivant en 1497, est de ceux-là (les anciens, seigneurs des Rotours). Leurs armes sont ; *de gueules au château d'or.*

Les du Chastel, anoblis, portaient : *de gueules, à la tour d'or, donjonnée de trois pièces.* R. Ch., p. 776.

Digitized by Google

adelee ael dudict sieur a present sieur de broins et duquel guillaume et de damoiselle collasse allart fille de Guillaume allart escuier sortit et yssit un autre guillaume seigneur de broins et de juvigney (Juvigny) duquel guillaume est sorty en loyal mariage ledict Richard du mesnil adelee apresent sieur dudict lieu de broins.

Et pour veriffication de ladicte genealogie il a produict monstré et exibé une lettre chartre ou contract fait et passé en lan 1300 le lundy de quasimodo faict par entre messire Robert Servain chevallier en son vivant sieur et baron de saint paer Le servain dune partie et lesdicts messires Robert et Geffroy du mesnil adelee chevalliers dautre partie pour le faict de ladicte sieurie du mesnil adelee Touchant les partages ou hommages dicelluy la chartre renvoye a autre charte que portent lesdicts du mesnil adelee de lobligation ou submission de messire guillaume servain en son vivant chevallier sieur et baron de s[t] paer et sieur de malherbe et outre sest submis ledict sieur de broins faire veriffication en plus avant de sadicte genealogie sy le cas le requiert et quil appartiendra, desquelles choses nous a requis lettre de presentation qui luy a esté accordee.

LA PARROISSE DE BRECEY

Danfernet (d'Amphernet). — Jullien danfernet seigneur dudict lieu de brecey na riens produict ne monstré pour ce quil nest demeurant en ladicte paroisse mais est demeurant en lellection de Vire au lieu de montchauvet (1).

---

(1) **Montchauvet, paroisse de la sergenterie de Saint-Jean-le-Blanc, élection de Vire ; aujourd'hui commune du canton du Bény-Bocage, arr[t] de Vire (Calvados).**

En 1616, Louis XIII érigea la seigneurie de Montchauvet (fief de haubert assis ès paroisses de Montchauvet et d'Arclais) en baronnie, en faveur de Jehan d'Amphernet, sieur de Montchauvet, mestre de camp aux armées, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Chevalier de Saint-Michel, avec permission audit d'Amphernet de faire dresser en ladite Baronnie des fourches patibulaires à quatre piliers ainsi qu'ès autres baronnies et d'y faire édifier et bâtir un

Digitized by Google

DUHOMME (DU HOMME). — Mre Jacques duhomme chevallier na riens exibé pour tant quil est demeurant en lellection davrenches au lieu de Saint quentin dont il est seigneur temporel (1).

---

château et maison forte entourée de fossés et ornée de pont-levis, créneaux et machicoulis.

Le château de Montchauvet était situé au lieu dit *la Masure*, ferme à un kilomètre à l'Est du bourg de Montchauvet.

Le prieuré du Plessis-Grimoult (canton d'Aunay-sur-Odon) avait la nomination aux cures de Saint-Samson-de-Montchauvet et de Saint-Samsom-d'Arclais. Les seigneurs de Montchauvet avaient seulement le droit de présentation à ces mêmes cures, ainsi qu'à celle de la chapelle Saint-Mathieu-des-Corps-Nus, sise dans la paroisse de Montchauvet et aujourd'hui détruite.

Un marché par semaine au jour de Jeudi fut établi à Montchauvet ainsi que trois foires annuelles, de trois jours chacune, commençant l'une au jour de Saint-Mathurin (9 novembre), l'autre, le 8 septembre, jour et fête Notre-Dame, et la troisième le 21 dudit mois de septembre, jour Saint-Mathieu.

Le marché de Montchauvet exista jusqu'en 1783, époque où il fut transféré à Montamy. Les trois foires ne subsistent plus depuis longtemps. Seule la première a laissé quelques souvenirs durables. A l'occasion de la foire Saint-Mathurin, un pèlerinage s'était créé à Montchauvet et ce pèlerinage est encore très suivi. La Saint-Mathurin donne lieu à des fêtes et réjouissances qui durent deux jours.

Après les d'Amphernet vinrent les de Vauquelin (par alliance), et, par ventes successives, les de Percy, Ytier et Husson.

Le 3 juin 1780, les Husson vendirent les terres de Montchauvet et d'Arclais et leurs dépendances à noble dame Marie-Jeanne de Chal, épouse de messire Nicolas-Joseph d'Arclais de Montamy, ancien major de cavalerie, demeurant au château de Montamy, paroisse de ce nom, où il mourut le 10 mai 1790, chevalier de Saint-Louis.

Son fils, messire Louis-Philippe, comte d'Arclais de Montamy, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, baron de Montchauvet, mourut en son château de Montamy, le 11 juillet 1817.

Cf. — *Les Barons et la Baronnie de Montchauvet*, par Victor Brunet.

Les armes de la maison d'Amphernet au Musée de Versailles, Salles des Croisades, sont *de sable, à l'aigle éployée, au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or*. Ann. de la Noblesse de 1862, p. 375.

(1) Guillaume du Homme, suivant le registre de l'Echiquier de Normandie au terme de Pâques, l'an 1463, était gardien des enfans sous âge de Jean Alard. Il fit sa preuve de noblesse devant Montfaut la même année, et, l'an 1490, Jean de Tardes, baron des Biards, seigneur

Digitized by Google

Dauray (d'Auray). — Lancelot dauray seigneur de la tourelle (1) na riens monstré ne produict pour tant quil a dict sa descharge avoir este faicte par Jacques dauray son frere aisne sieur et baron de S[t] paer (Saint-Pois).

De maigney (de Maigney). — Pierre de maigney sieur dudict lieu de maigney (2) a dict et remonstré estre personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee de tous temps et dancienneté et ont luy et ses predecesseurs sieurs dudict lieu de maigney tousiours jouy et usé du privillege de noblesse sans faire acte derogant et a exibé une quarte comme guillaume de maigney fist un certain appointement pour le faict dun chemin pour le faict de Savigny en dabte de lan 1328 (3) et de la coppie dun adveu comme jean de maigney bailla par tenement a hault et puissant sieur monsieur Le Conte du Mayne une vavassorie nommee la Saglandiere icelluy en dabte du vingt deux[e] jour de juin 1463 avecques le Memorial y annexe dudict jour.

Defontenay (de Fontenay). — Robert de fontenay a dict estre personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee

---

de Jautest (demi-fief en Brécey), dit dans son aveu que les enfants sous âge de Jean du Homme, écuyer, tenaient sous lui le fief de Virey en la paroisse de Brécey, dépendant du fief de Jautest.— J. P. article du home, d'abord consacré aux du Hemmet ou du Homméel, confusion que nous avons déjà signalée, p. 17, note (1). — Les du Homme furent bien, comme le dit la Recherche de Jean Guilloches, seigneurs de la paroisse de Saint-Quentin, près de Ducey, élection d'Avranches.

(1) La Tourelle, huitième de fief à Brécey.

Jean Alard, écuyer, époux de N. de la Bazoge, fit sa preuve de noblesse devant Montfaut, l'an 1463, et rendit par aveu la Tourelle et la sergenterie Roussel, l'an 1485. Françoise, l'une de ses filles et héritières, porta la Tourelle et la sergenterie Roussel dans la maison d'Auray. J. P. croit qu'elle était femme de Lancelot. N. M., article Alard.

(2) Maigney, franche vavassorie à Brécey.

(3) J. P. cite une date encore plus ancienne pour Garin de Maigney, témoin d'une charte de l'abbaye de Moutons, vers 1200. Jean de Maigney ou Magny, de Brécey, n'en fut pas moins renvoyé par Montfaut. C'est sans doute une de ses erreurs les plus grossières dans l'Avranchin.

Digitized by Google

luy et ses predecesseurs dont ils ont tousjours jouy et usé du privillege de noblesse sans faire acte derogant et a declaré sa genealogie estre telle, Cest assavoir que de feu Robert de fontenay en son vivant sieur proprietaire dudict fief et sieurie de fontenay (1) tenu a gage plege court et jurisdiction sortit et yssit en loyal mariage Richard de fontenay duquel ferrant (*sic*) sortit et yssit pierre de fontenay en son vivant sieur du lieu, duquel pierre sortit guillaume de fontenay, Et dudict guillaume yssit Robert de fontenay en son vivant sieur du lieu et pere dudict Robert apresent regnant dont il a obey en faire deue veriffication ainsy quil appartiendra ce quil luy a este commandé faire.

Dobey (2). — Marie dobey mere dudict Robert de fontenay adict estre damoiselle sortie et yssue de noble et ancienne lignee elle et ses prédecesseurs et ont tousjours vescu noblement sans faire acte derogant et a desclaré que de feu nicolas dobey en son vivant sieur de plusieurs terres et sieuries sortit et yssit Jean dobey, duquel jean sortit et yssit aultre Jean dobey sieur du fief terre et sieurie de Syonnay (3) tenu noblement a gage plege court et usage et des vavasseureries nobles du bois de la haulte gonnaudiere et de la sergenterie du Valdese (Val-de-Sée à Tirepied) duquel Jean et de damoiselle Jeanne Lecordier sortit et yssit pierre dobey Lorsquil vivoit sieur desdictes terres et seigneuries duquel pierre et de noble damoiselle Guyonne de beaumanoir fille de feu pierre descourbes sieur du lieu et de pentigney sortirent plusieurs enffans que encore sont demeurans en lellection davrenches et celle mesme est sortie dudict pierre et de ladicte damoiselle laquelle genealogie elle sest submise en faire deue approbation et veriffication ainsi quil appartiendra

---

(1) Dès l'an 1236, les Husson devinrent par alliance avec la famille de Fontenay, seigneurs de la paroisse de ce nom, appelée depuis Fontenay-le-Husson. N. M., p. 410 et 524.

Le fief messire Pierre de Fontenay, à Brécey, en 1751, est mentionné dans le registre A. 249 des Archives de la Manche.

(2) Il n'existe pas d'article au nom de Dobey dans N. M.— Jean Dobey, de Saint-Loup, fut renvoyé par R. M. — Ce nom ne figure point dans les autres Recherches.

(3) Il y a eu une vavassorie du Sionnay à Saint-Georges-de-Rouelley près de Barenton.

Digitized by Google

et a dict navoir aucunes lettres regardantes le faict de sa noblesse, pourtant quelle a dict que touttes les lettres qui luy eussent peu a ce servir estoient en la maison de Jacques dobey escuyer en lellection davrenches en laquelles icelles lettres furent brullees par la incendiation et abrasement qui fut faict de ladicte maison dudict Jacques dobey, etc.

ROUAULT (RUAULT) (1). — Susanne Rouault vefve de deffunct Jean Le Botey en son vivant sieur des boullets et fille de deffunct Thomas rouault (2) demeurant lors en lellection de Vire a dict quelle est noble damoiselle yssue de noble et ancienne lignée qui ont tousjours jouy et usé du privillege de noblesse sans faire acte derogant mais que delle elle navoit aucunes lettres chartres ne enseignemens pour le faict et qui regardent la droicture de leur dicte noblesse et que le tout estoit par devers pierre rouault sieur de coupigney (Coupigny) son frere auquel elle se rapportoit den faire la veriffication et declaration de leur genealogie ainsy quel verroit bon estre par devant lesleu de Vire par devant lequel il estoit adjourné a la fin des susdicte.

JOUAULT (3). — Symon Jouault adict qu'il estoit personne privillegié non contributif aux tailles et aides par le privillege destre messagier de luniversité de Caen et a produict et exibé unes lettres contenant la eommission de loffice dudict messagier en dabte du vingt quatre jour de mars lan 1519 signe sur le reply de bas de Gerves Et scellees en sceau de cire rouge et au bas dicelluy est escript comme ledict jouault a faict serment a la cour de nosseigneurs les generaux a Rouen le qua-

---

(1) Sans article dans N. M.

(2) Thomas Ruault, de Coupigny Landelle, sergenterie de Pontfarcy, élection de Vire, fut reconnu par R. M. — Cette paroisse forme aujourd'hui la commune de Landelles-et-Coupigny, canton de Saint-Sever, arrt de Vire (Calvados).

Rault, Rouault ou Ruault est le nom d'une famille très ancienne à Saint-Laurent-de-Cuves, et que l'on trouve orthographié de ces trois manières. Tome XI des *Mémoires*, p. 186.

(3) Jouaut ou Jouault, nom ancien à Brécey, à Saint-Laurent-de-Cuves et à Cuves. Tome XI des *Mémoires*, p. 381, 191, 193, 245.

Digitized by Google

triesme jour doctobre lan 1520 signe de la perreuse. Et mesme a exibé un extraict des registres de la Cour contenant comme icelle court a déclaré ledict Jonault estre quitte et exempt de la contribution desdictes tailles et aides pour le differend qui y estoit pendant par entre luy et les parroissiens de Cuves en dabte le sixe jour de juin lan 1522 avecques ce de la lettre testimonialle donnee du Recteur de luniversité de Caen en dabte du vingt septe jour de juin lan 1523 Et sur le reply de bas estoit signe Lesnaulderie et scelles en cire rouge et a raison dudict privillege il avoit tousjours dempuy jouy et usé dudict estat sans faire acte derogant dont il a requis lettre de presentation qui luy a esté octroyé.

BEAUFICEL

Delabroise (de la Broïse). — Pierre de La Broise sieur de la gravrie (1) a dict estre descendu de la ligne de messieurs guillaume et robert dicts de la Broise en leurs vivant chevalliers sieurs et barons de la baronnerie de Ardevon et sieurs de la sieurie de la broise scituée et assise en la paroisse du mesniladelee et autres sieuries auxdicts sieurs et barons appartenant, de la quelle baronnie dardevon sont de present tenant les abbe et religieux du Mont Saint Michel par les aumosnes fondations dotations et augmentations faictes a ladicte abbaye comme il est porté par les cartes et chartres desdicts religieux par vertu desquelles ils ont emporté la tenure foy et hommage rente et reliefs de la terre et sieurie du mesniladelee et de la Broise allencontre du sieur et baron de Saint paer (Saint-Pois) a la cour de leschiquier de normandie en lan 1487 comme il est porté par les lettres et chartres qui sont en tresors de ladicte abbaye du mont St Michel. Et diceux chevalliers est descendu Richard de la Broise sieur dudict lieu de la Broise qui fut marié à la sœur messire Ollivier de Servon chevallier desquels est descendu raullet de la broise Et aussi Jean de la broise sieur dudict lieu de la broise Et dicelluy robert (*sic*) sortit une fille nommée lorence qui fut mariee a

(1) La Graverie à Beaufficel.

Digitized by Google

M. Robert dumesniladelee chevallier les hoirs desquels sont decedes sans hoirs yssus deux et leurs successions retournées audict Jean de la broise ou a ses hoirs et lequel Jean fut marié a la sœur de deux autres filles heritieres et dames du bois hurpin en pais danjou dont lune fut mariee au sieur desvaux et l'autre au sieur de la hautonniere duquel Jean descendit Thomas de la broise escuier qui fut marié a damoiselle perrette du boys dame du bois au conté de mortaing, desquels descendit Thomas de la broise lequel dernier Thomas fut marié a une damoiselle fille du sieur de la Tourelle (1) desquels sont sortis et yssus Mr Nicole Jean Robert et ledict pierre de la broise apresent regnant auquel Jean est demeuré par partage ladicte sieurie de la broise et audict pierre ledict fief et sieurie de la graverie Laquelle genealogie Il pierre sest submis verrifier ainsi quand et comme il appartiendra tant par lettres chartres et enseignemens que par tesmoins et a cause ledict pierre dict estre noble personne sorty et yssu de noble et ancienne lignee avoir jouy et usé du privillege de noblesse luy et ses predecesseurs par temps immemorial sans faire acte derogant dont il a requis lettre de presentation qui lui a este octroyé.

LA SERGENTERIE MARTIN (2)

CHERENCÉ LE ROUSSEL (3)

Dumesniladelee (du Mesniladelée). — Richard du mesniladelée sieur de la prevostiere (4) dict estre personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee et luy et ses predeces-

---

(1) Yvonne Alard, fille de Jean Alard, écuyer, sieur de la Tourelle en Brécey et de N. Roussel, héritière en partie de Colin Roussel. N. M., article de la Broïse.

(2) La Sergenterie Martin, démembrement de celle de Cuves, ne comprenait que deux paroisses : *Chérencé-le-Roussel* et Montigny.

(3) Chérencé-le-Roussel, paroisse voisine de celle du Mesnil-Adelée dont les du Mesniladelée ne furent plus seigneurs depuis environ l'an 1381.

(4) La Prévotière ou Provotière à un kilomètre au Nord de l'église de Chérencé-le-Roussel.

Digitized by Google

seur jouy et usé du privillege de noblesse par temps immémorial sans faire acte derogant et declaré sa genealogie que Richard du mesniladelee sieurde broins (Brouains, p. 54) yssit guillaume du mesniladelee sieur de la prevostiere Et bertran du mesniladelee sortit et yssit Leonard du mesnil adelee duquel leonard et de damoiselle Gillette de boisyvon autrement Jallot (1) est sorty et yssu ledict Richard du mesniladelee apresent regnant et sieur dudict lieu de la prevostiere, Et a dict davantage soy aider de la genealogie lettres chartres et enseignemens dont se pourroit aider Richard du mesniladelee sieur de broins ou il a faict sa presentation Comme il est devant escript ou il est parlé de la parroisse de Broins dont il a requis lettre de presentation qui luy aesté accordee.

Dumesniladelee (du Mesniladelée). — Jean du mesnil adelee sieur des forges (2) a dict quil soy aidoit de pareille presentation comme le dict Richard du mesnil adelee sieur de la prevostiere dessus nommé et par semblable de celle de Richard dumesnil adelee sieur de broins son cousin germain vers lequel sont toutes les chartres lettres et enseignemens comme aisné et leur succession dont il a faict presentation au lieu ou il est mis et traicté de la parroisse de broins (Brouains p. 54)

LA SERGENTERIE CORBELIN (3)

LA BASOGE (LA BAZOGE)

Roussel. — Jean Roussel sieur descours (4) a dict estre per-

---

(1) Ceci confirme ce que nous avons dit à l'article de la paroisse de Boisyvon, Tome XIII des *Mémoires*, p. 324, que les de Bois-Yvon modernes étaient des Jallot.

(2) Les Forges en Chérencé-le-Roussel, à la limite du Mesnil-Tôve et de Bellefontaine.

(3) La sergenterie Corbelin s'étendait sur 27 paroisses : *La Bazoge*, *Les Biards*, La Boulouze, *Le Buat*, *Chalandrey*, La Chapelle-Urée, *Chasseyuey*, *Les Chéris*, Chevreville, Fontenay, Isigny, *La Mancellière*, Marcilly, *Martigny*, *Le Mesnil-Bœufs*, Le Mesnillard, Le Mesnil-Ozenne, *Le Mesnil-Rainfray*, *Le Mesnil-Thébault*, Milly, *Montgothier*, Naftel, *Parigny*, *Reffuveille*, Saint-Hilaire-du-Harcouët, *Vezins*, *Virey*.

(4) Les Cours ou Le Tocq. C'est à ce fief qu'appartenait le patronage de la cure de La Bazoge. *La Bazoge*, par M. Hipp. Sauvage. *Annuaire de la Manche* de 1885, p. 27.

Digitized by Google

sonne noble nay et extraict en loyal mariage de noble et ancienne lignée de sy long temps quil nest memoire dhomme du contraire ; jouy et usé luy et ses predecesseurs par temps immemorial du privillege de noblesse en touttres choses comme les autres nobles du pais Et sans faire acte derogant et justiffie que de feu guillaume roussel et de damoiselle Jeanne de heusson (Husson) fille de feu bertault de heusson sortit et yssit en loyal mariage bertault roussel sieur du plessis en la parroisse dumesnil rainfroy (Le Mesnil-Rainfray) et dudict lieu descours fiefs nobles a gaige plege court et juridisction comme il apparroissoit par une lettre dappointement fait entre guillaume roussel pere dudict bertault et ledict bertault de heusson faicte et passée le dixe jour doctobre lan de grace 1400 (1), Et dicelluy bertault roussel et de damoiselle Guillemette de Montchouet (2) sont sortis Lesdicts jean Roussel et guillaume et nicolas dicts Roussel ses freres. Comme il sest submis en faire veriffication ainsy quil appartiendra en exibant outre une lettre contenant certain adveu rendu au Roy notre sire par jean de sainct germain sieur de fontenay en dabte du vingt huicte jour doctobre lan 1486 Et y est annex le memorial donné aux assises de mortaing lors tenues par Jullien Leber lors lieutenant du bailly dudict lieu icelluy adveu passé par la chambre des comptes le dernier jour de septembre lan 1490 Auquel adveu est mis que ledict sieur descours tient dudict sieur un tenenement assis en la parroisse de Ruffuveille nommé la frenerie (3) Et comme aux assises dudict mortaing tenues par ledict Leber la main fut levee dudict fief jouxte lacte du traize jour de

---

(1) On trouve dans l'Armorial de 1396, du héraut Navarre : n° 265. M. Guillaume Roussel, *d'argent, à un chef de gueules, à un fer de moulin d'or en chef,* et, n° 367, M. Bertault de Husson : *d'azur à six annelets de gueules* (sic) à un lambel de gueules. Mais J. P. dit : les armes de cette maison, comme on les voit encore dans l'église de Husson, sont : *d'azur à six annelets d'argent.* 3, 2 *et* 1.

(2) Le fief de Montchouet, à Chalandrey, était tenu, en 1401, par Robert des Douis. N. M. — Charte de Pierre de Navarre.

(3) Jean Roussel tenait le fief au Cocq en la paroisse de la Mancellière ès années 1494 et 1528 et celui de la *febvriere* (de *fabaria* ou de *faber*, autrement dit la Favrie) en Reffuveille sous la seigneurie de Fontenay, l'an 1499. — N. M.

Digitized by Google

decembre lan 1491 dont ledict jean roussel a requis-lettre de presentation qui lui a este octroyé.

LE MESNIL RAINFRAY

CHEVAL. — Jean cheval escuier (1) sieur du fief dumontier de gatemo et du chaure du bois fils du fils puisné de la maison du mesnil ramfray pour declarer sa genealogie dict que les sieurs dudict lieu du mesnil ramfray et ses predecesseurs dont il est sorty et yssu donnerent et aumosnerent le patronnage de leglise dixmes et aumosnes dudict lieu du mesnil ramfray au prieuré et couvent de notre dame du rocher et confirmé en lan 1194 Et en sont les chartres anciennes en labaye de Marmoutier prez tours dont depend ledict prieuré du rocher et desquelles ledict Cheval a monstré et exibé les coppies lequel fief du mesnil rainfray est venu et succedé desdicts donateurs qui sont pierre de Sainct hillaire escuier, robert dumesnil rainfray chevallier, Guillaume Oynel escuier et Jean du Valborel escuier en la ligne dudict cheval par droict de succession qui escheult a pierre

---

(1) Nous avons vu à l'article Cellant-Tesson, p. 36-40, que Jean Cheval était sieur de la Rossaye ou Rossais (de *raus*, marais), au Mesnil-Rainfray, située au confluent de la rivière d'Argonce et du ruisseau des Grands Monts. Auprès de cette terre de la Rossais s'en trouve trois autres du nom de la Chevalais. Montfaut reconnut la noblesse de Thomas et de Jean Cheval, à Romagny et au Mesnil-Rainfray ; Roissy et d'Aligre celle d'Ambroise Cheval, sieur de l'Oiselière, à Juvigny ; d'Aligre trouva encore au Mesnil-Rainfray une veuve Cheval.

J. P. dit à leur article : « C'était une ancienne famille du pays qui ne paraît plus, mais on voit encore aujourd'hui dans une vitre au bas de l'église de Romagny où ceux de cette maison ont possédé des fiefs un écusson *fuselé d'or et d'azur* qu'on m'a dit être leurs armes. »

Il ne faut donc pas la confondre avec autre famille Cheval, anoblie aux francs-fiefs et par arrêt de 1527, à Courcy, près de Coutances, N° 1.400 de l'*Etat des Anoblis en Normandie* par l'abbé Lebeurier. Elle demeurait à Saint-Pair-sur-Mer lors R. R. En 1603, elle fit commuer son nom de Cheval en celui de Touraine. Elle est appelée de Touraine Saint-Rémy dans les Mémoires de l'Intendant Foucault de 1697, époque où elle était représentée à Avranches. Voir notre *Armorial de l'Avranchin*, p. 46, 47, n° 28, et p. 186. Chamillart, p. 521, l'a classée à tort parmi les nobles sans anoblissement connu.

Digitized by Google

cheval escuier fils de bertran cheval et la damoiselle sa femme dame et heritiere aisnee dudict lieu du mesnil rainfray, duquel pierre sortit guillaume cheval escuier, et dudict guillaume sortit jean cheval. Et dicelluy jean sortit philippes cheval escuier, duquel philippes est sorty ledict jean qui est le sixe degré de sa ligne dont il peut avoir la cognoissance, Et en sont les partages lettres et chartres audict lieu du mesnil rainfroy en tant quil en peult estre demeuré du temps des anglois et des navarrois entre les mains diceux, Ladicte terre et sieurie du mesnil rainfray de sesdicts predecesseurs et ausquels son aisné qui a vendu ladicte terre et sieurie les a bailles et plusieurs autres lettres faisant mention et enseignemens des faicts de ses predecesseurs quil a exibées et monstrées et comme ils ont toujours esté au service du roy ainsy que les autres nobles du pais et que ses armes sont en vitre et muraille dancienneté en ladicte eglise du mesnil rainfray les unes de sesdictes lettres en dabte en lan 1406, les autres en lan 1417 Les autres en lan 1438, les autres lan 1453, et les autres lan 1469, desquelles choses il a requis lettre de presentation qui lui a esté octroyé.

Jacquet (1). — Leonard Jacquet sieur du plesseys (Le Plessis au Mesnil-Rainfray) a produict et justiffié d'unes lettres danoblissement en forme de chartre octroye par le feu roy Louis unze a Robert Jacquet son pere au mois de juin 1467 avecques lexpedition en la chambre des comptes moyennant la somme de Quarante escus le vingt quatre jour de septembre audict an 1467 signé pierre Lefeuvre, puis lequel anoblissement dict que son

---

(1) Il n'y a point d'article au nom de Jacquet dans N. M. — R. R. dit Jacques, autrement du Plessis, demeurant au Mesnil-Rainfray.

A l'article du Plessis, J. P. dit : Robert du Plessis, écuyer, était seigneur du fief de ce nom. Il n'eut qu'un fille pour héritière de sorte qu'il se trouve des partages du 18 septembre 1615 entre demoiselle Jeanne Cheval, femme de Jacques de la Houssaye, écuyer, sieur d'Eron (à Sourdeval) et Anne de Bellehache, femme d'Etienne Levannier, héritières de demoiselle Françoise du Plessis, fille et héritière de Robert du Plessis, écuyer, seigneur dudit fief.

Puis il parle d'anciens du Plessis, qu'il a ainsi confondus avec les nouveaux, lesquels, comme l'on voit, étaient des Jacques ou Jacquet, anoblis.

Digitized by Google

père et luy ont vescu noblement sans faire acte derogant, Item a produict et exibé un extraict de registre par M. Anthoine du bourg conseiller ordinaire du Roy nostre sire en son grand Conseil Commissaire dudict seigneur pour les francs fiefs et nouveaux acquets contenant comme par la teneur de sesdictes lettres d'anoblissement Il fut envoié sans payer finances icelluy en dabte du second jour de may lan 1521, desquelles choses il nous a requis lettre de presentation qui lui a esté octroyé.

Pihourt (1). — Guyon pihourt sieur du plesseys (Le Plesssis au Mesnil-Rainfray) en sa partie a dict estre noble personne sorty et yssu de noble et ancienne lignee jouy et usé du privillege de noblesse luy et ses predecesseurs par temps immémorial sans faire acte derogant mais que de luy il na aucunes lettres chartres ne enseignemens concernant la droicture de sa noblesse pour tant quil adict estre juvigneur du pais du mayne et par la coustume dudict pais a son aisne frere etoit eschoin la totalle succession de leur pere et mere qui avoit en garde touttes et chacunes leurs lettres chartres et enseignemens, et ce neanlmoins en declarant sa genealogie adict que de jean pihourt son besael estoit sorty et yssu Raullet pihourt, duquel Raullet et dune damoiselle fille de la maison du feu en la parroisse de juvignay montanadays estoit sorty guillaume pihourt son pere duquel guillaume lors sieur du fief terre et sieurie de la tonnelaye et de la factissaye et dune damoiselle sortye de la fillardaye estoit sorty en loyal mariage ledict Guyon pihourt apresent regnant laquelle genealogie Il luy a este commandé veriffier ainsy quil appartient dont il a requis lettre etc.

LESCHERIN (LES CHÉRIS)

Payen. — Guyon et francois dicts payen pour eux et les enffans de feu pierre payen en son vivant leur frere et sieur du plantaye (Le Plantis aux Chéris) ont dict quils estoient nobles extraicts de noble et ancienne lignee jouy et usé du privillege de noblesse sans faire (acte) derogant et declaré leur genealogie. Que de Mre Raoul payen et de damoiselle catherine de brecey

(1) Il n'y a point d'article Pihourt dans N. M.

Digitized by Google

fille de Mre hamelin de brecey chevallier tenant du fief de la poupelinière (à Brécey) estoit sorty guillaume payen duquel guillaume et de dame ollive de husson fille de messire Jean de heusson et tenant du fief dargouges estoit sorty en loyal mariage Geffroy payen Et dudict geffroy et de damoiselle Jeanne daussy fille de Jean daussy sieur du planteys et de charuel sortit Jean payen, duquel Jean sortirent Mre pierre et nicolas dicts payen. Et dudict nicolas et de damoiselle Raulette gauquelin sortit jean paien, Et dudict jean et de damoiselle guyonne de la broise sortirent pierre michel Guyon et françois dicts payen en veriffiant leurdicte genealogie par un vieil roulle escript en parchemin faisant mention des rentes deues a Jean daussy lors quil vivoit sieur du planteys duquel nest peu trouver aucune dabte obstant lantiquité dicelluy fors que sur le dos dudict rolle est escript une coppie du registre de Mortaing comme guillaume dargouges tient un fiet en partage de fraslin de husson en la parroisse de husson en dabte de lan 1075 desquelles choses ils ont requis lettre de presentation qui leur a esté octroyé.

VEZINS

Davy. — Pierre davy sieur dudict lieu de Vezins a justiffié dunes lettres de vidimus contenant lanoblissement avoir esté octroyé a Michel et pierre dicts davy par le feu Roy Louis unzeiesme ausquelles lettres de vidimus faictes par devant robert Josel lors lieutenant general du bailly de Costentin le douze jour davril lan 1471 est inceré la quarte des francs fiefs et nouveaux acquests en dabte le 6e jour de janvier lan 1470 avec lateneur de la commission du patriarche de jerusalem evesque de bayeux en dabte le cinqe jour de novembre lan 1470, moyennant la somme de quarante sept livres tournois paies par lesdicts davy signe Lemercier en dabte le dernier jour de mars lan 1471 et au bas est mis Le respice de Ls. par les mains de Mr olivier davy official d'avranches qui est en dabte du premier jour daoust 1474 signé Lemercier, dempuis lequel anoblissement ils ont tousjours jouy et usé dudict privillege de noblesse comme les autres nobles du pays sans faire acte derogant desquelles choses Ledict davy a requis pour luy et Jean Davy lettre de presentation qui luy a este octroyé.

Digitized by Google

MARTIGNY

CHALANDREY

AVENEL. — Roulland avenel sieur de challandrey (1) et jean avenel sieur de la touche (2), roulland advenel pour luy et garde des enffans soubs ages de deffunct marin Avenel et michel avenel tous freres puisnes de feu geuffroy avenel en son vivant sieur de la touche et pere dudict jean et cousins dudict roulland sieur dudict lieu de challandrey ont dict estre personnes nobles avoir jouy et use du privillege de noblesse de tous temps et dancienneté eux et leurs predecesseurs sans faire acte derogant Et estoit yssus par aerie (3) de feu Mr Guillaume advenel en son vivant chevallier sieur et baron des biarts (4) et de pierre

---

(1) Le fief de Chalandrey, mouvant de la baronnie des Biards, était un tiers de haubert, donnant le patronage et le droit de présenter à la cure. Ce fief s'étendait dans les paroisses des Chéris et des Biards, mais le chef était assis à Chalandrey. N. M.

(2) La Touche-Boissirard à Fontenay.

(3) Nous avons déjà expliqué ce mot à la note (1) de la page 27.

Pour J. P., Gautier de Chalandrey, vivant en 1174, serait un frère de Robert Avenel, seigneur des Biards, lequel puîné, ayant reçu pour son partage le fief de Chalandrey en aurait pris le nom, ce qui était assez ordinaire en ce temps-là, comme nous l'avons vu aux notes de l'art. Le Moine.

Une demoiselle de cette maison de Chalandrey porta ladite seigneurie à son mari Jean de Vaulinges, qui la possédait l'an 1401. Mais ce fief se trouva reporté dans la maison des Avenel, par suite du mariage, en 1425, de Robert Avenel avec Jourdette de Vaulinges ou Beaulinges (par altération), fille et héritière de Jean.

(4) A l'art. des Biards, J. P. dit : Voyez Avenel, c'est la même chose. M. Guiton de la Villeberge, qui, apparemment, ne connaissait point le manuscrit de J. P., n'a pas trouvé que c'était la même chose dans sa Notice historique sur la paroisse et baronnie des Biards (1), donnée

---

(1) A la fin de cette Notice, il dit que les Armoiries des Guiton sont *d'azur à trois carseques d'argent* ; c'est *corsecques* qu'il faut lire. C'était, dit Littré, une ancienne arme à lame fourchue en usage parmi les *Corses*. Voir notre Armorial de l'Avranchin, p. 67, n° 100.

Digitized by Google

avenel son ancesseur icelluy tenant de plusieurs fiefs terres et sieuries et que icelluy sieur de challandrey tient par partage (par-

---

à la Société d'Archéologie d'Avranches en 1838. Pour lui, les Avenel ne seraient devenus barons des Biards que par suite du mariage, vers l'an 1180, de la fille aînée de Robert des Biards avec Guillaume Avenel, sénéchal du comte de Mortain, dont la famille habitait le château du Bois-Avenel, situé proche le bourg actuel de Landelle (St-Martin-de-Landelle), à une demi-lieue des Biards et sous la mouvance de cette baronnie ainsi que l'indique encore, dit-il, ce vers (13.632) de Robert Wace : « Des Biarz i fu Avenals. » (1)

Puis il ajoute, nous résumons : peu de temps après ce mariage, Robert des Biards, partant pour la Terre Sainte avec son fils unique, laissa sa femme et sa seconde fille nommée Avoïse à son château des Biards ; pendant son absence, cette jeune personne fut séduite par un ménestrel que sa mère avait hébergé. Sa pauvre mère mourut de douleur et Robert des Biards, qui avait déjà perdu son fils unique en Palestine, dégoûté du monde, embrassa l'état monastique à l'abbaye de la Couture du Mans. L'infortunée Avoïse, dévorée de remords, se fit ermite sous le nom de frère Guyon et se retira dans une grotte au milieu d'un bois situé en la paroisse de Landelle, sur le versant opposé au château de son père.

Cependant, à l'époque dont parle M. de Guiton, ce n'est pas Robert des Biards et son fils que nous trouvons aux Croisades ; mais Robert et Guillaume Avenel :

---

(1) L'abbé Desroches fait aussi la même distinction :

L'historien Vace, dit-il, raconte que le seigneur des Biards se joignit aux guerriers de la Conquête :

D'Avrancin i fut Richars
Ensemble od li cil des Biars.

On vit encore partir des Biards un autre seigneur, nommé Avenel, que Vace appelle fier ou féroce :

Des Biars i fiers Avenals.

(*Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien Diocèse d'Avranches*, paru aussi en 1838. Tome I, p. 181).

C'est une interprétation diamétralement opposée à celle donnée par M. de Gerville, dans son article sur le château des Biars, Tome IV (1828) des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, p. 157 : « Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, le seigneur des Biars portait un nom de famille, chose assez rare alors : il s'appelait Avenel et il figure sur plusieurs listes. Quelques-unes le désignent simplement sous le nom de sire des Biars ; mais c'est évidemment un Avenel. Le poète Wace suffit pour éclaircir les doutes. »

Digitized by Google

age) ledict fief terre et sieurie dudict lieu du baron des biars et ledict fief de la touche estre un demy fief de hauber duquel

---

La Noblesse de France aux Croisades
par P. Roger
Seconde Croisade, de 1145 à 1188.

p. 196. — Robert Avenel, (*Histoire de Sablé*).

Troisième Croisade, de 1188 à 1195.

p. 207. — Guillaume Avenel, Normamdie (*Charte datée d'Acre* 1191).

Suivant J. P., ledit Guillaume Avenel, sénéchal de Mortain, était fils d'Haois, la première femme de cette maison d'Avenel, dont le nom se trouve dans les anciens titres, et il explique qu'en ce temps-là, les femmes n'ayant point encore de surnom, c'était par celui de leur mari qu'on les désignait : Haois des Biards, c'est-à-dire femme du seigneur des Biards, qu'il affirme être an Avenel.

Les touchants malheurs d'Avoïse ont été racontés sous le surnom d'Avenel dans *Le diocèse d'Avranches*, p. 499-500, par le chanoine Pigeon et dans la *Revue de l'Avranchin*, Tome VIII, p. 183-184, par M. Ch. Le Breton, qui dit cependant que M. de Guiton a mieux que personne raconté la légende de la Madeleine de Landelle.

Dans sa notice sur les Biards, M. Hipp. Sauvage croit aussi, peut-être d'après M. de Guiton, à une première famille, appelée proprement des Biards, à laquelle les Avenel succédèrent par alliance. *Annuaire de la Manche* de 1885, p. 22.

Pour concilier J. P. et M. de Guiton, il faudrait supposer qu'une branche cadette des Avenel succéda à la branche aînée plus connue sous le nom des Biards.

Mais M. de Guiton ne se contente pas de ces anciens des Biards fondus dans Avenel. Il dit encore qu'une branche cadette se conserva dans la paroisse des Biards et que Guyon (1) des Biards, de R. M., dut être le dernier mâle de cette antique maison. « Cependant, ajoute-t-il, je trouve dans mon chartrier une lettre datée du 20 mai 1664, d'un M. de Biards, seigneur de Saint-Georges en l'élection de Bernay, dans laquelle il dit à Charles de Guiton, qu'ayant appris que

---

(1) La Recherche de Montfaut, publiée par Labbey de la Roque, dit Guérin, mauvaise lecture évidente de Guion. Aux notes, il dit, du reste, que l'on trouve aussi Guyon, comme encore dans les Annales de l'abbé Desroches. Mais c'est Guyon, baron des Biards, et non Guyon des Biards, comme le dit M. de Guiton.

Digitized by Google

sont tenus les fiefs de broins (Brouains) de la menardaye (la Ménardais à Fontenay) et de la champronniere (la Champion-

---

la maison des Biards était tombée en quenouille dans la sienne (1), il le prie de vouloir bien lui envoyer quelque titre pour lui aider à prouver sa descendance de Guyon des Biards dont son sixième aïeul était fils naturel, mais avait été légitimé et reconnu par Louis XI. Charles de Guiton a écrit au pied de cette lettre : Le cachet de ce monsieur est le véritable écu des Biards et je lui ai envoyé sept titres en parchemin. »

Biard, écuyer, sieur de Saint-Georges, élection de Bernay, figure effectivement dans le Catalogue des gentilshommes normands de 1666, publié par Chevillard et reproduit par Magny, avec un blason *d'argent fretté de sable*, qui est exactement celui indiqué par M. de Guiton à la fin de sa notice, mais nous nous demandons où il a pu trouver que c'était le véritable écu des Biards.

Il est identique à celui des Verdun qui portaient suivant les branches *d'or* ou *d'argent fretté de sable*, mais ils furent seulement seigneurs du fief de la Masure aux Biards et nullement seigneurs de cette paroisse. Cette coïncidence n'en est pas moins assez curieuse.

Nous verrons à l'article des Avenel d'Avalis, au Mesnil-Thébault, que les armes de la baronnie des Biards étaient *de gueules à trois aiglettes d'argent*. Elles furent portées par les Avenel des Biards et après eux par les Soterel, leurs successeurs dans cette baronnie (Voir *les Défenseurs du Mont-Saint-Michel*, par le vicomte Oscar de Poli, n° 47). Les Soterel, étant des bourgeois de Mortain, avant de devenir barons des Biards par alliance avec les Avenel, ne devaient pas probablement avoir d'autres armes. Or Guyon des Biards ne pouvait être qu'un Le Soterel comme nous le montrerons plus loin. Mais on ne donna pas toujours aux descendants irréguliers, anoblis, les armes de leurs nobles ancêtres, simplement barrées de gauche à droite. On leur imposa parfois des armoiries toutes différentes. Nous

---

(1) L'an 1459, Guillaume Guiton et Guyonne des Biards, sa compagne et épouse, donnèrent trois vergées de terre au prieuré des Biards (dite Notice, p. 11). Cette Guyonne des Biards devait être une Le Soterel.

Le 4 février 1599, Roissy reconnut la noblesse de Jean Guiton, sieur des Biards et de la Villeberge, demeurant à Montanel. Sa sieurie des Biards n'était, suivant M. de Guiton, qu'un petit fief de la paroisse de ce nom. — Il existe aussi, à Argouges, un village du nom de Biard (*bi-arts*, deux eaux), à petite distance de la Villeberge ou mieux de la Touche-Villeberge, en Montanel.

Digitized by Google

nière au Teilleul). Et ledict fief de la touche tenu de noble homme jean de sainct germain sieur de fontenay comme les-

---

en avons un exemple plus récent dans l'Avranchin, pour les de Brécey, sieurs de la Sémondière à Brécey, qui furent la dernière famille noble de ce nom et qui portaient *de gueules à deux badelaires d'argent placés en sautoir*, au lieu *d'or*, *à la croix de sable*, *cantonnée de quatre merlettes de gueules*, blason des anciens seigneurs de cette paroisse. Agir différemment pour ces nouveaux Biards eut été leur conserver les armes d'une baronnie dont ils ne devaient rien avoir, celle-ci ayant été portée par une fille légitime dans la maison de Tardes, qui en rendit aveu en 1490.

« Tout le monde sçait, dit M. de la Roque (*Traité de la Noblesse*, p. 116), que les Bâtards quoique légitimés, n'ont point de Race ; qu'ils ne succèdent point aux biens, et que leur condition dépend tant de légitimation du Prince, que de l'aveu de leurs parents naturels. »

Le chanoine Pigeon, dans *Le Diocèse d'Avranches*, p. 502, a donné pour armes aux Le Soterel : *d'azur*, *à la croix d'or*, *accompagnée de quatre sauterelles*: C'est une supposition de M. de Guiton, prise pour la réalité par l'auteur. En remplaçant les sauterelles par des faucons, ces armoiries sont celles d'une famille Sautereau, en Dauphiné et Bourgogne. Voir notre *Pancarte armoiriée du Mont-Saint-Michel*, Tome XII des *Mémoires*, p. 248-249.

Il a existé une très ancienne famille noble du nom de Le Sotrel puisqu'aux assises de Mortain l'an 1285, Guy Le Sotrel est qualifié gentihomme et vavasseur, c'est-à-dire noble de race et possédant fief.

Les Le Soterel, bourgeois de Mortain, puis barons des Biards, devaient être originaires de la paroisse de Saint-Jean-du-Corail-jouxte-Bion où se trouvait l'aînesse ou les manoirs aux Soterel.

L'époux de Guillemette Avenel était, en 1368, encore simplement appelé : Maître Guillaume Le Soterel, Clerc Bourgeois de Mortain, puis Honorable Homme Guillaume Le Soterel, Conseiller du Roi de Navarre, comte de Mortain (Charles d'Evreux, II[e] du nom). Il s'était sans doute élevé par les emplois dont son maître l'avait honoré, ce qui lui permit de faire ce brillant mariage.

En 1456, le lieutenant du bailli du Cotentin apposa sa signature à un aveu rendu, le 13 mars 1456, par Guion des Biards, baron du lieu et seigneur d'*Amfreville* (*Annales du pays d'Avranches*, par l'abbé Desroches, p. 357).

C'est là une preuve certaine que Guyon des Biards était un Le Soterel, d'autant plus que M. de Guiton dit lui-même, à la page 13 de son manuscrit, qu'en 1339 Guillaume Avenel devint seigneur de Vernon et d'*Amfreville*, par son mariage avec Françoise Cailletot, fille de Guillaume de Cailletot et de Marie de Vernon, baronne de Langle

Digitized by Google

dicts avenel ont exibés par chartres lune en dabte le vingt deux[e] jour de septembre lan 1451 lautre lan de grace 1375 le dix

---

de Nehou. Or on sait que les Soterel devinrent finalement seuls héritiers des Avenel des Biards. Ils substituèrent donc à leur nom propre celui des Biards ; les aveux de la baronnie cités par M. Hipp. Sauvage, p. 20 de l'Annuaire de la Manche de 1882, ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet.

Il est assez curieux de retrouver ce nom de Guyon (1), pris par l'infortunée Avoïse, lorsqu'elle se fit frère ermite. Mais après sa miraculeuse délivrance, sa cruelle expiation, son long et affreux martyre, elle dut être considérée comme une sainte par sa famille, car celle-ci fit ériger son ermitage de Saint-Martin-de-Landelle en une chapelle commémorative sous l'invocation de Sainte-Madeleine-des-Biards (*Capella Beatæ Mariæ-Magdalenæ-de-Biardis*) ; il ne reste plus que les fondations de cet oratoire qui était encore debout en 1845. En outre, Martin de Broc, prieur des Biards, donna à cette église, en 1532, une verrière représentant la douloureuse histoire de cet anachorète ; quelques fragments de ce vitrail ont été conservés.

Toutes ces fâcheuses confusions proviennent de la détestable habitude de substituer entièrement aux noms patronymiques les noms des seigneuries. Les méprises de M. de Guiton sont donc assez naturelles ; mais ce qui nous a davantage surpris, c'est la fin de sa notice : « On ignore, dit-il, s'il existe encore de ces Avenel, bienfaiteurs des abbayes de Savigny, Saint-Sauveur, Montebourg, Hambie, qui furent célèbres en Italie et en Angleterre, etc. » On voit, comme nous l'avons tout de suite dit en commençant, qu'il ne connaissait pas le manuscrit de J. P., dans lequel il aurait pu voir que Guillaume, dernier baron des Biards du nom d'Avenel, eut pour frère cadet Fralin, père de Guillaume, père de Pierre, sieur de la Touche-Boissirard à Fontenay, vivant l'an 1375 et encore en 1401, père de Robert, marié en 1425, à Jourdette de Vaulinge, dame de Chalandrey, dont descendent les Avenel de Nantray, à Heussé, représentants actuels de la famille.

C'est, dit J. P., de ce Guillaume qu'il est fait mention dans l'Armorial de Normandie entre les chevaliers bannerets qui servaient l'Etat dans le 14[e] siècle, sous les rois Jean, Charles V et Charles VI (c'est-à-dire de 1350 à 1396, puisque l'Armorial est de cette dernière année ou de la suivante) publié sous le faux titre de ceux qui allèrent à la

---

(1) Suivant les étymologies de l'abbé Masselin, Guyon, dérivé de *guyo*, cruche, cruchon, était un des sobriquets donnés par les seigneurs à leurs serfs.

Digitized by Google

septe jour de mars, lautre le septe jour davril lan de grace 1391, avecques ce ont produict certaines lettres dappointement faict

---

terre sainte avec Godefroy de Bouillon. Fralin Avenel son frère y est aussi compris. Il brisait ses armes d'un lambel de gueules comme puîné.

Aussi l'on n'ignorait pas, il y a deux cents ans, ce que les historiens de nos jours ne savent plus.

Pour les admissions des noms dans les Salles des Croisades du Musée de Versailles, on rejeta, dit M. Borel d'Hauterive dans son Annuaire de la Noblesse de 1844, p. 326-327, comme compilation trop récente, le manuscrit de Bayeux, qui donne la liste et le blason des chevaliers français partis pour la première croisade. Ce recueil, ajoute-t-il, composé sans indication précise de la source, plusieurs siècles après les guerres saintes (deux siècles et demi après la première et 126 ans seulement après la huitième et dernière) n'offrait pas assez de garantie. Cependant, si l'on n'admit point ses assertions, comme preuves péremptoires de la présence d'un seigneur sous la bannière du Christ, du moins on le consulta pour le blason de ses armes, en lui donnant sur ce point la même autorité qu'aux armoriaux antiques (Pour la Normandie, il n'en n'existe pas de plus ancien).

Ainsi, l'on ne se doutait pas que le titre de ce manuscrit était faux; on le rejeta néanmoins, par le fait en quelque sorte d'un heureux hasard. P. Roger, qui publia un an après, c'est-à-dire en 1845, *La Noblesse de France aux Croisades*, aurait donc dû en faire autant. Il a au contraire singulièrement trompé ses lecteurs en faisant suivre les noms de ces pseudo-croisés de la rubrique : *Manuscrits de la Bibliothèque Royale*, bien faite pour inspirer une absolue confiance (1). Vingt ans après, M. de Fourmont admit aussi les noms de ce manuscrit dans *l'Ouest aux Croisades*. C'est ainsi que trop souvent l'on écrit l'histoire.

L'abbé Desroches qui, tout en se proclamant infaillible, ne craignait pas cependant de se démentir lui-même au besoin, après avoir déclaré dans son Histoire du diocèse d'Avranches, Tome I, p. 181, qu'il existait encore non loin du Teilleul (c'est-à-dire à Heussé) des seigneurs (c'est-à-dire des châtelains) de cette illustre famille Avenel qui fut à la conquête de l'Angleterre, a ensuite lancé sans rime ni raison contre ces d'Avenel de Nantray les plus perfides insinuations, p. 7 de

---

(1) La Liste des croisés de la premièrs croisade dudit P. Roger, p. 166 à 192, renferme 1505 noms dont 940, c'est-à-dire près des deux tiers, sont suivis de ladite rubrique (*Man. de la Bibl. Roy.*).

Digitized by Google

en forme de vidimus par entre Ruallen de champigney sieur et baron des Biars a cause de dame guillemette advenel son espouse (1) Et pierre advenel sieur de challandre pour le faict de l'hommage et parage demandé par ledict baron des biars et a cause et sieurie de challandre en dabte de lan de grace 1375 le dix sept[e] jour de mars signe M. guerin Et ledict Vidimus de lan 1451 le vingt deux[e] jour de septembre signé Le Lievre de laquelle presentation les dessusdictz ont requis lettre qui leur a esté octroyé.

ROUSSEL. — Jean Roussel sieur du montchouet (2) adict sa genealogie avoir este declaree devant (p. 62) par Jean Roussel son

---

sa réponse (1856) à un Mémoire de M. Le Héricher. Ce n'était pas précisément un modeste que ce savant abbé, qui a qualifié ses *Annales* de généalogiques et montré, à différentes reprises, qu'il n'entendait absolument rien à ce genre de travail plus malaisé qu'on ne se l'imagine généralement. Des noms jetés au hasard ne sont pas des généalogies, comme le lui a très bien fait observer son antagoniste, p. 16 dudit Mémoire. Malheureusement, une généalogie invraisemblable, publiée en 1877, et attribuée, non sans raison, à un membre de la famille, depuis Grand prix Gobert à l'Académie Française et deux fois prix Rossi à l'Académie des Sciences morales et politiques, donnait en apparence, et par cela même qu'elle est inexacte, gain de cause à l'abbé Desroches. C'est pourquoi nous avons inséré, p. 170 à 173 de notre Armorial, la généalogie *officielle* des Avenel de Nantray. Elle commence à Robert Avenel, marié à Jourdette de Vaulinge, dame de Chalandrey, en 1425, cités plus haut. Or, la Recherche de Jean Guilloches, comme le manuscrit de J. P., montre que les Avenel de Chalandrey descendaient des Avenel des Biards. Personne après cela ne pourra plus le contester.

---

(1) Guillaume, dernier baron des Biards du nom d'Avenel, n'eut que deux filles, portant le même prénom : Guillemette-l'aînée épousa Raoul de la Champagne ; elle possédait la moitié des Biards, dont elle rendit aveu, le 3 mars 1393, et vivait encore en 1405 ; mais, n'ayant point eu d'enfants, sa portion retourna après sa mort aux descendants de sa sœur, Guillemette-la-cadette, qui avait épousé Guillaume Le Soterel, lequel rendit aveu de sa moitié de baronnie, le 28 avril 1389.

(2) Montchouet à Chalandrey.

Digitized by Google

oncle et frere de nicolas roussel pere dudict Jean sieur de montchouet apresent regnant en touttes choses comme il y est predeclaré.

PARRAIN. — Pierre parrain, sieur du fief et sieurie du Corp (1), adict estre personne noble usant du privillege de noblesse dont ses predecesseurs ont tousjours jouy (2) et use sans faire acte derogant Et que de Jean parrain en son vivant escuier et de damoiselle jeanne Corbelin fille de noble homme Robert Corbelin en son vivant sieur de la Corbeliniere et de la sergenterie Corbelin sont yssus pierre et robert dictz parrain, duquel pierre parrain et de damoiselle perrine de montgotier yssu guillemette parrain et ce neanmoins la succession dudict pierre retourna audict robert par le deceds dudict pierre qui fut lesé et vulneré au service du Roy a la journee de Verneuil, duquel pierre sortit et yssit en loyal mariage jean parrain sieur de ladicte sieurie du corp. Et duquel jean et damoiselle Thomasse normand ysserent en loyal mariage Raoul, guillaume et gires dicts parrain escuiers, duquel Raoul et de damoiselle guyonne guerould yssirent ledict parrain escuier sieur dudict lieu du corp Et Mr guillaume parrain apresent deffunct Et ce neanmoins a justiffié et dict que par lhostillité de la guerre et la minorité et basaage dudict jean parrain ael dudict pierre les chartres

---

(1) J. P. dit le fief du Coup, mais c'est bien du Corp, au Mesnillard.

(2) Suivant l'abbé Desroches, les Parrain, sieurs du Corp, furent anoblis par la charte des Francs-fiefs, en 1471. Mais d'après leur déclaration devant l'élu de Mortain, cet anoblissement n'aurait été demandé que par suite de la perte de leurs titres.

Lors R. R., cette famille était encore à Chalandrey. D'Aligre reconnut la noblesse de Thomas Parrain, écuyer, Conseiller assesseur en la vicomté d'Avranches, y demeurant, celle de son frère, René Parrain, sieur des Coutures, au Mesnil-Thébault, Conseiller Secrétaire du Roi et Trésorier général des bâtiments de sa Majesté, et celle de la veuve de Jean Parrain, de la paroisse de Chalandrey, qui était Marie Abraham. En 1656, ledit René Parrain, de plus capitaine en chef de la ville de Paris au quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, était prisonnier d'Etat par le commandement du Roi, en son château de la Bastille.

Digitized by Google

lettres et enseignemens de ce faisant mention ont este perdues Icelluy Jean a obtenu lettres danoblissement moyennant certaine quantité de finances parluy payees comme il est contenu par les quitances signees de p. Lemercier desquelles lettres et quitances il na peu faire ostention obstant que pour certain differend et entre les heritiers dudict Jean et les parroissiens du mesnil-thibault (1) Ils sont vers eux en production a la cour de nosseigneurs les generaux a Rouen avecques ses autres lettres et pieces de ce faisant mention, Comme il est apparu par un .mandement donné en icelle court le saize jour davril appres pasques l'an 1518 desquelles choses il a requis lettre de presentation qui lui a esté octroyé.

MONTGOTIER (MONTGOTHIER)

Billeheust. — Pierre Billeheust sieur et patron dudict lieu de montgotier et dubois fils aisné et principal heritier de feu jean billeheust (2) pour luy et allain billeheust (3) dict estre personne noble acause de ses predecesseurs Et de sy longtemps quil nest memoire du contraire (4) et avoir il et ses predecescesseurs jouy et usé dudict privillege comme les autres nobles du pais sans faire acte derogant et pour la veriffication de il a monstré et exibé une lettre escripte en parchemin contenant

---

(1) M. Charles Guérin cite, parmi les nobles du Mesnil-Thébault, les Parrain, seigneurs des Coutures et du Moulinet (1579-1584) et il ajoute qu'à partir de 1600, sur les registres du Mesnil-Thébault, les Parrain cessent d'être mentionnés comme nobles. *Revue de l'Avranchin*, Tome VII, p. 320 à 322.

Nous venons de voir qu'en 1635 la noblesse du sieur des Coutures fut encore constatée par R. A. Mais les Parrain ne figurent plus effectivement dans R. Ch. Il y eut donc dérogeance.

(2) Jean Billecheuft (Billeheust), de la paroisse de Saint-Sever (Saint-Senier-sous-Avranches), annobli par arrest de 1488. — N° 1273 de l'*Etat des Anoblis en Normandie* par l'abbé Lebeurier. Il y a évidemment erreur de date, car elle se trouve en contradiction avec la maintenue d'Allain, qui suit, n° 1271 du même Etat.

(3) Allain, demeurant à Saint-Pois, frère cadet de Pierre, seigneur de Montgothier. Allain confirmé par arrêt de novembre 1486.

(4) J. P. considérait les Billeheust comme anoblis aux Francs-fiefs.

Digitized by Google

forme de sentence donnee a la Cour de nosseigneurs les generaux conseillers du Roy notre sire sur le faict des aides en normandie contre les parroissiens de Sainct Senier qui avoient assis ledict feu Billeheust au roolle de ladicte taille en ladicte parroisse par laquelle sentence donnée a son proffit en ladicte cour Icelluy billeheust en fut envoyé quitte franc et exempt de touttes contributions desdictes tailles et aides ores et pour le temps advenir comme personne noble et extraict de noble lignee Icelluy en dabte du quart jour de novembre lan 1486, avec une autre lettre de sentence donnée par devant robert Jossel lieutenant general du bailly de Costentin Commissaire du Roy nostre sire les assises lors sceantes le samedy douz[e] jour de may lan 1470 contenant comme ledict Jean billeheust chargé du fait de guillaume Langelier son metayer contrainct pour le guet davrenches fut envoyé luy sondict mettayer et autres mettayers successifs quittes dudict Guet et exempts de tous guets tailles et succides, signé Larchier, aussy une autre sentence donnée de guillaume de boismaintray (1) pour lors lun des esleus davranches commissaire du Roy en dabte du vingt six[e] jour de may lan 1472 contenant comme sur Lassieste de la taille aquoy il avoit esté mis et imposé par les bourgeois davrenches aquoy il avait mis contredit icelluy billeheust fut envoié par les informations que sur ledict descord furent faictes quitte et exempts desdictes tailles Et aides comme personne noble et extraict de noble lignée signe Le bis et y a un autre signe sans nom pareillement exibé autre sentence donnee par devant Jacques Le Coq lors esleu de mortaing du seiz[e] jour de janvier lan 1495 contenant comme sur le descord

---

Ils ne citent pas dans leur déclaration de titres antérieurs à l'année 1470. Cependant, ils sont classés parmi les nobles sans anoblissement connu dans R. Ch.

Dans le Registre des dons, confiscations et maintenues faites dans le duché de Normandie par Henri V, roi d'Angleterre, on trouve, à la date du 4 mars 1419, l'expédition du don fait à Jacques Billeheust, de ses héritages avec mandement au bailli du Cotentin et au vicomte de Mortain de le laisser jouir.

(1) Le Bois Mainfray à Montjole, près Saint-James.

Digitized by Google

de jean billeheust escuyer fils dicelluy jean et les parroissiens de Sainct paer le servain, pour lassist a taille aquoy ils avoient imposé ledict Billeheust lesdicts parroissiens furent declares en amende de ladicte assiette et envoyé ledict Billeheust quitte et exempt de ladicte contribution signe de Morin Et iceux parroissiens de ce condamnes aux despens vers ledict billeheust, davantage a monstré autre sentence ou dictum prononcé a ladicte cour de nosseigneurs les generaux le vingt[e] jour de Juin lan 1419 (date erronée, mise probablement pour 1499) contenant comme sur la question de lassiette aquoy les parroissiens de St paer Le Servain avoient imposé ledict Jean billeheust fils dudict deffunct jean billeheust a quoy il avoit mis contredict ledict jean comme personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee fut en envoye quitte et exempt de la contribution desdictes tailles et quil jouiroit dudict privillege de noblesse comme les autres nobles du pais, desquelles choses il nous a requis lettre de presentation qui luy a esté octroyé.

Le Bottey. — Gilles Le Bottey sieur de montgotier en sa partie et patron dudict lieu comme il dict a declaré sa genealogie disant que de feu guillaume Lebotey en son vivant sieur des boullaits sortit et yssit Roger Lebotey, duquel roger sortit henry Lebotey (1) Et dicelluy henry Lebotey et de damoiselle marguerite Corbelin fille de feu Jean Corbelin sieur de marcilley (Marcilly) en son vivant sortirent et yssirent en loyal mariage Lesdicts Gilles, barnabey Et M[r] Thierry dict Le botey apresent regnant lesquels gilles ses freres et autres predecesseurs sont nobles noblement vivans jouy et usé du privillege de noblesse par sy long temps quil nest memoire du contraire sans faire acte derogant et sest submis de ce faire deue veriffication ainsy quil appartiendra dont il nous a requis lettre de presentation etc.

---

(1) Henry Le Botey, écuyer, tenait l'an 1490 en moitié avec Jean de Montgothier, écuyer, le fief de Montgothier sous la seigneurie de Jean de Tardes, chevalier, baron des Biards, selon l'aveu de ce seigneur. N. M.

Digitized by Google

LESBIARS (LES BIARDS)

DE VERDUN. — Pierre de Verdun sieur de la masure (1) dict estre personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee et avoir luy et ses predecesseurs tousjours jouy et usé du privillege de noblesse par temps immemorial sans faire acte derogant et a declaré sa genealogie. C'est que de feu Thomas de Verdun en son vivant sieur de la peschardiere (2) et du fief davenel (3) sortit et yssit Collas de Verdun, duquel Collas sieur de la peschardiere et de dorieres (4) et de damoiselle marguerite du bois (5) sortit guillaume de Verdun Et duquel guillaume sieur de dorieres et de la masure et de damoiselle ysabeau Le Sothérel (6) sortit et yssit pierre de Verdun Et dicelluy pierre sieur dudict lieu de la masure et de damoiselle magdallene du pontanete sortit et yssit ledict pierre apresent regnant et sieur dudict lieu de la masure (7) et autres ses freres

---

(1) La Masure, fief en la paroisse des Biards.

(2) La Peschardière, fief de la paroisse de Saint-Quentin aux limites de Saint-Martin-des-Champs et de Saint-Loup.

(3) Les Avenel furent barons des Biards jusqu'à la fin du XIVe siècle.

(4) Dorière, fief de la paroisse de Saint-Laurent-de-Terregatte, érigé en baronnie, en 1633, pour les Avenel, successeurs des Verdun. Voir notre article dans le Tome VIII de la *Revue de l'Avranchin*, p. 144 à 153.

(5) C'est évidemment par cette union que la seigneurie de Dorière entra dans la famille de Verdun, car le chanoine Pigeon dit, p. 454 du *Diocèse d'Avranches* : « Guillaume du Bois, seigneur de Dorière, rendit aveu au Roi en 1366. Il n'eut qu'une fille, Marguerite du Bois, qui, en 1402, épousa Nicolas de Verdun, seigneur de Barenton. » C'était, comme l'on voit, non Nicolas, mais Collas, non seigneur de Barenton, mais seigneur de la Peschardière à Saint-Quentin. En 1402, les de Verdun n'étaient pas encore seigneurs de Barenton. C'est en présence de cette erreur manifeste que nous n'avons point voulu parler des seigneurs de Dorière, dans notre article précité sur cette Baronnie, avant la Recherche de Montfaut.

(6) Les Soterel succédèrent aux Avenel dans la baronnie des Biards. Il semble donc que ce soit par suite de cette union que le fief de la Masure entra dans la famille de Verdun.

(7) Suivant J. P., ce fut ledit Pierre de Verdun qui rendit aveu, le 10 mai 1527, du fief du Haut-Boussentier, en la paroisse de Barenton, et de la sergenterie de la Forest (la forêt de Lande-Pourrie) y jointe; car il ajoute qu'il possédait aussi le fief de la Mazure en la paroisse des Biards.

Digitized by Google

apresent regnans laquelle genealogie Il sest submis veriffier ainsy quil appartiendra de quoy il nous a requis lettre de presentation qui luy a esté accordée.

CHASSEGUEY

Carbonnel (1). — Gilles Carbonnel sieur temporel dudict lieu de Chasseguey na rien monstré ne produict pourtant quil est hors le pays au service du Roy.

LIREY (VIREY)

Le Gagier (Le Gager). — Jean Le Gagier, sieur de la championnière (2) a justiffie dunes lettres danoblissement octroiees a gilles et robert dicts Le Gagier par le feu roy Louis unziesme qui sont en dabte de lan 1070 (*sic* pour 1470) en mois de novembre qui sont incerees en un vidimus, pour le faict de la charte des francs fiefs et nouveaux acquets (3) icelluy vidimus en dabte du quatorze jour de juin lan 1471 signe par le commandement des commissaires lors deputes dramart moyennant la somme de quarante livres tournois et quarante sols tournois contenus en deux quitances signes dep Lemercier, lune en dabte du sixe jour davril lan 1470, l'autre du dix septe jour de septembre lan 1473 Et aussi a exibe la commission dudict Lemercier en dabte du saize jour de mars lan 1470. Pareillement a produict un adveu contenant comme feu Gilles Le Gagier bailla par adveu a gilles advenel sieur de la touche essirart (La Touche-Boissirard, à Fontenay) Ledict fief de la

---

(1) Les Carbonnel, seigneurs de Chasseguey, étaient aussi seigneurs de Sourdeval-les-Bois, dans le Cotentin, et non de Sourdeval-la-Barre, dans l'élection de Mortain, comme l'a dit à tort le chanoine Pigeon, p. 534 du Diocèse d'Avranches. Le même auteur, p. 258, a aussi confondu leurs armes avec celles des d'Argouges. Voir notre note rectificative, p. 339 à 346 du Tome VIII de la *Revue de l'Avranchin*.

(2) Le fief de la Championnière au Teilleul était tenu en arrière-fief de la Touche-Boissirard à Fontenay.

(3) Ceci confirme ce que nous avons déjà dit, Tome XI des *Mémoires*, p. 159-160, touchant la noblesse des Le Gager par les francs-fiefs. Néanmoins, ils ne figurent ni dans R. R., ni dans R. A. On ne les trouve que dans R. Ch.

Digitized by Google

championniere assis en la parroisse du tilleul (Le Teilleul) par devant gilles choart lors seneschal de ladicte sieurie de la touche. Le quart jour de may lan 1495, dempuis lequel anoblissement luy et ledict gilles Le Gagier son pere et autres ont tousjours jouy et usé dudict privillege de noblesse sans faire acte derogant.

LE MESNIL HEBAULT (LE MESNIL-THÉBAULT)

Avenel. — Jean avenel sieur de aualis (Avalis) (1) en ladicte parroisse dict estre personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee luy et ses predecesseurs avoir tousjours jouy et usé du privillege de noblesse sans faire acte derogant et a declaré sa genealogie Cest que de feu robert advenel sieur et patron des crenais (Les Cresnays) et de milley (Milly) en partie sorty et yssu de la baronnie desbiars (des Biards) sortirent et yssirent richard et jean dicts avenel escuiers, duquel richard fils aisne dicelluy robert yssirent estienne, Geffroy, et Jean, dicts avenel seigneur des crenais, et dicelluy estienne sont yssus jean andré et pierre dicts avenel apresent regnans, icelluy Jean apresent sieur dudict de avalis tous nobles personnes et encore portent les armes de ladicte baronnie (2) et mons-

(1) Jean Avenel, époux de Renée de Montailley, échangea, le 9 décembre 1512, le fief et terre de Saint-Pierre-de-Cresnay avec Bertrand du Parc, seigneur de Bernières, contre la terre d'Avalis. N. M.

(2) « Armes sont marques de seigneuries et de propriété. » Il est de l'essence même de la féodalité qu'elles soient la propriété réciproque du seigneur et de la seigneurie, et même qu'elles soient plus intimement la propriété du fief que du fieffé, car le seigneur change, et les armoiries demeurent. — A l'origine et jusque dans la seconde moitié du XIIIe siècle, les armoiries sont propres au fief; le seigneur ne les possède que parce qu'il le possède; la possession du fief est la condition de la possession des armoiries; de là dans tant de lignages ces innombrables changements d'armoiries, motivés par les mutations dans la transmission des fiefs. Une autre preuve de ce caractère domanial des armoiries nous est offerte par ce fait qu'un seigneur, possédant plusieurs fiefs et passant un acte intéressant les vassaux d'un de ses fiefs, pour imprimer à cet acte la vigueur légale le munissait d'un scel aux armes de ce fief. C'est là ce qui explique comment, même alors que les armoiries étaient devenues familiales, tel seigneur usait de deux ou plusieurs sceaux. — A partir de la fin du XIIIe siècle, les fiefs de nouvelle formation n'ont

Digitized by Google

trant et exibant outre plusieurs lettres de presentations faictes tant par ledict avenel que ses predecesseurs au patronnage et benefice dudict lieu de cresnais comme patrons Lune en dabte de lan 1491 le unze jour de decembre Lautre de lan 1409 (*sic*) le vingte jour de decembre. Laquelle genealogie il sest submis veriffier ainsy quil appartiendra dont il a requis lettres de presentation etc.

PARRIGNEY (PARIGNY)

DE St-GERMAIN. — Jean de Sainct germain sieur du fief et sieurie de parrigney de maupertuis (1) en bailliage de Costentin et du flechay (2) dict estre personne noble luy et ses predecesseurs avoir usé et jouy du privillege de noblesse de tous temps et dancienneté quil n'est memoire du contraire sans faire acte derogant. Et a declaré que de feu Mre aubert de Sainct Germain chevallier sieur pour lors quil vivoit de Milley (Milly) Nauetel

---

plus d'armoiries propres, ou du moins n'ont-ils plus que celles des diverses familles qui les possèdent successivement. Quant aux fiefs d'ancienne formation, lorsqu'ils passent d'une famille dans une autre, ils conservent leurs armoiries personnelles, parallèlement à celles du nouveau seigneur. (*Armoiries*, par le vicomte Oscar de Poli, dans l'*Annuaire du Conseil héraldique* de 1897, N° 10, p. 330-347).

Pour J. P., les armoiries des Avenel, *de gueules à trois aiglettes d'argent*, seraient des armes parlantes, parce qu'Avenel est un diminutif d'*Avis* qui signifie en français oiseau. Avenel est, dit-il, un nom propre dont on a fait un surnom ; Auvé, Auvieu, Avesgault, Aviré, Avis, Avenes, Avenay, Avenel sont, d'après lui, la même chose. Pour l'abbé Masselin, au contraire, Avenel serait un des rares noms patronymiques antérieurs au XIIIe et au XIVe siècle (il n'en cite que cinq pour l'Avranchin), un de ces noms pris par les seigneurs, généralement du lieu qu'ils habitaient (*Revue de l'Avranchin*, Tome VII, p. 20-21). Dans ses Etymologies des noms de lieux et des noms de familles de l'Avranchin, nous ne trouvons que les trois derniers signalés par J. P. comme étant les mêmes, diversement figurés : Avesne, *avena*, lieu où l'on cultivait l'avoine ; Avenay, *aw-nay*, eau ou rivière du marais ; Avenelles, *ave-nell*, eau du marais.

(1) Maupertuis, commune du canton de Percy, arrondissement de Saint-Lo (Manche).

(2) Le Fléchet, au Mesnillard.

Digitized by Google

(Naftel) le bois philipot (1) et de la sieurie du boys en Issigni (Isigny-les-Bois) duquel Mre Aubert de Sainct Germain sortirent et yssirent plusieurs fils lun nommé gervais de St-Germain sieur du bois tirel (au Mesnil-Bœufs) Et du flechay (au Mesnillard), duquel gervais sortit pierre de Sainct Germain Et dicelluy pierre yssit sanson de St germain et duquel Sanson est sorty et yssu ledict Jean de Sainct Germain apresent regnant laquelle genealogie il sest submis veriffier et prouver tant par lettres chartres et enseignemens que par tesmoings ainsy et quand il appartiendra, desquelles choses il nous a requis lettres de presentation etc.

Bourdon. — Thomas Bourdon (2) escuier sieur de Parrigney (Parigny) adict estre personne noble yssu de ancienne lignee qui ont use luy et ses predecesseurs du privillege de noblesse par sy longtemps quil nest memoire du contraire sans faire acte derogant et a declaré sa genealogie, C'est assavoir que de Mre Guillaume bourdon chevallier et de damoiselle marguerite du hallay sortit et yssit pierre bourdon pour lors sieur des

---

(1) Le Bois-Philippot ou Flipot, ou Le Bois-Philippe, sixième de fief de haubert, dont le chef était assis à Isigny-les-Bois, et qui s'étendait sur Parigny ; il était tenu de la baronnie des Biards.

Voir notre article de Saint-Germain dans le Tome XI des *Mémoires*, p. 32 à 34, 104 et 106.

(2) J. P. dit à l'art. de Saint-Germain : « L'an 1524, un Thomas Bourdon prenait la qualité d'écuyer, sieur de Parigny et époux de demoiselle Michelle de Juvigny, sortie de la maison de Saint-Manvieu. Je ne sais à cause de quoi ce dit Bourdon pouvait prendre la qualité de sieur de Parigny puisque en 1504, 1512, 1513, Jean de Saint-Germain, écuyer, possédait ladite seigneurie de Parigny et l'ont toujours eue en leurs mains depuis ce temps-là et des mêmes ainesses dudit fief. » — J. P. ignorait comment la seigneurie de Parigny était venue aux de Saint-Germain ; nous avons dit, tome XI des *Mémoires*, p. 32-33, que ce fut par suite d'une alliance avec les de Percy. Montfaut ne trouva pas d'autres nobles à Parigny que Jean de Percy. La Recherche de Jean Guilloches montre que les Bourdon s'unirent aussi aux de Percy. Ainsi s'explique tout naturellement ce qui surprenait J. P. Il ne connaissait pas l'origine de cette famille Bourdon qui ne se trouve point dans R. M. et qui eût dû être anoblie au moins par ses fiefs.

Digitized by Google

verderies et dune autre terre appellee moissey (1) Et dudict pierre et dune dame nommee en surnom perrey (Percy) sortit et yssit Michel bourdon sieur en son vivant de moissey duquel Michel est yssu ledict thomas bourdon apresent regnant qui ne jouist dudict fief de moyssey obstant que pour soustenir la couronne de france ledict Michel estoit au serviee du Roy et fit vente et transport par inconvenient et pertes qui a luy survindrent mais est sieur de la moitié dudict fief de parigney que de present il possede a cause de la mere dudict michel bourdon son pere que luy fut baillé en partage par feu jean de percey (Percy) son predecesseur Combien que des choses dessusdictes Il na de present les chartres et enseignemens pour tant que par fortunes tant des guerres que du feu Ils ont esté perdues et brullées comme de touttes les choses dessusdictes Il a obey faire deue veriffication ainsy quil appartient Ce qui lui a este commandé faire desquelles choses etc.

RUFFEVEILLE (REFFUVEILLE)

Tesson. — Guillaume Tesson (2) sieur de la pasturelliere a dict en cest endroict avoir déclaré sa genealogie et faict production de ses lettres droits et tiltres au lieu et reng ou il est parlé de la parroisse de Cellant en la sergenterie Roussel. (Voir p. 33).

---

(1) **Moissey, à Saint-Jean-du-Corail-près-Bion, paroisse dont étaient alors seigneurs les de Saint-Manvieu. Marguerite de Saint-Manvieu fut mariée à Gilles de Juvigny, écuyer, seigneur de Lapenty et de Saint-Nicolas, le 4 septembre 1462. N. M. p. 1028.**

(2) **Guillaume Tesson, écuyer, seigneur du fief de la Pasturelière à Reffuveille, seigneur de Celland en partie, est l'auteur de la branche de la Mancellière, paroisse qu'il n'habitait donc pas encore lors de la Recherche de l'élu de Mortain en 1523. D'un autre côté nous avons dit, p. 151-152 de notre Monographie, qu'il mourut avant le 2 novembre 1529, date à laquelle, sur un acte notarié, il est qualifié en outre, défunt seigneur de la Hercendière en La Mancellière.**

Digitized by Google

LA MANCELIERE (LA MANCELLIERE)

Le Marié (1). — Jean Le marié, sieur du fief et sieurie de la mallardiere Et du fief et sieurie de Liuaye (Livoye ?) assis en loges sur brecey a dict quil est personne noble jouissant et usant dudict privillege de noblesse luy et ses predecesseurs mais que de luy Il est fils puisné de la maison de martigney (Martigny) frere en son vivant de Jacques Le marié (2) sieur dudict lieu de martigney devers les heritiers duquel sont touttes les Lettres chartres et enseignemens concernans et regardant la droicture de leur noblesse ausquels il soy attend de faire la déclaration de leur genealogie et production de leurs droicts et tiltres ainsy quil appartiendra.

LE MESNIBŒUFS (LE MESNIL-BŒUFS)

Tirel (3). — François Tirel sieur de la Bahonniere adict estre personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee jouy et usé il et ses predecesseurs dudict privillege de noblesse par temps immemorial sans faire acte derogant et ce nonobstant

---

(1) Voir notre article Le Marié, à La Mancellière, dans le tome XI des *Mémoires*, p. 169-170.

(2) Jacques Le Marié, écuyer, seigneur de Martigny, épousa par contract sous seing privé, le 22 août 1505, Jeanne Halley, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Jumilly. Madeleine Le Marié, leur seule fille et héritière, épousa Jean Gosselin, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roi. N. M.

J. P. dit : « M. Chamillart, au sujet de Robert Le Marié dans la paroisse de Parigny, marque que cette famille fut anoblie l'an 1466 ; je ne sais si ce n'est point plutôt 1470. » C'est bien 1466 dans R. Ch. imprimée ; mais il est fort possible que cette famille ait dû son anoblissement à ses fiefs.

(3) Il y avait un fief du Bois-Tirel, au Mesnil-Bœufs, et le fief Tirel, à La Mancellière (voir notre monographie de cette dernière paroisse, p. 42 à 46).

Gautier Tirel fut à la conquête de l'Angleterre, en 1066.

Les Tirel étaient sires de Poix, en Picardie.

Leurs armes, à la Salle des Croisades du Musée de Versailles, sont : *de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six croisettes, recroisetées et fichées d'or.* » (Ann. de la noblesse de 1844, p. 356, n° 199).

Digitized by Google

luy a esté commandé bailler sa généalogie par escript et a dict que ses lettres chartres adveus et denombremens avoient esté brulles et embrases puis nagueres en sa maison qui a esté brullée dont il nen a peu faire production.

LE BUAT

Du buat (du Buat) (1). — Allain du buat sieur temporel dudict lieu du buat adict estre personne noble et il et ses prede-

---

(1) Notre confrère, M. Henri Le Court, a publié, en 1885, la *Généalogie de la maison du Buat*. C'est aux pages 21-22, VIII à XII, qu'il faut se reporter pour trouver les cinq degrés de la Recherche de Jean Guilloches ; mais il y a des différences notables entre ces deux généalogies. — Arrivé au XVIII[e] dég é, p. 26, M. Le Court dit que Charles I[er] du Buat, écuyer, seigneur et patron du Buat, seigneur des Cours, est peu connu, parce que les titres qui le concernent doivent être aux mains de la famille de M. de Clinchamp, représentant la veuve de Charles II. Ayant dépouillé les anciens registres paroissiaux du Buat, il nous est facile d'établir correctement la généalogie de leur descendance au Buat :

XVIII

Charles du Buat (1703-1765), chevalier, seigneur, patron et présentateur du Buat, marié à Françoise du Bosc, fille du seigneur et patron du Mesnil-Rainfray, et sœur cadette de Charlotte du Bosc, épouse de Germain-*René* Tesson, chevalier, seigneur et patron de la Mancellière. — De cette union vinrent les cinq fils qui suivent, un sixième mort en bas-âge, et quatre filles :

1° XIX. — Scipion-Lanfranc du Buat, né le 16 juin 1733, Lieutenant au régiment de Provence, décédé le 27 juillet 1761 à l'hôpital militaire français de Soëst (Westphalie) où il était entré l'avant-veille. — Extrait du registre mortuaire dudit hôpital, délivré par Ambroise Maréchal, récollet, aumônier, et consigné dans les registres paroissiaux du Buat.

2° XIX. — Charles-François-René du Buat, né le 26 septembre 1736, qui continue la filiation des seigneurs et patrons du Buat, rapportée ci-après.

3° XIX. — Anne-Philippe du Buat, née le 1[er] janvier 1741, — « seigneur de Dougeru (en Saint-Aubin-de-Terregatte), marié à Marie-Julie d'Argennes, dont postérité, encore représentée de nos jours par M. Victor-Charles-Théodore du Buat, né à Paris, le 15 février 1852. » *Généalogie par Le Court.*

Digitized by Google

cesseurs avoir toujours jouy et usé du privillege de noblesse comme les autres nobles du pais et par sy longtemps quil nest memoire du contraire et a declarè sa genealogie cest assavoir que de feu Robert du buat en son vivant sieur dudict lieu du buat et de plusieurs autres terres et sieuries et dune damoiselle fille de messire henry de husson lorsquil vivoit chevallier sortit et yssit jean du buat duquel jean sortit robert du buat, duquel Robert sortirent et yssirent Guyon et autre Robert dicts du buat, Et dicelluy Guyon et de damoiselle jeanne de brecey

---

4° XIX. — Louis-Marie-Jacques du Buat, né le 19 avril 1742, auteur de la branche des Cours au Buat, qui suivra.

5° XIX. — Jean-François du Buat, né le 15 janvier 1745.

XIX

Charles-François-René du Buat (1736-1771), chevalier, seigneur et patron présentateur du Buat, marié le 25 novembre 1766, avec Louise Tesson, fille de Pierre Tesson, écuyer, sieur des Cours et seigneur du fief de la Masure au Buat et de feue Louise-Marie de Godefroy. — De cette union vinrent trois fils, dont deux moururent en bas âge. Le second fut :

XX

Raoul-René-Philippe du Buat, né le 21 juin 1770. — « René du Buat, né en 1770, mort en 1801 sans alliance, écuyer, dernier seigneur féodal du Buat, comparut avec sa mère à l'assemblée de la noblesse de 1789 (1). Louise de Tesson, qui survécut à son mari, hérita seule de leur fils, en vertu de la loi de succession alors en vigueur ; c'est ainsi que la terre du Buat sortit de cette famille. » *Généalogie par Le Court.*

Jean-Gilles Tesson hérita de sa sœur Louise, dame du Buat, et celui-ci eut lui-même pour héritier, en 1835, M. Gustave de Clinchamp, son neveu à la mode de Bretagne. — Voir notre Généalogie des Tesson du Buat.

XIX BIS

Louis-Marie-Jacques du Buat, écuyer, sieur des Cours, au Buat, époux de noble dame Jeanne-Françoise Payen, — « suivant contrat du 28 septembre 1768, fille de François, écuyer, seigneur de la Garanderie et de *la Fresnaye* (aux Chéris) et de Marie-Renée Taurin de Bretteville. » *Généalogie par Le Court.*

---

(1) Ils sont marqués *absents* sur le procès-verbal de cette Assemblée et ne s'y firent point représenter.

Digitized by Google

sortirent et yssirent Gilles Allain et m^es^ Michel dicts du buat Lesdicts Allain et M^s^ Michel apresent regnans et sieurs dudict lieu du buat et de francierres et pour la veriffication des choses dessusdictes ledict Allain pour luy et ledict michel a produict et exibé comme feu robert du buat fit hommage au Roy nostre sire par les mains de monsieur le Chancelier lors y estant comme de ladicte terre et sieurie du buat, jouxte la lettre de ce portée par ledict sieur du buat deuement signee scellee et approuvée par les seing et sceau de ladicte chancellerie donnée à paris le saiz^e^ jour daoust lan 1485 et lexpedition comme il fut passé par la chambre des comptes audict lieu de paris. Lesdicts jour et an dequelles choses etc.

Du Valborel (de Vauborel). — Guillaume du Valborel a dict pour luy et Jean du Valborel son frere estre personnes nobles nais et extraicts de noble et ancienne lignée jouy et usé de tous temps et dancienneté du privillege de noblesse comme les autres nobles du pais sans faire acte derogant et a declaré sa genealogie, Cest assavoir que de guillaume et Olivier dicts du Valborel sortirent et yssirent guillaume et richard dicts du Valborel Et dicelluy Richard et de damoiselle jeanne du buat fille de feu Guillaume du buat sortit Philippes du Valborel, (*sic*)

De ce mariage sont issus quatre fils et deux filles. M. Le Court dit que les deux derniers sont morts sans postérité. Les deux aînés aussi, mais ils contractèrent alliance ;

1° XX. — François-Jean du Buat, né le 10 octobre 1769, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié, le 13 janvier 1814, à Monique-Louise-Bonne Tesson (1774-1853), fille de feu Gabriel-Michel, en son vivant chevalier, seigneur et patron de la Mancellière, et de Louise-Perrine-Françoise-Bonne de Lorgeril. Il décéda en son manoir de la Sémondière, à Brécey, le 14 juin 1860, et fut inhumé à la Mancellière.

2° XX. — René-François-Marie du Buat, né le 19 janvier 1771, lieutenant d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, blessé d'un coup de sabre et très grièvement d'une mitraille, marié à Anne-Marie Réal des Perrières, née à Machecoul (Loire-Inférieure), le 25 janvier 1779, fille de François-Charles Réal des Perrières, Conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, et de Gabrielle-Anne-Thérèse Merlet du Paty. Il mourut à Avranches, le 7 juin 1851, et sa veuve, le 18 mai 1855.

Digitized by Google

sortirent jean et guillaume dicts du Valborel duquel guillaume et de perrette de juvigney (Juvigny) fille du sieur de juvigney sont sortis et yssus lesdicts Guillaume et Jean dicts du Valborel apresent regnant nobles et noblement vivans portant les armes et figure dune tour dargent en champ dazur comme leurs predecesseurs de la quelle genealogie ils se sont submis faire deue veriffication et probation ainsy quil appartiendra.

LA

SERGENTERIE DOYSSEY (D'OUESSEY) (1)

LE TILLEUL (LE TEILLEUL)

Doyssey (d'Ouessey) (2). — Guillaume doyssey sieur du lieu doissey (3) a dict estre personne noble sorty et yssu de noblesse ancienne usé et jouy luy et ses predecesseurs dudict estat et privillege sans faire acte derogant Et que de messire

---

(1) La sergenterie d'Ouessey, dont le chef était assis au Teilleul, s'étendait sur quinze paroisses : *Barenton*, Buais, *Ferrières*, *Heussé*, Husson, *Lapenty*, Moulines, Notre-Dame-du-Touchet, *Saint-Cyr-du-Bailleul*, *Sainte-Marie-du-Bois*, Saint-Georges-de-Rouelley, Saint-Symphorien, Savigny-le-Vieux, *Le Teilleul*, *Villechien*.

(2) Ce nom est écrit d'Oissey dans R. M. et R. R ; Doissey, R. A. ; Doüessé et Douessey, R. Ch. ; d'Houessey sur la carte du canton du Teilleul, de *huus*, habitation. Armes : *d'azur, à six losanges vidés* (macles suivant J. P.) *d'argent*, 3, 2 *et* 1. R. Ch., p. 106, qui donne pour blason à une branche de l'élection de Vire, p. 783 : *d'azur, à six merlettes d'argent, 3, 2 et* 1. Voir notre *Armorial*, p. 103, N° 78. Les merlettes étant ordinairement de sable, on a peut-être lu merles au lieu de macles.

Le chanoine Pigeon, p. 548 du Diocèse d'Avranches, a donné aux d'Ouessey les armes de la maison du Touchet. Ce sont pourtant deux familles parfaitement distinctes, comme nous le verrons ci-après ; mais les d'Ouessey devinrent seigneurs de la paroisse du Touchet ou de Notre-Dame-du-Touchet.

(3) Le fief d'Ouessey, dans la paroisse du Teilleul, mouvant de la baronnie des Biards par un demi-fief de haubert. On trouve sur la carte du canton du Teilleul, La Grande Cour d'Houessey et La Petite Cour d'Houessey.

Digitized by Google

Jean Doissey chevallier sieur et baron dorilandre (d'Orilandre) estoit sorty et yssu Guillaume Doyssey, duquel guillaume sortit et yssit Mre Jean Doyssey chevallier duquel chevallier est sorty ledict guillaume doyssey a present regnant laquelle genealogie il a promis veriffier et prouver sy mestier est.

Du Valborel (de Vauborel). — Ambrois du Valborel sieur de longue aesve (1) adict que de Philippe du Valborel son besael pour lors sieur du Valborel du bois Et de Longue aesve yssit Jean du Valborel Et dicelluy Jean yssit guillaume du Valborel auquel demeura la terre et sieurie delongue aeve Et de licey, duquel guillaume yssit ledict ambrois et plusieurs autres ses freres apresent regnans comme de ce il sest submis faire veriffication et ont tousjours luy et ses predecesseurs tousjours jouy et usé dudict privillege de noblesse sans derogation.

Detouchet (de ou du Touchet) (2). — Jacques de Touchet fils de Jean de Touchet en son vivant sieur de Benyanville (3) adjourné par devant nous aux fins contenues Et declarees aux lettres de commission du Roy nostre sire a nous adressant adict et remonstré que de luy il estoit personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignée jouy et usé du privillege de noblesse

---

(1) Longuèves au Teilleul, *longues-èves*, longues eaux ; il y a sur cette terre un étang alimenté par le ruisseau de Longuèves, qui sépare ladite paroisse du Teilleul de celle de Heussé.

(2) Touchet, nom d'une paroisse (Notre-Dame-du-Touchet, voisine du Teilleul), dans laquelle était assis un plein fief de haubert, aussi appelé Touchet, *tuschetum*, lieu où il y a des touches, c'est-à-dire des bouquets d'arbres ou un petit bois, *tosca, tusca*.

(3) Béneauville, quart de haubert, en la paroisse de Bavent, sergenterie de Varaville, élection de Caen.

La famille du Touchet a formé, entr'autres branches, celle de la Rouerie, au Teilleul, où se trouvent deux terres de ce nom : la Rouerie-Benusson, à deux kilomètres au Nord de la ville, et la Rouerie-Louvel, près des Louvellières, à la limite de Mantilly.

Armes : *d'azur à trois mains d'or*, telles qu'on les voyait peintes dans une vitre de l'ancienne église de Saint-Patrice du Teilleul, qui était située à un kilomètre au Nord de la ville. Ce sont des armes soi-disant parlantes parce qu'on touche avec la main. La branche de Beneauville y a ajouté un chevron d'argent comme brisure.

Digitized by Google

sans faire acte derogant mais que de ses droicts tiltres et privilleges de noblesse il ne pourroit de present fournir ne enseignemens obstant quil nest demeurant ne resceant defins et limites de cette juridisction fors quil y a vacqué comme viron dempuis deux ou trois mois pour les affaires de noble damoiselle marie doisse (d'Ouessey) sa mere puis nagueres decedee Et quil et pierre de touchet son frere aisné sieur dudict lieu de benyanville devers lequel estoit touttes leurs lettres chartres et enseignemens estoient convenus et adjournes par devant les esleuz de Caen pour la cause contenue es lettres de commission comme il nous a esté presentement testiffié par tesmoins parquoy nous lavons delaissé et en envoyé par devant lesdicts esleus de caen pour y estre procedé ainsy quil appartiendra, desquelles choses ledict de touchet nous a requis Lettre de presentation qui luy a esté octroyé.

Juhe (Juhé) (1). — Guillaume Juhe fils de Jean Juhe adict pour luy françois, colas et Michel dicts Juhe a dict estre personne noble par certaines lettres danoblissement autresfois obtenues par Jean Juhe pere dicelluy Jean pere dudict Guillaume dempuis lequel anoblissement Il et les autres Juhes ont jouy et usé dudict privillege de noblesse sans faire acte derogant jusques alors du proces encommencé par entre lesdicts françois Juhe et ses freres cousains germains dudict guillaume Et les parroissiens du teilleul qui les avoient assis a taille en la paroisse lequel procès est de present indecis a la cour de nosseigneurs les generaux à Rouen auquel lieu sont lesdites lettres danoblissement Et touttes les autres lettres chartres pieces privilleges et autres enseignemens combien que lesdicts Juhe nayent faict de ce apparoir Et ce nonobstant par ladicte cour le garnissement de lassis desdicts Juhe a esté declaré auxdicts

---

(1) Ni Jean Guilloches, ni R. R. n'indiquent le lieu du Teilleul habité par les Juhé. Lors R. Ch., ils y étaient sieurs de Vaufleury. Ce dernier les a classés à tort parmi les nobles sans anoblissement connu puisque, devant l'élu de Mortain, ils se disent eux-mêmes anoblis. Leurs armes étaient : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'or*. R. Ch. p. 411.

Digitized by Google

parroissiens a cause de quoy ils sont de present assis au roolle de la taille et en font paiement le proces pendant comme les autres contribuables en ladicte parroisse.

DE VERDUN. — Sanson de Verdun a dict soy ayder des genealogies et privillege dont sest aidé et produict pierre de Verdun son cousin germain ou il est parlé cy devant de la parroisse des biars en la sergeanterie Corbelin (voir p. 80).

COCHART (ou COCHARD). — Gilles Cochart sieur de la cochardiere (1) dict estre personne noble noblement vivant et

---

L'an 1478, Jean de Tréal (1), seigneur de Laventure en Bretagne, et ses frères, héritiers de Jeanne d'Orenge, leur mère, vendirent le fief de Barenton, vulgairement appelé de la Fillolaye, à trois frères du nom de Juhé, de cette même paroisse de Barenton, savoir : Jean Juhé, chanoine de Mortain, curé de Chérencé-le-Roussel, Richard Juhé, aussi chanoine de Mortain, curé de Coulouvray, et Roger Juhé, écuyer ; ce dernier présenta à la cure de Barenton et mourut en 1508. — Un procès-verbal fait d'une vitre étant derrière le principal autel de Barenton dit Juhé : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles de même.*

J. P. dit ne pas savoir si les Juhé de Barenton et ceux du Teilleul étaient la même famille sous des armes assez différentes.

Mais peut-on se fier absolument à ces procès-verbaux ? A l'article de Tréal, J. P. en cite encore un autre : « Les armes de cette maison, ainsi qu'on les trouva peintes dans une vitre derrière le principal autel de l'église de Barenton, lorsqu'on en fit procès-verbal sont : *de gueules à trois trèfles d'argent*, 2 et 1. »

Or les armes des Tréal, d'après le Nobiliaire et l'Armorial de Bretagne par P. Potier de Courcy, qui cite un sceau de 1381, et telles qu'elles existent encore à leur château de Beaubois, en Bourseul (Côtes-du-Nord) étaient : *de gueules au croissant burelé d'argent et d'azur.*

(1) La Cochardière, au Teilleul.

« Il y a apparence, dit J. P. dans N. M., que c'est la maison Cochard qui a donné le nom au fief de la Cochardière assis en la paroisse de Romagny tenu en arrière-fief de celui de Bohineust (dans la même

---

(1) Nous avons déjà parlé de cette famille bretonne de Tréal, Tome X des *Mémoires*, p. 109, 111, 115, 117, 119, 124, 127, et Tome XI, p. 52.

Digitized by Google

avoir tousjours jouy et usé du privillege de noblesse luy et ses predecesseurs par temps immemorial sons faire acte derogant Et a dict estre sorty et yssu de pierre cochart et de feue damoiselle Jacquine de Valborel, Ledict pierre fils de deffunct ambrois cochart ael dudict Gilles icelluy ambrois sorty et yssu de feu jean cochart en son vivant sieur dudict lieu de la cochardiere fief noble noblement tenu et deppendant du fief et sieurie du mesnil toue fief de haubert la quelle genealogie il a voullu et veult ainsi veriffier et prouver ce quil luy a esté commandé faire dont il a requis lettre de presentation.

NOSTRE DAME DU BOYS (SAINTE-MARIE-DU-BOIS)

Du Valborel (de Vauborel). — Gilles du Valborel sieur de la pentis (Lapenty) et Jean et Leonard dicts du Valborel sieurs des fiefs terres et seigneuries de saincte marie du Bois tous cousins germains les uns des autres, dient quils sont sortis de deffunct jean du Valborel frere de guillaume du Valborel sieurs des cours et du Valborel (1) Ledict Jean sieur dudict lieu du boys Et dicelluy jean sortit et fut son fils heritier Jean du Valborel escuyer sieur dndict lieu du boys. Et ael desdicts jean et leonard dicts du Valborel, Et du pere dudict Gilles duquel jean leur ael a demoiselle guillemette de la masure dame de Lapentis heritiere de deffunct m^re^ pierre de Lapentis

---

paroisse) et à un autre du même nom dans la paroisse du Teilleul tenu aussi en arrière-fief du Mesnil-Tôve, bien qu'elle ne les possède plus depuis longtemps. »

Il n'y avait pas si longtemps, à l'époque où écrivait J. P., pour la Cochardière du Teilleul, car, le 21 janvier 1687, Jacques Cochard est encore qualifié sieur de la Cochardière, sur l'acte de mariage de son fils Guillaume, sieur du Pont-Dauphin, de la paroisse de Montault, en Bretagne, avec Catherine Tesson de la Mancellière (voir notre Monographie, p. 92-93). Mais pour l'autre, il est certain qu'on ne trouve de Cochard à Romagny dans aucune Recherche.

J. P. ajoute que cette famille a toujours joui de la qualité de noble. Armes : *de gueules, à trois fasces d'or*. R. Ch., p. 333.

Sur la carte du canton du Teilleul, la Cochardière est située à la fois sur Husson et le Teilleul.

(1) Le Val-Borel ou Vauborel au Mesnil-Gilbert.

Digitized by Google

en son vivant chevallier, dicelluy jean du Valborel sieur du boys sortit gilles du Valborel fils aisné pere de deffunct gilles du Valborel, Et ledict gilles qui a present est sorty dudict gilles dernier nommé Et dudict jean pour second fils guillaume du Valborel escuier pere dudict jean Et pour tiers fils sortit et yssit sanson du Valborel pere dudict Leonard et que partant ils sont nobles personnes yssus de noble et ancienne lignee par temps immemorial jouy et usé du privillege de noblesse eux et leurs predecesseurs sans faire acte derogant et sont soubmis faire veriffication de leurdicte genealogie ainsy quil appartiendra.

SAINCT CIR DU BAILLEUL (SAINT-CYR-DU-BAILLEUL)

Du bailleul dict dujardin (du Bailleul *aliàs* du Jardin). (1) — Anthoine du bailleul dict du jardin sieur des fiefs terres et seigneuries de torcy (Torcé), au pais du mayne et du bailleul en la viconté de cedict lieu de mortaing tenus iceux fiefs a gage plege court et jurisdiction Et a declaré cest assavoir que il est yssu legitimement et en loyal mariage de feu robert du bailleul son pere Icelluy robert yssu de feu pierre du bailleul dict Jardin lequel pierre est sorty et yssu de Simon du baileul dict du

---

(1) Il a existé successivement à Saint-Cyr-du-Bailleul trois familles distinctes du nom de du Bailleul : 1° du Bailleul ancien ; 2° du Bailleul *aliàs* du Jardin ; 3° du Bailleul *aliàs* Grandin.

Il y avait à Saint-Cyr-du-Bailleul deux principaux fiefs, chacun d'un demi-haubert, dont les châteaux étaient voisins, à la limite de Barenton. Celui qui donnait le patronage de l'église s'appelait proprement du Bailleul ; il passa, immédiatement ou non, de la famille du Bailleul ancien, dans la maison du Buat.

L'autre fief plus connu sous les noms de la Motte (château) et de Montenay, qui furent ceux de ses anciens possesseurs, fut acquis, au moyen d'un échange, de Jean Carbonnel et de Jeanne de Chasseguey, sa femme, par Yon du Jardin ; Simon du Jardin, son fils, en rendit aveu, le 4 avril 1399.

Les du Bailleul modernes, *aliàs* Grandin, furent anoblis en 1577 (n° 43 de l'Etat des Anoblis en Normandie). Ils avaient acquis, au milieu du XVI^e^ siècle, de Jean du Buat, le fief, terre et seigneurie du Bailleul. Mais, comme il y eut procès, la vente ne fut ratifiée que le 2 décembre 1579. Ils devinrent aussi seigneurs de la Motte, nous ne

Digitized by Google

jardin les quels luy et ses predecesseurs ont tousjours jouy et usé du privillege de noblesse et possédé lesdicts fiefs et sieuries par temps immemorial sans faire acte derogant comme il a obey veriffier et prouver ainsy quil luy appartiendra qui ainsy lu y a esté commandé de faire etc.

BARENTON

DE VERDUN. — Marguerin de Verdun (1) dict saider de pareille presentation comme a faict pierre de Verdun sieur de

---

savons au juste à quelle date. Ils en prenaient le titre en 1571. Dans R. A., ils sont qualifiés sieurs des Bailleuls.

De plus, une famille *de* Bailleul a possédé quelque temps, par les Mallet et les d'Harcourt, la moitié du fief de Moissey en Saint-Jean-du-Corail-près-Bion. Robert de Bailleul vendit cette moitié à ses frères utérins, Salet du Repas, qui avaient déjà l'autre moitié (Tome XI des *Mémoires*, p. 81).

Le chanoine Pigeon, p. 542 du *Diocèse d'Avranches*, n'a indiqué pour les trois familles du Bailleul, de Saint-Cyr-du-Bailleul, qu'un seul blason, qui est précisément celui de cette dernière famille *de* Bailleul, d'après de la Roque, p. 1419 du Tome II de l'Histoire d'Harcourt. Voir notre Armorial, p. 123, n° 2. Il est à remarquer que d'Hozier a donné d'office à Nicolas du Bailleul (*olim* Grandin) seigneur et patron présentateur de Saint-Cyr-du-Bailleul, les armes (3e manière) de ces *de* Bailleul ; celles indiquées par le chanoine Pigeon sont leur 2e manière ; la première se trouve au n° 182 de l'Armorial de 1396.

(1) Marguerin de Verdun, sgr de Passays, à Barenton, fut appelé en 1540, à la vérification de l'aveu de François Mahé. N. M.

Marguerin de Verdun, époux de Susanne Le Malenfant, dame de Ferrières (1), est l'ancêtre direct des Verdun actuels, autrement dit le septième aïeul de Charles-René de Verdun, né le 30 janvier 1744, dont la généalogie se trouve au cabinet des titres dans le nouveau d'Hozier, vol. 329, carton 160. Voir notre Armorial, p. 137.

Ledit Marguerin, fils de Guillaume et de Marie Juhé, de Barenton, vivait encore, le 21 février 1552, date d'une sentence rendue ès assises de Mortain tenues par Robert de la Bigne, licencié-aux-lois, pour le partage, entre ses enfants, de la succession de leur mère. Julien, l'aîné, eut la seigneurie de Ferrières (1). Georges, fils puîné

---

(1) Carrés de d'Hozier, vol. 630, p. 6.

Digitized by Google

la masure son parent ou il est parlé de leur genealogie en la paroisse des biars en la sergenterie corbelin.

---

dudit Julien, fut sieur de Passais à Barenton. Dudit Georges vinrent par degrés successifs : André, Guillaume, Charles, tous les trois sieurs de Passais; puis Charles-François, sieur de Passais, seigneur et patron de Barenton ; Charles-François-Léonor, seigneur de Passais, patron présentateur de Barenton, époux de Jeanne-Julienne-Geneviève de Verdun de la Crenne, et enfin ledit Charles-René.

Charles-François de Verdun, châtelain de Passais, acquit, par acte du 16 décembre 1714, le fief de la Filolaye ou première moitié de Barenton (1), et, par un autre acte du 25 février 1730, la seconde moitié de Barenton, proprement Barenton, donnant le droit de présentation à la cure. Ces deux moitiés étaient tenues chacune pour un quart de haubert.

Charles-René de Verdun, chevalier, seigneur et patron de Barenton, demeurant en son château de Passais, épousa, le 3 avril 1779, à Parigny, Jeanne-Louise de Lorgeril, née à Saint-Sauveur de Dinan et demeurant depuis plusieurs années dans la paroisse de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches. (Voir Tome XI des *Mémoires* p. 32-34, 104-106, 109, Tome XIII, p. 132-137, 370 371).

Montfaut reconnut la noblesse de Jean de Verdun, à Saint-Quentin ; Guillaume de Verdun, à Aucey ; autre Guillaume de Verdun, à Saint-Laurent-de-Terregatte.

Il y a ou il y a eu des terres ou des fiefs du nom de Verdun audit Saint-Quentin, à Saint-Martin-des-Champs, à Boucey et à Vessey, etc. Mais c'est le fief qui était situé près de l'église de Boucey qui passe pour leur lieu d'origine. Ce nom de *ver-dun*, signifiant côteau sur la rivière ou sur l'eau, est assez répandu dans les campagnes de l'Avranchin.

---

(1) Ce fief avait déjà appartenu à la famille de Verdun, car M. Hipp. Sauvage dit que Roger Juhé, mort en 1508, seigneur de la première partie de Barenton (voir p. 93) laissa pour héritier, Jean de Verdun, son petit-fils (*Barenton* dans l'Annuaire de la Manche de 1881, p. 9, 10, 11). Nous avons nous-même expliqué, p. 147-148, du Tome VIII de la *Revue de l'Avranchin*, comment ce fief passa par alliances successives des Verdun aux Vivien, Avenel et de Gouvetz. Il était aux Le Verrier lorsqu'il fut acheté par les Verdun d'un autre rameau que celui qui l'avait précédemment possédé.

Les de Verdun n'étaient pas depuis bien longtemps à Barenton, lors de la Recherche de Jean Guilloches. Leurs plus anciens aveux cités par M. Hipp. Sauvage pour Boussentier (*loco citato*, p. 3 et 24) sont de l'an 1486.

Digitized by Google

L'abbé Desroches, Tome I. p. 197, de son Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien Diocèse d'Avranches, cite au nombre des compagnons de Guillaume-le-Conquérant « Bertrand de Verdun, natif de Barenton ! dont la famille anglaise de lord Barrington (1) prétend aussi descendre !! » Il a certainement existé une famille de Barenton, mais les de Verdun n'ont rien de commun avec elle ; ils ne sont devenus seigneurs de Barenton qu'à une époque relativement récente.

On a commis des erreurs de toutes sortes sur cette famille.

Nous avons déjà relevé, p. 80 note (5), celle du chanoine Pigeon, qui fait les de Verdun, seigneurs de Barenton, dès 1402. Augustin Thierry, qui fut quinze ou seize ans prix Gobert à l'Académie Française, dit dans son *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, T. II, p. 27 : « Parmi les surnoms de cette chevalerie rassemblée de tous les points de la Gaule, figurent un grand nombre de simples noms de villes et de pays : Saint-Quentin ! Saint-Maur !! (2) Verdun !!! etc. — P. Roger met au nombre des croisés de la première croisade Roland de Verdun qui figure dans l'Armorial de 1396, comme ayant vécu dans la seconde moitié du XIVe siècle ; mais Bertrand et Guillaume de Verdun étaient sûrement à la troisième (1188-1195) ; M. Le Héricher dit que ce Bertrand suivit Richard Cœur-de-Lion à la Croisade, et se trouva à la prise de Saint-Jean-d'Acre dont il fut nommé gouverneur (*Avranchin monumental et historique*, Tome II, p. 174).

---

(1) Trois branches de cette famille figurent dans l'Armorial Général de Rietstap, portant *d'argent à trois chevrons de gueules*, c'est-à-dire les mêmes armes que les du Mesniladelée, avec un lambel d'azur ou de sinople pour brisure. Les Barrington, du comté de Limerick en Irlande, ont en plus *un canton du même (sinople), chargé d'*UN TRÈFLE D'OR.

Un manuscrit, trouvé au château de Dorière et qui nous a été récemment offert par M. le chanoine Menard, prétend qu'en 1424, lors de la Défense du Mont-Saint-Michel contre les Anglais, les armes des de Verdun étaient UN TRÈFLE D'OR *au champ d'azur*. Cela ne s'accorde pas avec l'Armorial de 1396. M. le chanoine Pigeon a malheureusement répété cette erreur, p. 422, 443 et 454 de son *Diocèse d'Avranches* (1888). Dans sa *Description historique et monumentale du Mont-Saint-Michel*, de 1865, il avait p. 72, 73 et 77, représenté et blasonné leurs armoiries : *d'argent fretté de sable.*

(2) Pour l'abbé Desroches, il s'agit des seigneurs de nos paroisses de Saint-Quentin et de Saint-Maur-des-Bois dans l'Avranchin et le Cotentin (*Hist. de l'anc. Diocèse d'Avranches*, Tome I, p. 179) avec beaucoup plus de raison que d'aventuriers de la ville de Saint-Quentin en Picardie et de Saint-Maur-les-Fossés, près de Paris. Notre paroisse de Saint-Quentin près de Ducey n'est pas d'ailleurs la seule de son nom en Normandie.

Digitized by Google

THEBAULT (ou THIBAULT). — Jean (1), françois et pierre dicts Thebault ont dict estre personnes nobles nays et extraicts de noble et ancienne lignee avoir jouy eux et leurs predecesseurs du privillege de noblesse de tous temps et dancienneté quil nest memoire du contraire (2) Et pour la verriffication de ce ont faict apparoir de larrest de la Cour de nosseigneurs les generaux a Rouen faisant mention comme pour le descord par entreux et les parroissiens dudict lieu et de Barenton pour le faict du privillege de noblesse allegue par lesdicts Thebault ils en ont este envoies et declares nobles eux et leur posterité et lignee jouxte ledict arrest en dabte du dix neufe jour de febvrier lan 1508 (1).

VEUXE (HEUSSÉ)

DU VALBOREL (DE VAUBOREL). — Robert du Valborel adict quil saide de pareille presentation que ont faict lesdicts gilles, jean et leonard dicts du Valborel ou il est parlé de la parroisse de nostre dame du boys cy devant escript (voir p. 94).

VILLECHIEN

DE LA TOUCHE. — Gilles de Latouche dict estre noble personne par lanoblissement (3) que ont obtenu ses predecesseurs

---

L'abbé Desroches et le chanoine Pigeon ont prétendu que les anciens de Verdun étaient éteints et que les de Verdun actuels avaient été anoblis en 1588. Nous avons prouvé le contraire, p. 132 à 137 de notre Armorial. Il n'y a jamais eu dans l'Avranchin qu'une seule et même famille noble du nom de Verdun.

(1) Jean Thibaut, paroisse de Barenton, anobli aux francs-fiefs et par arrêt de 1508. Election de Mortain — N° 1302 de l'*Etat des Anoblis en Normaudie* par l'abbé Lebeurier.

(2) J. P. cite Bertrand Thibault (on a ajouté d'une autre écriture : bâtard de Husson) anobli l'an 1451. Armes : *d'argent à l'aigle éployée de sable.*

(3) Les de la Touche, sieurs du lieu, à Villechien, sont marqués dans R. R. et R. A, comme anoblis en 1468.

Néanmoins et bien qu'ils se déclarent eux-mêmes anoblis devant l'élu de Mortain, Chamillart les a classés parmi les nobles sans anoblissement connu.

Digitized by Google

lesquelles lettres et touttes autres lettres chartres et enseignemens sont par devers guillaume de la Touche sieur de ferrieres (1) reservé ce quil y en peult avoir a la cour de nosseigneurs les generaux a Rouen en production pour le proces mis et y pendant par entre lesdicts de la Touche et lesdicts parroissiens de Villechien Et soy aide de telle production qui en pourra estre faicte par ledict Guillaume de Latouche ou il sera parlé de la parroisse de ferrieres, nonobstant quil a dict en decidant ledict proces par entr'eux il a par ladicte cour esté condamné au garnissement vers lesdicts parroissiens.

LAPENTILS (LAPENTY)

DE JUVIGNEY (DE JUVIGNY). — françois de Juvigney sieur du lieu de la pentils dict estre personne noble nay et extraict de noble et ancienne lignee de tous temps et dancienneté et quils et leurs predecesseurs ont tousjours usé et usent du privillege de noblesse sans faire acte derogant, Et a déclaré que de feu Jean de Juvigney sieur de Sainct nicolas (2) sortit Jean de Juvigney son fils aisné et principal heritier de mesmes ollivier de Juvigney sieur de Sainct mor des boys (3) et dudict lieu de Juvigney (4), Et diccelluy Jean sortit et yssit Gilles de Juvi-

---

Du temps de J. P., ils se disaient une branche de la maison des anciens seigneurs de Villechien et qu'à cause de cela ils portaient des armes parlantes : *d'azur, au lévrier d'argent, colleté et bouclé d'or.* Il y a bien eu des seigneurs de ce nom de Villechien ou plutôt, dit J. P., Ville-Chen, Villa-Canuti. C'est un nom singulièrement altéré. On trouve, dit l'abbé Masselin, toutes ses transformations dans les chartes de l'abbaye de Savigny, *Villa Ecclesiæ, Villecclesie, Villecliese,* Villechiez et enfin Villechien, qui signifie donc le village de l'église et non *villa canis.*

(1) Robert de la Touche, écuyer, fut seigneur de Ferrières en moitié à cause de N. de Ferrières, sa femme, sœur de Guillemette de Ferrières, femme de Jean Le Malenfant, encore vivante l'an 1485, N. M.

(2) Saint-Nicolas-des-Bois, sergenterie du Val-de-Sée, élection d'Avranches.

(3) Saint-Maur-des-Bois, sergenterie de Saint-Sever, élection de Vire ; aujourd'hui commune du canton de Saint-Pois, arr[t] de Mortain.

(4) Juvigny-le-Tertre, sergenterie Roussel ou de Cuves.

Digitized by Google

gney (1), sieur de Lapentils duquel gilles sortit Jean de juvigney dernier deffunct sieur dudict lieu de la pentis duquel Jean est sorty ledict francois apresent regnant et sieur de Lapentis Laquelle génealogie il a obey veriffier et prouver ce qui luy a esté commandé ainsy le faire dont il nous a requis lettre de presentation.

FERRIERES (FERRIÈRES)

Le Malenfant. — Jullien Le malenfant sieur de Sainct georges de Rouelley de ferrieres et du manoir de mantilley (Mantilly) dict estre personne noble noblement (vivant) luy et ses predecesseurs de tous temps et dancienneté quil nest memoire du contraire et a tousjours jouy et usé du privillege de noblesse sans derogation et dict estre fils legitime en loyal mariage de deffunct Jean Lemalenffant en son vivant escuier et sieur desdictes sieuries (2) icelluy Jean fils de deffunct Michel Lemalenfant sieur de ladicte sieurie de Sainct george et de la trillaye en feausse du manoir de mantilley en pays et conte du mayne et du mesnigueon pres la mesucheris en la viconté de fallaise, ledict Michel fils dudict autre nommé Jean le Malenfant sieur de la terre de la flagie, dudict manoir de mantilley et de Latrillaye et de beaucoudray près sable (Sablé) comme il a affirmé en faire deue veriffication qui ainsy luy a esté commandé faire dont il nous a requis lettre de presentation etc.

---

(1) Gilles de Juvigny rendit aveu, le 4 juillet 1492, du fief de Juvigny, d'une vavassorie en Brécey, et du fief de *Saint-Nicolas-du-Bois-Baudoüin*, dans la vicomté d'Avranches. N. M. C'est l'ancien nom de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Bois, voisine de La Chaise-Baudoin dans le canton de Brécey.

(2) Jean Le Malenfant, écuyer, Seigneur de Saint-Georges-de-Rouelley en moitié et de Ferrières aussi en partie, en mariant, le 22 juillet 1485, Julien Le Malenfant, son fils, avec Jeanne Guéroult, fille aînée de Guillaume Groult (*sic*) écuyer, seigneur du Mesnil-Rainfray, lui donna par avancement de succession la seigneurie de Ferrières à lui appartenante, dit-il, à cause de d^elle^ Guillemette de Ferrières, son épouse. N. M.

Digitized by Google

LA SERGENTERIE DE TEMCHEBRAY (TINCHEBRAY) (1)

SAINCT PIERRE DETEINCHEBRAY (SAINT-PIERRE-DE-TINCHEBRAY)

LEDEVIN (LE DEVIN). — Jean devin seigneur de Monbahis (2) dict estre personne noble, noblement vivant sans faire acte derogant Et a faict apparoir comme feu Robert Ledevin lors sieur dudict lieu de monbahis obtint lettres danoblissement du Roy charles six^e^ (3) que dieu absole ainsy quil est apparu par lesdictes lettres deuement expediées a la chambre des comptes en dabte lan 1495 (*sic*) au mois de mars moyennant la somme de quatre vingt livres parisis, et duquel Robert yssit Raul le devin escuyer duquel Raoul yssit Guillaume Le devin (4) et dudict Guillaume yssit Jean le devin et dicelluy Jean est yssu ledict Jean apresent regnant, dempuis lequel anoblissement il et ses predecesseurs ont tousjours jouy et use dudict privillege de noblesse sans aucune derogation.

SAINT QUENTIN DES CARDONNETTES (SAINT-QUENTIN-LES-CHARDONNETS)

CHAMPION (5). — Martin et françois dicts champion ont declaré leur genealogie de feu Jean champion en son vivant sieur de Longles gueusnay Et Malletot et de damoiselle Jeanne girard sortit et yssit M^r^ Jean Champion, Et dudict M^r^ Jean champion en son vivant sieur de Malletot et de la riviere Et de damoiselle Jeanne Lemoyne sœur de feu pierre Lemoyne

---

(1) La sergenterie de Tinchebray s'étendait sur dix paroisses : Beauchêne, *Le Mesnil-Ciboult*, Notre-Dame-de-Tinchebray, Saint-Christophe-de-Chaulieu, Saint-Cornier-des-Landes, Saint-Jean-des-Bois, *Saint-Pierre-de-Tinchebray*, *Saint-Quentin-les-Chardonnets*, Truttemer-le-Petit, Yvrandes.

(2) Montbahier, fief de la paroisse d'Yvrandes ; il s'étendait sur celles de Notre-Dame-de-Tinchebray, du Mesnil-Ciboult, de Saint-Jean-des-Bois, etc.

(3) La famille Le Devin fut donc anoblie de 1380 à 1422.

(4) Guillaume Le Devin, de Tinchebray, fut maintenu par Montfaut.

(5) Il n'y a point d'article Champion dans N. M.

Digitized by Google

en son vivant sieur de Sourdeval (1) sortit et yssit philippes champion en son vivant sieur de Malletot en bailliage de Caen et dudict philippes et de damoiselle Jeanne patrice fille de feu Mre eustache patrice en son vivant sieur de bully audict bailliage de caen sont sortis et yssus lesdicts martin et francois dicts champion apresent regnans Lesquels et leurs predecesseurs ont tousjours vescu noblement jouy et usé dudict privillege de noblesse sans aucune derogation comme ils ont obey et offert veriffier et prouver que ainsy leur a este commandé faire dont ils ont requis lettre de presentation.

GALOUYN (GALLOUIN). — Cest la genealogie que baillent pierre et mathieu dicts Galouyn escuiers freres a vous M. lesleu de Mortaing ou votre lieutenant commissaire du Roy nostre sire en ceste partie pour le faict des francs fiefs et nouveaux acquests en ladicte ellection jouxte ladicte commission y recours disans quils sont yssus et sortis en loyal mariage de feu Thomas galouyn (2) en son vivant escuier sieur du fief terre et sieurie du Mesnil toue (3) Et de damoiselle bernardine du Halley fille de feu Mre Regné de hallay en son vivant chevallier sieur des Regnauldieres et despourcey lequel Thomas estoit sorty et yssu de deffunct raoul galouin en son vivant escuier sieur du mesnil toue lequel raoul fit acquests dicelluy fiet du mesnil toue de Mre Jean de Semilley (Semilly) chevallier appres lequel acquest ainsy faict par icelluy Raul fut taxé par les commissaires a ce depputes par le Roy nostre sire pour les lettres danoblissement a six vingts quinze (135) livres

---

(1) Jean Champion, de Sourdeval-la-Barre, fut renvoyé par Montfaut et anobli aux francs-fiefs. Notes R. Ch., p. 39.

(2) Thomas Gallouin, écuyer, seigneur du Mesnil-Tôve, fut Bailli de Mortain en 1478-1482. *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, par Hipp. Sauvage, p. 259.

Nous avons suffisamment parlé de cette famille, Tome XI des *Mémoires*, p. 151-152 et Tome XIII, p. 321-323.

(3) Le Mesnil-Tôve, sergenterie Roussel ou de Cuves. La paroisse ne possédait qu'un seul fief qui portait le nom du Mesnil-Tôve. C'était alors un fief entier de haubert, relevant directement du comté de Mortain. Notice par M. Hipp: Sauvage dans l'Annuaire de la Manche de 1885, p. 34.

Digitized by Google

ournois et cent sols tournois quil paia en jugement en oultre, jouxte les lettres produictes en dabte le vingt une jour de mars lan 1463 et la quitance dicelle somme par luy paiee a jacques fleury commis et deputté par les commissaires a ce ordonnes et depputés, jouxte ladicte quitance signee dudict Jacques fleury, Icelle en dabte du neufe jour davril lan 1464 appres pasques deuement signees et approuvées et autenticquées, davantage apparoissant par autres lettres et quitance signee de p. Lemercier que il a receu des francs fiefs et nouveaux acquests dudict Thomas galouin et Mre Jean Galouyn prebtre son frere Tant pour le faict desdicts nouveaux acquests et anoblissement soixante livres tournois A quoy ils avoient esté encore imposes par les commissaires a ce deputtes par le Roy nostredict seigneur jouxte la quitance et de ce portes et dempuis lequel anoblissement ils ont tousjours dempuis jouy et possédé dudict fief terre et sieurie du mesnil toue et usé dudict privillege de noblesse sans en riens y deroguer etc. Signe M. Galouin un paraphe.

LEMESNIL CIBOULT (LE MESNIL-CIBOULT)

DE NERREE DICTS DU GUEY (DU GUEY DE NERÉE). — Jean et anthoine de nerree (1) dicts duguey disent être personnes nobles noblement vivans avoir jouy et usé du privillege de noblesse eux et leurs predecesseurs sans faire acte derogant disant ne scavoir produire enseigner et monstrer aucunes lettres chartres privilleges ne enseignemens par lettres obstant que dempuis quinze ans derrains passes ou viron Icelluy temps elles ont esté comburees et bruslees en la maison du manoir dudict lieu de neree qui a este bruslee et embrasee avecques plusieurs autres biens meubles lettres chartres et enseignemens regardans et concernans le faict et propriété de leurs privilleges de noblesses terres et sieuries Et nonobstant ont déclaré leur genealogie estre telle, cest assavoir que de feu guillaume de neree dict du guey et de damoiselle jourdaine dame en sa portion de plusieurs nobles fiefs assis en la parroisse de Crully

(1) Le fief de Nerée ou du Mesnil-Ciboult.

Digitized by Google

sortit et yssit jean deneree duquel jean et de damoiselle Catherine du Chastel sortit et yssit Jacques de neree (1) duquel Jacques sieur de neree et de hubert (2) et de damoiselle agnes cousin sortirent et yssirent Ledict Anthoine apresent regnant et Jacques dicts de neree et dicelluy Jacques est yssu ledict Jean apresent regnant comme de touttes les choses dessusdites ils ont obey faire deue veriffication qui leur a este ainsy commandé le faire, dont ils ont requis lettre de presentation.

DE SIGNEY (DE SIGNY, DE SIGNÉ OU DU SIGNE). — Jacques de Signey (3) sieur de Maisoncelles (4) pour luy et guillaume de Signey son pere sieur dudict lieu de Signey (5) fieu noble tenu agage plege court et jurisdiction dont lesdicts de Signey et leurs predecesseurs portent le nom comme de tous temps ont faict leurs predecesseurs anciens, dict quil est fils legitime et en loyal mariage de sondict feu pere Guillaume de Signey (6) Icelluy guillaume sorty et yssit de Ollivier de Signey (7), ledict

---

(1) Jacques du Guey fut reconnu par Montfaut au Mesnil-Ciboult.

(2) Le Hubert, au Mesnil-Ciboult, sur la carte de l'Etat-Major, près du moulin de Noirée (Nerée, de *neros*, source, ruisseau, eau).

(3) Ce nom est écrit de Signy ou Signey dans R. M. ; de Signy et Signé, R. R. ; de Signy et Signey, R. A ; de Signé ou du Signe, R. Ch — Nous avons signalé et rectifié. Tome XI des *Mémoires*, p. 28, 29, 32, 34, 35, 36, 63, 64, les confusions faites entre les noms de Signy et d'Isigny. — Nous avons encore parlé de cette famille de Signy, dans le Tome XIII, p. 355 - 356.

(4) Maisoncelles, vavassorie à Saint-Clément, aujourd'hui lieu de Rancoudray, démembrement de Saint-Clément.

(5) Signy, tiers de fief, à Reffuveille, tenu de Fontenay-le-Husson.

(6) Suivant l'aveu de Jean de Saint-Germain, seigneur de Fontenay, du 13 février 1499, Guillaume de Signé, tenait de lui le fief de Signé pour lequel il devait tous les ans un épervier prêt à mettre sur le poing à la Madeleine et un chapeau de roses au jour du Saint-Sacrement.

Guillaume de Signé rend aveu d'un petit fief nommé la Bourdonnière (à Romagny) ; ce sont ses termes le 17 décembre 1511.

Il y a ausi un aveu de Guillaume de Signé, sr du lieu, de la vavassorie ou domaine de Maisoncelles sans gage plege avec le droit de présenter l'administrateur de l'hôpital de Mortain, fondé jadis par ses prédécesseurs.

(7) Olivier de Signé etait lieutenant-général de Messire Guillaume du Pontbellanger, chevalier, Maître des Eaux et Forêts du comté de Mortain. N. M.

Digitized by Google

Ollivier fils et heritier de feu Robert de Signey son besael Et que il et ses predecesseurs ont tousjours jouy et usé du privillege de noblesse sans aucun contredict sans faire acte derogant comme il affirme veriffier et prouver qui luy a esté ainsy commande le faire.

Signé par nous esleu des susdicts commissaires du Roy nostredict seigneur jouxte lesdictes lettres de commission a nous adressans et par gilles de Rommilly a ce par nous pris pour adjoinct pour labsence du greffier de ladicte ellection le jour de febvrier lan 1523, signé Guilloches et G. Romilly chacun un paraphe.

Collation faicte Belestoille.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

DE LA

RECHERCHE DE JEAN GUILLOCHES

Nous disposons ce Tableau de façon que l'on puisse suivre jusqu'à la Révolution, dans les élections d'Avranches et de Mortain exclusivement, les familles contenues dans cette Recherche officielle de la Noblesse du Mortainais, la plus ancienne en date, celle de Montfaut ayant été annulée (1).

1523. — Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain.
1599. — Recherche de Roissy.
1635. — Recherche de d'Aligre.
1666. — Recherche de Chamillart.
1696. — Armorial Général, dressé en vertu de l'édit de novembre 1696.

---

(1) La Recherche de Montfaut, qui eut lieu soixante ans auparavant celle de Jean Guilloches, n'indique que 31 familles trouvées nobles dans les six sergenteries de Mortain (Halley), Corbelin, Roussel, Saint-Martin (*sic*), d'Oissey et de Tinchebray, qui formèrent plus tard l'élection de Mortain.

Nous ne savons au juste à quelle époque l'élection d'Avranches, qui comprenait primitivement le Mortainais, fut divisée en deux parties distinctes pour Avranches et pour Mortain.

Dans la Recherche de Jean Guilloches, il est parlé des élus de Mortain ou leurs lieutenans dès l'an 1477 (article Le Bottey, du Mesnil-Gilbert, p. 27). Mais, les 4 mai et 21 octobre 1482, il n'est plus question que des élus d'Avranches, à propos des paroissiens du Fresne et du Neufbourg (articles de Mautaillé et Mallet, p. 50 et 24). Enfin, il est de nouveau parlé, le 16 janvier 1495, de l'élu de Mortain à propos des paroissiens de Saint-Pois (article Billeheust, de Montgothier, p. 78-79).

Digitized by Google

1789. — Catalogue des gentilshommes des bailliages secondaires d'Avranches, de Mortain et de Tinchebray, qui prirent part ou envoyèrent leur procuration aux Assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789 (p. 39, 45 et 58 de la publication de MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy).

Le signe + ou le signe — indique que le nom figure ou ne figure pas dans les documents officiels ci-dessus désignés, aux titres exclusifs des élections d'Avranches et de Mortain.

	1523	1599	1635	1666	1696	1789	Observations
1	Amphernet (d'), 55.	—	—	+	—	—	
2	Auray (d'), 57	+	+	+	+	+	
3	Avenel, 68, 82	+	+	+	+	+	
4	Badays (Le), 33	—	—	—	—	—	
	Bailleul (du), voir du Jardin.						
5	Billeheust, 53 (2 art.), 77. .	+	+	+	+	+	
6	Bottey (Le), 26, 79.	—	—	—	—	—	
7	Bourdon, 84	—	—	—	—	+	(1)
8	Breton (Le), 51.	+	+	+	+	—	
9	Broïse (de la), 41, 60. . . .	+	+	+	+	+	
10	Buat (du), 87.	+	+	+	+	+	
11	Carbonnel, 81	—	+	+	+	+	
12	Chambre (de la), 27	+	+	+	+	+	
13	Champion, 102.	—	—	—	—	—	
14	Chastel, 53	—	—	+	+	+	
15	Cheval, 64	+	+	—	—	—	(2)

---

(1) Bailliage secondaire d'Avranches, p. 41 : Noble dame Jacqueline-Marie-Anne-Charlotte *Bourdon*, veuve de messire César Gosset, dame de Ronthon, représentée par Jean-Charles-Louis-Pierre Bourdon, seigneur de Quesney.

(2) Les de Touraine, *aliàs* Cheval, qui figurent dans notre Armorial de l'Avranchin, p. 46-47, n° 28, formaient une famille distincte de celle des Cheval, de l'élection de Mortain.

Digitized by Google

	1523	1599	1635	1666	1696	1789	Observations
16	Choisne (Le), 52.	+	+	+	—	—	
17	Cochard ou Cochart, 93 . .	+	+	+	—	—	
18	Couvey, 25	—	+	+	+	—	
19	Davy, 67	+	+	+	+	—	
20	Devin (Le), 102.	+	+	+	—	—	
21	Dobey, 58	—	—	—	—	—	
	Douessey, voir d'Ouessey. .						
22	Fontenay (de), 57.	—	+	+	+	—	
23	Gager (Le), 81	—	—	+	+	—	
24	Gallouin, 103	+	+	—	—	—	
25	Guey de Nérée (du), 104. .	+	+	+	—	—	
26	Homme (du), 56	—	+	+	+	+	(1)
27	Houssaye (de la), 49	+	+	+	+	+	
28	Jacquet, 65	+	—	—	—	—	
29	Jardin du Bailleul (du), 95.	—	—	—	—	—	
30	*Jouault*, 59.	—	—	—	—	—	*non-noble*
31	Juhé, 92	+	—	+	—	—	
32	Juvigny (de), 100.	+	+	+	+	+	
33	Maigney (de), 57	+	+	+	—	—	(2)
34	Malenfant (Le), 101	—	—	—	—	—	(3)
35	Mallet, 24.	+	—	—	—	—	
36	Marié (Le), 86	—	+	+	—	—	(4)
37	Mautailly (de), 50	—	—	—	—	—	
38	Mesniladelée (du), 54, 61, 62.	+	+	+	+	—	
39	Moine (Le), 42, 51.	—	—	—	—	—	
	Nerée (de), voir du Guey. .						

(1) En 1599, François du Homme, sieur de Chassilly, en Saint-Sénier-de-Beuvron, mineur, demeurait à la Subardière, sergenterie d'Evrecy élection de Caen.

(2) Les de Maigney, qui ne figurent pas dans l'Armorial Général de 1696, se trouvent dans les Mémoires sur la Généralité de Caen, compilés en 1697, par l'intendant Foucault, comme paroissiens de Saint-Pierre-de-Cresnay.

(3) Julienne Malenfant, veuve de la Noë, figure dans l'Armorial de 1696; mais son nom est écrit Lenfant dans R. Ch. — Voir notre *Armorial de l'Avranchin*, p. 26-27, n° 132.

(4) Les le Marié ne figurent pas dans l'Armorial de 1696, mais ils se trouvent dans les Mémoires de 1697 de l'Intendant Foucault, comme seigneurs et patrons de la paroisse de Saint-Quentin-les-Chardonnets. — Voir noiredit Armorial, p. 214.

Digitized by Google

	1523	1599	1635	1666	1696	1709	Observations
40	Ouessey (d'), 90	+	+	—	—	—	(1)
41	Parrain, 76	+	+	—	—	—	
42	Payen, 66.	+	+	+	+	+	
43	Pihourt, 66	—	—	—	—	—	
44	Poret, 31	+	+	+	+	+	
45	Rouault ou Ruault, 59. . . .	—	—	—	—	—	
46	Roussel, 62, 75.	—	—	—	—	—	(2)
47	Saint-Germain (de), 41, 83.	+	+	+	+	+	
48	Signey (de), ou de Signy, 105.	+	+	+	+	—	
49	Tesson, 33, 85	+	+	+	+	+	
50	Thébault ou Thibault, 99 . .	+	+	—	—	—	
51	Tirel, 86	—	—	—	—	—	
52	Touche (de la), 99	+	+	+	+	—	
53	Touchet (du), 91.	+	+	+	—	—	
54	Vauborel (de), 89, 91, 94, 99.	+	+	+	+	+	
55	Verdun (de) 80, 93, 96 . .	+	+	+	+	+	
	54 familles nobles, dont le sixième seulement se trouvent encore représentées par des mâles, dans l'Avranchin, en 1898.	33	35	34	25	18	

(1) C'est peut-être une veuve d'Ouessey qui figure dans l'Armorial de 1696. — Voir notredit Armorial, p. 102-103, n° 78, et p. 193.

(2) On trouve dans l'Armorial de 1696, Jacqueline Roussel, veuve de Gouvetz. Son nom est orthographié Rouxel, à Tirepied, dans les Mémoires de l'intendant Foucault. — Voir notre Armorial, p. 76-77, n° 141, et p. 190.

La Recherche de Montfaut et celle de Jean Guilloches sont la première et la dernière qui citent des Roussel dans l'élection d'Avranches et dans celle de Mortain.

D'après le manuscrit Y. 3 de la bibliothèque de Rouen, reproduit p. 21, il semblerait que les Roussel de l'élection d'Avranches auraient été anoblis, tandis que ceux de l'élection de Mortain étaient d'ancienne noblesse.

L'abbé Masselin parle de Roussel, seigneurs du Val-d'Oir, à Saint-Quentin, et du Val-de-Sée, à Tirepied, de 1626 à 1766; mais il ne leur donne pas le titre d'écuyer. — Tome VI de la *Revue de l'Avranchin*, p. 279-280. On ne voit nulle part que ces derniers fussent nobles.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

A

Abraham, 76.
Aigneau (L'), 38.
Aligre (d'), 17, 18, 20.
Allart, 55 à 57, 61.
Allorge, 13.
Alphonse V, 29.
Amerin, 22.
Amphernet (d'), 15, 55, 56.
Aragon (Alph. V, roi d'), voir Alphonse.
Arclais de Montamy (d'), 56.
Argennes (d'), 87.
Argouges (d'), 67, 81.
Asselin, 50.
Auber, 29.
Auray (d'), 15, 37, 57.
Aussy (d'), voir Daussy.
Avenel, 2, 15, 40, 43, 45, 68 à 75, 80 à 83, 97.
Aze, 2.

B

Bacon, 27, 28.
Badays (Le), 15, 17, 33.
Bailleul (de), 95, 96.
Bailleul (du), 15, 95, 96.
Banville (de), 32.
Barenton (de), 98.
Baril, 22.
Barrington, 45, 98.
Barthélemy (de), 47.
Basnage, 5.
Bazoge (de la), 53, 57.
Beaucamp (de), 22.
Beaulinge (de), voir de Vaulinge.
Beaumanoir (de), 58.
Beaurepaire (de), voir Robillard.
Belestoille, 106.
Bellehache (de), 65.
Bernard, 3, 17.
Biards (des), 44, 45, 68 à 73.
Bigne (de la), 96.
Bigot, 3.
Billeheust (de), 15, 16, 18, 40, 53, 77 à 79.
Bis (le), 78.
Blandin, 22.
Boceret (de), 29.
Bohinoust (du), 24.
Bois (du), 28, 32, 61, 80.
Bois-Hurpin (du), 61.
Bois-Mainfray (du), 78.
Boisyvon (de), 18, 62.
Borel d'Hauterive, 30, 74.
Bosc (du), 47, 87.
Boscq de Beaumont (du), 18.
Bottey (Le), 15, 16, 26, 27, 59, 79.
Boucard, 7.
Boudin, 47.
Bouillon (de), 74.
Bourdon, 15, 17, 84, 85.

Digitized by Google

Bourg (du), 24, 49, 66.
Bourgueville, 19.
Bout (du), 22.
Bouton, 3, 33.
Brécey (de), 66, 67, 72, 88.
Bret (Le), 4.
Breton (Ch. Le), 70.
Breton (Le), 15, 16, 40, 51.
Bricquebec (de), 45.
Broc (de), 73.
Broïse (de la), 3, 14, 15, 37, 40, 41, 60, 61, 67.
Brunet, 56.
Buat (du), 14, 46, 87 à 89, 95.
Buisson de Courson-Cristot (du), 18.

C

Cailletot (de), 72.
Cairon, 3.
Calabre (duc de), 49.
Campion (de), 38.
Carbonnel, 15, 81, 95.
Cère (de), 45.
Cerisay (de), 7.
Chal (de), 56.
Chalandrey (de), 68.
Chambray (de), 31.
Chambre (de la), 15, 16, 27 à 31.
Chamillart, 3, 18, 20.
Champagne (de la), 75.
Champion, 15 à 17, 102, 103.
Champs (des), 8.
Chanteloup (de), 45.
Charles V, 73.
Charles VI, 2, 73, 102.
Charles VII, 1, 8.
Charles VIII, 4, 13, 40.
Charles IX, 6.
Charles d'Evreux, IIe du nom, 72.
Chasseguey (de), 95.
Chastel (du), 15, 16, 53, 54, 105.
Chérin, 10, 38.
Cheval, 14, 17, 36, 40, 64, 65.
Chevillard, 44, 71.
Choart, 82.
Choisne (Le), 15, 17, 52.
Clinchamp (de), 43, 44, 87, 88.
Cochard, 3, 15, 93, 94.
Cocheris, 29.
Coq (Le), 12, 78.
Corbelin, 62, 76, 79.
Coudray, 22.
Courbes (des), 58.
Courcy (de), voir Potier.
Court (Le), 87 à 89.
Cousin, 105.
Couvey, 15, 24 à 26.

D

Daillon (de), 12.
Daussy, 67.
Davy, 15, 16, 22, 67.
Delisle, 47.
Desroches, 4, 11, 17, 29, 38, 46, 69, 70, 72, 74 à 76, 98, 99.
Devin (Le), 14, 37, 102.
Dobey, 14, 17, 58, 59.
Doissey, voir d'Ouessey.
Douessey, voir d'Ouessey.
Douet-Darcq, 43.
Douis (des), 63.
Dramart, 54, 81.
Drigon dit de Magny, 30, 31, 71.
Durcet (de), 32.

E

Ernault, 12.
Estouteville (d'), 2.
Evreux (d'), voir Charles II.

Digitized by Google

F

Farcy (de), 7, 12, 13, 19, 34, 39.
Fauquet, 35 à 37, 39.
Ferrières (de), 100, 101.
Feu (du), 66.
Fèvre (Le), 65.
Fillardaye (de la), 66.
Fleury, 104.
Folliot, 22.
Fontaines de Bacquetot (de), 44.
Fontenay (de), 14, 57, 58.
Foucault, 64.
Fouet, 29.
Fourmont (de), 74.
Franc (Le), 21, 53.
Fresnaye (de la), 21.

G

Gager (Le), 15, 16, 37, 81, 82.
Gallouin, 15, 16, 20, 34, 39, 103, 104.
Gaspard de Toustain-Richebourg, 3, 12.
Gaultier, 3.
Gauquelin, 67.
Gauteron, 22.
Gautier, 3.
Gelliot, 48.
Gerves (de), 59.
Gerville (de), voir Le Hérissier.
Girard, 102.
Giroult, 50.
Gobert, 75, 98.
Godefroy (de), 88.
Gosselin, 86.
Gouvetz (de), 97.
Grandin, voir du Bailleul.
Gripie (de), 32.
Groult, voir Guéroult.
Guélin, 75.
Guérin (Ch.), 77.
Guernon, 3.
Guéroult, 76, 101.
Guerra (de), 31.
Guesclin (du), 29.
Guey (du), 14, 17, 104, 105.
Guillaume (duc) / Guillaume-le-Conquérant } 47, 69, 98.
Guilloches, 1, 11, 14, 16 à 19, 23, 37, 39, 46, 57, 75, 84, 87, 92, 97, 106.
Guiton de la Villeberge, 68 à 73.
Guyon (Frère), 69, 73.

H

Hache (de la), 21.
Halley (du), 23, 27, 39, 84, 86, 103.
Hamars (de), 45.
Hambie, 43.
Harcourt (de), 7, 48, 96.
Harel, 6.
Hautonnière (de la), 61.
Haviars (de), voir de Hamars.
Henri II, 4, 47.
Henri III, 7.
Henri V, 78.
Hérault, 2.
Héricher (Le), 75, 98.
Hérissier de Gerville (Le), 45, 69.
Homme (du), 2, 15, 17, 56, 57.
Homméel (du) / Hommet (du) } 14, 17, 57.
Houessey (d'), voir d'Ouessey.
Houssaye (de la), 15, 16, 18, 49, 50, 65.
Hozier (d'), 6, 12, 35, 40, 48, 96.

Digitized by Google

Husson (de), 27, 54, 56, 58, 63, 67, 88, 99.

I

Isigny (d'), 105.

J

Jacques, voir Jacquet.
Jacqueson, 37.
Jacquet, 15, 17, 65.
Jallot de Boisyvon, 18, 62.
Jardin du Bailleul (du), 15, 95, 96.
Jean, 22.
Jean II, 73.
Jossel, 12, 67, 78.
Jouault, 15 à 17, 59, 60.
Jourdaine, 104.
Juhé, 15, 16, 18, 92, 93, 96, 97.
Juvigny (de), 14, 24, 41, 84, 85, 90, 100, 101.

L

Labbey de la Roque, 3, 12, 27, 33, 70.
Laboureur (Le), 20.
Lancesseur, 3.
Langelier, 78.
Larchier, 78.
Leber, 63.
Lebeurier, 4, 10, 12, 50, 53, 64, 77, 99.
Lecordier, 58.
Lefeuvre, voir Le Fèvre.
Lemercier, voir Le Mercier.
Lesnaulderie, 60.
Lepost, 22,
Levannier, 65.
Lièvre (Le), 75.
Littré, 68.
Lorgeril (de), 89, 97.
Louis IX, 7, 48.
Louis XI, 1 à 4, 7, 17, 45, 51, 65, 67, 71, 81.
Louis XIII, 55.
Louis XVI, 38.

M

Macé, 22.
Magny (de), voir de Maigney.
Magny (de), voir Drigon.
Mahé, 96.
Maheust, 22.
Maigney (de), 3, 15, 34 à 37, 39, 57.
Maine (comte du), 6, 26, 57.
Malenfant (Le), 15, 96, 100, 101.
Mallet, 15, 16, 24 à 26, 96.
Mancel, 18.
Mante (de), 12.
Maréchal, 87.
Marié (Le), 15, 16, 86.
Marinel (Le), 12.
Marion, 27.
Martigny (de), 86.
Martin, 21, 22, 61.
Massel (Le), 30, 31.
Masselin, 29, 37, 40, 41, 53, 73, 83, 100.
Masure (de la), 94.
Masures (des), 31.
Mathan, 3.
Mautailly (de), 15 à 17, 50, 51, 82.
Menard, 98.
Mercier (Le), 12, 24, 51, 54, 67, 77, 81, 104.
Merlet du Paty, 89.
Mesmes de Roissy (de), voir Roissy.
Mesniladelée (du), 14, 15, 18, 45, 54, 55, 61, 62, 98.
Mesnil-Rainfray (du), 64.

Digitized by Google

Moine (Le), 14, 15, 42 à 48, 51, 68, 102.
Molley (du), 27, 28.
Montailley (de), voir de Mautailly.
Montchouet (de), 63.
Monteilly (de), voir de Mautailly.
Montenay (de), 95.
Montesquieu, 19.
Montfaut, 1 à 4, 11, 12, 14, 17, 18. 20, 34.
Montgothier (de), 76, 79.
Montpensier (duc de), 41, 42.
Morcel, 30.
Moréri, 30.
Morin, 79.
Mortain (comte de), 26, 30, 41, 49, 69, 72.
Motte (de la), 95.
Moulin (du), 28, 30, 42 à 44.
Mourain, 47.

N

Navarre (héraut), 28, 30, 34, 42, 63.
Navarre (Charles, roi de), voir Ch. d'Evreux.
Navarre (Pierre de), 30, 63.
Nerée (de), voir du Guey.
Noir (Dom Le), 27.
Noir-Moine (Le), 42, 43.
Normand, 76.
Noulens, 44.

O

Octeville, 43.
Oissey (d'), voir d'Ouessey.
Olive, 38, 52.
Ongrin, voir Ougrin.
Orange (d'), ou d'Orenge, 93.
Orléans (duc d'), 38.
Ouessey (d'), 15, 90 à 92.
Ougrin, 31, 32.
Oynel, 64.

P

Pain, 13.
Painel, 43, 45.
Palliot, 28, 29, 45, 48.
Parc (du), 82.
Parrain, 14, 16, 17, 24, 76 (1), 77.
Patrice, 103.
Payen, 14, 18, 66, 67, 88.
Percy (de), 56, 84.
Perreuse (de la), 60.
Pigeon, 30, 41, 48, 70, 72, 80, 81, 90, 96, 98, 99.
Pihourt, 15, 17, 66.
Pitard, 14, 17, 19, 20.
Plessis (du), 65.
Poli (de), 1, 8, 34, 48, 71, 83.
Pontanete (du), 80.
Pontbellanger (de), 105.
Pontfol (de), ou Pontfoul, 22.
Poret, 14, 31, 32.
Potherie (de la), voir Le Roy.
Potier de Courcy, 28 à 30, 47, 93.
Puchot, 14.

R

Rault, voir Ruault.
Réal des Perrières, 89.
Richard, 69.

---

(1) P. 76, note (2), après Suivant l'abbé Desroches, ajouter : p. 401 de ses *Annales*.

Digitized by Google

Richard-Cœur-de-Lion, 98.
Richer, 22.
Rietstap, 29, 31, 45, 48, 98.
Robert *Courte-Heuse*, 44.
Robillard de Beaurepaire, 38.
Roche-Tesson (de la), 34, 43.
Roger, 44, 48, 70, 74, 98.
Roissy, 17, 18, 20, 38.
Rollon, 46.
Rommilly (de), 23, 106.
Roque (André de la), 4, 8, 9 à 11, 13, 24, 42 à 44, 46, 48, 72, 96.
Roque (de la) voir Labbey.
Roque (Louis de la), 29, 47.
Rossi, 75.
Rostron (Le), 21.
Rotours (des), 54.
Rouault, voir Ruault.
Roussel, 15, 21, 33, 50, 54, 61 à 64, 75, 76.
Roussin (Le), 26.
Roy (Le), 37.
Roy de la Potherie (Le), 36.
Royer de la Tournerie (Le), 5.
Ruault, 15, 17, 59.
Rue (de la), 27, 28, 44.

S

Sainte Madeleine des Biards, 73.
Saint-Germain (de), 14, 15, 41, 42, 44, 63, 72, 83, 84, 105.
Saint-Hilaire (de), 64.
Saint Louis, voir Louis IX.
Saint-Manvieu (de), 27, 28, 84, 85.
Saint-Maur, 98.
Saint-Quentin, 98.
Salet du Repas, 96.
Sautereau, 72.
Sauvage, 46, 47, 62, 70, 73, 97, 103.
Sémainville (de), 20.
Semilly (de), 16, 103.
Servain, 55.
Servon (de), 60.
Seyssel (de), 30.
Sicille, 29.
Signey (de) ou de Signy, 15, 105, 106.
Simon, 22.
Soterel (Le), 32, 45, 71 à 73, 75, 80.
Sourdeval (de), 46, 47, 51.
Stapleton, 46.
Suhard, 11.

T

Tardes (de), 56, 72, 79.
Taurin de Bretteville, 88.
Tencey, 26.
Tere (de), voir de Cère.
Tertes, 43.
Tesson, 4, 6, 12, 14 à 16, 20, 33 à 40, 43, 49, 64, 85, 87 à 89, 94.
Thébault ou Thibault, 15, 16, 99.
Thierry, 98.
Tillet (du), 36.
Tirel, 15, 17, 86.
Touche (de la), 15, 16, 18, 99, 100.
Touchet (du), 15, 90 à 92.
Touraine (de), 64.
Tourelle (de la), 61.
Tournerie (de la), voir Le Royer.
Toustain-Richebourg (de), voir Gaspard.
Tréal (de), 93.
Trites ou Tritres, voir Tertes.
Tullet, 21.

Digitized by Google

V

Vauborel (de), 14, 15, 26, 30, 64, 89 à 91, 94, 95, 99.
Vaulinge (de), 68, 73, 75.
Vauquelin (de), 56.
Vaux (des), 61.
Verdun (de), 14, 15, 18, 42 à 48, 71, 80, 93, 96 à 99.
Vernon (de), 72.
Verrier (Le), 97.
Villechien (de), 100.
Vivien, 2, 21, 22, 97.

W

Wace, 69.
Waroquier, 3.

Y

Ytier, 56.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES
PAROISSES DE L'ÉLECTION DE MORTAIN [1]

	Paroisses
1	Barenton, 15, 16, 45 à 48, 58, 80, 90, 93, 95 à 99.
2	Bazoge (La), 53, 62.
3	Beauchêne, 102.
4	Beauficel, 33, 60.
5	Bellefontaine, 33, 62.
6	Biards (Les) 45, 56, 62, 68 à 73, 75, 79, 80, 82, 84, 90, 93, 97.
7	Bion, 23.
8	Boulouze (La), 62.
9	Brécey, 33 à 35, 39, 55, 57 à 59, 61, 67, 72, 89, 101.
10	Brouains, 14, 33, 54, 55, 62, 71.
11	Buais, 90.
12	Buat (Le), 14, 40, 62, 87 à 89.
	Celland (Le Grand-), voir Saint-Médard-de-Celland.
13	Chalandrey, 2, 15, 16, 21, 45, 62, 63, 68, 69, 73, 75, 76.
14	Chapelle-Urée (La), 62.
15	Chasseguey, 62, 81.
16	Chérencé-le-Roussel, 18, 52, 54, 61, 62, 93.
17	Chéris (Les), 62, 66, 68, 88.
18	Chevreville, 25, 53, 54, 62.
19	Coulouvray (-Boisbenâtre), 33, 52, 93.
20	Cuves, 16, 33, 59 à 61.
21	Ferrières, 90, 96, 100, 101.
22	Fontenay, 2, 25, 58, 62, 63, 68, 71 à 73, 81, 105.
23	Fresne-Poret (Le), 16, 23, 31, 32, 50.
24	Ger, 23, 52.
25	Heussé, 15, 73, 74, 70, 91, 99.
26	Husson, 3, 27, 63, 67, 90, 94.

(1) **L'Election de Mortain se divisait en six sergenteries, comprenant 83 paroisses :**

Corbelin, 27 ; Halley, 11 ; Martin, 2 ; d'Ouessey, 15 ; Roussel, 18 ; Tinchebray, 10.

Nous avons montré à la page 237 de notre *Armorial de l'Avranchin*

Digitized by Google

— *Arrondissement de Mortain (Manche).*
A. — *Arrondissement d'Avranches (Manche).*
D. — *Arrondissement de Domfront (Orne).*
V. — *Arrondissement de Vire (Calvados).*

	Sergenteries	Cantons actuels	Arrts
1	d'Ouessey	Barenton	
2	Corbelin	Juvigny-le-Tertre	
3	Tinchebray	Tinchebray	D.
4	Roussel	Sourdeval-la-Barre	
5	Roussel	Juvigny-le-Tertre	
6	Corbelin	Isigny-le-Buat	
7	Halley	Mortain	
8	Corbelin	Ducey	A.
9	Roussel	Brécey	A.
10	Roussel	Sourdeval-la-Barre	
11	d'Ouessey	Le Teilleul	
12	Corbelin	Isigny-le-Buat	
13	Corbelin	Isigny-le-Buat	
14	Corbelin	Brécey	A.
15	Corbelin	Juvigny-le-Tertre	
16	Martin	Juvigny-le-Tertre	
17	Corbelin	Ducey	A.
18	Corbelin	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
19	Roussel	Saint-Pois	
20	Roussel	Brécey	A.
21	d'Ouessey	Le Teilleul	
22	Corbelin	Mortain	
23	Halley	Sourdeval-la-Barre	
24	Halley	Barenton	
25	d'Ouessey	Le Teilleul	
26	d'Ouessey	Le Teilleul	

que les historiens du Diocèse d'Avranches et du Mortainais se sont trompés en comptant, pour l'élection de Mortain 85 paroisses au lieu de 83, ayant pris à tort pour des paroisses *La Bourgeoisie* et *Le Village* qui étaient de simples divisions administratives des deux branches de la sergenterie de Tinchebray.

Digitized by Google

PAROISSES

27 Isigny (-le-Buat), 41, 44, 62, 84.
28 Juvigny (-le-Tertre), 14, 15, 33, 41, 55, 64, 90, 100, 101.
29 Lapenty, 14, 24, 85, 90, 94, 100, 101.
30 Lingeard, 33, 51.
31 Loges-sur-Brécey (Les), 33, 52, 86.
32 Mancellière (La), 34, 36 à 40, 49, 62, 63, 85 à 87, 89, 94.
33 Marcilly, 62, 79.
34 Martigny, 62, 68, 86.
35 Mesnil-Bœufs (Le), 14, 17, 21, 62, 84, 86.
36 Mesnil-Ciboult (Le), 102, 104, 105.
37 Mesnil-Gilbert (Le), 16, 23, 26 à 29, 94.
38 Mesnillard (Le), 62, 76, 83, 84.
39 Mesnil-Ozenne (Le), 62.
40 Mesnil-Rainfray (Le), 21, 40, 50, 62 à 66, 87, 101.
41 Mesnil-Thébault (Le), 16, 62, 71, 76, 77, 82.
42 Mesnil-Tôve (Le) 2, 16, 20, 33, 34, 39, 62, 94, 103, 104.
43 Milly, 62, 82, 83.
44 Montgothier, 15, 40, 53, 62, 77, 79.
45 Montigny, 61.
46 Montjoie (Saint-Michel-de-), 33.
47 Mortain, 23, 71, 72, 93, 105.
48 Moulines, 2, 90.
49 Naftel, 62, 83, 84.
50 Neufbourg (Le), 16, 23, 24.
51 Notre-Dame-de-Tinchebray, 102.
Notre-Dame-du-Bois, voir Sainte-Marie-du-Bois.
52 Notre-Dame-du-Touchet, 90, 91.
53 Parigny, 14, 41, 44, 62, 83 à 86, 97.
54 Perriers-en-Beauficel, 33.
55 Reffuveille, 15, 20, 34, 39, 62, 63, 85, 105.
56 Rocher-de-Mortain (Le), 23, 64.
57 Romagny, 23 à 25, 42, 64, 93, 94, 105.
58 Saint-Barthélemy, 23.
59 Saint-Christophe (-de-Chaulieu), 102.
60 Saint-Clément, 23, 105.
61 Saint-Cornier (-des-Landes), 102.
62 Saint-Cyr-du-Bailleul, 46, 90, 95, 96.
63 Sainte-Marie-du-Bois, 61, 90, 94, 95, 99.

Digitized by Google

	Sergenteries	Cantons actuels	Arrts
27	Corbelin	Isigny-le-Buat	
28	Roussel	Juvigny-le-Tertre	
29	d'Ouessey	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
30	Roussel	Saint-Pois	
31	Roussel	Brécey	A.
32	Corbelin	Isigny-le-Buat	
33	Corbelin	Ducey	A.
34	Corbelin	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
35	Corbelin	Isigny-le-Buat	
36	Tinchebray	Tinchebray	D.
37	Halley	Saint-Pois	
38	Corbelin	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
39	Corbelin	Ducey	A.
40	Corbelin	Juvigny-le-Tertre	
41	Corbelin	Isigny-le-Buat	
42	Roussel	Juvigny-le-Tertre	
43	Corbelin	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
44	Corbelin	Isigny-le-Buat	
45	Martin	Isigny-le-Buat	
46	Roussel	Saint-Pois	
47	Halley	Mortain	
48	d'Ouessey	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
49	Corbelin	Isigny-le-Buat	
50	Halley	Mortain	
51	Tinchebray	Tinchebray	D.
52	d'Ouessey	Mortain	
53	Corbelin	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
54	Roussel	Sourdeval-la-Barre	
55	Corbelin	Juvigny-le-Tertre	
56	Halley	(Paroisse supprimée à la Révolution)	
57	Halley	Mortain	
58	Halley	Mortain	
59	Tinchebray	Tinchebray	D.
60	Halley	Mortain	
61	Tinchebray	Tinchebray	D.
62	d'Ouessey	Barenton	
65	d'Ouessey	Le Teilleul	

Digitized by Google

	Paroisses
64	Saint-Georges-de-Rouelley, 58, 90, 101.
65	Saint-Hilaire-du-Harcouët, 31, 62.
66	Saint-Jean-des-Bois, 102.
67	Saint-Jean-du-Corail-près-Bion, 23, 72, 85, 96.
68	Saint-Laurent-de-Cuves, 15, 33, 53, 59.
69	Saint-Martin-le-Bouillant, 33.
70	Saint-Médard-de-Celland (Le Grand-Celland), 4, 6, 12, 15, 19, 33 à 35, 37 à 40, 64, 85.
71	Saint-Pierre-de-Tinchebray, 102.
72	Saint-Pois, 15, 16, 33, 52, 53, 55, 57, 60, 77, 79.
73	Saint-Quentin (-les-Chardonnets), 102.
74	Saint-Symphorien, 24, 90.
75	Savigny-le-Vieux, 57, 73, 90, 100.
76	Sourdeval-la-Barre, 14, 16, 33, 42, 44, 46 à 51, 65, 81, 103.
77	Teilleul (Le), 15, 16, 72, 74, 81, 82, 90 à 94.
78	Truttemer-le-Petit, 102.
79	Vengeons, 33.
80	Vezins, 62, 67.
81	Villechien, 16 (1), 90, 99, 100.
82	Virey, 62, 81.
83	Yvrandes, 102.

(1) *Villechien*, p. 16, 6e §, no 11, et non Villedieu, comme on l'a imprimé par erreur sur une partie du tirage.

Digitized by Google

	Sergenteries	Cantons actuels	Arrts
64	d'Ouessey	Barenton	
65	Corbelin	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
66	Tinchebray	Tinchebray	D.
67	Halley	Mortain	
68	Roussel	Saint-Pois	
69	Roussel	Saint-Pois	
70	Roussel	Brécey	A.
71	Tinchebray	Tinchebray	D.
72	Roussel	Saint-Pois	
73	Tinchebray	Tinchebray	D.
74	d'Ouessey	Le Teilleul	
75	d'Ouessey	Le Teilleul	
76	Roussel	Sourdeval-la-Barre	
77	d'Ouessey	Le Teilleul	
78	Tinchebray	Vire	V.
79	Roussel	Sourdeval-la-Barre	
80	Corbelin	Isigny-le-Buat	
81	d'Ouessey	Mortain	
82	Corbelin	Saint-Hilaire-du-Harcouët	
83	Tinchebray	Tinchebray	D.

Digitized by Google

Table Alphabétique

DES

COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE MORTAIN, (1)

DONT LES NOMS NE FIGURENT PAS DANS LE TABLEAU QUI PRÉCÈDE, DES PAROISSES DE L'ELECTION DE MORTAIN

	Communes et Paroisses
1	Boisyvon, 3, 18, 62, 64.
2	Chapelle-Cécelin (La), 52.
3	Gathemo, 50, 64.
4	Loges-Marchis (Les).
5	Mesnil-Adelée (Le), 2, 3, 54, 55, 60, 61.
6	Rancoudray, 105.
7	Saint-Brice-de-Landelle.
8	Saint-Martin-de-Chaulieu.
9	Saint-Martin-de-Landelle, 69, 70, 73.
10	Saint-Maur-des-Bois, 98, 100.
11	Saint-Sauveur-de-Chaulieu.

83 — 20 + 11 = 74 communes pour l'Arrondissement de Mortain.

(1) L'Arrondissement de Mortain se divise en huit cantons, comprenant 74 communes : Barenton, 4 ; Isigny-le-Buat, 11 ; Juvigny-le-

Digitized by Google

A. — Election d'Avranches

V. — Election de Vire

	Anciennes Sergenteries et Elections	Cantons
1	Benoît. — A.	Saint-Pois
2	Saint-Sever. — V.	Saint-Pois
3	Saint-Sever. — V.	Sourdeval-la-Barre
4	Saint-James. — A.	Saint-Hilaire-du-Harcouët
5	Pigace. — A.	Juvigny-le-Tertre
6	(Démembrement de Saint-Clément)	Mortain
7	Saint-James. — A.	Saint-Hilaire-du-Harcouët
8	Saint-Sever. — V.	Sourdeval-la-Barre
9	Saint-James. — A.	Saint-Hilaire-du-Harcouët
10	Saint-Sever. — V.	Saint-Pois
11	Saint-Sever. — V.	Sourdeval-la-Barre

Tertre, 9; Mortain, 11; Saint-Hilaire-du-Harcouët, 12; Saint Pois 10 Sourdeval-la Barre, 9; Le Teilleul, 8.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DE LA

RECHERCHE DE JEAN GUILLOCHES

ÉLU DE MORTAIN EN 1523

Publiée et annotée par M. Alfred de TESSON

	PAGES
Introduction :	1
Recherche de Montfaut, sa non-valeur, son annulation, etc.	1
Charte générale des Francs-fiefs, considérations. .	4
Noblesse inféodée ou quasi-féodale perpétuant la noblesse féodale	7
La vraie noblesse ou noblesse militaire est celle des Francs-fiefs.	10
Anciens nobles se faisant anoblir par la charte des Francs-fiefs, ...	11
Recherches des élus dans leurs élections en 1522-24.	13
Tableau indiquant pour chaque famille le nombre de dégrés de leurs généalogies dans la Recherche de l'élu de Mortain	14
Noms des familles du Mortainais anoblies par la charte des Francs-fiefs	15
Procès des exempts de la taille avec leurs co-paroissiens.	16
Recherche de Roissy	17
Recherche de d'Aligre	17
Recherche de Chamillart.	18
Valeur énorme de l'argent autrefois	20
Index des abréviations pour les Notes.	20

Digitized by Google

Catalogue dressé en 1490 pour l'Election d'Avranches, des enfants dont les pères trépassés furent anoblis par la Charte générale des Francs-fiefs ou par Lettres particulières 21

RECHERCHE DES PERSONNES NOBLES FAITE PAR L'ELU DE MORTAIN en 1523 23
La Sergenterie Halley : 23
Mortain (Néant) 23
Le Neufbourg 24
Romagny 25
Le Mesnil-Gilbert 26
La Sergenterie Roussel : 33
Les Loges-sur-Brécey 33
Le Grand-Celland 33
Juvigny-le-Tertre 41
Sourdeval-la-Barre 42
Lingeard 51
Saint-Pois 52
Saint-Laurent-de-Cuves 53
Brouains 54
Brécey 55
Beauficel 60
La Sergenterie Martin 61
Chérencé-le-Roussel 61
La Sergenterie Corbelin : 62
La Bazoge 62
Le Mesnil-Rainfray 64
Les Chéris 66
Vezins 67
Martigny (Néant) 68
Chalandrey 68
Montgothier 77
Les Biards 80
Chasseguey 81
Virey 81
Le Mesnil-Thébault 82

Digitized by Google

Parigny. 83
Reffuveille 85
La Mancellière. 86
Le Mesnil-Bœufs 86
Le Buat 87
La Sergenterie d'Ouessey : 90
Le Teilleul 90
Sainte-Marie-du-Bois 94
Saint-Cyr-du-Bailleul 95
Barenton 96
Heussé 99
Villechien 99
Lapenty 100
Ferrières. 101
La Sergenterie de Tinchebray : 102
Saint-Pierre-de-Tinchebray 102
Saint-Quentin-les-Chardonnets 102
Le Mesnil-Ciboult. 104

Table des articles de la Recherche de Jean Guilloches. (On y suit les familles jusqu'à la Révolution). 107
Table alphabétique des Noms de Personnes. . . 111
Table alphabétique des Paroisses de l'élection de Mortain avec l'indication des sergenteries et des cantons actuels 118
Table alphabétique des Communes de l'Arrondissement de Mortain dont les noms ne figurent pas dans le Tableau qui précède, des paroisses de l'élection de Mortain. 124

Digitized by Google

RECHERCHE DE JEAN GUILLOCHES

ADDENDA

P. 28, Notes, art. BRISURES. Ligne 9

On a omis, dans l'impression, l'adjectif réduite après le mot barre. Il va de soi d'ailleurs que parlant d'abord d'une réduction de la bande, c'est d'une semblable réduction de la barre dont il est ensuite question.

La barre est, comme la bande, une pièce honorable du premier ordre. Ce n'est que rétrécie que la barre peut être généralement considérée comme une marque de bâtardise. Le bâton ou le filet mis en barre et la traverse sont des barres réduites. Il ne faut donc pas confondre la barre proprement dite, c'est-à-dire ayant toute sa largeur, avec ce qui est mis en barre ou en traverse.

P. 30, 44, 47, 48, 56, 69, 70, 73, 74, 86, 98

Puisqu'aux Notes des pages susdites nous avons cité plusieurs Croisés, les uns apocryphes, les autres authentiques, il est bon sans doute, pour les familles des premiers, de répéter après un maître ce qui suit :

C'est une erreur inepte de croire que les Nobles ont seuls pris part aux guerres saintes, erreur propagée par l'ignorance du siècle philosophique.

Digitized by Google

CROISÉS, dit l'*Encyclopédie* : On entend encore par ce terme tous les Nobles qui se croisèrent, *Cruce signati*, c'est-à-dire se consacrèrent aux guerres entreprises pour le recouvrement de la Terre Sainte.

C'est déposséder la Nation Française d'une de ses gloires les plus pures que de faire honneur de cette merveilleuse et patriotique épopée à la seule Noblesse. Une charte de Thibaut, comte de Blois, se termine ainsi : « Fait à Rosnay, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1147, en l'an même où, moi et mon fils Henri, avec une multitude de nobles et de plébéiens, *cum multo comitatu baronum et* PLEBIS, nous avons pris la Croix, *Jerosolimam ituri ad domandam Turcorum contumaciam.* » Les Croisades furent, en réalité, de grandes guerres nationales, — guerres de géants auxquelles participèrent tous les Français, les plus humbles comme les plus grands. C'est ce que savent tous ceux qui ont fouillé les antiques cartulaires ; on y trouve des bourgeois, des paysans, des artisans, des ouvriers, des cordonniers, des barbiers, des marchands vendant ce qu'ils avaient pour aller au secours de leurs frères d'outre-mer.

C'est ce que Vallet de Viriville a proclamé dans cette phrase marquée au coin de la vérité historique et du patriotisme :

Nous sommes tous fils des Croisés, tous ! Tout Français a eu un ancêtre à la croisade ; quelques-uns peuvent l'établir, les autres ne le peuvent point, voilà la seule différence ! » — CROISÉS DE FRANCE, *loco citato* (voir p. 48, 1er §), p. 208-209.

Ce que nous avons dit, p. 47, 4e §, et surtout, p. 74, 2e et 3e §, ne donne vraiment pas une bien haute idée de la perspicacité des auteurs de la Salle des Croisades. Leur travail serait certainement à reviser. Déjà, en 1879, la Société héraldique et généalogique de France signalait le tort grave que l'on avait eu de conclure de l'identité de nom à l'identité d'origine et d'armes pour l'admission des armoiries au Musée de Versailles (Bulletin de ladite Société, Tome I, col. 262). — Ces auteurs se sont parfois contentés de preuves de cour ou de noblesse. Or des Croisés, cités dans ces preuves, ont été trouvés précisément dans le fameux manuscrit de Bayeux ou Armorial de 1396 du héraut Navarre, pris par les généalogistes pour un armorial des premiers croisés, de sorte que lesdits auteurs, tout en voulant

Digitized by Google

soi-disant n'utiliser ce manuscrit que pour les blasons, ont ainsi tourné dans un cercle vicieux. En parcourant la liste publiée par M. Borel d'Hauterive dans l'Annuaire de la Noblesse de 1844, nous avons relevé dans ce cas les noms suivants, p. 347 à 349 :

GRANDE SALLE
ECUSSONS PLACÉS SUR LES FRISES
PREMIÈRE CROISADE

N° 126. — Guillaume de Briqueville (preuves de cour de la famille de Briqueville) — doit être le n° 243 de l'Armorial de 1396, publié par M. Douet-Darcq.

N° 137. — Jean de Mathan (preuves de cour de la maison de Mathan) — doit être pareillement le n° 450 dudit Armorial (1).

N° 141. — Guillaume, Richard, Hue et Jean Carbonnel (preuves de noblesse de cette famille, dressées par Clérembault en 1785) — sont sûrement les n°s 256, 257, 258 et 259 dudit Armorial.

P. 34

La Recherche faite par les élus de l'élection de Valognes, en 1576, dont nous avons parlé aux premières lignes des Notes de la page 34, vient d'être publiée par M. Amédée du Buisson de Courson dans le seizième volume des Mémoires de la Société d'Archéologie du département de la Manche, à Saint-Lo, p. 43 à 87. On y voit, p. 73, que Tassin Tesson, paroissien pauvre d'Urville-Hague, vivant de son travail, reconnu néanmoins d'ancienne noblesse, portait *d'hermines à trois fasces d'azur*. Ces armes semblent bien indiquer, comme nous l'avons déjà dit, vu cette ancienneté, qu'il se rattachait à la famille des barons féodaux du même nom, dont le blason, dans l'Armorial de 1396, est *fascé d'hermine et de paillé*, n°s 168, 252, et aussi 253, 254 avec bâton et lambel en plus. — On sait qu'autrefois dans une même famille, on modifiait plus ou moins les armoiries pour distinguer entre elles les diverses branches, les cadets

---

(1) Jehan de Maton, dans la publication de Douet-Darcq. — Iean de Mathan, dans le catalogue de du Moulin, p. 10.

Digitized by Google

n'ayant pas alors le droit de porter exactement le même écu que leurs aînés. On brisait de bien des manières différentes, par exemple en changeant la couleur des émaux ou par l'accroissement des pièces semblables, cas qui se présentent, l'un et l'autre, ici. Voir l'article « BRISURE » dans le Dictionnaire héraldique de Grandmaison, p. 91.

P. 124-125

Les cinq anciennes paroisses de l'élection de Vire, devenues communes de l'arrondissement de Mortain, ont toutes été portées comme faisant partie de la sergenterie de Saint-Sever.

Suivant un manuscrit de l'abbé Bernard, en notre possession, les trois paroisses de La Chapelle-Cécelin, Gathemo et Saint-Maur-des-Bois étaient bien, en 1735, de ladite sergenterie de Saint-Sever ; mais les deux autres, c'est-à-dire celles de Saint-Martin-de-Chaulieu et de Saint-Sauveur-de-Chaulieu appartenaient à la sergenterie du Tourneur [Saint-Sever, chef-lieu de canton, et Le Tourneur, commune du canton du Bény-Bocage, dans l'arrondissement de Vire (Calvados)].

A. DE TESSON.

Digitized by Google

LES ANCIENS FIEFS DE L'AVRANCHIN

AUX XIV^e^, XV^e^ ET XVI^e^ SIÈCLES

La liste des Hommages et des Aveux rendus aux rois de la France, durant trois siècles, pour l'Avranchin, c'est-à-dire pour les deux circonscriptions d'Avranches et de Mortain, au point de vue féodal, nous a paru offrir un intérêt historique : tout du moins elle est absolument inédite. Nous la présentons d'après un travail manuscrit fort important, qui appartient aux Archives Nationales, et qui fut dressé dans la première moitié du XVIII^e^ siècle par un fonctionnaire d'une certaine valeur et qui faisait autorité dans son temps.

Le titre de ce manuscrit, grand in-folio, de 801 pages, indique immédiatement l'économie du travail. Son auteur est Brussel, conseiller à la cour des comptes du Parlement de Paris. L'intitulé de son œuvre est « *Dictionnaire des actes d'Hommages, Aveux de fiefs et Déclarations du temporel des bénéfices de la province de Normandie. Par M^r^ Brussel, conseiller du Roi, auditeur en sa dite cour des comptes.* » La méthode suivie est l'ordre alphabétique.

Ces 800 pages sont consacrées à la province de Normandie toute entière. Nous nous sommes bornés à y relever chacun des articles qui appartiennent à l'Avranchin : de notre part c'est donc une œuvre de pure sélection.

Tout nous porte à penser que Nicolas Brussel devait être né en Normandie, ou que du moins il y avait des attaches et des affections, pour avoir ainsi consacré plusieurs années à une étude patriotique très longue et très laborieuse. Né le 10 février 1686, il mourut le 8 janvier 1750, à Paris. Il avait

Digitized by Google

succédé à Gilbert Hénin, le 27 octobre 1712, dans ses titres de conseiller du Roi et d'auditeur à la cour des Comptes ; mais on peut garantir qu'il fut un travailleur opiniâtre. Quant à cette qualification de conseiller du Roi, tous les magistrats de France la prenaient de quelqu'ordre qu'ils pussent relever. Conformément à l'édit de fiscalité, nommé La Paulette, Brussel avait dû acquérir son office, puisque, depuis l'année 1604, les places de judicature étaient du domaine de la vénalité. Cet édit avait du moins un avantage d'assurer la possession de leurs charges dans les familles des titulaires. Pierre Brussel, son neveu, fut également conseiller auditeur à la cour des Comptes, où il fut reçu le 13 septembre 1749 (1).

Brussel est connu par plusieurs ouvrages et surtout par un livre important qu'il publia à Paris, en 1727 et en 1750, sous le titre : « NOUVEL EXAMEN DE L'USAGE DES FIEFS EN FRANCE, PENDANT LES XI^e^, XII^e^, XIII^e^ ET XIV^e^ SIÈCLES ; 2 VOL IN-4°. » Le Président Hénault et l'abbé de Mably en parlent dans des termes grandement élogieux. Son neveu, Pierre Brussel, mort vers 1781, fut comme lui auditeur de la cour des Comptes ; il cultiva avec succès les lettres, la poésie, voire même la peinture et la musique (2).

Dans un préambule fort détaillé, Brussel nous a exposé le plan général de son *Dictionnaire*. Il nous a dit qu'il n'était en réalité que la table alphabétique de douze énormes registres, concernant la Normandie, qui se trouvaient conservés dans le dépôt des fiefs de la cour des Comptes. Ces volumes avaient été constitués avec les actes originaux des hommages, ainsi que des aveux eux-mêmes rendus aux Rois dans les XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles pour les divers fiefs de la province, relevant du trône. Certains d'entre eux étaient fort étendus : pour n'en citer qu'un seul, un aveu relatif à Notre-Dame-de-Touchet avait trois mètres de longueur.

De plus, l'auteur avait dû consulter sept autres volumes, écrits sur vélin, qui n'étaient que des copies — (*des transcrits*

---

(1) Manuscrit des Archives Nationales. P. 2636.

(2) Léon Lalanne. Dictionnaire historique de la France. — Michaud, Dict. biogr. — Larousse. Grand Dict. Universel du XIX^e^ siècle.

Digitized by Google

des actes précédents). Tous ces manuscrits, au nombre total de 19, étaient sur les tablettes de la cour. De sorte que l'annaliste avait puisé à deux sources différentes qui, en réalité, n'en étaient qu'une seule et même.

Nicolas Brussel nous permet de bien préciser en ajoutant ceci : « Le registre D (celui des copies, classé P. 304), sert pour le Cotentin. Il est intitulé : « C'EST LE LIVRE ET REGISTRE DES ADVEUX ET DÉNOMBREMENTS BAILLÉS EN LA CHAMBRE DES COMPTES DU ROI, NOSTRE SIRE, A PARIS, PAR LES TENANS EN FIEFS ET VASSAUX DUDIT SIEUR, AU BAILLIAGE DE CONSTANTIN, DEPUIS L'AN MCCCLXXVII, EN ÇA ; COMMENCÉ A FAIRE PAR L'ORDRE DE MESSIEURS DES COMPTES, L'AN MCCCC ET XVII. » Ce volume est formé de 350 feuillets dont tous les articles se suivent. Il s'arrête à l'année 1459.

L'ordre général suivi par Brussel est fort laconique, mais naturel et très simple. « J'y indique, dit-il, sur chaque fief, la vicomté ou » Chastellenie dans l'étendue de laquelle il est situé, la date de » chaque acte d'hommage ou l'aveu qui s'en trouve dans le » dépôt de la cour, le nom du vassal, sa filiation, autant » qu'elle a été exprimée dans l'acte, la qualité de chevalier ou » d'écuyer, par lui prise, le feuillet du registre et la cotte de » la pièce. »

Ces indications sont très sommaires, comme on le voit. Nous avons cru inutile de reproduire les renvois aux numéros des actes. Il eut été plus important, selon nous, de trouver dans ce *Dictionnaire* le résumé très succint des principaux devoirs de chaque fief, ainsi que l'obligation pour les vassaux du service militaire, appelé L'OST (1), et le nombre de jours de garde dans les châteaux fortifiés, à Avranches, aussi bien qu'à Mortain, pour l'Avranchin : cela nous eut en général suffi. Mais nous avons l'espoir de compléter bientôt ces desiderata dans un travail personnel et complémentaire, qui deviendra pour ainsi dire l'annexe indispensable de celui-ci.

De même que l'a fait Brussel, nous remarquerons que beaucoup des noms des fiefs que nous indiquons ne se retrouvent

---

(1) Ce mot, employé surtout au moyen-âge, désignait le service armé en temps de guerre.

Digitized by Google

plus actuellement. Pour un certain nombre, ces changements doivent tenir évidemment, d'abord à quelques mauvaises lectures de pièces souvent défectueuses, ou parfois mal orthographiées, qui les ont rendus méconnaissables (1). D'autres fiefs ont souvent été désignés, depuis le XIVe siècle, par les noms de leurs plus récents possesseurs. Il nous a semblé surtout regrettable que presque jamais, dans les hommages ou dans les aveux de nos fiefs les noms des paroisses dans lesquelles ils étaient fixés, ne se soient trouvés inscrits. Il est vrai que souvent certains fiefs étaient formés de domaines dépendants de plusieurs paroisses, mais les bâtiments seigneurieux, les manoirs proprement dits n'étaient que dans une seule, et bien souvent ils en avaient le nom.

Un dernier mot : La liste que nous donnons ainsi des fiefs de l'Avranchin, et dont le nombre s'élève à cinq cents environ, est bien loin d'être complète. On y remarquera certainement que beaucoup de noms y manquent ; cela ne tient nullement à des oublis de notre part, puisque nous ne sommes que le transcripteur fidèle de l'œuvre de Brussel. D'un autre côté, il est bon de remarquer que dans l'ordre de la féodalité certains fiefs, compris dans les limites de l'Avranchin, resssortissaient autrefois de suzerainetés parfois bien lointaines. Nous pouvons indiquer quelques exemples de ces bizarreries, qui étaient fréquentes dans la province. Ainsi : Milly, St Martin de Chaulieu, et St Sauveur de Chaulieu, relevaient d'Argentan ; Les Loges-Marchis ressortissaient d'Avranches ; Beauficel et Perriers-en-Beauficel allaient porter leurs devoirs à Valognes. De même, une douzaine de paroisses sises en Cotentin, avec leurs divers fiefs, reconnaissaient la suzeraineté des comtes de Mortain.

Mais à nos yeux, ce qui fait le mérite réel de ces nomenclatures de nos fiefs de l'Avranchin, c'est qu'elles ont une étroite corrélation avec les Réformes que firent, à diverses reprises dans la province de Normandie, les commissaires délégués par

---

(1) Le mot Turpie, au Val-de-Sée, notamment a été longtemps pour nous une énigme, faute d'un accent aigu sur la lettre finale. Evidemment il s'agissait là de la paroisse de Tirpié, aujourd'hui Tirepied.

Digitized by Google

les souverains pour reviser les abus de la noblesse. A l'origine de la féodalité les fiefs ne pouvaient être possédés que par des gentilshommes : le seigneur suzerain ne voulait et ne devait avoir autour de lui que des pairs. Sous Louis XI, l'arrêt des francs-fiefs accorda une large licence aux tenanciers qui se trouvaient en dehors de la règle ordinaire, et la noblesse fut accordée à ceux qui, sans qualité pour user des privilèges y attachés, détenaient alors ces fiefs. Or, en réalité, jusqu'au temps de Louis XI (1463), et particulièrement comme conséquence de la guerre de Cent ans, tout avait été à la débandade, politiquement parlant, et il fallut tout remettre au point.

Une toute dernière observation encore :

D'après les règles constantes de la féodalité, les hommages et les aveux étaient dus à chaque changement du suzerain, aussi bien qu'à chaque mutation des vassaux. Il est donc étonnant que ces actes ne se retrouvent pas en plus grand nombre pour trois siècles entiers. Mais il faut tenir compte des temps, des lieux et des circonstances ; il faut tenir compte des guerres et des désastres subis par la nation ; il faut ne pas oublier que les minutes de la chancellerie royale, qui accompagnaient presque toujours les souverains, tombèrent à plusieurs reprises aux mains de l'ennemi, avec leurs trésors les plus précieux ; et plus particulièrement encore il faut se rappeler que la guerre de Cent ans, entre autres, provoqua partout, et, dans la Normandie plus que dans nulle autre province, des ruines et des incendies irréparables des châteaux, aussi bien que des archives qu'ils renfermaient. Après tout d'ailleurs nous ne pouvons aujourd'hui que nous servir des documents qui ont survécu à toutes ces dévastations et il est certain que les archives du royaume n'avaient eu d'organisation sérieuse que sous Philippe-Auguste.

Quant aux nomenclatures et aux listes que nous faisons connaître ici des personnages qui ont vécu dans notre contrée à trois siècles en arrière du XVI^e^, elles doivent présenter beaucoup plus d'intérêt que celles qui ont pu être dressées postérieurement. Elles nous rappelleront en effet avec bonheur les noms glorieux des Du Guesclin et des d'Estouteville, les héros qui furent l'honneur de notre Avranchin, qu'ils habitèrent et où ils surent résister toujours victorieusement aux invasions de l'étranger.

Hippolyte SAUVAGE.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE des actes d'Hommages, Aveux de Fiefs et Déclarations du Temporel des Bénéfices de la Province de Normandie, qui sont gardés en la chambre des Comptes de Paris, Par Mr Brussel, conseiller du Roi, auditeur en sa dite chambre des Comptes.
(Archives nationales. Manuscrit PP. 24).

Aigneaux. — Mouvant de Mortaing. Hommage en 1485, par Pierre Auber, à cause de Guillemette de Molines, sa femme.

L'Appentiz. — Vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1393, par Fouquet de la Bazoge, écuyer.

Appentiz et Juvigny. — Aveu en 1500, par Jean de Juvigné.

Appilly. — Mouvant d'Avranches. Souffrance d'aveu, en 1460, à Michel d'Estouteville, chevalier, chambellan du Roi, à cause de Marie de la Roche, sa femme.

Hommage en 1493, par Jacques, seigneur d'Estouteville.

Autre, en 1503, par Jean d'Estouteville, chevalier, fils de Jacques d'Estouteville.

Ardanne. — Vicomté de Mortaing. Aveu en septembre 1393, par Jean de Romilly, écuyer.

Argouges. — Vavassorerie en la Vicomté d'Avranches. Aveu, en 1381, par Jean Giffart.

Autre, en juin 1451, par Gilles de Brie, à cause de Jeanne Giffart, sa femme, héritière de Jean Giffart, écuyer, son père, qui en avait hérité après le décès de Jean Giffart et Guillaume Giffart, écuyers.

Autre, en 1451, par Gilles de Brie.

Assigné. — Mouvant de Pontorson. Hommage en 1484, par André de Lespine, écuyer, à cause de Jeanne de la Prevosté, sa femme.

Assigné. — Mouvant de Pontorson. Aveu en juin 1385, par Guillaume Despuis, à cause de Thomasse de la Servelle, sa femme.

Digitized by Google

Autre, en 1475, par Henri de la Servelle.

Autre, en 1484, par André de Lespine, à cause de Jeanne de la Prevosté, sa femme.

Astilly (autrement nommé Le Vieil sur Le Lair). Vicomté d'Avranches. — Aveu en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Astray. — Mouvant de Ste Jame de Beuvron. Souffrance d'aveu, en 1484, à Michel de la Fresnaye, écuyer.

Hommage, en 1485, par Michel de la Fresnaye, écuyer.

Astré ou Astray. — Mouvant de Ste Jame de Beuvron. Vicomté d'Avranches. Aveu, en 1456, par Estienne d'Arras, écuyer.

Autre, en 1485, par Michel de la Fresnaye.

St Aubain de la Terregaste. — Aveu, en 1484, par François de St Germain.

Avranches. — Evesché. Serment de fidélité, le 17 janvier 1431, par Jean, Evesque.

Autre, en 1449, par Martin, Evesque.

Autre, le 28 avril 1453, par Jean, Evesque.

Autre, en 1483, par Jean, Evesque.

Autre, en 1484, par Louis de Bourbon, Evesque.

Autre, en 1511, par Louis Hébert.

Autre, en 1523, par Georges Pericard.

Autre, en 1532, par Robert Cenalis.

Autre, en 1575, par Augustin Le Cirier.

Avranches. — Evesché. Déclaration du temporel. En octobre 1382, par Laurent, Evesque.

Autre, en novembre 1392, par Jean, Evesque.

Autre, en février 1450, par Martin, Evesque.

Autre, en juillet 1453, par Jean, Evesque.

Autre, le 20 septembre 1535, par Robert Cenalis.

Sentence de réception de la déclaration comme en droit, le 2 décembre 1536, par....., Evesque.

Avranches. — Chapitre. Hommage et serment de fidélité. En 1530.

Avranches. — Chapitre. Déclaration du temporel d'icelui, en décembre 1418.

Autre, en juillet 1452.

Autre, en 1507.

Digitized by Google

Autre, en 1530.

Avranches. — Sergenterie dans cette ville, et garde de la geole et bourgeoisie d'icelle. Aveu, en septembre 1394, par Philipot de Vauborel, écuyer.

Autre, en juin 1406, par Thomas de la Broise, écuyer, ayant le droit de Philipot de Vauborel, écuyer, et de Jeanne sa femme, à cause d'elle.

Autre, en 1504, par Louis Pigace.

Autre aveu, en 1521, par Louis Pigace.

Autre, en 1534, par Louis Pigace.

Autre, en 1538, par Jean Pigace.

Auteville ou Auteville la Guichart (1). — Mouvant de Mortaing. Hommage en 1498, par Louis de Rohan, chevalier.

Autre, en 1518, par Louis de Rohan.

Autre, en 1532, par Louis de Rohan.

Autrey. — Vicomté d'Avranches. Aveu en décembre 1381, par Jean de Hallay, écuyer de Bretagne.

Bacilly. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en 1480, par Raoul de Brully, chevalier.

S^t^ Cyr du Bailleul. — Mouvant de Mortaing. Hommage en 1485, par Robert du Buat, écuyer.

Autre, en 1499, par Robert du Buat, écuyer.

Autre, en 1502, par Mathurin du Jardin, écuyer.

Autre, en 1516, par Gilles du Buat, écuyer.

Autre, en 1540, par Jean du Buat, fils de Gilles, écuyer.

Le Bailleul. — Vicomté de Mortaing. Aveu, le 4 avril, après Pâques 1399, par Simon du Jardin, écuyer, fils de feu Eon du Jardin.

Autre, en 1485, par Robert du Buat.

Autre, en 1502, par Mathurin du Jardin.

Autre, en 1541, par Gilles du Buat.

Bailleul. — Moulin assis en la paroisse de S. Laurent du Ban (ou plutôt S. Laurent de Cuves). Vicomté d'Avranches. Aveu en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Baillon (ou Bouillon plutôt). — Mouvant d'Avranches. Hommage, en 1480, par Raoul de Brully, chevallier.

---

(1) Fief situé en Cotentin, mais sous la mouvance de Mortain.

Digitized by Google

Baissilly et Montjoie. — Fief en ces paroisses. Vicomté de d'Avranches. Aveu, le 8 avril 1394, par Olivier de Maugny, écuyer, à cause de Catherine de Cyenville, sa femme.

Barenton. — Fief de la Fillolaye, en cette paroisse. Vicomté de Mortaing.

Aveu, en septembre 1399, par Jean d'Orenge, à cause de Jeanne de Chacegué, sa femme.

Bas-Bossentier, Bois-Sentier, Boussentier, Bonsentier. — Vicomté de Mortaing. Hommage, le 25 mars 1387, par Fralin de Combray, écuyer.

Autre, en 1484, par Jean d'Aussouvillier, écuyer.

Autre, en mai 1486, par Robert de Verdun, écuyer. (Compris en ce fief la sergenterie de la Forêt de la Lande Pourrie).

Autre, en 1499, par Robert de Verdun, écuyer.

Autre, en juin 1516, par Charles de Couvran, écuyer.

Autre, en mai 1527, par Pierre de Verdun, écuyer.

Autre, en octobre 1550, par Guillaume d'Oessé, écuyer.

Autre en 1550, par Marguerin d'Oessé, écuyer.

Bonsentier. — Sergenterie en la vicomté de Mortaing. Aveu, le 29 avril 1486, par Robert de Verdun.

Autre, en juillet 1489, par Jean d'Assonvillier.

Autre, en juin 1499, par Robert de Verdun. (Il paraît qu'il s'agit ici de deux fiefs différents, d'une même mouvance (1).

Autre, le 10 mai 1527, par Pierre de Verdun.

Autre, le 16 octobre 1550, par Guillaume d'Oissey.

Autre, le 16 octobre 1550, par Marguerin d'Oissey.

Forêt de La Lande Pourrie. — Sergenterie, en la vicomté de Mortaing.

Aveu, en juin 1499, par Robert de Verdun.

Le Bas-Mesnil.— Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1485, par Pierre Vivien, écuyer.

Autre, en 1500, par Jean Vivien, écuyer.

Le Bas-Mesnil. — Dans le comté de Mortaing. Aveu, le 9 mars

---

(1) **Cette observation de Brussel est d'une parfaite exactitude. Il y avait effectivement deux fiefs distincts, le Haut-Boussentier et le Bas-Boussentier. A l'un d'eux, il y avait même une chapelle qui existe encore.**

Digitized by Google

1393, par Gervais Couvey, écuyer.

Autre, en 1485, par Pierre Vivien, écuyer.

Autre, en novembre 1500, par Jean Vivien.

La Basouque ou La Bazoche, La Bazoge. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en 1520, par Gabriel Carbonnel.

Autre, en 1522, par Gilles Carbonnel.

La Bazoche. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1499, par Gilles Carbonnel, chevalier.

Autre, en 1520, par Gabriel Carbonnel.

Autre, en 1520, par Gilles Carbonnel.

Beauchamp. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1484, par Gauvain de Baranville, écuyer.

Autre, en 1505, par Ambroise de Baranville, écuyer.

Autre, en 1532, par Ursin de Baranville, écuyer.

Beauchamp. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en 1472, par Ambroise de Baranville, écuyer.

Autre, en 1484, oar Germain de Baranville.

Autre, en 1505, par Ambroise de Baranville.

Autre, en 1532, par Ursin de Baranville.

Beaussault. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1532, par René du Pontbellengier, écuyer, fils de François du Pontbellengier.

Beaussault. — Dans le comté de Mortaing. Aveu, en 1532, par René du Pontbellengier.

Beaussault. — Prieuré. Déclaration du temporel, en 1555.

Saint-Benoist-de-Beuvron (1). — Vavassorerie en cette paroisse. Aveu, le penultième d'avril 1377, par Estienne du Chastelier, écuyer.

Autre, du 24 janvier 1383, par Estienne du Chastelier.

Beuvron. — Baronie. Voyez Beaufou. Voyez aussi Sainte-James et Saint-Benoist-de-Beuvron pour les aveux.

Les Biards. — Baronie mouvante de Mortaing. Hommage en 1450, par Guyon des Biards, écuyer.

Autre, en 1487, par Jehannot de Tardes, écuyer, à cause de Françoise des Biards, sa femme.

---

(1) Saint-James-de-Beuvron et Saint-Benoist-de-Beuvron formaient deux paroisses distinctes.

Digitized by Google

Autre, en 1516, par Nicolas de Mouy, chevalier, à cause de Françoise de Tardes, sa femme.

Les Biards.— Demie-baronie, en la vicomté de Mortaing. Aveu de moitié de cette demie-baronie, le 28 avril 1387, par Guillaume Le Soterel.

Autre, le 3 mars 1393, par Guillemette Avenel.

Autre, en 1490, par Jean de Tardes.

La Bloutière (1). — Prieuré dans le diocèse du Coutances. Déclaration du temporel d'icelui, en février 1457.

Autre, en 1484.

Autre, en 1504.

Autre, en 1518. (Déclaration incomplète).

Autre, en janvier 1530.

Le Bois. — Paroisse de Notre-Dame-du-Bois (2), vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1412, par Jean Leber et Jeanne Du Bois, sa femme, héritière de Robert Du Bois, écuyer.

Le Bois. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en 1400, par Jean Leber.

Le Bois. — Paroisse de Chevreville. Vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1500, par Henri de Signy.

Autre, en 1518, par Henri de Signy.

Le Bois. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage (imparfait), le 17 décembre....., par Geoffroi Lemoine.

Autre, en 1518, par Henri de Signy, curé et seigneur de Chievreville *(sic)*.

Autre, en juin 1550, par Henri de Signy, curé de Chievreville.

Bois-Advenel. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage, en 1486, par Olivier Maingot, écuyer.

Bois-Advenel. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en décembre 1456, par Guillaume Le Manguot, écuyer *(sic)*.

Autre, en 1551, par Olivier de la Vilette.

---

(1) La Bloutière est actuellement dans l'arrondissement d'Avranches.

(2) Aujourd'hui Sainte-Marie-du-Bois, au canton du Teilleul.

Digitized by Google

Autre, en 1586, par Olivier Mangot *(sic)*.

Bois-Allain. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage, en février 1383, par Colin Checupel (dans des actes Cherupel).

Autre, en 1491, par Jean Malet.

Bois-Ambroise (1).— Vavassorerie en la vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1399, par Jean d'Orenge, écuyer, à cause de Jeanne de Chacegué, sa femme.

Bois-Baudouin (Saint-Nicolas du) (2). Fief en la vicomté de Mortaing ou d'Avranches (3). Aveu, en 1394, par Fouquet de Saint-Nicolas.

Autre, en mai 1403, par Henri de Saint-Nicolas, écuyer.

Autre, en 1519, par Pierre de Juvigny.

Autre, en janvier 1578, par Jean de Juvigny.

Les Bois de Selune. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en 1497, par Guillaume d'Oissey, écuyer.

Autre, en mai 1553, par Jean d'Oissey, fils de Guillaume d'Oissey, écuyer.

Les Bois de Sélune (4). — Vicomté d'Avranches. Aveu, en juillet 1497, par Guillaume d'Oissey.

Autre, en 1500, par Guillaume d'Oissey.

Autre, en mai 1553, par Jean d'Oissey.

Bois-Ferrant (5). — Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1550, par Guillaume du Hamel, écuyer.

Bois-Ferrant. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1393, par Richard Le Cocq, écuyer, à cause de Perronnelle de la Masure, sa femme.

Bois-Serant (plus exactement Bois-Ferrant). — Vicomté de Mortaing. Aveu en 1500, par Guillaume du Hamel.

---

(1) Le Bois-Ambroise se trouve dans la paroisse de Reffuveille.

(2) Ce doit être La Chaise-Baudouin, au canton de Brécey.

(3) La désignation de Mortain est exacte. Ce n'est qu'en 1800 que Brécey a été incorporé à Avranches.

(4) Brussel a aussi, à tort, donné l'orthographe Les Bois d'Esclime.

(5) Le Bois-Ferrant est à Moulines, canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Digitized by Google

Bois-Gobet. Bois-Gobey.— Mouvant de Mortaing. Aveu, en 1504, par Geoffroi Le Moine.

Bois-Gobey. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en 1504, par Geoffroi Le Moine.

Autre, en 1528, par Nicolas Abraham.

Autre, le 16 avril 1539, par Nicolas Abraham.

Bois-Guillaume. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage, en 1484, par Gilles Roussel, écuyer.

Autre, en 1501, par Gilles Roussel, écuyer.

Autre, en 1508, par Guillaume de Verdun, écuyer.

Autre, en 1551, par Marin de Verdun, écuyer.

Autre, le 6 août 1551, par Thomas Rousseau, écuyer, fils de Nicolas Rousseau, écuyer.

Bois-Guillaume. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en 1484, par Gilles Roussel.

Autre, en 1501, par Gilles Roussel.

Autre, en 1507, par Guillaume de Verdun.

Bois-Herbert ou Hébert. — Paroisse du Mesnil-Gilbert, vicomté de Mortaing. Aveu en août 1394, par Guillaume du Mesnil.

Autre, le 6 septembre 1400, par Thomas de la Broize.

Autre, le 6 septembre 1400, par Thomas de la Broize, jeune, écuyer.

Le Bouchet. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en 1524, par Jean d'Oissey.

Bouffigny. — Mouvant de Sainte-Jame de Beuvron. Hommage, en 1500, par Jean Desloges, chevalier.

Autre, le 20 mars 1550, par Jean d'Oissey, à cause de Françoise Desloges, sa femme.

Autre, en décembre 1579, par Gilles Carbonnel, chevalier.

Bouffigny ou Bouffigné. — Vicomté d'Avranches. Aveu en septembre ou décembre 1455, par Pierre Desloges, écuyer.

Autre, en juin 1502, par Jean Desloges.

Autre, le 12 mars 1550, par Jean d'Oissey, mari de Françoise Desloges.

Autre, le 13 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

La Bouttière (1). — Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1550, par Jean de Juvigny, écuyer.

---

(1) Le fief de la Boutrière était en la paroisse de Romagny.

Digitized by Google

La Bourdonnière. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage, en 1511, par Guillaume de Seigney (de Signy ou d'Isigny), écuyer.

La Bourdonnière. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1395, par Guillaume Aubouin, écuyer.

Autre, en décembre 1511, par Guillaume de Seigney (de Signy ou d'Isigny).

Boussay. Boucey. — Mouvant d'Avranches. Hommage en 1516, par Charles de Couvran, écuyer.

Boussay. Boucey. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en juin 1451, par Gilles de Brie et Anne Giffart, sa femme, héritière de Jean Giffart, son père, lequel en avait hérité par le décès de Jean Guille Giffart, écuyer.

La Touche-Boutelou. — Vavassorerie en la paroisse de Romaigné, vicomté de Mortaing. Aveu le 9 mars 1393, par Gervais Couvey, écuyer.

Le Boys. — Paroisse de Tirepié, seigneurie du Val de Sée, aveu en novembre 1402, par Michel Frezon.

Brecey, Bressay, ou Brecy. — Mouvant de Mortaing, hommage en 1485, par Pierre Auber, à cause de Guillemette de Molines, sa femme.

Autre en 1494, par Michel de Brecey, écuyer.

Autre en 1499, par Michel de Brecey, écuyer.

Autre en 1532, par Julien d'Anfernet, écuyer.

Brecé ou Brecey. — Quart de fief, en le vicomté de Mortaing. Aveu le 18 septembre 1394, par Robert de Brecé.

Autre le 10 avril après Pâques 1396, par Colin de Brecey, écuyer.

Autre en mai 1494, par Michel de Brecey.

Autre en juin 1500, par Jean de Juvigné.

Autre le 15 mars 1532, par Julien d'Anfernet.

Autre en juin 1533, par Julien d'Anfernet.

Brecey. — Vavassorerie en cette paroisse, vicomté de Mortaing. Aveu en février 1393, par Fraslin d'Isigné.

Autre les 2 et 18 septembre 1394, par Fouquet de Saint-Nicolas, écuyer.

Autre en septembre 1399, par Martin d'Isigné, écuyer.

Brequigny. — Mouvant d'Avranches, hommage en 1452, par Regnaut La Hache.

Digitized by Google

Autre en 1484, par Guillaume La Hache, écuyer.

Brequigny. — Vicomté d'Avranches. Aveu en juillet 1452, par Regnaut La Hache.

Autre, en juillet 1520, par Guillaume de La Hache. (Voir Champeaux).

St-Brice et St-Martin-de-Landelles, en la châtellenie de Ste James de Beuvron. — Aveu le 10 avril 1388, d'un fief en cette paroisse, par Jean de Mezeray, écuyer.

Brinollière. — En la seigneurie de Val de Sée. Aveu en 1402, par Michel de Fumancellier, Guillaume Leroy, Jean Jardin et Jeannet Coudre.

Brouains et juvigney. — Fief en ces paroisses, vicomté de Mortaing. Aveu en août 1394, par Guillaume du Mesniladelée, écuyer, pour le sous-âge du seigneur de Chalendrieu (Chalandré).

Brully, ou Bruilly. — Mouvant (d'Avranches) ou de Bayeux. Hommage en juillet 1453, par Raoul, sieur de Bruilly, écuyer d'écurie du roi, comme étant ce fief tenu de lui en parage par Guillaume de Bruilly.

Autre en septembre 1483, par Raoul de Brully, chevalier.

Brully.— Vicomté de Bayeux. Aveu en aout 1453, par Raoul de Brully.

Autre en septembre 1461, par Guillaume de Brully.

Le Petit Brully. — Mouvant du duché de Normandie. Hommage le 27 décembre 1398, par Thomas, sire de Brully, chevalier.

Autre le 16 mars 1480, par Raoul, sieur de Brully, chev.

Autre, en septembre 1483, par Raoul de Brully, chevalier.

Les Masures de Buays. — Mouvant de Mortaing. Hommage en février 1498, par Robert de la Hautonnière.

Les Masures de Buays. — Vicomté de Mortaing. Aveu le 24 mars 1538, par Estienne de la Hautonnière.

Le Buat. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage en aout 1485, par Robert du Buat, écuyer.— Autre en 1499, par Robert du Buat, écuyer. — Autre en aout 1516, par Gilles du Buat, écuyer. — Autre en septembre 1540 par Jean du Buat, fils de Gilles du Buat.

Le Buat, vavassorerie en la vicomté de Mortaing. Aveu en septembre 1394, par Robert du Buat, écuyer.

Digitized by Google

Buais. — Mouvant de Mortaing. Hommage en aout 1491, par Raoul de Scepeaux, chambellan.

Autre en juillet 1498, par François de Scepeaux.

Buais et Viré. — Fief en la vicomté de Mortaing, aveu en 1511, par Guy de Scepeaux.

Bucherin. — Vicomté d'Avranches. Aveu en mai 1401, par Laurent de Lencourt.

Le Buisson. — Paroisse de Tirepied, seigneurie du Val de Sée. Aveu en novembre 1402, par Jean Petit.

Les Butons. — Terres assises en la seigneurie du Val de Sée. Aveu en novembre 1402, par Guillaume Barenton.

Carantilly ou Carantellie. — Mouvant de Mortaing. Vicomté de Coutances en le comté de Mortaing. Aveu en juin 1420, par Jean de Grimouville.

Autre en décembre 1431, par Jean de Grimouville.

Carentilly ou Carantillie. — Mouvant de Mortaing, en la vicomté de Coutances. Hommage en décembre 1403, par Jean de Grimouville, écuyer.

Autre le 2 mars 1416, par Jean de Grimouville, écuyer.

Autre le septembre 1430, par Jean de Grimouville, écuyer.

Autre en janvier 1449, par Jean de Grimouville, écuyer.

Autre en octobre 1483, par Jean de Grimouville, écuyer.

Autre en août 1492, par Jean de Maneville, écuyer, à cause de Guillemette de Grimouville, sa femme, fille aînée de Jean de Grimouville, chevalier, et pour Jeanne de Grimouville, sa sœur.

Autre en février 1514, par Jean de Magneville, chevalier, à cause de Guillemette de Grimouville, sa femme, et surannation le 5 mai 1520.

Autre en septembre 1522, par Arthur de Magneville, écuyer.

Autre en mai 1549, par Louis de Magneville.

Carentilly. — Vicomté de Coutances, mouvant de Mortaing. Aveu en août 1420, par Jean de Grimouville.

Autre en décembre 1431, par Jean de Grimouville.

Autre, le 23 avril 1453, par Jean de Grimouville.

Autre le 30 juin 1520, par Guillemette de Grimouville.

Vérifications les 17 septembre et 22 octobre 1520, des aveux fournis par Guillemette de Grimouville.

Aveu en juillet 1523, par Arthur de Magneville, et vérification

Digitized by Google

dudit aveu.

Autre en mai 1549, par Louis de Magneville.

Autre en janvier 1549, par Louis de Magneville.

Ceaulx. — En la vicomté d'Avranches. Hommage en juin 1400, par Thibault de Mezeray.

Autre en juin 1498, par Pierre de Saint-Gilles.

Autre le 9 mars 1501, par les abbé et religieux du Mont Saint-Michel.

Ceaulx. — Mouvant de Pontorson. Hommage en janvier 1507, par Guilin du Homme, chevalier, tant pour lui que pour Marguerite Corbelin, sa femme.

Autre, le 22 février 1515, par Alain du Homme, écuyer.

Cellant. — Mouvant de Mortaing. Hommage en août 1496, par Pierre Fouquet, écuyer.

Autre en août 1499, par Pierre Fouquet, écuyer.

Autre en novembre 1505, par Robert Fouquet, et surannation le 16 avril 1510.

Autre en janvier 1517, par Robert Fouquet, écuyer.

Cellant. — Mouvant de Mortaing. Hommage en février 1496, par Jacques de la Luiserne, écuyer.

Autre en octobre 1498, par Jacques de la Luiserne, écuyer.

Autre en janvier 1501, par Martin Pichart, écuyer.

Autre en août 1518, par Enguerrand d'Argence, écuyer.

Cellant. — Fief en cette paroisse, vicomté de Mortaing. Aveu en septembre 1391, par Jean du Val Juais.

Autre en juin 1392, par Jean Crespon.

Autre en août 1496, par Pierre Fouquet.

Autre en août 1499, par Pierre Fouquet.

Autre en janvier 1501, par Martin Pichart.

Autre en juillet 1518, par Robert Fouquet.

Cellant. — Paroisse de Brecey, vicomté de Mortaing. Aveu en août 1518, par Enguerrand d'Argence (d'Argennes).

Saint-Médard-de-Celland.— Fief en la vicomté de Mortaing. Aveu en janvier 1412, par Laurent Flourie.

Chacilly. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en janvier 1414, par Guillaume de Verdun, écuyer.

Autre en septembre 1552, par Jacques du Homme, écuyer.

Chaceguè. — Vicomté de Mortaing, aveu en septembre

Digitized by Google

1399, par Jean d'Orenge, écuyer, à cause de Jeanne de Chacegué, sa femme.

Chavignoles. — Moulin. Hommage en février 1393, par Guillaume de Boudé, écuyer.

Champeaux.— Mouvant d'Avranches. Hommage en juin 1450, par Regnault La Hache.

Autre en juin 1484, par Guillaume La Hache, écuyer.

Autre le 16 mars 1516, par Guillaume La Hache, écuyer.

Ghampeaux et Sartilly. — Fief en ces paroisses, vicomté d'Avranches.

Aveu en septembre 1394, par Jean Le Bloy.

Autre le 23 avril 1404, par Jean de Brequigny, écuyer.

Autre le 9 avril 1418, par Jean de Brequigny, écuyer.

Autre le 6 mars 1451, par Regnaut La Hache, écuyer.

Autre en juillet 1452, par Regnaut La Hache, écuyer.

Autre en septembre 1476, par Guillaume La Hache, écuyer.

Autre en juin 1484, par Guillaume La Hache, écuyer.

Autre en juillet 1520, par Guillaume La Hache, écuyer.

Champillon.— Mouvant d'Avranches. Hommage le 16 mars 1488, par Raoul de Brully, chevalier.

Autre en septembre 1483, par Raoul de Brully, chevalier.

Chancey. — Fief en cette paroisse, vicomté d'Avranches. Aveu en juillet 1452, par les chanoines et chapitre d'Avranches.

Chanoy ou Chasnoy, plutôt Chavoy. — Mouvant d'Avranches. Hommage le 16 mars 1480, par Raoul de Brully, chevalier.

Autre en septembre 1483, par Raoul de Brully, chevalier.

Autre en mai 1531, par Raoul de Brully, écuyer, fils de Raoul.

Autre en janvier 1538, par Antoine Le Marchand, conseiller au parlement de Rouen.

Autre en août 1562, par François Le Marchand, écuyer, héritier d'Antoine Le Marchand, son père.

Chanoy ou Chavoy. — Vicomté d'Avranches, aveu en février 1399, par Thomas de Brully, chevalier.

Digitized by Google

Autre en août 1453, par Raoul de Brully, écuyer.

Autre en septembre 1461, par Guillaume de Brully, écuyer.

Autre en octobre 1481, par Raoul de Brully.

Autre en juin 1484, par Raoul de Brully.

Autre en septembre 1534, par Raoul de Brully.

La Chardaye, ou Cardaye. — Mouvant d'Avranches. Hommage en juin 1484, par Guillaume La Hache, écuyer.

La Chardaye. — Vicomté d'Avranches. Aveu en septembre 1476, par Guillaume La Hache.

Autre, en juin 1484, par Guillaume La Hache.

Cherencé Le Heron. — Baillage de Cotentin. Hommage le 27 avril 1396, par Fouquet de Laval, écuyer.

Les Charpentiers. — Vicomté d'Avranches, Aveu en mai 1382, par Jean Le Pigeon.

Autre, en octobre 1410, par Guillaume Le Pigeon, écuyer.

Autre, en octobre 1453, par Etienne Le Pigeon, héritier de Jean Le Pigeon.

Autre en septembre 1463, par Etienne Le Pigeon.

Autre, en juin 1500, par Jean Desloges.

Autre, le 13 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

Chasseguay ou Chasseguey. — Vicomté de Mortaing. Hommage en septembre 1430, par Jean Carbonnel, chevalier.

Autre le 14 avril 1499, par Gilles Carbonnel, chevalier.

Autre en juin 1520, par Gabriel Carbonnel.

Autre en janvier 1522, par Gilles Carbonnel.

Chasseguey.— Dans le comté de Mortaing. Aveu en septembre 1399, par Jean d'Orange.

Autre en décembre 1506, par Gilles Carbonnel.

Autre en juin 1520, par Gabriel Carbonnel.

Autre en janvier 1522, par Gilles Carbonnel.

Chassillé-Montescoublé. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en juillet 1509, par Jean du Homme, écuyer.

Autre en février 1515, par Alain du Homme, écuyer.

Chassillé-Montescoublé. — Vicomté d'Avranches. Aveu en juillet 1509, par Alain du Homme.

Autre en février 1515, par Alain du Homme.

Autre en septembre 1552, par Jacques du Homme.

Digitized by Google

Autre en novembre 1552, par Jacques du Homme.

La Chasteigneraye. — Petit bois près Avranches. Aveu en septembre 1399, par Martin d'Isigné, écuyer.

Chancey. — Vicomté d'Avranches. Extrait d'évaluation des revenus de cette terre et seigneurie, étant en la main du Roi, avec les vérifications faites par les officiers des lieux, le 18 mai 1488.

Saint-Martin-de-Chaulieu. — En Cotentin. Aveu en mai 1421, par Guillaume des Moulins, chevalier, à cause....., sa femme (1).

Chausson. — En la seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en septembre 1402, par Guillaume Cervier.

Autre en novembre 1402, par Jean Barboulanger.

Chevreville ou Chievreville. — Mouvant de Mortaing. Hommage en août 1486, par Jean Chastel.

Autre en novembre 1497, par Jean Chastel, écuyer.

Chevreville. — Vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1497, par Jean Chastel.

Chevreville. — Fief en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu le 9 mars 1393, par Gervais Couvé, écuyer.

La Chèze-Baudouin ou Haudouin. — En la seigneurie du Val-de-Sée, vicomté d'Avranches. Aveu en octobre 1402, par Ollivier du Guesclin, comte de Longueville.

Cigné. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en janvier 1484, par Ollivier Courtois, écuyer.

Saint Cir le Bailleul. — Fief en cette paroisse, vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1390, par Guillaume d'Oissey.

Autre en septembre 1394, par Robert du Buat, écuyer.

Autre le 4 avril après Pâques 1399, par Simon du Jardin, écuyer, fils de feu Eon du Jardin.

Autre en septembre 1421, par Simon du Jardin, écuyer.

Clos-Chaignon. — Paroisse de Tirepié (Tirpied), en la seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en novembre 1402, par Jean Causson.

---

(1) Situé en la vicomté de Mortaing, le fief de Chaulieu relevait de Valognes.

Digitized by Google

Clos-du-Milleul. — Paroisse de Tirepié, en la seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en novembre 1402, par Jean Gauquelin de la Barelière.

Clos-Morin. — Paroisse de Tirepié, en la seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en octobre 1402, par Robert Guérin.

Condé-sur-Noireau. — Châtel et Châtellenie en la vicomté de Mortaing. Aveu le 1er mai de mai 1388, par Mme Blanche, reine de France.

Autre le 23 avril, après Pâques 1417, par Charles de Rohan.

Autre en.... par Charles de Rohan.

Autre en juillet 1456, par Louis de Rohan.

Autre en décembre 1487, par Louis de Rohan.

Autre en mai 1499, par Louis de Rohan.

Autre aveu de cette châtellenie, en février 1557, par Louis de Rohan, fils de Louis.

Condé-sur-Noireau. — En Cotentin. Mouvant du Roi. Souffrance d'hommage, le 30 décembre 1416, à Charles de Rohan, écuyer.

Hommage le 23 mars 1416, par Charles de Rohan.

Autre en juin 1498, par Louis de Rohan, chevalier.

Autre en juillet 1518, par Louis de Rohan.

Autre en juin 1532, par Louis de Rohan.

La Contrie. — En la paroisse de Tirepié, seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en novembre 1402, par Jean Richer.

Corbelin. — Sergenterie mouvante de Mortaing. Hommage en novembre 1449, par Jean Corbelin, écuyer.

Autre en juillet 1485, par Jean Corbelin, écuyer.

Autre le 24 avril 1503, par François Corbelin, écuyer.

Autre en janvier 1507, par Julien du Homme, chevalier, tant pour lui que pour Marguerite Corbelin, sa femme.

Autre en juin 1517, par Pierre Desbordes, chevalier.

Corbelin. — Sergenterie en la vicomté de Mortaing. Aveu en juin 1392, par Nicolas Corbelin.

Autre en février 1487, par Jean Corbelin.

Autre le 31 mars 1502, par François de Corbelin.

Autre en janvier 1507, par Julien du Homme.

Autre en juin 1547, par Pierre Desbordes.

La Corbière. — Mouvant d'Avranches. Hommage en mai 1518, par Jacques Le Prevost.

Digitized by Google

La Corbière. — Vicomté d'Avranches. Aveu en octobre 1407, par Jean Le Prevost, écuyer.

Autre en novembre 1451, par Jean Le Prevost.

Autre en juillet 1519, par Jacques Le Prevost.

La Corbonne. — Paroisse de Tirepié, seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en novembre 1402, par Guillaume du Chesne.

La Costardière. — Paroisse de Saint-Georges, seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en novembre 1402, par Jean Martin.

La Coulonce. — Vicomté d'Avranches. Aveu le 1er mars 1456, par Michel d'Estouteville, chevalier.

Grand-Coulouvray. — Dans le comté de Mortaing. Aveu en février 1532, par René du Pontbellenger.

Courselles, ou Courteilles. — Vavassorerie, en la paroisse du Teilleul, vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1390, par Guillaume d'Oissey.

Saint-Jean-du-Coural ou du Courel. — Fief en la vicomté d'Avranches. Aveu en juillet 1498, par Vincent de La Lande.

Autre en août 1499, par Robert de La Lande.

Saint-Jean-du-Coural, ou du Courel. — Fief en cette paroisse, vicomté de Mortaing. Aveu en mai 1499, par Jean de Saint-Manvieu.

Courtilz. — Vicomté d'Avranches. Aveu le 1er mars 1456, par Michel d'Estouteville, chevalier.

La Cranne. — Mouvant d'Avranches. Hommage en mai 1431, par Colin de Crux, écuyer.

Crespon ou Crépon. — Baronnie, mouvant de Mortaing en la vicomté de Bayeux. Hommage en juillet 1450, par le sire de Montauban.

Autre en août 1518, par Enguerran d'Argences.

Autre en novembre 1540, par Joachim de Sevigné, à cause de Marie de Guenelet, sa femme.

Autre le 4 avril 1564, par Pierre, sire de Sevigné, fils de Joachim de Sevigné et de Marie de Guellenec.

Autre en janvier 1572, par Mathurin de Sevigné.

Crespon. — Tiers de baronnie, en la vicomté de Bayeux, mouvant de Mortaing. Aveu en octobre 1394, par Regnault de Montauban.

Autre en juin 1401, par Guillaume de Montauban, chevalier.

Autre en décembre 1540, par Joachim de Sevigné.

Digitized by Google

Autre en février 1540, par Joachim de Sevigné.

Autre en août 1567, par Pierre de Sevigné.

Autre en janvier 1572, par Mathurin de Sevigné.

Autre le 13 mars 1572, par Mathurin de Sevigné.

La Croix en Avranchin. — Terres et rentes nobles en ce lieu. Hommage en août 1455 par le comte de Laval, à cause de Françoise de Dinan, sa femme.

Crolon. — Mouvant d'Avranches. Hommage en juin 1498, par Pierre de Saint-Gilles.

Crux ou Creux. — Mouvant du Val-de-Sée, vicomté d'Avranches. Hommage, en 1431, par Colin de Crux, écuyer.

Autre en décembre 1447, par François de Crux, écuyer.

Autre en mai 1484, par Louis de Crux, écuyer, tant pour lui qu'à cause de Robine Carbonnel, sa femme.

Autre, en août 1492, par Jean de Crux, écuyer.

Autre en mai 1532, par François de Crux, écuyer.

Autre en septembre 1558, par Jacques de Crux, écuyer.

Crux. — Franche vavassorerie en la vicomté d'Avranches. Aveu en septembre 1451 (ou 1401), par Robert de Crux, écuyer.

Autre en mai 1484, par Louis de Crux, écuyer.

Crux. — Vavassorerie en la vicomté d'Avranches. Aveu en février 1471, par Louis de Crux.

Autre en juillet 1492, par Jean de Crux.

Autre en septembre 1501, par Jean de Crux.

Autre en novembre 1535, par François de Crux.

Autre en juillet 1547, par François de Crux.

Autre en août 1558, par Jacques de Crux.

Cuves ou Cupves. — Dans le comté de Mortaing. Aveu le 8 mars 1490, par Christophe de La Ferrière.

Cuves. — Mouvant de Mortaing. Hommage en août 1433, par Bernard Le Comte, écuyer.

Autre en mai 1485, par Anne Christophe de la Ferrière, écuyer.

Cuves. — En la vicomté de Mortaing. Aveu en décembre 1423, par Bernard Le Comte.

Autre en décembre 1515, par Nicolas de Constantin.

Dameron. — Vicomté d'Avranches et de Coutances. Aveu en décembre 1457, par Jean de Mauhugeon, écuyer, à cause de Marguerite de Mauny, sa femme.

Digitized by Google

Dameron ou Daveron. — Idem. Aveu en décembre 1453, par Jean de Monthuron *(sic)*.

Autre en juin 1501, par Jean de Quellenecq.

Dorieres. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en novembre 1484, par Nicolas de Verdun, écuyer, procureur de Guillaume de Verdun, son père.

Autre en juin 1508, par Guillaume de Verdun, écuyer.

Autre en août 1551, par Marie de Verdun, écuyer.

Dorières ou Doretères. — Vavassorerie en la vicomté d'Avranches. Aveu en janvier 1453, par Guillaume de Verdun, écuyer.

Autre du 17 mars 1462, par Guillaume de Verdun.

Autre en octobre 1484, par Guillaume de Verdun.

Autre en novembre 1507, par Guillaume de Verdun.

Autre en août 1551, par Marin de Verdun.

Autre d'un tiers de Dorières, le 15 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

Douffières ou Douzières. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en juin 1500, par Jean Des Loges, chevalier.

La Doytée. — En la paroisse de Tirepié, seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en novembre 1402, par Pierre Duprez.

La Drotière. — Paroisse de Tirepié, en la seigneurie du Val-de-Sée. Aveu en novembre 1402, par Jean Feré.

Dussé, Dussey, Duxé. — Vicomté d'Avranches. Hommage le 17 avril 1396, par Fouquet de Laval, écuyer.

Duxé. — Mouvant d'Avranches. Hommage en décembre 1430, par Guillaume Nessefeld, écuyer.

Souffrance d'aveu, les 19 juin et 6 juillet 1458, à René, sire de Raiz et de la Suze, chevalier.

Hommage le 20 mars 1483, par Marie de Pontbriant.

Autre, en février 1490, par Pierre de la Boissière, écuyer.

Autre le 2 mars 1514, par Nicolas de la Boissière, écuyer.

Autre en décembre 1527, par Charles, sieur de Troussebois, à cause de Jeanne de la Boissière, sa femme.

Autre en janvier 1534, par Charles de Montgommery, chevalier, sieur de Lorges, et Claude de la Boissière, sa femme.

Digitized by Google

Duxé. — En la châtellenie d'Avranches. Aveu en février 1473, par Marie de Pontbriant.

Autre, en juillet 1485, par Marie de Pontbriant.

Autre, le 3 avril 1535, par Jacques de Montgommery.

Saint-Christophe-d'Enfernet. — Vicomté de Mortaing. Aveu en janvier 1595, par Guillaume de Vieux, écuyer.

L'Engelerie. — Paroisse de Tirepié, seigneurie du Val-de-Sée (en Avranchin). Aveu en novembre 1402, par Jean Gaudin.

Envergerie. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu de ce manoir en novembre 1402, par Jean Gauquelin.

Eschehomme. — Mouvant d'Avranches. Aveu en octobre 1507, par Pierre Porchier.

Autre en mai 1515, par Pierre Le Porchier.

Autre, en 1547, par Jacques Vivien.

L'Escogney. — En la seigneurie du Val-de-Sée, dans l'Avranchin. Aveu de cette pièce de terre, en novembre 1402, par Laurent Couboru ou Couborn.

Estellent. — Vicomté de Mortaing. Aveu en juillet 1392, par Jean de Crespon, écuyer.

Fauvel. — Vicomté d'Avranches, paroisse de Saint-Laurent-du-Ban (1). Aveu en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Autre le 20 avril 1463, par Olivier Roussel.

Autre, en novembre 1484, par Gilles Roussel.

Faux-Prestres. — Vavassorerie mouvante de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en mai 1501, par Gilles Roussel, écuyer.

Faux-Prestres. — Vicomté d'Avranches. Aveu en novembre 1484, par Gilles Roussel.

Autre en mai 1501, par Gilles Roussel.

Autre, en août 1551, par Thomas Rousseau.

Ferrières. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en octobre 1551, par Julien de Verdun, écuyer, héritier de Suzanne le Malenfant, sa mère.

---

(1) A l'article du moulin de Bailleul (p. 140), nous avons dit que la paroisse de Saint-Laurent-du-Ban était probablement celle de Saint-Laurent-de-Cuves, tandis qu'il s'agissait de celle de Saint-Laurent-de-Terregatte. Nous tenons à réparer notre erreur.

Digitized by Google

Ferrières. — Vicomté de Mortaing. Aveu en octobre 1395, par Jean Mengent, écuyer, ayant le droit de Perrette de Guerpie, veuve de Henri Mengent.

Autre, en octobre 1551, par Julien de Verdun.

Ferrières.— Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en mai 1501, par Gilles Roussel, écuyer.

Autre en août 1551, par Thomas Rousseau, écuyer, fils de Nicolas, écuyer.

Ferrières. — Vicomté d'Avranches. Aveu en octobre 1457, par Olivier Roussel, écuyer.

Autre le 20 avril 1463, par Olivier Roussel.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

Autre, en mai 1501, par Gilles Roussel.

Ferrières. — Vicomté de *(blanc. Avranches)*. Aveu en juin 1500, par Jean Desloges.

Fief-Le-Roy. — Sergenterie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, le 18 mars 1390, par Drouet de Pierrefitte.

Autre en octobre 1556, par Bertrand Morin.

Autre le 13 mars 1558, par Julien Morin.

La Fillolaye. — En la paroisse de Barenton, vicomté de Mortaing.

Aveu en septembre 1399, par Jean d'Orenge, écuyer, à cause de Jeanne de Chacegué, sa femme.

Folligny. — Mouvant de Mortaing ou de Coutances. Hommage, en novembre 1416, par Olivier de Folligny.

Autre en juin 1450, par Louis, sieur de Folligny, écuyer.

Autre en janvier 1490, par Jean de Folligny.

Autre en janvier 1494, par Jean de Folligny.

Autre en novembre 1530, par Jean de Folligny.

Fontaines, peut-être Bellefontaine.— Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1519, par Jean Lebreton, écuyer.

Autre en 1549, par Aubin Lermite, écuyer.

Autre en 1555, par Aubin Lermite, écuyer.

Fontenay-le-Husson. — Seigneurie mouvante de Mortaing. Hommage, le 1er février 1499, par Jean de Saint-Germain, écuyer.

Autre en 1551, par François de Saint-Germain.

Fontenay, ou Fontenay-le-Husson.— Fief de haubert entier, en la vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1394, par

Digitized by Google

Henri de Husson.

Autre en février 1499, par Jean de Saint-Germain.

Autre en novembre 1528, par Gabriel de Roumilly.

La Fouguerre-les-Huberdières. — Mouvant du Val-de-Sée, vicomté d'Avranches. Hommage en mai 1484, par Louis de Crux, écuyer, tant pour lui qu'à cause de Robine de Carbonnel, sa femme.

Autre en août 1492, par Jean de Crux, écuyer.

Fouque ou Fouqué. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu, en novembre 1402, par Jean du Jardin.

La Fouquerre. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu, en novembre 1402, par Jean de Crux.

Autre, en mai 1482, par Louis de Crux.

Les Genestais. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en novembre 1499, par Michel de Brecey, écuyer.

Autre en mai 1532, par Julien d'Anfernet.

Les Genestays, ou Les Genestets. — Dans le comté de Mortaing. Aveu en juin 1553, par Julien d'Anfernet.

Genets, ou Le Genois. — Sergenterie, mouvante d'Avranches. Hommage en juillet 1408, par Olivier Hérault, écuyer.

Autre en juillet 1495, par Robert Gilibert, écuyer.

Genets. — Sergenterie en la vicomté d'Avranches. Aveu, en juillet 1495, par Gilibert, écuyer.

La Godeffroy. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en juillet 1486, par Léon Chollet, écuyer, et main levée le 12 décembre 1486, de la saisie féodale.

Autre en janvier 1509, par Jacques Chollet, écuyer.

Autre en janvier 1517, par Gilles Beullet, élu d'Avranches (1).

Autre en novembre 1558, par Jean Gaudin, écuyer.

La Godefroy. — Vavassorerie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, le 12 mars 1404, par Gilles Chollet, chevalier.

Autre en décembre 1451, par Jean Chollet, écuyer.

Autre en novembre 1558, par Jean Gaudin.

---

(1) L'orthographe Beullet a changé : Nous avons trouvé Gilles Beylet, seigneur de La Godefroy, bailli de Mortain, en 1522 et 1533.

Digitized by Google

Gouville. — Quart de baronie, en la vicomté de Mortaing. Aveu en juin 1420, par Jean de Grimouville.

Gouville. — En Cotentin. Déclaration de ce demi-fief, en août 1394, par Robert de Saint-Denys.

La Graverie. — Sergenterie, en la vicomté d'Avranches. Hommage, en février 1393, par Jean Martin, écuyer.

La Grimaudière. — Mouvant d'Avranches. Hommage en septembre 1409, par Robert de Hillenvillier, chevalier, chambellan du Roi.

Autre en octobre 1410, par Robert de Hillenvillier, chevalier, chambellan du Roi.

Autre en juin 1411, par Jean Wuisdit Dynadam, écuyer.

Autre en juillet 1485, par Raoul Vivien, écuyer.

Autre en juin 1503, par Girard Vivien, écuyer, fils de Raoul.

Autre en octobre 1515, par Girard Vivien, écuyer.

La Grimaudière. — Vicomté d'Avranches. Aveu, le 23 mars 1453, par Jean Vivien, écuyer.

Autre en juillet 1485, par Raoul Vivien.

Autre en octobre 1515, par Girard Vivien.

Grimault ou Grimoult. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage en mai 1485, par Pierre Aubert, à cause de Guillemete de Molines, sa femme.

Autre en février 1496, par Jacques de Luserne, écuyer.

Autre en octobre 1498, par Jacques de la Luserne.

Autre en août 1518, par Enguerran d'Argences, écuyer.

Grimouville. — Vicomté de Mortaing. Aveu en juin 1420, par Jean de Grimouville. — Il y avait un autre fief mouvant de Coutances.

Le Grippon. — Mouvant d'Avranches. Souffrance d'hommage le 19 février 1398, par Robert Tesson, écuyer.

Hommage, le 9 avril 1402, par Robert Tesson, écuyer.

Autre le 14 mars 1409, par Jean Tesson, écuyer.

Autre en septembre 1430, par Raoul Tesson, écuyer.

Autre en octobre 1490, par Jean de Feschal, écuyer, fils de Jeanne de Villiers, et souffrance d'aveu, au même.

Autre hommage, le 29 mars 1498, par Jean de Feschal, écuyer.

Autre en janvier 1538, par Antoine Le Marchant, conseiller au parlement de Rouen.

Digitized by Google

Autre en août 1562, par François Le Marchant, écuyer, héritier d'Antoine Le Marchant, son père.

Le Grippon. — Baronie en la vicomté d'Avranches. Aveu, en mai 1465, par Jean de Villiers.

Autre, en juillet 1530, par Jean de Feschal.

Le Grippon. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, en juillet 1408, par Olivier Hérault, écuyer.

Autre en juillet 1495, par Robert Gillebert, écuyer.

Le Grippon. — Sergenterie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, en juillet 1495, par Robert Gillebert.

Le Gué-Haller. — En Avranchin. Aveu, en décemdre 1453, par Guillaume de Saint-Germain.

La Guellipière. — Vavassorerie, en la paroisse du Mesnil-Gilbert, vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1394, par Jean de Valborel, écuyer *(Vauborel)*.

Autre, en mai 1395, par Richard Josselin.

La Guiberdière. — En la seigneurie du Val-de-Sée. Aveu, le 7 décembre 1402, par Jean Guibert.

Autre, le 24 novembre 1402, par Robine.

Le Fief-ès-Guitons. — En Avranchin. Aveu, en décembre 1453, par Guillaume de Saint-Germain.

Autre en mai (ou juin) 1456, par Guillaume de Saint-Germain, écuyer.

Les Guitons. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en mai 1408, par Jean Leboucq, écuyer.

Hagire. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en février 1412, par Guillaume Carbonnel, écuyer.

Hallé ou Halley. — Sergenterie mouvante de Mortaing. Hommage, en juillet 1511, par Julien Fermin, ayant la garde de François Fermin, son fils.

Autre, le 10 avril 1521, par Guillaume Le Maistre.

Hallé ou Halley. — Sergenterie en la vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1522, par Guillaume Le Maistre.

Autre en décembre 1511, par Julien et François Fermin.

Le Hamel. — Fief en la seigneurie du Val-de-Sée, en Avranchin. Aveu, en novembre 1402, par Raoul Le Mesnager.

Autre en décembre 1402, par Jean Le Hideux.

Le Hamel. — Membre du fief de Fontenay, en la vicomté

Digitized by Google

de Mortaing. Aveu, en septembre 1394, par Henri de Husson.

Le Haubert-de-la-Terregaste. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en décembre 1579, par Gilles Carbonnel, chevalier.

Hérault ou Herraut. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, en mai 1532, par Jacques Hérault, et lettres de surannation du 16 février 1534.

Autre en mai 1548, par Samson Hérault, écuyer, fils de Jacques Hérault.

Autre en novembre 1552, par Nicole Hérault, fils de Jacques Hérault.

Hérault. — Sergenterie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, en février 1451, par Jean Hérault, écuyer.

Autre en juin 1462, par Jean Hérault.

Autre en février 1534, par Jacques Hérault.

Autre le 28 avril 1548, par Samson Hérault.

Autre en novembre 1552, par Nicolas Hérault.

Autre en novembre 1553, par Nicolas Hérault.

La Herissière. — Paroisse de La Rochelle, vicomté d'Avranches. Aveu, en juillet 1452, par Guillaume de Poilvillain, écuyer.

Autre en mai 1462, par Guillaume Poilvillain.

Autre en janvier 1498, par Guillaume Poilvillain.

Autre en septembre 1500, par Guillaume Poilvillain.

Autre en septembre 1507, par Pierre Poilvillain.

Autre en juin 1519, par François Poilvillain.

Héron. — Franche vavassorerie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, le 8 avril 1394, par Olivier de Maugny, écuyer, à cause de Catherine de Tyeuville, sa femme.

Autre le 26 avril 1451, par Catherine de Thyeuville, veuve d'Olivier de Maugny, chevalier.

Autre en décembre 1457, par Jean de Mauhugeon, écuyer, à cause de Marguerite de Maugny, sa femme.

Chérencé-le-Héron. — Hommage le 27 avril 1396, par Fouquet de Laval, écuyer.

L'Hostel-des-Maires. — Vicomté d'Avranches. Aveu le 10 avril 1453, par Jean Choisnet.

La Houlerie. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu en novembre 1402, par Jean Ruault.

Digitized by Google

Les Huberdières. — Mouvant du Val-de-Sée, en Avranchin. Hommage en mai 1484, par Louis de Crux, écuyer, tant pour lui qu'à cause de Robine Carbonnel, sa femme.

Autre en août 1492, par Jean de Crux, écuyer.

Huchon, Huxon ou Husson. — Mouvant de Mortaing. Hommage en octobre 1486, par Jean de Saint-Germain, écuyer.

Autre en septembre 1487, par Jeannot de Tardes, écuyer, à cause de Françoise des Biards, sa femme, tant pour lui que pour ses cohéritiers.

Autre en février 1499, par Jean de Saint-Germain, écuyer.

Autre en juin 1513, par Jean Le Voyer, écuyer, héritier d'Anne du Halley, sa mère.

Autre en juin 1515, par Olivier Le Voyer, chevalier, comme douarier (peut-être faut-il lire donataire de feue Anne du Hallay, sa femme.

Autre le 15 avril 1517, par Olivier Le Voyer, chevalier, procureur de Jean Le Voyer, écuyer, son fils, héritier d'Anne du Hallay, sa mère.

Autre en septembre 1528, par Gabriel de Romilly, écuyer, héritier de Jean de Romilly, écuyer, son père.

Husson. — Vicomté de Mortain. Aveu le 6 avril, avant Pâques 1393, par Henri de Husson, chevalier.

Autre en juillet 1493, par Gilles du Hallay.

Autre en juin 1513, par Jean Le Voyer.

Autre le 3 mars 1516, par Olivier Le Voyer.

Autre le 18 avril 1517, par Jean Le Voyer.

Autre en novembre 1517, par Jean Le Voyer.

Huchon. Husson. — Rentes en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu, en vovembre 1390, par Guillaume d'Oissey.

Sainte-Jame-de-Beuvron. — Prieuré dans le diocèse d'Avranches. Déclaration du temporel d'iceluy, en mai 1456.

Autre en mai 1484.

Autre en février 1491.

Autre en juin 1564.

Sainte-Jame-de-Beuvron. — Sergenterie mouvante de... en Avranchin. Aveu, en août 1396, par Jean Thiberge, *(sic)*.

Autre en juin 1400, par Ravent Teberge.

Autre en juin 1414, par Ravent Teberge.

Digitized by Google

Autre en octobre 1518, par Roland Pigace.

Sainte-Jame-de-Beuvron. — Vavassorerie en cette paroisse. Aveu, en décembre 1381, par Jean Giffart.

Sainte-Jame-de-Beuvron. — Jardin joignant les murs de cette ville. Aveu, le 11 mars 1392, par Guillaume de la Servelle, écuyer.

Jantost ou Jantest et Husson. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en septembre 1487, par Jehannot de Tardes, écuyer, à cause de Françoise des Biards, sa femme.

Jantest. — Vicomté de Mortaing. Aveu, le 28 avril 1389, par Guillaume Le Soterel.

La Jarie. — Seigneurie mouvante de Sainte-Jame-de-Beuvron. Hommage en septembre 1550, par Louis du Houlme.

Saint-Jean-du-Courel, ou du Coural, ou du Corail. — Fief en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu, en décembre 1496, par Jean de Saint-Manvieu.

Autre en mai 1499, par Jean de Saint-Manvieu.

Autre en juin 1500, par Jean de Saint-Manvieu.

Autre en septembre 1501, par Robert de Saint-Manvieu.

Autre en janvier 1522, par Jean de Saint-Manvieu.

Autre en février 1522, par Jean de Saint-Manvieu.

Autre en février 1553, par Jean de Saint-Manvieu.

Le Petit Saint-Jean. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en 1393, par Guillaume de Saint-Manvieu.

Saint-Jean-du-Courel ou du Corail. — Vicomté d'Avranches. Aveu en juillet 1498, par Vincent de Lalande.

Autre en août 1499, par Robert de Lalande.

Autre en octobre 1510, par Léonard de La Lande.

Autre le 23 mars 1523, par Jean de Lalande.

Iquelon ou Yquelon. — Vicomté de... Aveu le 2 mars 1541, par Jacques d'Auberville.

La Jumelaye. — En la châtellenie de Saint-Jame-de-Beuvron. Hommage, en 1400, par Jean, sieur de Rouville, écuyer.

L'Appentiz et Juvigny. — Fief mouvant de Mortaing. Hommage en janvier 1484, par Jean de Juvigny, écuyer, seigneur de Saint-Nicolas de L'Appentiz et de La Toulouzière, comme étant ledit fief de Juvigny tenu de lui en parage.

Autre en août 1492, par Gilles de Juvigny, écuyer.

Autre en février 1495, par Jean de Juvigny, écuyer.

Digitized by Google

Autre en juillet 1500, par Jean de Juvigny, écuyer.

Juvigny. — Mouvant de Mortaing. Aveu en février 1394, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre en janvier 1485, par Jean de Juvigny.

Autre en juin 1500, par Jean de Juvigny.

Petit sur le Lair. — Vicomté d'Avranches. Aveu en septembre ou décembre 1455, par Pierre Desloges, écuyer.

La Lande — Mouvant de Sainte-Jame de Beuvron. Hommage en juin 1500, par Jean Desloges, chevalier.

Autre, le 20 mars 1550, par Jean d'Oissey, à cause de Françoise Desloges, sa femme.

Autre, en décembre 1579, par Gilles Carbonnel, chevalier.

La Lande. — En la châtellenie de Saint-Jame-de-Beuvron, en Avranchin. Aveu en septembre ou décembre 1455, par Pierre Desloges, écuyer.

Autre, en novembre 1484, par Guillaume Taillefer.

Autre en juin 1500, par Jean Desloges.

Autre, en juin 1502, par Jean Desloges.

Autre, le 13 mars 1580, par Gilles Carbonnel.

La Lande Darou (La Lande-d'Airou). — Vicomté de Mortaing (*sic*). Aveu en juin 1420, par Jean de Grimouville.

Autre en décembre 1431, par Jean de Grimouville, comme étant ce fief tenu de lui en parage au second degré par Guillaume de Grimouville.

Autre, en décembre 1522, par Jean de Grimouville, et vérification de cet aveu le 13 novembre 1523.

Autre en décembre 1548 par René de Grimouville.

La Lande-Pourrie. — Domaine en cette forêt. Mouvant de Mortaing. Hommage en décembre 1511, par Guillaume de Seignez (de Signy), écuyer.

La Lande-Pourrie. — Sergenterie en cette forêt. Mouvante de Mortaing. Hommage en mai 1485, par Jean Le Devin, écuyer (peut-être de Verdun), comme aux articles suivants.

Autre en juin 1499, par Robert de Verdun, écuyer.

La Lande-Pourrie. — Sergenterie en la vicomté de Mortaing. Aveu en février 1385 par Jean de Parigny.

Saint-Martin-de-Landelle. — Vicomté de... Aveu le 10 avril 1388, par Jean de Mezeray.

Digitized by Google

Langle. — Baronie mouvante de..... (1) Souffrance d'aveu, le 25 mai 1451, à Guyon des Biards.

Langle de Nehou (2). — Vicomté de... Hommage en septembre 1487, par Jehannot de Tardes, écuyer.

Autre en juin 1516, par Nicolas de Mouy, chevalier.

Saint-Laurent-de-Terregatte. — Fief en cette paroisse, vicomté d'Avranches. Aveu le 11 mars 1392, par Guillaume de la Servelle, écuyer.

Autre le 10 mars 1395, par Hervé de la Servelle.

Autre le 2 mai 1476, par Jean Despuis.

Autre en janvier 1507, par Perronelle de Poilley.

Autre en mai 1519 par René de Pontavice.

Autre en novembre 1563, par Michel de Pontavice.

Autre le 15 avril 1563, par Michel de Pontavice.

Autre, le 13 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

Moulin de Livet. — Paroisse de Saint-Laurent-du-Ban, vicomté d'Avranches. Aveu en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Les Loges-sur-Brecey. — Mouvant de Mortaing. Hommage en septembre 1485, par Jean de Roumilly, écuyer.

Autre en juin 1505, par Jean de Roumilly, écuyer.

Autre le 20 mars 1538, par Guillaume Mahé, écuyer.

Autre en septembre 1548, par François Mahé, fils de Guillaume, écuyer.

Les Loges-sur-Brecey. — Fief en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu en septembre 1393, par Jean de Roumilly, écuyer.

Autre le 7 mars 1493, par Jean de Roumilly, curé.

Autre en juillet 1505, par Jean de Roumilly.

Autre en septembre 1508, par François Mahé.

Autre en septembre 1525, par Georges de Roumilly.

Autre en novembre 1540, par François Mahé.

Lolif. — Mouvant d'Avranches. Hommage le 16 mars 1480, par Raoul, sieur de Brully, chevalier.

Autre en septembre 1483, par Raoul de Brully, chevalier.

---

(1) Devait relever de la baronnie des Biards.

(2) Devait relever de la baronnie des Biards.

Digitized by Google

Loucie. — Seigneurie en la vicomté d'Avranches. Aveu en... par Guillaume Paynel.

Louvigny (1). — Mouvant de Mortaing. Hommage le 10 mars 1491, par Jean de Quenelet, écuyer, et Françoise de Gouyon, sa femme, fille d'Alain de Gouyon, grand écuyer de France.

Autre en juin 1500, par Guillaume de Vauborel.

Autre en juin 1524, par Jean de Vauborel et Robert de Vauborel, écuyers, fils de Guillaume de Vauborel et d'Agathe Danguy.

Louvigny. — Vavassorerie en la vicomté de Mortaing. Aveu en juin 1500, par Guillaume de Vauborel.

Autre en juin 1524, par Jean de Vauborel.

Sainte-Trinité de la Luiserne (La Luzerne). — Abbaye dans le diocèse d'Avranches. Déclaration du temporel d'icelle, le 24 mai 1419, par l'abbé.

Le Luot. — En la vicomté d'Avranches. Hommage, en septembre 1430, par Guillaume Biote, écuyer.

Maisoncelle (2). — Vicomté de Mortaing. Aveu, en décembre 1511, par Guillaume de Signy.

La Malherbière. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu, en novembre 1402, par Colin Coulon.

La Mancellière ou La Manselière. — Vavassorerie en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1394, par Guillaume Frazier, écuyer.

Autre en août 1422, par Jean ou Colin de Signy, écuyer.

Marcé ou Marcey. — Baronie mouvante d'Avranches. Hommage, en septembre 1390, par Olivier de Maugny, chevalier, chambellan du Roi.

Autre en juin 1494, par Marguerite de Maugny, veuve d'Alain du Chastellier, chevalier.

Autre en septembre 1495, par Jean du Chastellier, héritier de Marguerite de Maugny, sa mère.

Autre en septembre 1496, par Vincent du Chastellier, chambellan du Roi.

---

(1) Louvigny était en la paroisse de Barenton.

(2) Maisoncelle était au territoire de la paroisse de Saint-Clément.

Digitized by Google

Autre en juillet 1503, par François du Chastellier.

Autre le 25 mars 1523, par François du Chastel, à cause de Claude du Chastellier, sa femme, et souffrance d'aveu, le 11 décembre 1525.

Autre en mai 1523, par Claude, baron du Chastel.

Marcé. — Baronie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, le 24 avril 1454, par Jean de Maugny, chevalier.

Autre en décembre 1461, par Jean de Maugny.

Autre en septembre 1473, par Marguerite de Maugny.

Autre en septembre 1484, par Marguerite de Maugny.

Autre en juillet 1494, par Jean du Chastellier.

Autre en septembre 1503, par François du Chastelier.

Autre en septembre 1525, par François du Chastel.

Autre en mai 1553, par Claude du Chastel.

Les Marres. — Vicomté d'Avranches. Aveu, le 10 avril après pâques 1453, par Jean Chesnée.

Sainte-Marie-du-Bois. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1549, par Samson de Vauborel.

Martigny. — Mouvant de Mortaing. Hommage, le 25 avril 1485, par Jean Le Marié, écuyer.

Autre en juin 1520, par Jean Gosselin, écuyer.

Autre en septembre 1533, par Jacques Le Marié, écuyer, procureur de Jean Le Marié, écuyer, son père.

Martigny. — Fief en la vicomté de Mortaing. Aveu, le 1er mars 1490, par Jean Le Marié.

Autre en septembre 1503, par Jean Le Marié.

Autre en octobre 1520, par Jean Gosselin.

Saint-Martin-de-Chaulieu. — Vicomté de Mortaing. Aveu en mai 1421, par Guillaume Des Moulins.

Les Masures-de-Buays (voir Buays).

La Masure. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu, en novembre 1402, par Pierre Mesnager.

Saint-Médard-de-Cellant. (1) — Fief en cette paroisse.

---

(1) Il existe déjà, p. 149, un article Saint-Médard-de-Celland à la suite des quatre de Cellant. Ce dernier article contient deux noms nouveaux : Roussel et Osber ! Il y a probablement erreur ou confu ion, car le manuscrit de Julien Pitard ne parle pour les Roussel que du fief de la Riolière, en Celand, et nullement de celui de Saint-

Digitized by Google

Vicomté de Mortaing. Aveu, le 14 mars 1393, par RICHARD FLOURIE.

Autre en janvier 1412, par Jean Flourie.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

Autre en mai 1488, par Pierre Osber.

MERLE-RAOUL (1). — Vicomté d'Avranches. Souffrance d'aveu, le 7 octobre 1460, a Michel d'Estouteville, chevalier, à cause de Marie de la Roche, sa femme.

MESELTERRAY. — Mouvant d'Avranches. Commission en novembre 1498, au bailli de Cotentin, pour recevoir Guillaume Poilvillain, écuyer, à hommage de ce fief.

MESNAGE. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en janvier 1501, par Martin Pichart, écuyer.

MESNAGE. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en janvier 1501 par Martin Pichart.

LE MESNIL-ADELÉE. — Vavassorerie, en la vicomté de Mortaing. Aveu le 18 mars 1419, par Jean Rouault, écuyer.

LE MESNIL-AMELANT. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en octobre 1485, par Jean de Brecey.

Autre le 1er mars 1525, par Martin de Brecey.

LE MESNIL-CIBOUT. — Fief en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu, le 11 avril avant Pâques 1393, par Guillaume Dugué, écuyer.

LE MESNILGILBERT. — Vavassorerie en ce lieu, mouvant de Mortaing. Hommage, en mai 1484, par Louis de Crux, écuyer, tant pour lui qu'à cause de Robine Carbonnel, sa femme.

Autre en août 1492, par Jean de Crux, écuyer.

LE MESNILGILBERT. — Vavassorerie en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu en décembre 1394, par Jean du Vauborel, écuyer.

Autre en octobre 1394, par Henri de Crux, écuyer.

Médard ou de la Sourdière. Il est facile de confondre entr'eux les fiefs de cette paroisse, que M. Alf. de Tesson a nettement différenciés, p. 325 à 340 du Tome XIII des *Mémoires*.

(1) Ailleurs au mot MESLE-RAOUL, Brussel indique ceci : Terre et seigneurie mouvante de Sainte-Escolasse, bailliage d'Alençon Hommage en septembre 1590, par Guillaume d'Estouteville.

Digitized by Google

Autre en mai 1395, par Richard Josselin.

Le Mesnil-Teney ou Terre.— Vicomté d'Avranches. Aveu, en janvier 1396, par Robert Poilvillain, écuyer.

Autre en mai 1462, par Guillaume Poilvillain.

Autre en janvier 1498, par Guillaume Poilvillain.

Autre en septembre 1500, par Guillaume Poilvillain.

Le Mesnil-Thébault ou Thibault. — Fief en cette paroisse. Vicomté de Mortaing, en Basse-Normandie. Aveu en septembre 1399, par Martin d'Isigny, écuyer.

Le Mesniltove. — Mouvant de Mortaing. Hommage en mai 1511, par Pierre Gallouin, écuyer, fils de Thomas Gallouin, écuyer.

Autre en juillet 1515, par Pierre Gallouin, écuyer.

Le Mesniltove. — Vicomté de Mortaing. Aveu en juin 1394, par Guy de Semilly.

Le Mesnillart. — Mouvant de Mortaing. Hommage, le 14 avril 1499, par Gilles Carbonnel.

Autre en juin 1520, par Gabriel Carbonnel.

Autre en 1522, par Gilles Carbonnel.

Le Mesnil-Esclart (Le Mesnillart). — Vavassorerie en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1399, par Jean d'Orenge, écuyer, à cause de Jeanne de Chacegué, sa femme.

Le Mesnillart. — Vavassorerie en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu, en janvier 1522, par Gilles Carbonnel.

Millie (Milly). — Au comté de Mortaing, mais incorporé féodalement en la vicomté d'Argentan. Hommage en septembre 1430, par Jean Carbonnel, chevalier.

Mirande. — Mouvant de Sainte-Jame-de-Beuvron, en Avranchin. Hommage, en janvier 1484, par Olivier Courtois, écuyer.

Mirande. — Vicomté d'Avranches. Aveu, le 10 avril après Pâques 1453, par Jean Marié, écuyer.

Autre en janvier 1484, par Thomas de Marches, écuyer.

La Moinerie. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Autre le 20 avril 1463, par Olivier Rouxel.

Autre en novembre 1484, par Gilles Rouxel ou Roussel.

Digitized by Google

MONT SAINT-MICHEL. — Abbaye, dans le diocèse d'Avranches. Serment de fidélité, en juin 1411, par Robert, abbé.

Autre en août 1430, par Robert, abbé.

Autre en février 1445, par Guillaume, cardinal d'Estouteville.

Autre en mai 1483, par André Laure.

Autre en février 1498, par André Laure.

Autre le 9 mars 1501, par Guillaume Septrans, homme vivant et mourant donné par les abbé et religieux de la susdite abbaye, pour raison du fief de Seaulx (*ou Sceaulx*), mouvant d'Avranches.

MONT SAINT-MICHEL. — Abbaye. Déclaration du temporel d'icelle en octobre 1457, par Guillaume, cardinal d'Estouteville, abbé commendataire.

Autre en octobre 1457.

Autre en mai 1462.

Autre en mai 1472.

Autre en janvier 1478.

Autre en juin 1484.

Autre le 7 mars 1498.

Autre en février 1501.

Autre en juin 1502.

MONT SAINT-MICHEL. — Abbaye. Déclaration du temporel, en mai 1462, en ce qu'il y en a dans le bailliage de Caen.

Autre le 7 mars 1498.

MONTBAYER ou MONTBOYER. — Seigneurie mouvante de Mortaing. Hommage en mai 1485, par Jean Le Devin, écuyer.

MONTBAYER. — Vicomté de Mortaing. Aveu en février 1400, par Raoul Le Devin.

Autre en février 1490, par Jean Le Devin.

MONTHUANT OU MONTCHAN. — Mouvant de Mortaing. Hommage en juillet 1484, par Gilles Roussel, écuyer.

Autre en 1501, par Gilles Roussel, écuyer.

MONTHUANT. — Vavassorerie en la vicomté de Mortaing. Aveu le 12 mars 1393, par Jamet du Bois, écuyer.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

MONTECOUBLÉ. — Seigneurie mouvante de Saint-Jame-de-Beuvron, en Avranchin. Hommage en juillet 1509, par Jean du Homme, écuyer.

Digitized by Google

Autre en février 1515, par Alain du Homme, écuyer.

MONTESCOUBLÉ. — Vavassorerie en la vicomté d'Avranches. Aveu en juin 1385, par Guillaume Despuis.

Autre en 1476, par Hervé de la Servelle.

MONTENAY-EN-BAILLEUL. — Vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1493, par Pierre du Jardin. (Voir l'article Saint-Cir-du-Bailleul).

MONTEVROUL, ou plutôt MONTREUIL. — Paroisse du Teilleul, vicomté de Mortaing. Aveu le 6 avril avril avant Pâques 1393, par Henri de Husson, chevalier.

Autre en novembre 1413, par Olivier de Maugny, chevalier.

MONTIGNY ou MONTIGNÉ. — Vavassorerie, en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu en février 1393, par Fralin d'Isigny.

Autre en septembre 1399, par Martin d'Isigny, écuyer.

Autre le 1er mars 1528, par Martin de Brecey.

NOTRE-DAME-DE-MONTMOREL. — Abbaye dans le diocèse d'Avranches. Déclaration du temporel d'icelle en octobre 1413.

Autre en juillet 1462.

Autre en septembre 1481, par l'abbé.

Autre en août 1484.

Autre en février 1499.

Autre en février 1516.

Autre le 18 avril 1523.

Autre en septembre 1547.

MORINEL. — Moulin mouvant d'Avranches. Hommage en septembre 1399, par Hue de Montmorency, chevalier.

Autre en juin 1400, par Thibaut de Mezeray.

MORTAING, MORTAIN. — Comté mouvant de la couronne, ou du duché de Normandie. Hommage le 31 mars 1401, par Pierre de Navarre, pour raison, tant de ce comté que de trois mille acres de terre appartenant à iceluy.

Autre en février 1430 (ou 1434), par Charles d'Anjou.

Autre en octobre 1461, par Charles, comte du Maine, de Guise et de Mortaing.

MORTAING. — Sergenterie de cette ville. Aveu en février 1385, par Jean Le Gueuderel.

Autre en novembre 1412, par Jean Ecornart.

Digitized by Google

Mortaing. — Sergenterie *sans garez* (*sic*), en cette vicomté. Aveu en juillet 1395 par Jean Martin.

Mortaing. — Fief de cinquante livres de rente sur cette vicomté, attaché à la prébende de Saint-Pierre-de-Tinchebray. Serment de fidélité, le 11 avril 1499, par le chanoine prébendé.

Mortaing autrement dit d'Esterville. — Seigneurie mouvante d'Evrecy. Hommage en novembre 1571, par Charles d'Esterville, écuyer.

Mortaing, autrement dit d'Esterville. — Vicomté de Caen. Aveu en novembre 1576, par Charles d'Esterville.

Saint-Guillaume-de-Mortaing. — Hôtel en ce lieu, assis en la vicomté de Vire. Souffrance d'hommage, le 30 décembre 1416, à Charles de Rohan, écuyer.

Le Motay. — Vavassorerie mouvante d'Avranches. Hommage, le 20 mars 1483, par Marie de Pontbriant.

Autre en février 1490, par Pierre de la Boissière, écuyer.

Le Motay. — En la châtellenie d'Avranches. Aveu en février 1473, par Marie de Pontbriant.

La Mothe. — En la châtellenie de Sainte-Jame-de-Beuvron. Aveu en juin 1500, par Jean Desloges.

Autre le 13 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

La Mote. — Vicomté d'Avranches. Aveu en décembre 1394, par Lynère de Geuvre.

Moulin de Bailleul. — Assis en la vicomté d'Avranches, en la paroisse de Saint-Laurent-du-Ban. Aveu en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Autre le 20 avril 1463, par Olivier Roussel.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

Moulin de Chavignoles (1). — Mouvant de Mortaing. Hommage pour la moitié de ce fief, en février 1393, par Guillaume de Boudé, écuyer.

Moulin de Livet. — En Avranchin. Aveu en octobre 1457, par Olivier Roussel, écuyer.

Autre le 30 avril 1463, par Olivier Roussel.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

---

(1) Situé en la paroisse de Bion.

Digitized by Google

Moulin de Morinel. — Mouvant d'Avranches. Hommage en septembre 1399, par Hue de Montmorency, chevalier, chambellan du roi.

Autre, en juin 1400, par Thibault de Mezeray.

Moulin d'Orillac. — En Avranchin. Aveu en décembre 1453, par Guillaume de Saint-Germain.

Moulins de Pontorson. — Mouvant d'Avranches. Hommage en septembre 1399, par Hue de Montmorency, chevalier.

Moulin de Sée. — Vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1501, par Jean Allart.

Moulines. — Mouvant de Mortaing. Hommage en août 1480, par Jean Martel, écuyer.

Autre en juillet 1497, par Guillaume d'Oisssey, écuyer.

Autre en août 1500, par Guillaume d'Oissey, écuyer.

Moulines. — Vicomté de Mortaing. Aveu en juillet 1497, par Guillaume d'Oissey, écuyer.

Autre en août 1500, par Guillaume d'Oissey.

Le Moustier. — Paroisse de Tirpié (en Avranchin). Aveu en novembre 1402, par Jean Le Champion.

Notre-Dame-de-Moutons. — Prieuré. Déclaration du temporel d'iceluy, le 15 juillet 1422, par la prieure.

Mullon. — Paroisse de Tirepié (en Avranchin). Aveu en novembre 1402, par Robert Pepin.

Nantreil. — Mouvant de Mortaing. Hommage en août 1485, par Thomas de Goué, écuyer.

Autre le 13 avril 1499, par Guillaume de Luysière, écuyer.

Autre en février 1517, par Patrice de Gouey, écuyer.

Nantreil. — Vavassorerie en la vicomté de Mortaing. Aveu en août 1485 par Thomas de Goué.

Autre le 1er avril 1499, par Guillaume de Luysière.

Autre en février 1517, par Patrice de Goué.

La Nerée. — Mouvant de Mortaing. Hommage en mai 1485, par Jacques Dugué, écuyer.

Nerée. — Dans le comté de Mortaing. Aveu le 25 mars 1490, par Jacques Dugué.

Notre-Dame-du-Neufbourg (L'Abbaye Blanche ou Les Blanches). — Prieuré dans le diocèse d'Avranches. Déclaration du temporel d'icelui, en décembre 1418, par la prieure.

Digitized by Google

NEUFVILLE. — Mouvant d'Avranches. Hommage en février 1396, par Jean Martin, écuyer.

SAINT-NICOLAS, ou BOIS-BAUDOUIN. — Fief en la vicomté d'Avranches. Aveu en septembre 1394, par Fouquet de Saint-Nicolas, écuyer.

Autre en mai 1407, par Henri de Saint-Nicolas, écuyer.

Autre en janvier 1450, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre en janvier 1485, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre le 9 mars 1503, par Pierre de Juvigny.

Autre en juin 1510, par Jean de Juvigny.

Autre en septembre 1523, par Jean de Juvigny.

Autre en juin 1529, par Pierre de Juvigny.

Autre le 25 mars 1577, par Jean de Juvigny.

Autre le 7 janvier 1578, par Jean de Juvigny.

NOSTRE-DAME-DU-BOIS (SAINTE-MARIE-DU-BOIS). — Seigneurie mouvante de Mortaing. Hommage en juin 1500, par Guillaume de Vauborel.

Autre en juillet 1524, par Jean de Vauborel et Robert de Vauborel, écuyers, fils de Guillaume de Vauborel et d'Agathe Danguy.

NOSTRE-DAME-DU-BOIS. — Fief en la vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1500, par Guillaume de Vauborel.

Autre en juin 1524, par Jean de Vauborel.

NOSTRE-DAME-DE-MONTMOREL ou MONTMIREL. — Abbaye au diocèse d'Avranches. Serment de fidélité, en juillet 1450, par l'abbé.

Autre en juillet 1462, par l'abbé.

Autre le 12 mars 1480, par l'abbé.

Autre le 15 mars 1483.

Autre en février 1498.

Autre en février 1516.

Autre le 17 avril 1523.

Autre en décembre 1547.

OISSÉE (ou OISSEY).— Paroisse de Saint-Patrice-du-Teilleul, vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1390, par Guillaume d'Oissié.

OISSEY ou OYESSÉ. — Sergenterie mouvante de Mortaing. Hommage, en août 1491, par Jean d'Oissey, chevalier, sire d'Oyessé.

Digitized by Google

Autre en décembre 1501, par Jean, sieur d'Oissé, chevalier.

Autre en décembre 1514, par Guillaume d'Oissey, écuyer.

Autre en octobre 1550, par Guillaume d'Oessé.

Oissay ou Oyessé. — Sergenterie en la vicomté de Mortaing. Aveu, en décembre 1390, par Guillaume d'Oissé.

Autre en août 1491, par Jean d'Oyessé.

Autre en octobre 1550, par Guillaume d'Oissey.

Saint-Paer-le-Servain. — Baronie en la vicomté de Mortaing. Aveu, en décembre 1394, par Robert Servain, chevalier.

Autre en février 1519, par Jacques d'Auray.

Paigné. — Paroisse de Tirepié (en Avranchin). Aveu, le 6 novembre 1402, par Pierre Lesche.

Autre le 5 novembre 1402, par Guillaume de Jusseaulme.

Saint-Patrice-du-Teilleul.— Vavassorerie en cette paroisse, en la vicomté de Mortaing. Aveu, en 1394, par Jean Cochard, écuyer.

Patry-Bernières. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en janvier 1498, par Bertrand du Parc, écuyer.

Le Val-du-Fief-ès-Petès. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Autre le 20 avril 1463, par Olivier Roussel.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

La Petitière.— En Avranchin, aveu, en novembre 1402, par Jean Grandin.

Petit-Saint-Jean. — Quart de fief, en la vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1393, par Guillaume de Saint-Manvieu, écuyer.

Pichonnière.— Paroisse de Tirepié (en Avranchin). Aveu, en novembre 1402, par Richard Jouvin.

Pigasse. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, en novembre 1504, par Louis Pigasse.

Autre en septembre 1514, par Charles (Pigasse probalement), sieur de Givry, écuyer.

Autre en juillet 1515, par Louis Pigasse, écuyer.

Autre le 9 mars 1534, par Jean Pigasse, procureur de Louis Pigasse, son père.

Autre en juin 1538, par Jean Pigasse, écuyer, fils de Louis Pigasse.

Autre en septembre 1553, par Jean de Monney.

Digitized by Google

Pigace ou Pigasse. — Sergenterie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, en août 1387, par Jean Pigasse, écuyer.

Autre en janvier 1553, par Jean de Monney.

Autre le 27 mars 1560, par Jean de Monney.

Plain. — Fief en ce lieu. Mouvant d'Avranches. Hommage, en juin 1431, par Robert Poilvillain.

Planche-Jumelle. — Mouvant d'Avranches. Hommage en juillet 1486, par Léon Chollet, écuyer, et main-levée en décembre 1488.

Autre en mai 1503, par Léon Chollet, chevalier.

Autre en janvier 1509, par Jacques Chollet, écuyer.

Autre en janvier 1517, par Gilles Beyllet, élu d'Avranches.

Le Plessis, (Grand et Petit). — Baillage de Cotentin, mouvant d'Avranches. Hommage, en 1430, par Guillaume Biote, écuyer.

Autre en 1452, par Robert Biote.

Autre en 1484, par Pierre de Saint-Paer, écuyer.

Autre en 1508, par Pierre de Saint-Paer, écuyer.

Autre en 1519, par Pierre de Saint-Paer, écuyer.

Le Plessis, (Grand et Petit). — En la châtellenie de Sainte-James-de-Beuvron, vicomté d'Avranches. Aveu, en juillet 1417, par Guillaume Biote.

Autre le 20 mars 1455, par Robert Biote, écuyer.

Autre en octobre 1484, par Pierre de Saint-Paer.

Autre en juin 1500, par Jean Desloges.

Autre en juin 1508, par Pierre de Saint-Paer.

Autre le 13 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

Le Plessis. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en 1500, par Guillaume de Vauborel.

Autre en 1524, par Jean de Vauborel et Robert de Vauborel, écuyers, fils de Guillaume de Vauborel.

Le Plessis. — Vavassorerie, en la vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1500, par Guillaume de Vauborel.

La Pointuyère. — Paroisse de Saint-Laurent-du-Ban, en la vicomté d'Avranches. Aveu, en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

La Ponctuyère ou Poinctuyère (plutôt La Pontherie ou Ponterie. — Paroisse de-Saint-Laurent-du-Ban, vicomté d'Avranches. Aveu, en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Digitized by Google

Autre le 20 avril 1463, par Olivier Roussel.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

PONTS. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, en juillet 1495, par Robert Gilibert, écuyer.

PONTS. — Sergenterie en la vicomté d'Avranches. Aveu, en juillet 1495, par Robert Gilibert.

PONT-BELLENGER. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en février 1532, par René Du Pontbellenger, écuyer, fils de François Du Pontbellenger.

PONT-BELLENGER. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en février 1532, par René du Pontbellenger.

PONTORSON. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en septembre 1399, par Hue de Montmorency, chevalier.

PONTS-SOUS-AVRANCHES. — Hommage, en juillet 1401, par le sire de Beausanc, chevalier, chambellan du Roi.

SAINT-QUENTIN. — En la vicomté d'Avranches. Aveu, en novembre 1578, par Robert Dubois.

Autre le 4 mars 1580, par Robert Dubois.

QUERNET, AUCÉ, ARGOUGES, etc. (plutôt CARNET, AUCEY). — Vavassorerie en ces paroisses. Bailliage de Cotentin, en la vicomté d'Avranches. Aveu, le 30 mars 1387, par Jean Giffart, écuyer, à cause de Guillemette Rouault, sa femme.

RAINFRAY. — Mouvant d'Avranches. Hommage, le 6 avril 1407, par Fouquet de La Bellière, écuyer.

Autre en août 1410, par Fouquet, sieur de la Bellière, écuyer.

Autre en août 1510, par Guillaume de la Bellière, écuyer.

RAINFRAY, ou RAINFROY. — Vicomté d'Avranches. Aveu en septembre 1453, par Louis de la Bellière, écuyer

Autre en février 1462, par Louis de La Bellière.

Autre en août 1510, par Guillaume de La Bellière.

LA RIDELIÈRE. — Vavassorerie en la vicomté d'Avranches. Aveu en août 1463, par Robert Pierre.

LA RIDELIÈRE. — Vavassorerie en la vicomté d'Avranches. Aveu en... par Guillaume Painel.

LA RIOLLIÈRE. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage en novembre 1484, par Gilles Roussel, écuyer.

Autre en mai 1501, par Gilles Roussel, écuyer.

LA RIOLLIÈRE. — Fief en la paroisse de Cellant, vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1391, par Jean de Val-Juas.

Digitized by Google

La Riollière. — Vavassorerie en la vicomté de Mortaing. Aveu, en janvier 1412, par Colin Pasturel.

La Roche-au-Bœuf. — Sous Avranches, mouvant dudit Avranches ou de Sainte-James-de-Beuvron. Hommage en juillet 1401, par le sire de Beaufort, chevalier, chambellan du Roy.

Autre en septembre 1430, par Guillaume Biote, écuyer.

Autre le 10 avril 1450, par Robert Biote, écuyer.

Autre en février 1504, par Julien Eschart, prêtre.

Autre en février 1516, par Julien Eschart, prêtre.

La Roche-au-Bœuf. — Paroisse de Saint-Aubin-de-la-Terregaste. Vavassorerie, en la vicomté d'Avranches. Aveu, en mai 1413, par Guillaume Biote, écuyer.

Autre le 20 mars 1455, par Robert Biotte, écuyer.

Autre en février 1507, par Julien Eschart.

La Rochelle. — En la vicomté d'Avranches. Aveu, en janvier 1396, par Robert Poilvillain, écuyer.

Autre en décembre 1402, par Jean du Homme, écuyer, contenant vidimus fait en l'an 1372, d'un aveu fourni en 1316, par Robert Poilvillain, écuyer.

La Rolière. — Paroisse de Cellant, vicomté de Mortaing. Aveu, en 1393, par Jean du Val Juas, fils aîné de Macé Du Val Juas.

Romigné ou Romagny. — Fef en cette paroisse, vicomté de Mortaing. Aveu, en novembre 1393, par Jean du Val Juas.

Autre en septembre 1421, par Jean du Val Juas.

Romilly. — En la vicomté de Mortaing. Aveu, en novembre 1393, par Jean de Romilly, écuyer.

Autre en juin 1484, par Guillaume La Hache.

Romilly. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage, en juin 1484, par Guillaume La Hache.

Le Rosel. — Mouvant de Mortaing ou de Tinchebray. Hommage en février 1483, par Raoul du Rozel, écuyer.

Autre le 26 mars 1489, par Jean du Rozel, écuyer.

Autre en octobre 1500, par Jean du Rozel.

Autre en octobre 1515, par Jean du Rozel, écuyer.

Le Rosel.— Vicomté de Mortaing. Aveu, en octobre 1412, par Jean du Rozel, écuyer.

Autre en février 1483, par Raoul du Rozel.

Autre en octobre 1500, par Jean du Rozel.

Digitized by Google

Autre en 1515, par Jean du Rozel.

Rosnel. — Mouvant d'Avranches. Hommage le 20 mars 1483, par Marie de Pontbriant.

Rosnel. — En la châtellenie d'Avranches. Aveu, en février 1473, par Marie de Pontbriant.

Autre en juillet 1485, par Marie de Pontbriant.

Rouel. — Vavassorerie en la vicomté de *(Avranches ?)*. Aveu, en juillet 1485, par Marie de Pontbriant.

Roussel. — Sergenterie mouvante de Mortaing. Hommage en décembre 1501, par Jean Allart, écuyer.

Roussel. — Sergenterie en la vicomté de Mortaing. Aveu, en octobre 1390, par Colin Roussel.

Autre en novembre 1501, par Jean Allart.

La Roussellière. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en août 1450, par Jean de Troismonts, écuyer.

Rues. — Paroisse de Tirepié, en la seigneurie du Val-de-Sée (dans l'Avranchin). Aveu, le 6 novembre 1402, par Robert Gauquelin.

Sacié et sac, (probablement Sacey). — Bailliage du Cotentin. Dénombrement, en juin 1388, par Olivier, sire de Montauban, comme étant ces terres tenues de lui en parage, du chef de feue Jeanne Malemains, sa mère.

Saint-André-d'Avranches. — Chapitre. Serment de fidélité, le 30 mars 1530.

Saint-Benoist-de-Beuvron. — Vavassorerie en ce lieu, vicomté d'Avranches. Hommage, en mai 1416, par Jean du Chastellier, prêtre.

Autre en octobre 1526, par Jean Le Rogeron, écuyer.

Saint-Cir. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en novembre 1499, par Robert du Buat, écuyer.

Saint-Guillaume-de-Mortaing. — Hôtel en ce lieu, vicomté de Vire. Souffrance d'hommage, le 30 décembre 1416, à Charles de Rohan, écuyer.

Saint-Guillaume-de-Mortaing. — Chapitre de cette ville. Serment de fidélité, en août 1486.

Sainte-James-de-Beuvron. — Prieuré. Serment de fidélité, le 20 mars 1463, par Richard Poquaire.

Autre en mai 1456, par Jacques Le Prevost.

Autre en février 1483, par Richard Poquaire.

Digitized by Google

Sainte-James-de-Beuvron. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, le 28 mars 1381, par Jean Teberge.

Autre en novembre 1414, par Ravent Teberge.

Autre en janvier 1517, par Roland Pigace, écuyer, et Jacquette Cabriac, sa femme.

Sainte-James, Saint-Denis et Saint-Benoist-de-Beuvron. — Fief en ces lieux, mouvant d'Avranches. Hommage, en octobre 1526, par Jean Le Rogeron, écuyer.

Sainte-James-de-Beuvron. — Rente de LX livres tournois sur sa coutume et châtellenie, appartenant au prieuré de ce lieu. Serment de fidélité, le 20 mars 1453.

Saint-Jean-du-Coureul ou du-Corail. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, en août 1499, par Robert de La Lande, écuyer.

Autre le 23 mars 1517, par Jean de La Lande, écuyer, fils aîné de Robert de La Lande.

Saint-Jean-du-Courel ou du-Corail. — Fief de Saint-Jean, en cette paroisse, mouvant de Mortaing. Hommage, en décembre 1496, par Jean de Saint-Manvieu, écuyer.

Autre en juin 1499, par Jean de Saint-Manvieu, écuyer.

Autre en septembre 1501, par Robert de Saint-Manvieu, écuyer.

Autre en janvier 1522, par Jean de Saint-Manvieu, écuyer.

Autre en juin 1550, par Thierry de Saint-Manvieu, écuyer.

Autre en février 1553, par Jean de Saint-Manvieu, écuyer.

Saint-Laurent-de-la-Terre-Gaste. — Fief mouvant de la châtellenie de Sainte-James-de-Beuvron (en Avranchin). Hommage, le 28 mars 1381, par Etienne de La Cervelle, écuyer.

Autre en janvier 1507, par Peronelle de Poilley, veuve de Jean de Pontavice.

Autre en février 1516, par René de Pontavice, écuyer, et lettres de surannation du 25 mai 1519.

Autre en août 1533, par Michel de Pontavice, écuyer, fils de René de Pontavice.

Autre en octobre 1563, par Michel de Pontavice.

Autre en mai 1580, par Yves de Pontames *(sic)*, écuyer, héritier de Michel de Pontames, son père.

Sainte-Marie-du-Bois. — Seigneurie mouvante de Mortaing.

Digitized by Google

Hommage, en juin 1519, par Jacques de Vauborel, procureur de Samson de Vauborel, son frère, fils de Jean de Vauborel.

Saint-Médard-de-Cellant. — Fief mouvant de Mortaing. Hommage, en août 1496, par Pierre Foucquet, écuyer.

Autre en août 1499, par Pierre Foucquet, écuyer.

Autre en novembre 1505, par Robert Foucquet, écuyer, et surannation, du 16 avril 1510.

Saint-Nicolas-du-Boisbaudouin. — Fief mouvant d'Avranches. Hommage, en juin 1450, par Jean de Juvigné, écuyer.

Autre en janvier 1484, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre en août 1492, par Gilles de Juvigny, écuyer.

Autre en février 1495, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre en février 1503, par Pierre de Juvigny, écuyer.

Autre en décembre 1518, par Pierre de Juvigny, écuyer.

Autre en septembre 1523, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre en juillet 1550, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre en février 1570, par Jean de Juvigny, écuyer.

Saint-Paer-sur-la-Mer.— Sergenterie mouvante de Coutances. Hommage, en juillet 1416, par Nicolas Bertran, écuyer.

Autre en août 1520, par Henri Felice, écuyer.

Autre en novembre 1535, par Jean Felice, écuyer, fils de Henri Felice.

Saint-Paer, ou Saint-Pois. — Baronnie mouvante du duché de Normandie. Hommage, en octobre 1412, par Jean de Meullent, écuyer, à cause de Marguerite Servain, sa femme.

Saint-Paer-le-Servain, ou Saint-Pois. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en septembre 1517, par Jacques d'Auray.

Saint-Parice-du-Teilleul. — Fief, mouvant de Mortaing. Hommage, en février 1517, par Patrice de Goué, écuyer.

Saint-Quentin. — Fief mouvant d'Avranches. Hommage, en octobre 1548, par René de Grimouville, écuyer,

Autre, en décembre 1579, par Robert Dubois, écuyer.

Saint-Denis-de-Beuvron. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en janvier 1414, par Guillaume de Verdun, écuyer.

Autre, en octobre 1526, par Jean Le Rogeron, écuyer.

Saint-Siphorien. — Seigneurie, mouvante de Ste James de Beuvron. Hommage, en juillet 1499, par Jean de Roumilly, écuyer.

Autre, en septembre 1528, par Gabriel de Roumilly, écuyer, héritier de Jean de Roumilly, écuyer, son père.

Digitized by Google

SAINT-SIPHORIEN. — Fief, mouvant de Mortaing. Hommage, les 18 août 1485, et 13 avril 1499, par Guillaume Mahé, écuyer.

Autre, en 1508, par François Mahé, prêtre, fils de Guillaume Mahé.

Autre, en 1519, par le même.

Autre, en septembre 1548, encore par le même.

SARTILLY. — Mouvant d'Avranches. Hommage en septembre 1430, par Jean de Saint-Martin, écuyer.

Autre, le 16 mars 1480, par Raoul sieur de Brully, écuyer.

Autre, en mai 1508, par Bertrand de La Ferrière, écuyer.

SARTILLY. — Fief en cette même paroisse, vicomté d'Avranches. Aveu, en septembre 1394, par Jean Le Bloy.

Autre, le 23 avril 1404, par Jean de Breguigny, écuyer.

Autre, le 9 avril 1418, par Jean de Breguigny, écuyer.

SARTILLY. — Vavassorerie. Aveu, en mai 1518, par Bertrand de La Ferrière.

SACÉ. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en juin 1510, par Charles de Couvran, écuyer.

SAVEGAÏEZ (*sic*). — Sergenterie, en la vicomté de Mortaing. Aveu, le 21 juillet 1395, par Jean Martin.

Autre, le 16 décembre 1395, par Jean Martin.

SAVIGNY. — Abbaye, au diocèse d'Avranches. Serment de fidélité, en juin 1550, par le cardinal de Trany.

NOTRE-DAME-DE-SAVIGNY. — Abbaye. Déclaration du temporel d'icelle, en février 1418, par l'abbé et ses moines.

SAUCEY, OU SAUSSAY. — En la comté de Mortaing, *ès mettes* de la vicomté de Coutances. Aveu, en 1395, par Jean de Saucey, écuyer.

SAYE. — Quart de baronie, en la vicomté de Mortaing. Aveu, en décembre 1431, par Jean de Grimouville.

Autre, en juin 1502, par Louis de Rohan.

Autre, en juin 1532, par Louis de Rohan.

Autre, le 17 avril 1536, par Anne de Saint Martin.

SEAULX. — Fief, en la vicomté d'Avranches. Aveu, en novembre 1394, par Guillaume Paisnel.

Autre, le 1er mars 1456, par Michel d'Estouteville.

Autre, en janvier 1507, par Julien du Homme.

SEAULX. — Fief, mouvant d'Avranches et appartenant à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Hommage, le 9 mars 1501,

Digitized by Google

par Guillaume de Sepvans, *homme vivant et mourant*, donné pour ce fief, par l'abbé et ses moines.

Seaulx, ou Seaux. — Prieuré, en la vicomté d'Avranches. Déclaration du temporel d'icelui, en octobre 1428, par Pierre de La Haye.

Sée. — Moulin, en la vicomté de Mortaing. Aveu, en février 1575, par François Auber.

Sehchomme. — Mouvant d'Avranches. Hommage, en juin 1507, par Pierre Le Porcher, écuyer.

Autre, en mai 1515, par Pierre Le Porcher, écuyer.

Autre, en février 1547, par Jacques Vivien, écuyer.

Sellant. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en juin 1392, par Jean Crépon. (Voir Cellant).

Les Bois de Sélune. — Fief en la vicomté d'Avranches. Aveu, en mai 1553, par Jean D'Oissey.

Semine (1).— Mouvant de Ste James de Beuvron. Hommage, en 1500, par Guillaume d'Oissey.

Semine (2). — Manoir et ses bois, vicomté d'Avranches. Aveu, le 11 mars 1392, par Guillaume de La Cervelle.

Autre, le 2 mai 1476, par Hervé de la Cervelle.

Sernon, ou Servon. — Seigneurie mouvante de (*d'Avranches*). — Souffrance d'aveu, le 16 septembre 1456, à Robert d'Estouteville, chevalier, tant pour lui, qu'à cause de Marie de Sainte Beufve, sa femme.

Serences. — En la châtellenie de Ste James de Beuvron (en Avranchin). Aveu, le 13 mars 1580, par Gilles de carbonnel.

Solligny, ou Folligny. — Vavassorerie, en cette paroisse, dans le comté de Mortaing. Aveu, en juin 1452, par Louis de Folligny, écuyer.

Autre, en janvier 1470, par Jean de Folligny.

Autre, en janvier 1484, par Jean de Folligny.

Autre, en novembre 1531, par Jean de Folligny.

Sourcimettes. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage, en novembre 1499, par Jean de Brecey, éeuyer.

Sourcimettes. — Vavassorerie, au bailliage de Cotentin. Aveu, le 1er mars 1528, par Martin de Brecey.

---

(1) Peut-être Senune ou mieux Selune.

(2) Même note.

Digitized by Google

SOURDEVAL. — Mouvant de Mortaing. — Hommage, le 19 avril 1485, par Pierre Le Moyne, écuyer.

Autre, en décembre 1501, par Pierre Le Moigne, écuyer.

SOURDEVAL. — En la vicomté de Mortaing. Aveu, en octobre 1394, par Robert Le Moigne, écuyer.

Autre, en juin 1490, par Pierre Le Moigne.

Autre, en octobre 1501, par Pierre Le Moigne.

SULLIGNY, OU SUBLIGNY. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en novembre 1452, par Jean de Villiers, chevalier, et Catherine Tesson, sa femme.

Autre, en mai 1465, par Jean de Villiers.

SULLIGNY, OU SURIGNY, OU SUBLIGNY. — Seigneurie de la vicomté d'Avranches. Souffrance d'aveu, le 26 février 1396, par Olivier Tesson.

Hommage, le 9 avril 1402, par Robert Tesson, écuyer.

SAINT-SYPHORIEN. — En la châtellenie de Ste James de Beuvron, vicomté d'Avranches. Aveu, en août 1453, par Jean de Roumilly, écuyer.

Autre, en juillet 1499, par Jean de Roumilly.

Autre, en novembre 1528, par Gabriel de Roumilly.

SAINT-SYPHORIEN. — En la vicomté de Mortaing. Aveu, en août 1485, par Guillaume Mahé, écuyer.

Autre, le 9 mars 1499, par Guillaume Mahé.

Autre, en juin 1508, par François Mahé.

Autre, en septembre 1508, par François Mahé.

Autre, en septembre 1517, par François Mahé.

Teberge. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, en janvier 1517, par Roland Pigace, écuyer et Jacquette Cabriac, sa femme.

SAINT-LAURENT-DE-LA-TERREGASTE. — Fief en la châtellenie de Ste James de Beuvron. Hommage, le 28 mars 1381, par Etienne de La Cervelle, écuyer.

Autre, en juin 1500, par Jean Desloges, chevalier.

Autre, en février 1507, par Perronelle de Poilley, ve de Jean de Pontavice.

Autre, en février 1516, par René de Pontavice, écuyer.

Autre en août 1533, par Michel de Pontavice, écuyer, fils de René.

Autre, en octobre 1563, par Michel de Pontavice.

Autre, en décembre 1579, par Gilles Carbonnel, écuyer.

Digitized by Google

Autre, en mai 1580, par Yves de Pontavice, écuyer, héritier de Michel de Pontavice, son père.

Saint-Laurent-de-Terregaste. — En Avranchin. Aveu, le 10 mars 1393, par Jean Despuis.

Autre, le 13 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

Saint-Patrice-du-Teilleul. — Mouvant de Mortaing. Hommage en février 1517, par Patrice de Gouey, écuyer.

Saint-Patrice-du-Teilleul. — Vavassorerie en cette paroissse. Aveu en 1394, par Jean Cochart, écuyer.

Le Tillolet, ou Teillolet. — En la vicomté de Mortaing. Aveu le 27 avril 1394, par... de La Bazoge, écuyer.

Tirepié et Pons-sous-Avranches. — Vavassorerie en ces paroisses. Aveu en septembre 1407, par Henri de Crux, écuyer.

Touchet. — Mouvant de Mortaing. Hommage en mai 1485, par Geoffroy d'Oissey, écuyer.

Autre en octobre 1499, par Geoffroy D'Oissey, écuyer.

Autre en août 1508, par Jacques D'Oissey.

Autre en février 1514, par Jacques D'Oissey, écuyer.

Autre en juillet 1524, par Jean D'Oissey, écuyer.

Autre le 20 mars 1550, par Jacques D'Oissey, à cause de Françoise Desloges, sa femme.

Touchet ou Touschet. — Vicomté de Mortaing. Aveu en novembre 1390, par Guillaume d'Oissié (*sic*).

Autre en mai 1486, par Geoffroy d'Oissey.

Autre en octobre 1498, par Geoffroy D'Oissey.

Autre en février 1509, par Jacques D'Oissey.

Autre en... par Jacques D'Oissey.

Autre en février 1514, par Jacques D'Oissey.

La Tourelle. — Mouvant de Mortaing. Hommage en décembre 1501, par Jean Allart, écuyer.

La Tourelle. — Vicomté de Mortaing. Aveu en janvier 1392, par Guillaume Allart, écuyer.

Autre en novembre 1501, par Jean Allart.

La Treudière. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu en novembre 1402, par Jean (Coudre).

Tinchebray. — En la vicomté de Mortaing. Acte du 3 septembre 1375, par lequel Robert, Jean, Regnault et Mathieu de Puiquegny, fils de Jean de Puiquegny, reconnaissent avoir eu du roi de Navarre, comte de Mortaing, les châtel et ville de

Digitized by Google

Tinchebray, à la charge de les tenir à foi et hommage du comte de Mortaing.

Tinchebray. — Vavassorerie en la paroisse de Mesnilcibout, châtellenie de Tinchebray, vicomté de Mortaing. Aveu le 11 avril 1393, par Guillaume Du Gué.

Tinchebray. — Sergenterie en cette garde, mouvante de Mortaing. Hommage, en mai 1485, par Jean Le Devin, écuyer.

Autre en décembre 1498, par Jean Belier, écuyer.

Tinchebray. — Sergenterie en la vicomté de Mortaing. Aveu en septembre 1418, par Jean Belier.

La Trinité. — Seigneurie mouvante de Coutances ou d'Avranches (*sic*). Hommage en août 1467, par Bertrand Goyon, sieur de Matignon, chambellan du roi. Souffrance d'aveu, le 23 août 1467, audit Bertrand Goyon.

Sainte-Trinité-de-la-Luiserne. — Abbaye dans le diocèse d'Avranches. Déclaration du temporel d'icelle, le 24 mai 1419, par l'abbé.

Turqueteville-au-Boscage. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en novembre 1549, par Aubin Lhermite, écuyer.

Autre le 17 mars 1555, par Aubin Lhermite, écuyer, mari de Guillemete Le Breton, fille de Jean Le Breton, écuyer.

Turpie, en Avranchin (que nous croyons être Tirepié). — Dénombrements de diverses pièces de terre et de maisons assises en cette paroisse, fournis en 1402, par les possesseurs d'icelles.

Le Val.— Mouvant de Sainte-James-de-Beuvron. Hommage, le 7 janvier 1484, par François de Saint-Germain, écuyer.

Le Val. — Vavassorerie en la paroisse de Saint-Aubin-de-la Terregaste, vicomté d'Avranches. Aveu, en décembre 1453, par Guillaume de Saint-Germain.

Autre en mai ou juin 1456, par Guillaume de Saint-Germain, écuyer.

Le Valborel. — Vavassorerie, en la paroisse du Mesnil-Gilbert, vicomté de Mortaing. Aveu, en mai 1395, par Richard Josselin.

Val-de-Sée. — Seigneurie mouvante d'Avranches. Hommage, en novembre 1399, par Olivier Du Guesclin, chevalier.

Digitized by Google

Autre en juillet 1486, par Léon Chollet, et main levée, en décembre 1488.

Autre en mai 1503, par Léon Chollet, chevalier.

Autre en janvier 1509, par Jacques Chollet, écuyer.

Autre en janvier 1517, par Gilles Beyllet, élu d'Avranches.

VAL-DE-SÉE. — Seigneurie en la vicomté d'Avranches. Aveu, en octobre 1402, par Olivier Du Guesclin, comte de Longueville.

VAL-DE-SÉE. — En Avranchin. Dénombrement de divers fiefs et de pièces de terre, en l'étendue de cette seigneurie, par les différents possesseurs.

VAL-DE-SÉE. — Sergenterie mouvante d'Avranches. Hommage, en juillet 1524, par Jean Le Marchand, écuyer.

VAL-DE-SÉE. — Sergenterie en la vicomté d'Avranches. Aveu, en juillet 1458, par Robert Le Botey, écuyer.

Autre en novembre 1501, par Jean Allart.

VALGENCE. — Paroisse de Tirepié, en Avranchin. Aveu en août 1402, par Jean Baudel.

VALGRALON.— En la châtellenie de Sainte-James-de-Beuvron, en Avranchin. Aveu, le 13 mars 1580, par Gilles de Carbonnel.

Autre en juin 1500, par Jean Desloges.

LA VALLÉE. — Vavassorerie mouvante de Mortaing. Hommage le 13 avril 1499, par Guillaume de Luysière, écuyer.

Autre en juin 1508, par Guillaume Mahé, écuyer.

Autre le 20 mars 1538, par Guillaume Mahé, écuyer.

LA VALLÉE. — Vicomté de Mortaing. Aveu le 1er avril 1499, par Guillaume de Luysière, écuyer.

VARENTON ou BARENTON. — Vicomté de Mortaing. Hommage, en septembre 1430, par Jean Carbonnel, chevalier.

VASSEY (ou peut-être plutôt VESSEY). Mouvant d'Avranches. Hommage en août 1451, par Jean de Rouville, écuyer.

VERNON. — Baronie dans le bailliage de Cotentin. Aveu, le 28 avril 1389, par Guillaume Le Soterel.

VIEIL-SUR-LE-LAIR. — Vicomté d'Avranches. Aveu, en octobre 1457, par Olivier Rouxel, écuyer.

Autre en novembre 1484, par Gilles Roussel.

Autre en mai 1501, par Gilles Roussel.

Autre en août 1551, par Thomas Rousseau.

VILLECHIEN. — Mouvant de Mortaing. Hommage, en sep-

Digitized by Google

tembre 1491, par Louis de Vierville, écuyer, à cause de Nicolle de Pontberenger, sa femme.

Villechien. — Fief en cette paroisse. Vicomté de Mortaing. Aveu, en septembre 1393, par Guillaume de Pontbellenger, écuyer.

Autre le 7 mars 1397, par Henri de Crux, écuyer.

Autre le 21 avril 1520, par Nicolle de Pontbellenger.

Villedieu-de-Saultchevreuil. — Mouvant de Coutances et dépendant de Notre-Dame-de-Lisieux. Hommage, en octobre 1453, par l'abbesse.

Autre en novembre 1538, par l'abbesse et ses religieuses.

Villedieu-de-Sautchevreuil. — Aveu, en novembre 1453, par Jeanne Paisnel, abbesse de Notre-Dame-de-Lisieux.

Villequartier. — Forêt. Déclaration d'un droit d'usage en icelle, en février 1488, pour le fief de Sacé, en la baronie de Fougères, par Gilles de Couvran, écuyer.

La Villette. — Mouvant de Sainte-James-de-Beuvron, en Avranchin. Hommage, en septembre 1550, par Louis de Houlme.

La Villette. — Vavassorerie en la paroisse de Sainte-James-de-Beuvron, vicomté d'Avranches. Aveu, en juin 1382, par Hervé de La Fresnaye.

Autre en septembre ou décembre 1456, par Jean Guyton, écuyer.

Autre en octobre 1526, par Jean Le Rogeron.

Vimolière ou Brinolière. — Fief en la paroisse de Tirepié, dans la seigneurie du Val-de-Sée, en Avranchin. Aveu, en novembre 1402, par Michel de Fumanvillier.

Autre le 3 novembre 1402, par Guillaume Le Roy.

Autre le 7 novembre 1402, par Jean Jardin.

Autre le 29 novembre 1492, par Jeannet Coudré.

Virey. — Seigneurie mouvante de Mortaing. Hommage en juin 1484, par François de Scepeaux, chambellan du roi, et surannation du 29 août 1491.

Autre en juillet 1498, par François, sieur de Scepeaux.

Autre le 13 avril 1542, par Jean Gosselin, valet de chambre du roi.

Virey. — Vicomté de Mortaing. Aveu, en février 1393, par Jean, sire de Landevy.

Autre le 10 mars 1485, par François de Scepeaux.

Autre en juillet 1511, par Guy de Scepeaux.

Digitized by Google

LES AVEUX & HOMMAGES

DANS L'ANCIEN COMTÉ DE MORTAIN

Quoique les éléments de nos deux mémoires soient à peu près les mêmes au fond, c'est-à-dire qu'ils reposent sur les mêmes bases des origines féodales de l'Avranchin, cependant ils sont absolument dissemblables en la forme. Le premier indique uniquement les serments de foi et d'hommages rendus pour l'Avranchin, dans son ensemble ; le second, qui se circonscrit sur le Mortainais et sur le comté de Mortain, composé de 99 paroisses (1), entre dans de plus minutieux détails, en précisant les plus notables services que prélevaient les suzerains sur leurs vassaux. Malgré cela, tous reconnaîtront qu'ils ne se répètent que très rarement ; et qu'au contraire, ils se provoquent l'un l'autre dans un intérêt réel et qu'ils se servent réciproquement de justification. Nous avons eu la curiosité de compter combien d'actes pouvaient se retrouver mentionnés dans nos deux études : nous n'en avons trouvé que douze seulement qui fussent exprimés dans des termes identiques, et une trentaine avec quelques légères modifications. Nous n'avons pas pensé qu'il fut nécessaire de supprimer environ quarante lignes dans l'un des textes ;

---

(1) Ce chiffre de 99 comprenait 72 paroisses pour le Mortainais proprement dit, 15 paroisses pour Tinchebray et 12 autres dans le Cotentin. Toutes réunies elles constituaient l'ensemble du comté de Mortain. — Quant aux fiefs, ils étaient au nombre total de 316, savoir : 121 fiefs proprements dits, 39 vavassoreries et 156 arrière-fiefs. Ils se répartissaient : pour Mortain, 99 fiefs, 35 vavassoreries, 130 arrière-fiefs ; pour le Cotentin, 12 fiefs, 2 vavassoreries, 20 arrière-fiefs ; pour Tinchebray, 10 fiefs, 2 vavassoreries et 6 arrière-fiefs. Archives de la Manche. A. N° 278.

Digitized by Google

de telles coupures eussent été insignifiantes. On verra, dans leur maintien, une preuve de notre respect pour la vérité.

Déjà, dans notre premier opuscule, nous avons indiqué les sources auxquelles nous avons puisé. Ce travail est de pure transcription. Il repose sur les titres des hommages et des aveux rassemblés à la cour des comptes royaux de Paris : ce sont les actes de la chancellerie des souverains.

Naturellement, ils doivent avoir de nombreuses lacunes faciles à expliquer. En effet, les fiefs Normands et particulièrement ceux de l'Avranchin et du comté de Mortain, après être rentrés à diverses reprises entre les mains des rois de France, en furent détachés plusieurs fois pour être donnés par eux, soit à des membres de leurs familles, soit à de vaillants et nobles serviteurs. Ceux-là, substitués ainsi à la royauté, reçurent directement les hommages et les aveux des gentilshommes qui possédaient les fiefs. Pour ne citer que deux exemples, le roi Charles VI octroya, en 1401, le comté de Mortain à Pierre de Navarre, qui n'eût pas d'héritiers ; plus tard, François Ier attribua ce même domaine en 1529, à la famille de Montpensier, comme conséquence du traité de Madrid, qui stipula la forte rançon du prisonnier de Pavie. Aux Montpensier succédèrent les ducs d'Orléans, qui conservèrent Mortain jusqu'en janvier 1792.

Dès que le comté de Mortain eût des princes particuliers, il leur fallut constituer des archives spéciales pour leur domaine, et ce fut au château ou plutôt dans la forteresse que se trouvèrent réunis désormais les actes des inféodations qui leur étaient dues. Ces archives devinrent bientôt considérables et les employés qui en eurent la surveillance prirent grand soin d'en assurer la conservation. Au XVIIIe siècle, des ordres fréquents furent envoyés du Palais-Royal même, pour leur tenue régulière.

C'est dans ces circonstances que fut formée la collection dont nous avons pu compulser trois forts volumes in-folio, qui ne sont à proprement parler que des transcriptions ou des recueils, par ordre de dates, de tous ces actes des temps anciens. L'un, le principal, est intitulé « *Sommaire du Noble.* » Les deux autres, qui sont les tomes XV et XVII de la série conservée au Palais-Royal, ne contiennent que des copies. Mais le « *Sommaire* »

Digitized by Google

est surtout curieux pour ses analyses des anciennes redevances des tenants de fiefs et des services militaires, auxquels ils étaient obligés. En dehors de cela, il devait y avoir le « *Sommaire du Roturier* » et plusieurs autres volumes formés d'indications historiques de tout genre : mais nous n'avons pu examiner autre chose que les trois infolios que nous signalons.

Avec une excessive bienveillance dont nous tenons à lui renouveler de nouveau notre vive gratitude, M. Le Vicomte de Failly voulut bien nous permettre de prendre connaissance de ces registres, dès l'année 1852 ou 1853. Nous pûmes donc les examiner à loisir, avant qu'il en eut, vers l'année 1863, disposé au profit du département de la Manche, où ils accompagnèrent plusieurs charretées de titres et de paperasses provenant de l'antique domaine de Mortain. Ils y forment l'un des fonds les plus riches de ce grand et précieux dépôt d'archives, qui compte certainement au nom des plus importants de la province (1).

L'ancien chartrier de Mortain, classé sous le titre de Fonds de Failly, renferme 2.000 numéros et plus. Abandonné à son acquéreur par le duc d'Orléans, il était resté sur ses anciens rayons, dans la dernière tour de la forteresse, jusqu'au moment de l'appropriation de l'ancien château pour la Sous-Préfecture. Une partie des titres qui le composaient, avait été remis à M. de Pracomtal, comme pouvant se rattacher au domaine de Mortain, c'est-à-dire notamment à la forêt de la Lande-Pourrie, qui en était la plus notable dépendance.

C'est donc à l'aide de ces documents que nous avons constitué notre deuxième mémoire. Certainement notre analyse est souvent bien sommaire, et cependant elle énonce dans beaucoup de nos articles les faits saillants qui dominent. Du reste, pour qui voudra étudier plus à fond nos éléments, il pourra toujours en reconstituer l'ensemble, puisque l'original du « *Sommaire du noble* » est aux archives de Saint-Lo, classé dans la série A, n° 288, où il forme un volume de 276 feuillets (552 pages) in-folio, écrits au XVIII[e] siècle (2). Mais nous le répétons,

---

(1) Sauvage. *Ligue dans le Mortainais*, 1885, p. 6 et suiv.
(1) Dubosq. Inventaire des Archives de la Manche, t. I[er].

Digitized by Google

nous ne donnons qu'un résumé succinct d'un texte qui lui-même est une étude d'un sujet déjà présenté en raccourci, puisqu'il résume un ensemble d'au moins dix-sept volumes ou registres in-folio renfermant des copies d'actes *in-extenso*.

Déjà, dans le préambule de notre premier mémoire, nous avons dit que les serments de foi et d'hommages se renouvelaient à chaque changement du suzerain, aussi bien qu'à la mutation de chacun des vassaux. Il en était de même des aveux. Que ce fût à l'occasion de décès, de donations entre vifs ou d'aliénations, peu importait. Les formalités de ces actes devenaient dès lors exigibles, et pendant toute la durée de la féodalité, c'est-à-dire pendant dix siècles, — de l'an 800 à 1800, — les suzerains y tinrent la main.

Entrons dans quelques détails :

L'hommage, qui comportait toujours le serment de fidélité, se faisait autrefois avec un certain appareil de solennité. Le vassal devait le faire en personne, et il l'accomplissait nu-tête, sans épée et sans éperons. D'après la coutume de Paris, il devait de plus mettre un genou à terre.

Ce qui en constituait l'importance, dans l'acte qui en était ensuite rédigé, c'était la spécification du fief servant, et la déclaration de la qualité auquel il était tenu. La prestation du serment et de l'hommage, purement honorifique, devait être accompagné de l'acquittement des droits pécuniaires auxquels donnait ouverture la mutation qui venait de s'opérer dans la propriété du fonds du fief au profit du nouveau tenancier. En un mot, dans le langage vulgaire, ce droit fiscal était ce qu'on appelait pour la royauté *le droit de joyeux avenement*. Le refus de paiement, ou le simple retard dans l'acquittement de la prestation, entraînait après l'expiration du délai dit de « souffrance, » pour le vassal, la contrainte par la saisie féodale de son fief. Sous la féodalité, la question d'argent fut toujours plus tenace que la question d'honneur.

Quant à l'aveu, le vassal était tenu à le donner dans les quarante jours qui suivaient sa réception par son seigneur à foi et hommage. L'acte en devait énumérer, non seulement l'indication du fief principal, mais encore celle des fiefs qui étaient soumis à celui-ci en arrière-fiefs, aussi bien qu'en dépendances de toute nature, même roturières, avec l'indication

Digitized by Google

par doit et avoir des revenus et des charges de chacun d'eux.

Pour tout dire, la question de l'hommage et de l'aveu était en quelque sorte la base fondamentale du régime de la féodalité constituée par Charlemagne, qui fut l'un des plus grands législateurs que le monde ait produit. Son système, du reste, avait le sol pour base, et la répatition dans une équitable mesure des produits du fonds terrien. Il est certain que le grand empereur eut une influence considérable sur la civilisation, et que son œuvre fut considérée comme un bienfait : ses lois et ses capitulaires sont encore cités comme des modèles.

Que les frondeurs aient critiqué ses moyens, peu importe, s'ils étaient bons. La perception de l'impôt fiscal a, dans tous les temps présenté des difficultés ; aussi, quand il exigeait des redevances en nature, il savait en obtenir la rentrée avec plus de sûreté qu'au moyen d'un numéraire qui était fort rare, aux origines du moyen-âge.

Ce qui ressort à nos yeux surtout de notre observation, à propos des hommages et des aveux qui provoquaient toujours, à des périodes presque régulières dans le cours de chaque siècle, l'occasion pour le trésor de prélever un impôt sur la propriété, c'est la création par Charlemagne de ce droit de mutation que notre régime contemporain à su conserver et s'approprier avec raison. Il était abusif certainement de l'exercer tant du chef du suzerain que de celui du tenancier réel ; mais il était assurément bien légitime et bien naturel. Personne, à peu près, ne sait que c'est jusqu'à Charlemagne qu'il faut en faire remonter l'origine, et l'on ignore que notre législation a ainsi conservé intact quelqu'un des vestiges de la féodalité, ce qui nous autorise à répéter l'axiome : il n'est rien de nouveau sous le soleil.

HIPPPOLYTE SAUVAGE.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES FIEFS DU COMTÉ DE MORTAIN

Ou Indices généraux des mouvances nobles des biens tenus en aumônes du comté de Mortain, c'est-à-dire des marquisats, comtés, baronies, parties de baronies, fiefs de hauberts, parties de hauberts, vavassoreries ou aînesses prétendus tenus noblement du comté de Mortain.

(Manuscrit des Archives du département de la Manche, fonds de Failly, A. n° 288)

CHAPITRES I. — SERGENTERIES

I. — Sergenterie de Boussentier ou Bonsentier

Hommage le 12 juin 1499, par Robert de Verdun, écuyer.

Aveu le 6 février 1385, par Jean de Parigny.

Charte de Navarre, 1401. Le même possède cette sergenterie.

Aveu le 23 juillet 1489, par Jean Herbert, dit d'Assonvilliers, écuyer, à cause de Jeanne de Semilly, sa femme.

Autre en 1499, par Robert de Verdun, écuyer.

Le 23 mars 1727, un arrêt du Conseil du duc d'Orléans supprima cette sergenterie, en échange d'une rente annuelle que M. de Thoury de Roullours s'engagea à verser au comte de Mortain.

Cette sergenterie était celle qui prenait le nom de sergenterie de la forêt de Lande-Pourrie. Elle procurait certaines faveurs au gentilhomme qui la possédait. L'aveu de 1385 signale le droit de la moitié de la *dextre épaule de chacun cerf pris en ladite forest ;* le droit de prendre et avoir la moitié de la *senestre épaule*

Digitized by Google

de chacune beste rouge prise à chasse en icelle forest ; le droit de dîner aux dépens du roi, *toutes fois que l'on taxe les exploits et amendes* de la Lande-Pourrie ; et encore le privilège de *faucher le lendemain que le roi a fauché ès landes fauchables* de cette même forest.

En retour, il devait le *service à cheval avec arcs et saites ou seiete à valet sous ses ordres,* en la forêt, afin d'y poursuivre et prendre les malfaiteurs.

Avec le sergent de l'épée, il était également tenu à lever les *corps des gens* meurdris (tués par meurtres), *quand il m'est faict à scavoir.*

« Il devait, en outre, chasser et prendre les loups, soit à » pièges ou autrement, et de chacun doys avoir et cueillir, » disait-il dans ses déclarations, sur les habitans et prochains » de là où il est pris, 20 sols tournois et pour chaque » piège neuf 5 sols tournois. » C'était au tenant de cette sergenterie qu'incombait l'obligation de prendre, chaque année, à ses propres frais, en Lande-Pourrie, *un cerf portant dix cors ou plus, au temps d'entre la Sainte-Croix, en may et la Sainte-Croix, en septembre, et iceluy bailler et livrer au Révérend Père en Dieu, Monsieur l'Evesque d'Avranches, pour la dixme des venaisons de la forêt.*

De cette sergenterie dépendaient 100 acres de terre, en la paroisse de Ger, et le Moulin-Fouleur et à draps de Mortain, situé sous le château.

2. — *Sergenterie Corbelin*

Cette sergenterie comprenait 28 paroisses. Elle percevait les émoluments d'exécution de tous les ajournements et exploits sur tous les hommes de son étendue. Elle devait prendre, à titre de perception, le premier pain que mettaient en vente les boulangers, le jour de la foire fleurie, au lieu de S. Hilaire-du-Harcouët.

Aveu, le 15 juin 1392, par Nicolas Corbelin, bachelier ès lois.

Autre, le 20 octobre 1564, par Denis de Bordes, écuyer, s^r^ de Marcilly.

Digitized by Google

3. — *Sergenterie d'Oissey*

Seize paroisses dépendaient de cette sergenterie.

Les divers actes qui la concerne énumèrent certaines clauses fort curieuses.

Aveu, le 2 novembre 1390, par Guillaume d'Oissey.

Autre, le 17 avril 1491, par Jean d'Oissey, chevalier, seigneur d'Oissey.

Autre, le 5 mai 1711, par Nicolas Cholois, écuyer.

« Ay droit, disaient ces seigneurs, toute fois et quantes qu'il » y a mutation d'abbé, en l'abbaye de Savigny, d'avoir un che- » val le meilleur de l'étable, après que le nouvel abbé a choisy » ou faict choisir un de ceux qui sont demeurés en lad. abbaye » de l'abbé de lors derrain décédé. De plus, il était dû au pos- » sesseur de la sergenterie, par l'abbaye, treize pots de cer- » voise le jour de caresme prenant, et un pain par chacun des » boulangers et des marchands qui étalaient au circuit et enclos » de l'abbaye, aud. jour de *caresme prenant* ». Chaque année, il pouvait prelever aussi 10 sols sur la coutume du prieuré de Buais, au jour de la fête de Sainte-Anne, et se faire donner à dîner, pour lui, ses serviteurs, chiens et *oiseaux*. A la foire de Sainte Anne, aussi bien que dans toute l'étendue de sa sergenterie, il prelevait deux pots, à son choix, sur chaque charretée de pots qui y était vendue ou étalée, parcequ'il était obligé d'y faire *la garde et police, pour prendre les malfaiteurs, si aucuns s'y en trouvait*. Au Teilleul, également, lors de la foire Saint Georges, il percevait la coutume de toute la vaisselle *d'airain, d'étaim, de bois et de fer* qui s'y trouvait étalée, et à défaut de paiement, *les prendre à forfaiture*. « De plus, s'il y avait mar- » chands pottiers demeurant au teilleul, ils étaient sujets à » m'en fournir pour mon user et provision à ma maison dudit » lieu d'Oissey. Item, disaient enfin les déclarants, ay droict » de chasser ou de faire chasser à cris et à cor, par toute ma » sergenterie, réservé le droict des gentilshommes en leurs » domaines et garennes. »

4. — *Sergenterie Martin*

Un membre de fief, nommé La Grantrie, ou Langottière, assis à Saint Barthelemy, était annexé à la sergenterie Martin,

Digitized by Google

qui comprenait quatre paroisses : Cherencé le Roussel, Le Mesnilgilbert, Reffuveille et Montigny.

D'après son aveu, du 21 juillet 1395, Jean Martin devait *garder l'huis et faire les appeaux de la cohue de Mortain toutes fois que l'on y fait pleds et assises ;* c'est à dire, qu'il devait veiller à la tenue des audiences, et faire l'appel des causes à toutes les audiences des tribunaux de Mortain, en un mot y remplir l'office d'huissier.

5. — *Sergenterie de Mortain, ou Halley*

Désignée spécialement sous le nom de Sergenterie de l'épée de Mortain, elle se trouvait assise, tant en la ville de Mortain, qu'aux paroisses du Rocher, de Bion, de S[t] Jean du Corail, de Romagny, et sur les *novalles* de la forêt de Lande Pourrie. Son sergent avait l'obligation de conduire chaque année le clergé de l'Eglise collégiale en vingt quatre processions, *marchant devant iceluy*. De plus, il devait faire *comparence* (c'est-à-dire assister en personne) à toutes les fêtes solennelles de l'année, en la collégiale, pendant la grand messe et aux processions, tenant *en sa main, son épée toute nue* (hors du fourreau) *ou sa masse sergeantale ; afin de notice et signification de ce que lad. église a esté erigée par le comte de Mortaing*. Remarquons ici que, d'après Brussel, une vingtaine des principales villes de la Normandie jouissaient aussi des privilèges de la juridiction de l'épée.

Le chapelain de la chapelle de Saint Denis, à Romagny, une ancienne léproserie, lui payait annuellement 10 sols pour la foire Saint Denis. De même, il recevait du doyen de la collégiale une pareille somme de 10 sols, pour la foire de S[t] Pierre de Juvigny ; le tout devait être prélevé sur les deniers de ces foires.

C'était le sergent de Mortain qui devait notifier de préférence à tous autres les exploits de tous les mandements *royaux et des cours souveraines* destinés aux habitants de la vicomté de Mortain. Son chauffage lui était fourni franchement sur les bois de Lande-Pourrie.

Aveu fut rendu de la sergenterie de Mortain, le 6 février 1383, au garde de la Prévôté de Paris, conseiller du roi. Jean Fermin, sieur d'Argouges, et Gabriel de Fontenay, écuyer, à

Digitized by Google

cause de sa femme, en firent hommage et prêtèrent serment de fidélité, le 22 août 1565, au mandataire du duc de Montpensier, délégué par lui suivant lettre datée de S[t] Jean de Luz, le 10 juillet précédent.

6. — *Sergenterie Roussel*

Nommée également Sergenterie du Val de Sée, elle était assise en les vicomtés de Mortain et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, où elle reportait effectivement les deux paroisses de Beauficel et de Perriers en Beauficel. Elle devait son *office à la sergenterie du Pleds de l'Epée de Mortain*, c'est-à-dire, croyons-nous, qu'elle lui devait son concours en cas d'empêchement de celle-ci.

Hommage, en 1565, entre les mains du délégué du duc de Montpensier, par Jean d'Auray, écuyer, seigneur de la Tourelle, et par Jean Vivien, écuyer, sieur de Bouffigny.

Aveu le 28 octobre 1390, par Colin Roussel.

En 1401, cette sergenterie était à Guillaume Allard, du chef de sa femme.

Autre aveu, le 20 novembre 1501, par Jean Allard, sieur de la Tourelle.

Autre le 28 février 1584, par François d'Auray, écuyer.

7. — *Sergenterie de Tinchebray*

Aveu le 20 février 1490.

Le tenant de la sergenterie de Tinchebray avait, lui et son compagnon, *la senestre épaule de chacune beste doulée* (frappée à la doule), *qui, par l'octroi du Roy, était prise en la garde de Tinchebray.*

Digitized by Google

CHAPITRE II. — ABBAYES ET GENS DE MAIN-MORTE

Abbaye-Blanche. — La prieure et le couvent de La Blanche, de l'ordre de Citeaux, possédaient plusieurs fiefs, avec divers héritages et des revenus assis sur 19 paroisses de la vicomté de Mortain, sur 11 autres de la vicomté d'Avranches, sur 8 de la vicomté de Vire, sur 5 de celle de Coutances, sur 9 de celle de Carentan, 1 de celle de Bayeux, 8 de celle de Caen et 2 de Domfront.

Notamment, Les Blanches avaient le fief du Neufbourg, avec le patronage de l'église. La cloche du Neufbourg, sur laquelle est inscrit le nom d'Anne de Geraldin, abbesse, est toujours à sa place.

Le domaine du Neufbourg était de 150 acres. Il donnait au couvent le droit de prendre un cerf dans la forêt de Lande-Pourrie. Aveux les 4 décembre 1418, et 27 avril 1580.

Le fief ou baronie de Montfautrel, assis à Saint-Clément, et par extension à Sourdeval, se divisait en deux parties distinctes, le domaine de Montfautrel et l'Entrebois.

Le tenement de Grangeray, ainsi que le Moulin de Haute-Roue au Teilleul.

Abbaye de Grestain. — Ce monastère avait le fief de Saint-Quentin des Chardonnets, en la vicomté de Mortain.

Aveu, le 10 juin 1499, par Guillaume d'Escalles, abbé de Notre-Dame-de-Grestain.

Abbaye de Lonlay. — L'abbaye de ce nom exerçait certaines franchises en la forêt de Mortain.

Abbaye de Luzerne. — L'abbé et le couvent de La Luzerne, de l'ordre de Prémontré, avaient le patronage de l'église de Reffuveille, qui était desservie par des religieux du monatère.

Aveu du 24 mai 1419.

Abbaye de Marmoutier. — La charte de Navarre, de 1401, s'exprime ainsi au sujet de Marmoutier : « Article 611. Les » escoliers de Marmoutier, étudiants à Paris, ont et tiennent,

Digitized by Google

» en la vicomté de Mortaing, le fief de Saint-Cyr-du-Bailleul, » assis en la paroisse de ce nom. »

Abbaye de Montmorel. — Montmorel avait plusieurs biens et revenus dans les paroisses du Mesnilozenne, de Marcilly, de Brecey, de La Boulouze, et de Ducey, au comté de Mortain.

Prieuré de Moutons. — 300 acres de terre avaient constitué la fondation du temporel du prieuré de Moutons. Quatre métairies en dépendaient à Saint-Clément, ainsi que le petit fief du Bois Harac, en la paroisse de Sourdeval, et quelques rentes au Mesnilthébault. Les titres de Moutons avaient été anéantis par un incendie.

Aveux le 21 janvier 1576, et le 11 juin 1577.

Abbaye du Plessis-Grimoult. — Le prieur et les religieux du couvent de Saint-Etienne du Plessis-Grimoult avaient reçu de Guillaume de Saint-Quentin, le jeune, en 1279, l'aumône du patronage de l'église de Saint-Quentin, offrande qui avait été confirmée par Guillaume de Saint-Quentin, le vieux, probablement son frère aîné.

Deux fiefs lui appartenaient, le Fief-au-Maréchal, en Saint-Quentin, et celui de Saint-Jean-de-Fou-Maheut.

Aveux le 15 juillet 1399 et le 27 juin 1595.

Abbaye de Savigny. — L'article 626 de la charte de Navarre évaluait à 359 livres le revenu que produisait annuellement l'abbaye de Savigny, au domaine du comte de Mortain.

Chapelle de la Madeleine. — De la chapelle de la Maladrerie de la Madeleine, non loin de la ville du Teilleul, dépendaient cinq pièces de terre nommées les Maladreries de haut et de bas, le pré de la Maladrerie, le champ de la Foire et un bois de haute futaie. La foire de la Maladrerie ou de Saint-Ladre, se tenait dans les champs de ce nom. Les produits de la coutume perçue étaient appliqués à l'entretien de la chapelle.

Une ordonnance fut rendue, le 2 septembre 1608, par M. de Montholon, tuteur de Mlle de Montpensier, afin de revendication des biens usurpés sur la chapelle de La Madeleine. Le bailli de Mortain, dans une enquête du 5 septembre même année, constata que ces biens consistaient dans les cinq pièces de terre ci-dessus désignées, et, le 14 octobre suivant, le procureur du roi en fit opérer la saisie régulière.

Digitized by Google

Collégiale de Mortain. — Dans tous les temps, le chapitre de la collégiale de Mortain a reporté l'honneur de sa fondation à Robert, comte de Mortain, en l'année 1082.

Les aveux du 25 novembre 1575 et du 9 avril 1584, indiquent que le chapitre possédait le fief seigneurial de Saint-Barthélémy, avec le patronage et la présentation à l'église paroissiale; un petit fief à Saint-Jean-de-Fou-Maheut; un membre de fief, en la bourgeoisie du Teilleul, et à Mortain, la maison du Doyenné; de plus, les moulins Le Roi, près le Pont-Bossard, les recettes de la foire de Saint-Pierre, à Juvigny, et diverses rentes.

Le comte de Mortain percevait sur divers membres de la collégiale une contribution annuelle ainsi répartie : Le doyen, 3 sols 4 deniers; le chantre, 120 livres; la prébende du Rocher, 80 livres; celle de Beuseville, 40 livres; du Mesnilgilbert, 40 livres; de Condé, 20 livres; de Reffuveille, 20 livres; de Montigny, 30 livres; de Virey, 40 livres; de Husson, 30 livres; de Touchet, 7 livres; de La Mancellière, 4 livres 10 sols; de Gorron (1), 60 livres; du Fresne, 25 livres; de Saint-Pierre-de-Tinchebray, 20 livres; et Notre-Dame-de-Tinchebray, 25 livres.

La cure de Mortain ne remontait qu'à l'année 1615. Elle avait été créée, par lettres patentes du 11 mars 1615, délivrées par François, cardinal de Joyeuse, tuteur de Mlle de Montpensier, qui l'avait formée en l'affectant à la prébende de Notre-Dame-de-Tinchebray. Jusque-là, la cure avait été desservie par un simple chapelain, et le titre nominatif de curé existait alors depuis quatre-vingt ou cent ans à peine. Depuis cette dernière époque, le chœur de l'église était affecté au chapitre, et l'autel curial se trouvait en dehors de cette enceinte, adossé à droite, à la grille du chœur (2). Le comte de Mortain donnait les *provisions* à toutes les dignités et prébendes de la collégiale, tandis que la désignation de la cure était au chapitre.

L'Ermite de Rancoudray. — Edifiée sur le territoire de la

---

(1) Cette prébende était *théologale et préceptoriale*, c'est-à-dire que son titulaire devait spécialement s'occuper de prédication et diriger les études scolaires.

(2) Affirmations de plusieurs témoins oculaires.

Digitized by Google

paroisse de Notre-Dame-des-Landes, qui depuis bien des siècles et actuellement encore n'est plus connue que sous le nom de Saint-Clément, et dotée par les Avenel, barons des Biards, qui avaient déjà fondé l'Hôtel-Dieu de Mortain, la chapelle miraculeuse de Notre-Dame-de-Rancoudray fut par eux aumônée aux religieuses du prieuré de Moutons, qui en eurent la présentation dès les débuts du XIII^e^ siècle ou vers la fin du XII^e^.

En l'année 1225, au mois de juin, Philippe, comte de Mortain et de Boulogne, oncle du roi Saint-Louis, prit même cette chapelle sous sa protection, et voulut présenter lui-même à Guillaume, évêque d'Avranches, le clerc Bullot, auquel les *nonains* de Moutons en avaient fait don (1).

Le domaine de la chapelle de Rancoudray, composé de 300 acres de terres enclavées dans la forêt et dans la paroisse de Notre-Dame-des-Landes, et connu sous le nom d'aumône de Rancoudray, formait trois fermes distinctes, les Champs-Chevrel, le Haut et le Bas-Rancoudray.

Dans la chapelle, à l'autel, est une statue en pierre, qui remonte au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle : elle représente la Sainte-Vierge soutenant Notre-Seigneur Jésus-Christ, mort sur ses genoux : c'est une *Mater dolorosa*.

Aveu rendu au roi François I^er^, le 24 février 1546.

Le 26 janvier 1666, la chapelle *de Beatæ Mariæ Pietatis vulgo Rancouldray*, vacante par la mort de Clément Ledru, prêtre, fut donnée par Mgr l'évêque d'Avranches à François Coinard, conseiller et aumônier du roi (Regis à consiliis et eleemosinis), fils de noble Etienne Coinard, conseiller du roi à son parlement de Paris. Signé de Guillebert, *vicarius generalis* (2).

HOPITAL DE COURVAL. — C'était probablement une commanderie du Temple. Nous n'en connaissons pas le siège, mais l'hôpital de Courval avait quelques rentes au Fresne-Poret, à Rully, à Saint-Pierre-de-Tinchebray et à Saint-Cornier.

HOPITAL DE MORTAIN. — Fondé au XII^e^ siècle, par les barons des Biards, les Avenel, l'Hôtel-Dieu se trouvait en

---

(1) Copie fort ancienne des archives de Mortain.

(2) Minutes de l'ancien évêché d'Avranches ; registres originaux du presbytère de Saint-Gervais d'Avranches.

Digitized by Google

contrebas de la façade de l'église de Mortain, là où sont actuellement les dépendances de l'hôtel de la Poste. Il y avait une chapelle dans laquelle, en 1488, l'évêque d'Avranches voulut administrer les sacrements mineurs et les ordres de la prêtrise à ses clercs (1).

En 1839, on trouva sous le sol de cet ancien oratoire plusieurs tombeaux et de nombreux ossements humains.

La vavassorerie de Maisoncelles, en Saint-Clément, dépendait de l'Hôtel-Dieu.

Hopital de Villedieu. — La Commanderie de Villedieu, en la vicomté de Mortain, y possédait quelques rentes, notamment aux Chéris.

La Cure de Montjoie. — Le baron de Saint-Pois partageait le patronage de la cure de Montjoie avec le prieur de Sainte-Barbe.

Prieuré des Biards. — Il s'étendait aux paroisses des Biards et de Landelle.

Le prieur possédait partie d'un fief, sans autre indication, d'après l'article 619 de la charte de Navarre.

Aveu le 26 février 1551, par Jean de Charbes, prieur des Biards.

Autre le 26 octobre 1583, par Jean de Brecey, seigneur et patron d'Isigny, Montigny et Le Mesnilamelant, chevalier de l'ordre du roi.

Prieuré de Buais. — Il est mentionné à la charte de Navarre, sous l'article 622 : « Le prieur de Sainct Paer de Buays. »

Prieuré de Marcilly. — En 1401, le prieur de Marcilly tenait le fief de la Guitonnière. Aveu de ce fief de la Guitonnière, assis en Saint-Patrice-du-Teilleul, par François Quentin, prêtre et prieur de Marcilly, en mai 1594.

Prieuré du Rocher. — Fondé en 1082, au faubourg de Mortain, le prieuré de Sainte-Marie-du-Rocher avait le patronage des églises de Saint-Eloy-du-Rocher, de Saint-Pierre-de-Bion, de Notre-Dame-de-Romagny, de Notre-Dame-de-Touchet, de Saint-Martin-du-Mesnilrainfray, de Notre-Dame-

(1) Sauvage. Recherches historiques sur Mortain, p. 110.

Digitized by Google

de-Juvigny, de Saint-Brice-de-Landelle, de Saint-Martin-de-Landelle, au diocèse d'Avranches, et de Saint-Cosme et Saint-Damien-de-Roncey, en l'évêché de Coutances. Le prieur devait *vestir, nourrir et alimenter cinq religieux et faire aumosne générale une fois la semaine*. Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Saint-Martin-de-Marmoutier.

L'église prieurale, dont il ne subsiste plus qu'une faible partie, se trouvait partagée en deux divisions : le chœur était occupé par les religieux, et la nef, dans laquelle se trouvait l'église de la paroisse du Rocher, était aux paroissiens.

L'hôpital civil et militaire de Mortain occupe actuellement les emplacements de l'ancien prieuré du Rocher.

Aveux le 16 juin 1553 et le 14 novembre 1579, par Jacques de Morry, prieur couventuel.

Prieuré de Saint-Hilaire. — Les bâtiments du prieuré de Saint-Hilaire existent encore en partie. Ils sont sur les bords de la rivière d'Airon, en contre-bas de l'ancien château et de l'ancienne église prieurale. C'était un prieuré dépendant de Saint-Benoît-de-Fleury-sur-Loire. Au mois de mai 1263, il y eut transaction entre l'abbé de Fleury et Fralin Malemains, seigneur de Saint-Hilaire, au sujet du prieuré de Saint-Hilaire. Nous en avons un vidimus, daté de 1530.

Renault des Preys, prieur de Saint-Hilaire, en fit hommage et prêta pour lui le serment de fidélité, en 1485.

Prieuré d'Yvrande. — Le roi d'Angleterre Henri II fonda au XII[e] siècle ce prieuré, sur les confins de sa forêt de Lande-Pourrie, et en donna la direction aux religieux du Plessis-Grimoult, au diocèse de Bayeux. Il le dota généreusement, car il voulut qu'il fut constamment occupé par sept chanoines envoyés par l'abbaye. Entre autres, il leur donna dans la vicomté de Mortain un fief noble du nom de Val-de-Préaux, ainsi que des franchises importantes dans sa forêt de Lande-Pourrie. Son fils Richard-Cœur-de-Lion offrit même à l'abbaye, par charte, le patronage de l'église de Saint-Martin-de-Ger.

Digitized by Google

CHAPITRES III. — LES FIEFS ARRIERE-FIEFS ET SOUS-ARRIÈRE-FIEFS

TENUS DU COMTÉ DE MORTAIN

1. — Paroisse de Barenton

Le Haut-Boussentier. — Demi-fief. En 1401, possédé par Fralin de Combray, chevalier.

Aveu le 23 juin 1489, par Jean Herbert, *alias* d'Assonvilliers, à cause de Jeanne de Semilly, sa femme.

Autre le 6 février 1728, par François de Thoury, écuyer.

Manoir, chapelle, colombier.

Le Bas-Boussentier. — Foy et hommage en 1565, par Marguerin d'Oissey, écuyer.

Autre le 6 février 1728, par François de Thoury, écuyer.

Ce dernier avait réuni les deux fiefs de Boussentier.

Le 24 octobre 1613, Jacques d'Oissey et Melchior de La Vieuville, seigneurs du Haut et du Bas-Boussentier, obtinrent un arrêt de la table de marbre du Palais, à Paris, au sujet des franchises de ces deux fiefs.

Boussentier. — Quart de fief. Hommage le 8 mai 1486, par Robert de Verdun, écuyer.

Autre le 10 juillet 1516, par Charles de Verdun, écuyer.

Barenton. — Quart de fief. Tenu en 1401, en parage entre Hue de Montmorency, chevalier, seigneur de Beaumont, du chef de Jeanne de Harcourt, sa femme, et Colart d'Estouteville, du chef de Marie de Harcourt, son épouse. Ce dernier est patron de l'église paroissiale.

La Fillolaye. — Quart de fief de haubert. Pour nous, la Fillolaye et Barenton, ci-dessus indiqué, ne forment qu'un seul et même fief.

Aveu le 6 septembre 1399, par Jean d'Orenge, écuyer, à cause de Jeanne de Chassegué, sa femme. Il y a une chapelle et un moulin fouleur à La Fillolaye.

Digitized by Google

En 1500 et 1501, ce domaine est possédé par Florentin Girard, qui en 1519, en rendit compte au roi.

Le 29 août 1689, arrêt du parlement de Paris, rendu entre Louis de Gouvets, chevalier, seigneur de Clinchamp, et de la Grande portion de Barenton, Claude des Gruel, sieur de Thouvois et de Barenton, le duc d'Orléans, et Odet de Harcourt, marquis de Thury, au sujet des lettres-patentes obtenues par de Gouvets, en juin 1638, portant érection de deux foires au bourg de Barenton, l'une le 3 février, l'autre le 9 septembre de chaque année et droit de marchés le vendredi de chaque semaine. De Gruel poursuivait, de son côté, l'entérinement de lettres-patentes du mois de juin 1614, portant aussi établissement de deux autres foires, au même bourg de Barenton, le lundi de la Passion et le 31 août de chaque année, avec droit de marché le lundi de chaque semaine. Les deux seigneurs des deux fiefs de Barenton rivalisaient de zèle au profit de la contrée.

Le 16 décembre 1714, vente par François Le Verrier, chevalier, seigneur de Thoville, à Charles-François de Verdun, écuyer, seigneur de Passais, du fief de la Fillolaye, relevant du 2e fief de Barenton.

Boudé. Huitième de fief.

Louvigny. — Vavassorerie. Aveu, le 26 janvier 1404, par Jean de Chevrier.

Il devait *l'aide à vicomte*, et au terme de la Pentecôte, vingt jours de garde à la deuxième porte du château de Mortain.

Autre, le 15 juin 1500, par Guillaume de Vauborel, écuyer, à cause de Agnès Danguy, sa femme. Il était obligé à 20 jours de service *d'est*, à la deuxième porte du château de Mortain.

Manoir.

Autre, le 11 juin 1524, par Jean de Vauborel, fils d'Agnès Danguy, pour lui et son frère puîné.

Autre le 10 janvier 1584, par Julien et Gilles de Vauborel.

La Hativellière. — Vavassorerie. Foi et hommage, le 16 avril 1728, par Charles-François de Verdun, écuyer, seigneur de Passais et de Barenton.

La Pavinière. — Vavassorerie tenue sous le fief de Louvigny.

Digitized by Google

Le 24 juin 1644, vente par François de Vauborel, écuyer, seigneur du Domaine, à Louis de Gouvets, baron de Clinchamp, seigneur de Barenton.

Le vendeur retint notamment le droit de *chasser avec arquebuse*, lui et ses enfants pendant leur *vie durante*, sur les terres de la vavassorerie.

Aveu, le 16 avril 1728, par Charles-François de Verdun, seigneur de Passais.

La Pouardière. — Vavassorerie. Le 27 juin 1644, vente par François de Vauborel, sus-nommé, au même Louis de Gouvets, chevalier de l'ordre du roi, baron de Clinchamp. Il réserve encore les droits de chasse et de pêche.

Hommage, le 16 avril 1728, par Charles-François de Verdun.

2. — *La Basoge*

Huitième de fief de haubert, tenu du fief de Husson.

Aveu le 6 septembre 1399, par Jean d'Orenge, du chef de Jeanne de Chassegué, sa femme.

Autre le 14 avril 1499, par Gilles Carbonnel, écuyer.

Autre le 16 décembre 1506, par Gilles Carbonnel, chevalier.

Hommage le 8 juin 1520, par Gabriel Carbonnel, écuyer.

Autre le 26 mai 1565, par Guillaume Sauvé.

Les Cours. — Fief dépendant de celui de la Basoge.

La Jobetière. — Vavassorerie tenue du fief de Fontenay.

3. — *Bellefontaine*

Fief dépendant selon les uns de Martigny, selon d'autres de la baronie de Saint-Pois. La charte de Navarre le classe comme fief entier, sous la tenue de Martigny. Le patronage de l'église y était attaché.

Aveu en 1490, par Jean Allard.

Bellefontaine. — Vavassorerie sous la dépendance du précédent.

Digitized by Google

4. — *Les Biards*

Baronie. — Hommage le 7 juillet 1450, par Guyon des Biards, écuyer.

Autre le 17 mars 1474, par Guy des Biards.

Autre le 14 août 1490, par Jean de Tardes, écuyer, échanson du roi.

Autre le 31 juin 1516, par Nicolas de Mouy, chevalier, sieur de Chinon, du chef de Françoise de Tardes, sa femme.

Aveu le 3 mai 1380, par Guillemette Avenel.

Autre le 28 avril 1389, par Guillaume Le Soterel.

Autres le 11 septembre 1452 et le 3 mars 1462, par Guy des Biards.

Autre le 25 juillet 1490, par Jean de Tardes, échanson du roi, baron des Biards, à cause de Françoise des Biards, sa femme.

Autre le 2 juin 1584, par François Du Parc, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur des Crenais et baron des Biards, à cause de Marie Le Provost, sa femme.

De la baronie des Biards dépendaient les fiefs suivants :

1° Un demi-fief à Isigny : 2° un sixième de fief à Isigny et Parigny ; 3° un quart de fief à Parigny ; 4° un quart de fief au Mesnilard ; 5° un tiers de fief à Heussé ; 6° un demi-fief en la paroisse des Landes, qui doit être celle de Saint-Clément, près Mortain ; 7° la vavassorerie du Planty ; 8° la vavassorerie de Digny, située à Marcilly ; 9° portion du fief de Montgotier ; 10° le demi-fief de Vezins ; 11° Le sixième de fief du Bois-Philippe, à Isigny ; 12° un quart de fief à Parigny ; 13° un tiers de fief à Heussé ; 14° un quart de fief au Mesnilard ; 15° le Fief-Libor, vavassorerie à Heussé ; 16° le quart de fief de haubert de Marcilly ; 17° une vavassorerie à La Boulouse ; 18° un tiers de fief à Chalandré ; 19° le quart de fief nommé Montchovet, à Chalandré ; 20° une franche vavassorerie à Chalandré ; 21° le demi-fief d'Oissey, au Teilleul ; 22° un sixième de fief, au Tourneur, vicomté de Vire ; 23° la vavassorerie de La Fresnaye, aux Chéris ; et 24° le sixième de fief Es Avenaux, en la paroisse de Croisille.

Le baron des Biards devait un chevalier armé toutes les fois

Digitized by Google

qu'il plaisait au roi de réclamer ses services. Aux Biards, il avait *motte et château*, dans lequel il avait *guet et garde pour ses hommes et tenants*. Il était le patron de l'eglise paroissiale et de la chapelle de son château ; de plus, il avait la présentation de la chapelle Saint-Michel, en l'église de Mortain.

Aux Biards, chaque mardi de la semaine, se tenait un marché aussi bien qu'une foire, tous les ans, au jour de carême prenant. Chaque année encore, le baron avait les droits d'une seconde foire, qui se tenait le jour Saint-Louis, *en la ville de Marcilly*. Enfin, il se trouvait exempt de toute comparence aux grands jours des eaux et forêts du comté de Mortain. Lui-même avait sa justice et sa juridiction.

La Masure. — Vavassorerie assise aux Biards et relevant du comté de Mortain.

Hommage le 24 novembre 1485, par Guillaume de Verdun, écuyer, à cause d'Elisabeth Le Soterel, sa femme.

Autre le 17 décembre 1700, par François Benoist.

Vente le 8 février 1572, de cette seigneurie, par René de Verdun, sieur de la Masure, à Jean de Verdun, écuyer, sieur de la Chaperonnière, son frère.

Chacun des sous-tenants de cette vavassorerie devaient 3 deniers d'offrande à Noël, à la messe de minuit, à celle de point du jour et à la grand'messe paroissiale, soit un denier à chacune de ces messes.

5. — *Bion*

La Gandonnière. — Vavassorerie. Aveu le 21 mars 1549, par Charles Mallet, écuyer.

Autre le 27 février 1584, par Hilaire Mallet, écuyer.

Contenance 17 acres. Droits de franchises en la forêt de Mortain.

Moissey ou La Mangentière. — Vavassorerie. Hommage en 1565, par Jean Doynel de Montecot.

Autre le 22 mars 1728, par Guillaume et Jean-Baptiste de Beaumont, frères.

Aveu le 26 avril 1394, par Henri de Moissey, écuyer.

Autre le 27 novembre 1565, par Jean Doynel, écuyer, sieur de la Saucerie, de Montecot et de Moissey.

Ce fief était assujetti au service *d'ost* pendant 7 jours et une

Digitized by Google

nuit, au *Pont-Geslin, à Mortain, avec armes et harnois, ainsi qu'à tous autres guets et garde au château de Mortain.* Il avait droit de prendre en la forêt de Lande-Pourrie *bois brisé et volé*, c'est-à-dire abattu par le vent.

Le Moulin de Chavignoles, en Bion.

6. — *La Boulouse*

La Boulouze. — Huitième de fief, dépendait de la baronie des Biards.

En 1401, il était à Guillaume Desloges, écuyer; en 1490, à Jean Desloges; en 1564, à Pierre Desloges; en 1584, au baron des Biards.

La Boulouze. — Vavassorerie. Elle était, en 1401, à Guillaume Desloges.

7. — *Brecey*

L'ensemble du fief de Brecey, tenu par un quart de fief de chevalier, s'étendait à Brecey et à Saint-Médard-de-Cellant.

Foi et hommage le 7 mai 1531, par Julien Damphernet.

Aveu le 24 mai 1494, par Michel de Brecey, écuyer.

Cellant, ou Fief-Crespon. — Huitième de fief en Brecey et Celland.

Foi et hommage en 1518, par Enguerrand d'Argouges, écuyer.

Aveu le 20 juillet 1392, par Jean de Crespon.

Autre le 24 mai 1494, par Michel de Brecey, écuyer.

Du fief de Brecey dépendaient comme vavassoreries à simple gage-plège : 1° La Poupelière, en Brecey; 2° La Bédouinière, en Brecey.

Dans la paroisse de Brecey, il y avait encore les fiefs suivants :

Le Fief de Messire Pierre de Fontenay.

Fougerolles. — Fief tenu du fief de Jautais et de Husson.

Fourcuvettes, ou Source-Cuvettes. — Vavassorerie tenue du fief d'Isigny, et relevant par le fait des Biards, selon le rang hiérarchique.

Girard Vivien, écuyer, dans son hommage, avait reconnu

Digitized by Google

devoir chaque année une paire d'éperons, d'après un acte du 1er mars 1528.

Jautais. — Demi-fief en Brecey.

Aveu le 28 avril 1389, par Guillaume Le Soterel.

Autre le 11 septembre 1452; celui-ci fut rendu, par son possesseur, à Guy, baron des Biards.

Virey. — Demi-fief situé à Brecey. En 1401, il était tenu en *parage* par Jean de Virey, avec Colin Le Nouvel, seigneur de Brafais. Ceux-ci en firent l'hommage à Guillaume Le Soterel, à raison du fief de Jautais.

La Planche. — Vavassorerie. En la même année 1401, elle était à Jean de Virey.

Une autre vavassorerie, sise en Brecey, relevant de Virey, et pour laquelle Jean de Virey fit hommage à Samson de Saint-Germain, écuyer. La Planche fut aussi à Jeanne de Neuville.

Verdun. — Franche vavassorerie en Brecey. Colin de Verdun en fit hommage à Guillaume Le Soterel, vers l'an 1401.

Fougerolles. — Demi-fief à Brecey. Il était tenu par Guillaume Allard, écuyer, sous la dépendance de Guillaume Le Soterel, à raison de Jautais.

Le Fief de l'Isle, en Brecey.

Meigney. — Fief situé à Brecey, appartenant à Jean de Meigney, en 1473.

La Tourelle. — Huitième de fief, sis à Brecey, était en 1393 à Guillaume Allard. En 1401, la charte de Navarre l'inscrit au même possesseur comme l'ayant toujours, et, en 1560, il était à Jacques d'Auray, écuyer.

8. — Brouains

Féodalement, le fief de Brouains dépendait de celui de la Touche-Boissirard, en Fontenay-le-Husson.

9. — Buais

Les Mazures de Buais, ou Les Quatre Mazures. — Fief duquel dépendait le patronage de l'église paroissiale de Buais,

Digitized by Google

qui avait été aumôné depuis uue époque fort reculée aux Prieur, couvent et religieux de l'abbaye du Plessis-Grimoult. Mais le seigneur de Buais s'était réservé le titre de patron fondateur de l'église qu'il prenait dans tous ses actes. Par ses inféodations, le même gentilhomme reconnaissait constamment devoir le service *d'ost* au roi, en la compagnie des autres nobles du pays.

Aveu le 4 septembre 1499, par Robert de la Hautonnière, écuyer.

Autre le 24 mars 1538, pai Etienne de la Hautonnière.

Autre le 4 septembre 1565, par Guillaume de la Hautonnière.

Autre le 22 juin 1733, par Nicolas de Géraldin.

10. — Le Buat

Les divers hommages ou aveux de la vavassorerie du Buat ont été faits.

Le 3 septembre 1394, par Robert du Buat.

Le 3 septembre 1494, par Robert du Buat.

En 1516, par Gilles du Buat.

En 1540, par Jean du Buat, fils de Guillaume.

En 1565, par Etienne du Buat.

Enfin, en 1700, par Pierre du Buat.

Il est à remarquer que depuis les origines de comté de Mortain, au XI^e^ siècle, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, une seule et même famille, du nom de Du Buat, a possédé ce fief, dont dépendait le patronage et le droit de présenter à l'église paroissiale. Ce même domaine devait le service *d'ost* au château de Mortain, pendant dix jours.

Louis de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, ratifia, le 8 août 1530, la présentation faite par leur mère, dc la nomination à la cure de Saint-Jean-l'Evangéliste-du-Buat, pendant la garde noble qu'elle avait des enfants mineurs du seigneur du Buat.

11. — Cellant (1)

La Sourdière. — Sixième de fief, situé à St-Médard-de-Cellant. Richard Fleury, écuyer, en possédait le domaine en 1401.

---

(1) Voir pour les fiefs du Grand-Celland leur article détaillé, par M. Alfred de Tesson, dans le Tome XIII des *Mémoires*, p. 325 à 340.

Digitized by Google

Aveu le 14 mars 1393, fait par le même Richard Fleury.

Autre le 12 janvier 1412, par Jean Fleury.

De nombreux aveux successifs, de 1496, 1499, 1505, 1517, 1518, rendus par Pierre Fauquet ou Fouquet, et par Robert Fauquet ou Fouquet, indiquent que ces Fauquet ou Fouquet, avaient pris la place des Fleury.

Ce fief avait les droits de patronage et de présentation à l'église de la paroisse. Ses possesseurs étaient obligés au service d'un homme armé à leurs dépens, *en la garde de la Tour Bouquerel*, au château de Mortain, pendant sept jours, en temps de guerre. En retour, ils étaient quittes du service *d'ost*, qui était celui que les gentilshommes devaient au roi.

La Guérinière. — Vavassorerie et franc-fief, en Cellant, dépendant du précédent.

En 1401, elle se trouvait aux mains de Jean Le Harel.

Foi et Hommage, en 1565, par Jacques Tessor., du Mesnil-Balisson, à Lolif, seigneur de Celland (la Sourdière).

Autres en 1573 et 1583, par Gabriel Tesson, seigneur desdites seigneuries.

Ces actes indiquent la possession par eux des droits de patronage et de presentation au bénéfice de la cure de Cellant.

Le Mesnage. — Vavassorerie en Saint-Médard-de-Cellant, Brecey et Refuveille.

Aveux en 1501 et le 20 février 1564.

Le Domaine de La Cour de Cellant. — Il appartenait anciennement à Messire Guillaume de Cellant, seigneur du lieu. D'après un aveu de 1566, il fut démembré par suite de partage entre filles.

La Riolière. — Vavassorerie. En 1393, elle appartenait à Jean de Baulinges, aîné, héritier de Macé de Valjuas. Plus tard, ès années 1519, 1565, 1576, 1583, elle était à Jean de Juvigny et Hervieu de Juvigny; en 1597, à Henry de Juvigny, sieur de Bréville et enfin, peu après, à Françoise d'Amphernet, veuve de Louis de Vassy, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Brecey.

12. — *Chalandré*

Sis en cette paroisse, le tiers de fief de Chalandré se trouvait sous la dépendance féodale de la baronie des Biards.

Digitized by Google

Au XIVe siècle, il était échu à Guillaume Avenel, frère puîné du baron des Biards.

En 1401, il était tenu en parage par Jean de Beaulinges, avec Guillaume Le Sotel, à raison de sa baronie des Biards.

Le patronage et la présentation de l'église paroissiale, ainsi que de la chapelle de Pierres-Aubes, appartenaient au détenteur de ce fief, *pour une fois pendant sa vie.*

MONTCHOVET ou MONTCHOUET.— Quart de fief, à Chalandré, était à Robert des Doris, en 1401, sous l'hommage de Jean de Baulinges.

CHALANDRÉ.— Vavassorerie. Au même temps de 1401, cette tenure était à Jean Payen, également sous l'hommage du même Jean de Baulinges.

EN CHALANDRÉ. — Autre vavassorerie, appartenant à M. de Torcy, et à sa femme, était tenue à cause de celle-ci, par hommage de Jean de Baulinges, seigneur de Chalandré.

13. — La Chapelle-Urée (1)

Vente par Henri de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, le 24 décembre 1601, à Gilles de La Broise, sieur de La Gontelle, du fief de La *Chapelle-Urée*, et du fief de La Mancellière (fiefs du Roy), à la charge de 26 sols 2 deniers *d'ayde au vicomte* et de redevance au comté de Mortain.

14. — Chasseguey

Quart de fief de haubert, du nom de Chasseguey.

Foi et hommage, le 14 avril 1499, par Gilles Carbonnel, écuyer.

Autre le 21 janvier 1701, par Simon de Saint-Germain, écuyer.

Aveu le 6 septembre 1399, par Jean d'Orenge, écuyer, à cause de Jeanne de Chasseguey, sa femme.

---

(1) Voir, pour les fiefs de La Chapelle-Urée, leur article détaillé par M. Alfred de Tesson, dans le Tome XI des *Mémoires*, p. 49 à 56, et le Tome XIII, p. 350-351.

Digitized by Google

Autre le 16 décembre 1506, par Gilles Carbonnel, chevalier.

Autre en 1520, par Gabriel Carbonnel.

Autre en 1565 par Gilles Carbonnel.

Le seigneur de Chasseguey était tenu au service *d'ost*. Il avait le patronage de l'église paroissiale et le droit de présentation à la cure.

15. — *Chérencey*

La charte de Navarre, de 1401, constate que le comte de Mortain était le patron de l'église Notre-Dame de Chérencey.

En 1600, la duchesse de Montpensier présenta Jean Le Gent à la cure.

La Boulousière. — Fief assis en Cherencey, fut vendu en 1519, par Pierre de Juvigny à Jean Le Breton.

Foi et hommage, le 22 août 1565, par Jean Le Breton, sieur de la Boulousière.

Monthuan ou La Teillaye. — Vavassorerie.

Hommage en 1565, par Guillaume Mahé, écuyer.

Autre le 14 août 1722, par Jean Bardoul, sieur de la Bardoulière.

Aveu le 12 mars 1393, par Jeannet du Bois, écuyer, tant pour lui que pour Marguerite de Husson, sa femme.

En 1401, le même Jeannet du Bois en était possesseur.

La Pichardière.— Vavassorerie. En 1519, vente par François Douesnel à Thomas Mallet.

Arrêt du Parlement, du 8 janvier 1622, qui ordonne la démolition des fortifications de la maison de La Pichardière.

La Roussellière. — Vavassorerie assise aux paroisses de Chérencey-le-Roussel, Périers, Beauficel, Gatemo et Vengeons.

Aveu, le 17 février 1551, par Richard du Mesniladelée et Jacques Le Breton.

Autre par Jacques Le Breton, sieur de la Guéripière, pour la Haute et la Basse-Rouselière.

Autre en 1565, par Jean du Mesniladelée et Jacques de Boisyvon.

Autre le 1er septembre 1565, par Jacques de Boisyvon, pour lui et les héritiers de Richard du Mesniladelée, sieur de La Provostière.

16. — *Les Chéris*

La Fresnaye. — Vavassorerie tenue de la baronie des

Digitized by Google

Biards. Elle fut à Jean de Vauborel, sans que nous puissions en fixer l'époque.

Le Planty. — Vavassorerie tenue de la baronie des Biards et longtemps incorporée à ce domaine.

17. — Chevreville

Le Bois-Frazier ou Frazier. — Huitième de fief, en Chevreville.

Hommage le 25 juin 1500, du fief du Bois, par Henri d'Isigny (1).

Autre en 1565, par Guillaume Sauvé, sieur de la Basoge.

Aveu le 5 octobre 1481, par Nicolas d'Isigny, écuyer, qui tenait ce fief en *parage* de Pierre de Romilly, écuyer.

Autre le 31 janvier 1485, par le même Nicolas d'Isigny, en *parage* avec les héritiers de Romilly.

Autre le 26 juin 1500, par Hilaire d'Isigny, prêtre, en parage avec les mêmes héritiers de Romilly.

Autre le 6 juin 1614, par Etienne de La Basoge, écuyer, patron de Chevreville.

Autre en 1624, pour le fief du Bois-Frazier et de Chevreville.

Les détenteurs du Bois-Frazier avaient le patronage et la présentation de l'église paroissiale.

Le Bois-Gobé ou Gobey. — Vavassorerie tenue et mouvante du Bois-Frazier.

Hommage le 22 décembre 1700, par Guillaume Abraham.

Autre le 2 janvier 1728, par Jean-Baptiste Abraham.

Aveu en 1504 par Geoffroy Le Moine, prêtre, fils et principal héritier de Geoffroy Le Moine, écuyer.

Autre le 7 octobre 1538, par Nicolas Abraham.

---

(1) Dans le Tome XI des *Mémoires*, p. 28, 29, 31, 32, 34, 35, 36, M. de Tesson a signalé les confusions faites entre les noms de d'Isigny et de Signy. Pour lui les seigneurs des fiefs du Bois-Frazier, à Chevreville et à La Mancellière, étaient des de Signy et non des d'Isigny. Le Dictionnaire des fiefs de Normandie par Brussel lui donne complètement raison. Voir p. 143.

Digitized by Google

Autre le 19 octobre 1669, par Jean Abraham, avocat.

Arrêt du 27 juin 1614, qui dit que le Bois-Gobé était sous la mouvance immédiate du comte de Mortain et non sous celle du Bois-Frazier.

CHEVREVILLE. — Un quart de fief, en la paroisse de Chevreville.

Hommage en 1486, par Jean Chastel.

Autre en 1565, par Jean Sauvey-Métairie, à cause de Marie Le Fresne, sa femme.

Aveu le 9 mars 1393, par Gervais Couvé. Il était tenu à 10 jours du service militaire d'ost. Le même Gervais Couvé le tenait en 1401, d'après la charte de Navarre.

Autre le 6 juin 1614, par Etienne de La Basoge, écuyer.

18. — Condé-sur-Noireau

La châtellenie de Condé-sur-Noireau fit, pendant plusieurs siècles partie intégrante du comté de Mortain.

Aveux par Blanche, reine de France, par Charles de Rohan et par Louis de Rohan, les 1er mai 1388, 4 avril 1417, et décembre 1487, de la châtellenie de Condé-sur-Noireau, tenue par foi et hommage, anciennement du comté de Mortain.

Les revendications en furent faites même aux années 1673 et 1708. Des mémoires à l'appui furent longuement libellés.

19. — Coulouvray

Le Grand fief de Coulouvray, autrement appelé de Pontbellenger, auquel était annexée la vavassorerie de Beaussault, était tenu du fief du Mesniltove, par un quart de fief.

Beaussault possédé, en 1401, par Guillaume de Pontbellenger, se trouvait sous la mouvance de Nicole d'Estouteville, seigneur de Torcy, par *parage* avec M. de Montmorency, seigneur de Beaussault, et sa femme.

Hommage le 27 février 1532, par René de Pontbellenger, pour le fief de Pontbellenger, avec incorporation de Beaussault.

Digitized by Google

Autre en 1565, par Jacques de Pontbellenger, fils de René.

Autre le 29 juin 1573, par Jean Gallouin, écuyer, pour les fiefs de Coulouvray et du Mesniltove.

Aveu le 19 octobre 1573, par Jacques de Pontbellenger, du grand fief de Coulouvray et de Beaussault.

Autre le 18 septembre 1595, par Charles de Royers, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme d'honneur de sa chambre, mari de Jeanne de Pontbellenger, et par Charles de Royers, leur fils.

Le 9 avril 1664, vente par Jacques de Royers, chevalier, marquis de La Brissolière, à Louis d'Anjou, écuyer, sieur de la Maheudière et de Coulouvray, des fiefs de Coulouvray et de Beaussault.

Droit de présentation au bénéfice de Coulouvray. Droit de quintaine.

Coulouvray. — Fief aux religieuses de l'Abbaye Blanche de Mortain.

Aveu rendu en 1580.

20. — *Saint-Denis et Saint-Laurent-de-Cuves*

En 1401, le fief entier de Cuves était tenu en parage par Jean de la Ferrière avec Robert de la Ferrière. Il s'étendait aux deux paroisses de Saint-Denis-de-Cuves et de Saint-Laurent-de-Cuves, ainsi qu'en celles du Mesnilgilbert et de Saint-Martin-de-Tructetot, au pays de Caux.

Du fief de Cuves était mouvant le fief de La Motte, au Mesnilgilbert.

Cuves avait le titre de ville, d'après des actes très anciens. Il y avait marché *séant aux cohues dudit lieu, et foire le jour Saint-Laurent*. Dans la paroisse se trouvaient aussi plusieurs *bourgs et bourgeoisies :* La bourgeoisie des Vieilles-Cuves et la bourgeoisie de Saint-Symphorien. Les vasseaux du fief étaient francs et exempts de payer *les coutumes* dans toutes les foires et marchés du comté de Mortain.

Le seigneur de Cuves devait le service militaire de *l'ost* du roi.

Digitized by Google

Hommage le 25 mai 1485, par Christophe de la Ferrière, écuyer.

Autre en 1565, par François de Montchauveau, qui tenait Cuves de Jeanne de la Ferrière, sa mère, fille d'Ambroise de la Ferrière.

Aveu en 1490, par Christophe de la Ferrière.

Autre le 26 février 1551, par Jeanne de la Ferrière.

SAINT-LAURENT-DE-CUVES. — Fief de chevalier, dont était dépendant et mouvant le fief de Saint-Denis.

Aveux le 26 mai 1562 et... 1583, par Robert de Montaigu et Adrien de Montaigu, frères, à François et Ambroise de Montchauveau, héritiers de Jeanne de la Ferrière.

21. — *Ducé ou Ducey*

Les Pescheries de Ducé.

22. — *Ferrières*

Huitième de fief, situé partie à Ferrières, partie à Buais.

Aveu le 29 octobre 1395, par Jean Mangeant, à cause de Perrette Deguerpie, sa femme.

Autre le 27 février 1551, par Guillaume de la Touche et Julien de Verdun.

Autre le dernier jour de février 1584, par Jean de Verdun : il y déclare son droit de présenter à la cure.

Le 11 août 1454, Jean Le Malenfant et Robert de la Touche partagèrent le fief de Ferrières et le patronage de l'église paroissiale.

En 1537, procédure de confiscation du fief de Ferrières sur Nicolas de la Touche.

Requête fut présentée par André Fortin, sieur de Ferrières, le 4 mai 1641, pour la revendication de la basse justice du fief de Ferrières. Gaston, duc d'Orléans, fils de France et comte de Mortain, rendit une ordonnance qui rétablit le droit de gage-plège, moyennant la redevance *d'une paire de gants* ou de vingt sols de rente. Sentence du bailli de Mortain, du 10 octobre 1642, qui entérine ces lettres, et en août 1645, le roi Louis XIV, par lettres patentes, en accorda la confirmation.

Digitized by Google

23. — *Fontenay-le-Husson*

Le fief entier de haubert de Fontenay-le-Husson avait une certaine importance, à raison surtout du grand nombre de fiefs ou de vavassoreries qui ressortissaient de sa prépondérance. C'étaient : 1° Le Hamel, assis aux paroisses de Notre-Dame de Condé-sur-Vire, de Saint-Amand et de Saint-Laurent de Thorigny, en la vicomté de Bayeux ; 2° La Touche-Boissirard, dont nous allons reparler et dont relevaient plusieurs arrière-fiefs ; 3° Fisel, en la paroisse de Tessy ; 4° un fief à Montmartin près Reneville ; 5° La Jobetière, à La Basoge.

Fontenay avait manoir et *colombier à vol*. Ses titulaires prenaient la qualité de patrons fondateurs de l'église paroissiale, qui est encore l'une des plus intéressantes de la contrée, avec ses restes de verrières coloriées du XV^e^ siècle, où l'on remarque l'écusson aux six annelets d'argent, posés, 3, 2 et 1, sur fond d'azur, des anciens de Husson. Ce fief était obligé à fournir un chevalier au roi pour son *ost*.

En 1401, il était à Henri de Husson.

Hommage le 2 février 1499, par Jean de Saint-Germain.

Aveu en 1564, par Louis et Gilles de Saint-Germain.

La Touche-Boissirard. — Demi-fief, assis dans les paroisses de Fontenay, de Romagny, de Brouains, de Juvigny et du Teilleul, avait manoir et colombier *à vol*. Sous sa dépendance étaient : 1° un huitième de fief, à Brouains et à Juvigny, auquel était attaché le patronage de l'église de Brouains ; 2° La Menardaye, à Romagny, tenu par un huitième de fief ; 3° La Championnière, au Teilleul ; 4° un tiers de fief *dépiécé* du domaine de Richard d'Isigny.

En 1401, La Touche-Boissirard appartenait à Jean de Baulinges, et en 1499, il était entré dans la famille des Avenel, représentée alors par Gilles Avenel, écuyer. A cette dernière époque, il recevait, pour l'arrière-fief d'Isigny, *un épervier* à la Madeleine, et *un chapeau de roses le jour du Saint-Sacrement*.

24. — *Le Fresne-Poret*

Le huitième de fief du Fresne, assis aux paroisses du Fresne et de Sourdeval, relevait de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Le seigneur du Fresne ayant voulu prendre le titre de patron

Digitized by Google

de l'église, au préjudice de Henri de Bourbon et de Jean Fermin, chanoine prébendé du Fresne, il eut à soutenir un long procès aux années 1587, 1605 et 1613. Thomas Poret avait présenté un curé et apposé une ceinture funèbre ou litre, à l'intérieur et à l'extérieur de l'église, mais il fut contraint de renoncer à ses prétentions mal fondées et dut signifier un désistement.

25. — *Gathemo*

La vavassorerie de Gathemo, aux paroisses de Gathemo, Montjoye et Périers, était tenue de la baronnie de Saint-Pois.

26. — *Ger*

La majeure partie de la paroisse de Ger était enclavée dans la forêt de Lande-Pourrie.

Le Viéval, appelé le fief de Viéval, était une franche vavassorerie qui, en 1401, appartenait à Guillaume de Montgothier.

Hommage, en 1565, par Louis Abot, écuyer.

Le Moulin des Fannières. — Le 2 juillet 1573, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, accorda une concession de terres à Jacques Thébault, avec l'autorisation d'y construire le moulin des Fannières. En 1596, François Thébault, écuyer, sieur de Meslay, fils de Jacques, en passa la soumission.

27. — *Heussé*

Les Etrieux. — Fief. Mademoiselle de Montpensier, comtesse de Mortain, en consentit la vente à Charles de la Hautonnière, le 29 mai 1666.

Hommage, le 19 juin 1733, par Marie-Françoise de la Hautonnière.

En 1401, l'église de Saint-Pierre de Heussé était à la présentation du comte de Mortain, qui en était patron. Ces droits lui rapportaient 55 livres annuellement. En 1567, M. de la Hautonnière prétendit à cet honneur, mais il fut contraint de reconnaître ses torts et dût se désister. En 1612, Mlle de

Digitized by Google

Montpensier fit enlever les armoiries qu'on avait gravées dans une chapelle construite près du chœur de l'église de Heussé.

Heussé. — Quart de fief de haubert, tenu de la baronie des Biards.

Aveux en 1576 et 1584, par Hilaire Mallet, seigneur de Heussé.

Heussé. — Autre fief de ce nom, tenu pour un tiers de fief, relevait aussi des Biards.

Libor. — Vavassorerie également sous la dépendance des Biards.

Nantrail, Nantreil, Nantrel, Nantré. — Vavassorerie, ou plutôt huitième de fief : d'autres actes en fixent la valeur à un quart de fief.

Aveu le 22 août 1485, par Thomas de Goué, qui se reconnaissait débiteur de six sous de *héage* annuellement, le jour de la fête de Saint-Ladre, envers la chapelle de la Madeleine, au Teilleul.

Autre le 1er avril 1499, par Guillaume de Luisière qui n'était possesseur que de la moitié de *Nantrel ;* l'autre partie était à Thomas de Goué.

Autre en 1517, par Patrice de Goué.

Autre en 1565, par Jacques de Goué, écuyer.

Lettres de M. de Montholon, tuteur de Mlle de Montpensier, du 28 juin 1614, portant le rétablissement de la basse justice de Nantrel au profit de Claude de Goué, chevalier, gentilhomme de la chambre du roi, à la charge *d'une paire de gants.*

Hommage le 13 février 1728, par Gabriel d'Avenel, écuyer.

Nantré avait manoir, domaine, douves, étangs, *place à connins.* Ses détenteurs prétendirent même, pendant quelque temps, au droit de présentation à la cure de Heussé.

Le Plessis-Martin ou Le Plessis-Vauborel. — Vavassorerie sujète au ban et à l'arrière-ban du roi.

Aveu le 15 juin 1500, par Guillaume de Vauborel, écuyer.

Autre le 18 mai 1565, par Léonard de Vauborel, prêtre, curé de Saint-Germain d'Auxerre.

Au temps de la Ligue, le Plessis fut converti en forteresse. Un arrêt du parlement, du 3 juin 1621, à la requête de Richelieu, en ordonna la démolition immédiate.

Digitized by Google

28. — Husson

Les fiefs nobles étaient nombreux à Husson : il nous est assez difficile de les distinguer les uns des autres.

Le Grand-Husson. — Demi-fief de chevalier était assis à Husson et à Saint-Martin-le-Bouillant, et devait les hommages à Ducey, qui, en 1401, était tenu par Guy de Laval, seigneur de Ducey. A cette époque, il appartenait à Olivier de Husson, écuyer.

Au Grand-Husson, il y avait manoir ancien, basse-justice et *droit d'épaves*. Ce fief devait le service militaire *d'ost*, pendant 20 jours, d'après l'acte de 1393, et d'après celui de 1503, durant 40 jours ; le tout aux dépens du tenant.

Hommage le 9 août 1493, par Gilles Du Hallay, écuyer.

Aveu le 6 avril 1393, par Henri de Husson.

Autre le 20 janvier 1503, par Olivier Le Voyer, chevalier, seigneur de Montbouen, pannetier de la Reine, du chef d'Anne du Halley, sa femme.

Autre le 3 mars 1516, par le même Olivier Le Voyer, pour le même motif.

Autre en 1517 par Jean Le Voyer.

Autre le 14 mai 1541, par Guy de Langan, écuyer, à cause de Jeanne Le Voyer, son épouse.

Le Petit-Husson devait relever féodalement du précédent. C'était aussi un demi-fief de chevalier. Il est probable qu'ils avaient dû, dans les temps anciens, être divisés entre frères ou sœurs ; d'ailleurs ces domaines étaient voisins l'un de l'autre.

La Moretière ou Mortière. — Fief ou vavassorerie soumis également au Grand-Husson. En 1401, il était à Jean de Saint-Manvieu.

Moissey. — Sis à Saint-Jean-du-Corail, se trouvait encore sous la même dépendance.

Longuève ou Monteuil, au Teilleul, sous la même inféodation.

Chenilly, à Saint-Jean-du-Corail, tenu encore du même chef.

Enfin La Basoge, qui fut à Henri d'Isigny, prêtre, n'avait pas d'autre supérieur.

Certainement La Picaudière n'était ni un fief ni une vavassorerie. Cependant, sans doute à raison de la situation personnelle de Jean Cochard, sieur de la Picaudière, qui appartenait à

Digitized by Google

une famille distinguée, il lui fut permis d'établir et de jouir *d'une fuye à pigeons*, sur son domaine : c'était un droit féodal.

29. — Isigny

Isigny était un tiers de fief relevant de la baronie des Biards. Son castel, entouré de douves, et remontant au moins au XV[e] siècle, subsiste toujours. Il joua un certain rôle pendant les guerres de la Ligue, au temps du siège d'Avranches.

Le Bois. — Sixième de fief, était également sous la dépendance des Biards.

30. — Juvigny

Juvigny était un huitième de fief.

Aveu le 9 février 1394, par Jean de Juvigny, écuyer.

Autre en 1492, par Gilles de Juvigny.

Autre en 1500, par Jean de Juvigny.

Autre en 1565, par Samson de Saint-Germain.

Autre en 1733, par Jean de Vauborel.

Hommage le 12 juillet 1733, par Jean de Vauborel, sieur du Domaine, et Jeanne-Françoise de Francière, sa femme, héritière et sœur de Louis-Henri de Francière, seigneur de Juvigny.

A l'époque de la Ligue, le château de Juvigny fut fortifié d'une façon absolument exceptionnelle ; il présentait une certaine force de résistance. Un arrêt du conseil d'état dut en ordonner la démolition.

Le fief de Juvigny avait une basse justice. Il était obligé à conduire de sept ans en sept ans, et à accompagner *le trésor et finance des comtes de Mortain, depuis le château de Mortain jusqu'au Pertuis de Sac-Epée (Seiche-Epée ou de l'Epine coupée*, qui devait, autant que nous le croyons, se trouver à Buais).

Les seigneurs de Juvigny avaient obtenu la concession d'un marché pour le bourg de Juvigny.

31. — Lapenty

En 1401, le fief de Lapenty se trouvait divisé par *parage* en

Digitized by Google

deux fiefs, dont l'un était à Fouquet de la Basoge et l'autre à Guillaume de la Masure.

La Haute-Cour-de-Lapenty était un fief entier de haubert.

Aveu le 21 janvier 1473, par Jean de Juvigny.

Autre le 4 juillet 1492, par Gilles de Juvigny.

Autre le 27 février 1551, par Nicolas de Juvigny.

Autre en 1565, par Gilles de Juvigny et Jacques de Vauborel, qui en avaient chacun la moitié.

Hommage le 22 juin 1733, par Pierre-Nicolas-Raimond de Géraldin.

Sous le titre de comté de Lapenty, la Haute-Cour avait obtenu des lettres-patentes du roi Louis XIV, du mois d'août 1663, au profit de Charles de Vauborel(1); mais elles lui étaient personnelles, puisque par autres lettres patentes du mois de décembre 1712, enregistrées au parlement de Rouen, le 30 juin 1713, du consentement du duc d'Orléans, Pierre-Nicolas-Raimond de Géraldin se vit obligé de provoquer pour lui-même le titre de comte de Lapenty qu'il fit renouveler en sa faveur.

Les Géraldin étaient devenus adjudicataires par décret, sur Charles de Vauborel, comte de Lapenty, le 12 octobre 1708.

Ce fief avait manoir et basse-justice. Il devait le service militaire d'un chevalier quand le roi lui faisait appel.

La Basse-Cour-de-Lapenty. — Demi-fief de haubert, se trouvait sous la dépendance féodale du précédent. Après avoir été à Guillaume de la Masure, il était échu plus tard à Jean de Vauborel, écuyer, à cause de Guillemette de la Masure, sa femme.

Il devait, lui aussi, le service *d'ost* au roi. C'était à ce fief que revenait le patronage et la présentation d'une chapelle. Il avait moyenne et basse justice.

La Fosse. — Fief qualifié franc-tenement, il relevait de la Basse-Cour-de-Lapenty et était tenu, en 1401, par Guy Danguy, sous Guillaume de la Masure.

32. — Lingeard

Lingeard ou Lingehard, se trouvait sous la tenure (2) de la baronie de Saint-Pois.

---

(1) H. Sauvage. Le Mortainais hist. et monumental. n° 9, p 24.

(2) Tenure. Terme de la féodalité, mode suivant lequel on tenait une terre.

Digitized by Google

Lingeard. — Vavassorerie dépendante du fief de Montigny. En 1401, elle était à Henry de Crux, qui, à ce titre, avait le patronage de l'église paroissiale de Lingeard.

33. — *Les Loges-sur-Brécey*

Les Loges-sur-Brécey. — Huitième de fief. L'église paroissiale était à la présentation du comte de Mortain, alternativement avec le seigneur des Loges-sur-Brécey.

Hommage en 1538, par Guillaume Mahé.

Aveu le 20 septembre 1393, par Jean de Roumilly, écuyer.

Autre le 7 mars 1493, par Jean de Roumilly, écuyer.

Autre en 1526 par Georges de Roumilly, écuyer.

Autres en 1565 et 1576, par Olivier Mahé, écuyer.

34. — *La Mancellière* (1)

La Mancellière. — Franche vavassorerie. Manoir, colombier et garennes.

En 1401, La Mancellière était à Guillaume Frazier, écuyer.

Hommage en 1565, par René de Romilly.

Aveu le 4 septembre 1394, par Guillaume Frazier, susnommé.

Autre le 26 août 1422, par Colin d'Isigny, écuyer (2).

Le 24 décembre 1601, le duc de Montpensier consentit la vente des fiefs du Roy, de La Mancellière et de la Chapelle à... de la Broise et à Mathurin Tesson, son gendre, sous la condition de relever directement du comté de Mortain.

Le Fief-au-Cocq. — En la paroisse de La Mancellière.

Le Fief-Grimault. — Même paroisse.

Foi et hommage, le 1er février 1496, par Jacques de Luisière.

Autre en 1518, par Enguerrand d'Argouges.

Autre en 1565, par... Tesson, écuyer.

Le Fief-Tirel, à La Mancellière, tenu du fief de Montigny.

---

(1) Voir pour les fiefs de La Mancellière leur article détaillé, par M. Alfred de Tesson dans le Tome XI des *Mémoires*, p. 26 à 49.

(2) Même note qu'à l'art. 17, Chevreville, p. 217.

Digitized by Google

35. — *Marcilly*

MARCILLY. — Quart de fief, tenu de la baronie des Biards.

36. — *Martigny*

MARTIGNY. — Fief entier de haubert, assis aux paroisses de Martigny, de Bellefontaine et de Lingeard. Manoir.

De ce fief dépendait la franche vavassorerie de Lingeard, à Lingeard.

Il tenait encore sous sa dépendanee, en 1401, le fief entier de Bellefontaine, auquel était attaché le patronage de l'église paroissiale.

Hommage le 8 octobre 1520, par Jean Gosselin, écuyer.

Aveu le 2 décembre 1394, par Robert Servain.

Autre le 1er mars 1490, par Jean Le Marié.

Autre en 1490, par Jean Allard, à cause de sa femme.

Autre le 8 octobre 1520, par Jean Gosselin.

Procédure en 1584, au sujet de la garde noble des enfants mineurs de Joachim Gosselin, seigneur de Martigny.

37. — *Le Mesnilard*

La présentation de la cure de Saint-Vincent du Mesnilard était au comte de Mortain. Le quart de fief du Mesnilard était tenu de la baronnie des Biards.

Une vavassorerie, au Mesnilard.

Aveu le 6 septembre 1399, par Jean d'Orenge, écuyer, à cause de Jeanne de Chasseguey, sa femme.

Hommage le 14 avril 1499, par Gilles Carbonnel, chevalier.

Autre en 1520, par Gabriel Carbonnel.

Autre en 1701, par Siméon de Saint-Germain, écuyer.

Le Fief du Corp, au Mesnilard.

Aveu en 1551, par René Parrain.

Autre en 1565, par Arthur Parrain.

LA FORESTRIE et LAUBRIAIS. — Vavassoreries, sises au Mesnilard, à Gilles Carbonnel.

Digitized by Google

38. — Le Mesnilbœufs

Les fiefs de cette paroisse étaient tous tenus de Saint-Hilaire (1).

39. — Le Mesnilgilbert

Le Bois-Hébert. — Huitième de fief, assis au Mesnilgilbert, à Chérencé et à Lingeard. Manoir, colombier et domaine.

Aveu le 28 août 1394, par Guillaume du Mesnilgilbert, écuyer.

Autre le 6 octobre 1400, par Thomas de la Broise, le jeune.

Autre, le 6 octobre 1565, par Gilles Fortin.

Autre en 1584, par le même.

Ce fief devait le service appelé *Charoy Marabin,* pour le transport des bois de justice à Mortain, des bois des Moulins de Mortain et de la Tour Bouquerel, l'une des tours du château de la même ville. Les aveux les plus récents ajoutent qu'il était tenu à *lever l'échelle de la haute justice de Mortain, quand elle était neuve.* De ces termes, on peut conclure que lorsque l'échelle n'était pas neuve, l'obligation de la *lever* incombait aux tenants des neuf masures de Bion, ainsi que cela était stipulé dans le *Sommaire du Roturier du comté de Mortain,* indépendant du *Sommaire du Noble.*

Le Mesnilgilbert. — Franche vavassorerie.

Aveu le 12 octobre 1394, par Henri de Crux.

En 1401, elle était à Jean de Crux.

L'aveu cité indique que le tenant était obligé à aller à *la rencontre du roi, quand il se rendait au Mont Saint-Michel. Il devait l'accompagner jusqu'au Perthuis de Seiche-Epée* (2).

La Motte, au Mesnilgilbert, fief tenu du fief de Cuves.

La Montaiserie. — Fief relevant de la baronie de Saint-Pois.

Une transaction passée le 7 mars 1521, entre le chanoine du Mesnilgilbert et les enfants de feu Jacques Le Breton, seigneur

---

(1) Terrier du domaine de Mortain, dressé par Hauton, le 7 août 1758.

(2) Voir l'article de Buais.

Digitized by Google

de la Montaiserie, fait connaître que le patronage de l'église du Mesnilgilbert dût rester au chanoine et que les héritiers Le Breton purent apposer leurs armoiries aux vitres, seulement pour faire voir qu'il était seigneur de la paroisse. Le chanoine, au surplus, fut autorisé *à mettre telles armoiries qu'il jugerait bon.*

Le Vauborel. — Ce domaine est qualifié d'abord de tenement, plus tard de huitième de fief, ou simplement de franche vavassorerie, d'après les actes de 1599, de 1614 et de 1615.

En 1401, à la charte de Navarre, il est porté au nom de Robert Josselin, l'aîné.

Plus tard, Jean et Gilles de La Chambre en firent l'acquisition.

Aveu le 2 juin 1599, par Guillaume de La Chambre, écuyer, avocat.

Dans cet acte, celui-ci déclare avoir maisons, fuye, garennes, mares à poisson, et 16 aînesses ou masures qui dépendent de son vaste domaine.

Le 12 décembre 1614, il demande à acquérir le droit de juridiction et de *gage-plège*, c'est-à dire une basse justice ainsi que *places* pour lui et ses successeurs et ses domestiques, *au premier rang du chanceau de l'église*, avec encore droit de sépulture. Par acte du 28 novembre 1615, le cardinal de Joyeuse, tuteur de Mademoiselle de Montpensier, rappelle que la vavassorerie du Vauborel est obligée à présenter *un homme d'armes à pied*, en temps de guerre, à la principale porte du château de Mortain, pendant onze jours et onze nuits.

40. — *Le Mesnilozenne*

Aveu le 12 février 1565, de la fief-ferme des domaines du Mesnilozenne.

41. — *Le Mesnilrainfray*

Le fief des Cineaux est tenu de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Le Mesnilrainfray. — Quart de fief, mouvant de la baronie de Saint-Pois.

Digitized by Google

42. — *Le Mesnilthébault*

L'église du Mesnilthébault était à la présentation du comte de Mortain.

Les Genetais. — Huitième de fief.

Aveu, le 2 septembre 1399, par Martin d'Isigny.

Autre le 24 mai 1494, par Michel de Brecey.

Autre le 18 juin 1533, par Julien D'Amphernet.

Autre le 28 février 1551, par Jacques D'Amphernet.

Autre le 7 juillet 1565, par Ernier de la Ferrière, écuyer, sieur de Carelles, tuteur de Françoise de Brecey, fille de Pierre de Brecey, écuyer.

Autre le 17 mars 1584, par Françoise de Brecey.

Hommage le 24 août 1623, par Suzanne Georges, veuve de René, sieur d'Auteville, tutrice de leurs fils Jacques, Louis et Jean.

Autre le 3 décembre 1700, par Jean d'Auteville.

Le Mesnilthébault. — Fief-ferme. Charte de Philippe III, roi de France, de décembre 1271, relative à la franchise des tenements de cette fief-ferme.

Le 19 octobre 1320, mandement de Philippe V, roi de France, adressé au bailly de Cotentin et au vicomte de Mortain, « pour » faire informer des franchises des habitants du Mesnilthébault, » par tous les villages situés entre les rivières d'Orne et de » Coesnon, pour raison de la garde des pêcheries de Ducé, » qu'ils sont obligés de faire jour et nuit. »

Sentence du 14 juin 1379. Après information faite de leurs franchises, les habitants du Mesnilthébault sont déclarés exempts *de coutume et de guet et garde au château de Mortain.*

Aveu le 7 juillet 1565, par les hommes et tenants du Mesnilthébault, représentés par Ernier de la Ferrière, l'un d'eux, de la Fief-ferme du Mesnilthébault, appelé vulgairement le fief du Mesnilthébault et *Pescheries de Ducé.*

43. — *Le Mesniltove*

Fief entier, assis au Mesniltove et à Coulouvray, sous le nom de Mesniltove.

Aveu en 1394, par Guy de Semilly.

Autre le 26 février 1551, par Jean Gallouin, écuyer.

Digitized by Google

Hommage le 11 mai 1511, par Pierre Gallouin.

Autre en 1565, par Jean Gallouin.

Le seigneur du Mesniltove était patron fondateur des églises du Mesniltove et de Coulouvray.

A ce fief étaient soumis : Le fief Luce, à Parigny ; La Cochardière, au Teilleul ; Beaussault, à Coulouvray ; La Rochelle, en la châtellenie de Tinchebray ; et le fief appartenant à Messire de Braye, à Vengeons.

On sait que beaucoup plus tard, en 1773, Julien-Charles-Georges de Chevrue obtint des lettres patentes de marquisat pour Le Mesniltove.

44. — *Montgotier*

Le fief de Montgotier relevait de la baronie des Biards.

45. — *Montjoye*

Le patronage de l'église de Montjoye était partagé par moitié entre le baron de Saint-Pois et le prieur de Sainte-Barbe.

Les fiefs de cette paroisse dépendaient de Saint-Pois et étaient en main du baron de Saint-Pois et compris dans les aveux de sa baronie (1).

46. — *Montigny*

Le Petit-Fief-au-Chanoine, assis à Montigny.

Aveu le 26 octobre 1583, par Jean de Brecey, écuyer.

Montigny. — Franche vavassorerie, assise aux paroisses de Montigny et de La Mancellière.

Aveu le 23 février 1393, par Fralin d'Isigny.

Autre le 2 septembre 1399, par Martin d'Isigny.

Autre le 24 mai 1494, par Michel de Brecey, écuyer.

Autre le 1er mars 1528, par Martin de Brécey.

Autre par Jean de Brecey, en 1564.

Autre le 6 octobre 1583, par Jean de Brecey, seigneur et patron d'Isigny, de Montigny et du Mesnilamelant, chevalier de l'ordre du roi.

---

(1) Terrier du domaine de Mortain, par Hauton. Manuscrit inédit.

Digitized by Google

Hommage le 23 mai 1732, par Jacques Doisnel, écuyer, des fiefs du Grand et du Petit-Montigny, annexés au fief de Montécot, érigé en marquisat en 1697.

Du fief de Montigny relevaient en arrière-fiefs : une franche vavassorerie de Montigny et deux franches vavassoreries, à La Mancellière, nommées Le Fief-au-Cocq et Le Fief-Tirel.

Les vassaux de Montigny étaient obligés *à couvrir la Tour Boquerel*, au château de Mortain, à amener les bois du Moulin du Roi, à Mortain, et à conduire à Mortain *les larrons qui seraient pris en la sergenterie Corbelin*. Le seigneur de Montigny devait, en outre, 40 jours *d'ost, mais aux dépens du roi*. Il avait manoir, colombier, douves à l'entour du manoir, pont-levis, garennes, et le droit de présenter à la cure de Montigny.

47. — *Mertain*

Jean, seigneur de Ligny et de Bailleul, chambellan du roi, rendit aveu, le 27 octobre 1402, pour 80 livres de rente, à prendre à Mortain, sur le droit de vinage perçu en cette ville, et il en passa l'hommage au roi Charles VI.

Lors des troubles de la Ligue, en exécution du commandement du duc de Bouillon, lieutenant général de la Normandie, le bailli de Mortain ordonna, par sentence du 1er juillet 1562, à tous les habitants des bourgs et paroisses du comté de Mortain de porter au château de Mortain, et de déposer entre les mains des délégués du comte, *tous leurs bastons et toutes leurs armes à feu*.

48. — *Moulines*

Le fief de Moulines était classé comme un quart ou un cinquième de haubert : il était tenu du fief de Touchet. Ses détenteurs prenaient la qualité de patrons fondateurs de l'église paroissiale, mais le droit de présenter à la cure avait été donné par eux aux abbé et couvent de l'abbaye de Savigny.

Aveu le 2 novembre 1390, par Guillaume d'Oissey.

Autre le 27 juillet 1497, par Guillaume d'Oissey,

Autre en 1565, par Olivier Mahé, écuyer.

Digitized by Google

Hommage le 6 février 1728, par Charles-François de Vauborel.

De Moulines dépendaient trois fiefs, qui se trouvaient dans la paroisse : 1° Le Bois-Ferrant, franche vavassorerie, dont Guillaume du Hamel, écuyer, fit hommage, le 26 juin 1500, et André du Hamel, en 1565 ; 2° Le Fief du Bois-Allain, dont Richard Le Cocq, écuyer, fit aveu, le 8 septembre 1393, à cause de Peronnelle de La Masure, sa femme.

En 1401, le Bois-Allain était à Colin Cherupel.

Hommage en fut fait plus tard, en 1491, par Jean Mallet ;

3° Le Bois-Bunon, vavassorerie qui fut possédée par Jeanne de Bois-Bunon.

49. — *Naftel*

Il semble que la sergenterie Corbelin avait son siège principal en la paroisse de Naftel. Le 20 octobre 1564, Denis de Bordes, sieur de Marcilly, écuyer, en passa l'aveu, et le 22 décembre 1700, Philippe de Bordes en fit l'hommage. Le domaine de la Corbelinière y devait être annexé.

NAFTEL. — Vavassorerie en cette paroisse, était tenue du fief de Saint-Hilaire.

50. — *Parigny*

Il y avait deux curés dans cette paroisse, et, selon l'expression du Terrier, auquel nous avons eu recours déjà plusieurs fois, le bénéfice était divisé en deux portions. L'un des deux curés était à la nomination du prince, c'est-à-dire du comte de Mortain ; l'autre se trouvait à la nomination du seigneur de Parigny. La charte de Navarre avait fait ces même indications dès 1401.

Parigny, quart de fief, était tenu de la baronnie des Biards.

Le fief Luce relevait du Mesniltove.

Le 7 mai 1725, un procès-verbal fut dressé à propos de quelques changements d'écussons et d'armoiries qu'avait faits Pierre de Saint-Germain, écuyer, dans l'église de Parigny.

51. — *Reffuveille*

La Barberie était une vavassorerie relevant de la baronnie de Saint-Pois,

Digitized by Google

Aveu, le 6 septembre 1399, par Jean d'Orenge, à cause de Jeanne de Chasseguey, sa femme.

Le Bois-Ambroise. — Vavassorerie.

Aveu, en 1551, par André Des Vaulx.

Hommage, le 12 mars 1728, par Jacques de La Barberie.

Le Chalenge. — Vavassorerie, tenue de la baronnie de Saint-Pois.

La Faverie. — Vavassorerie sous la tenure du fief de Fontenay.

Les Grippières. — Fief sous la baronie de Saint-Pois.

Isigny. — Tiers de fief, dépendant de Fontenay.

Le Fief Noel, en Reffuveille. — Hommage en 1565, par Robert de Pontbellenger.

La Pasturellière. — Vavassorerie, sous la baronnie de Saint-Pois.

Le Fief Dosnière. — Sous la même relevance.

Une autre vavassorerie, à Olivier des Touches, tenue de même.

Les Touches, dépendant du fief de Fontenay.

52. — *Le Rocher*

La paroisse du Rocher formait, ainsi que Le Neufbourg, l'un des faubourgs de la ville de Mortain.

Le Moulin Fouleur, ou Moulin Foulier, établi au Rocher, sous le château de Mortain.

Aveu le 23 juillet 1489, par Jean d'Assonvilliers, écuyer, seigneur de Boussentier.

Autre le 16 octobre 1550, par Marguerin D'Oissey.

Le Moulin avait droit de prendre le bois nécessaire dans la forêt de Lande-Pourrie, *pour mettre en état et réparer iceluy moulin et ses pales*. Le même privilège était énoncé dans la charte de Navarre.

53. — *Romagny*

D'après l'Inventaire des Archives de Saint-Lo (Manche), il y avait vingt fiefs différents dans la paroisse de Romagny.

1. Le Bas-Mesnil. — Huitième de fief.

Digitized by Google

Hommage et aveu, le 29 novembre 1500, par Jean Vivien, écuyer.

Aveu le 18 mai 1565, par Jean Vivien, écuyer, sieur de Bouffigny.

Hommage le 23 août 1727, par Emmanuel Fortin, écuyer, sieur de la Cochardière.

2. Le Boishineust ou Bohineux. — Vavassorerie, puis huitième de fief.

En 1401, ce domaine était à Guillaume Le Soterel.

Hommages le 27 juin 1573, et le 4 janvier 1575, par Hilaire Mallet, écuyer, seigneur de Heussé.

Aveu en 1584 par le même Hilaire Mallet.

Ce fief avait manoir, domaine, cours de justice et juridiction.

De lui relevait la vavassorerie de La Cochardière.

3. La Bourdonnière. — Huitième de fief.

En 1401, à Guillaume Aubouin.

Hommage, le 16 décembre 1511, et aveu, le même jour, par Guillaume d'Isigny, écuyer.

Autres hommages et aveux, en 1573, 1576 et 1584, par Hilaire Mallet.

Hommage le 11 juin 1728, par François Destanger, écuyer, sieur de Bardé.

4. Les Trois-Epis ou La Tancerie. — En 1401, à Vincent Chesnel.

Hommages en 1565 et le 27 juin 1573, par Hilaire Mallet, seigneur de Heussé.

Aveux en 1576 et 1584, par le même.

Hommage, le 21 février 1728, par Siméon d'Avenel, écuyer, sieur de Boissirard.

5. Languetillière ou Lantillère. — Fief.

Aveu le 14 novembre 1393, par Jean de Valjuas.

Autre le 8 juin 1476, par Guillaume Guéroult.

Autre le 5 juillet 1565, par Marguerin d'Oissey, écuyer, sieur de Boussentier.

Hommage le 7 mai 1728, par Nicolas de la Broise, sieur de La Chevrenaye.

Lantillère devait le service *de trois nuits à la deuxième porte du château de Mortain*, et le service *d'ost* au roi.

Digitized by Google

6. La Ménardaye. — Fief tenu de La Touche-Boissirard.

7. La Raimbaudière. — Fief, en 1401, à Richard de Juvigny.

Aveu le 26 février 1551, par Mathieu Gallouin, écuyer.

Hommage en 1565, par Sébastien de Roumilly.

8. La Riffaudaye. — Quart de fief. En 1401, aux héritiers d'Adam Estouard.

Aveu le 6 février 1385, par Jean Le Guesderel.

Autre le 14 novembre 1422, par... Escornaye.

Hommage le 19 juin 1722, par Jacques de Fontenay, écuyer.

Autre le 21 février 1728, par Siméon d'Avenel, sieur de Boissirard.

Le seigneur et ses hommes devaient faire huit jours et huit nuits de service en temps de guerre.

9. La Sallière et la Rougeonnière, réunies.

Aveu le 6 juillet 1565, par Pierre de Chancé, le jeune.

Autre en 1594, par Guillaume de Chancé.

Autre en 1728, par Nicolas d'Avenel, sieur de La Chevrenaye.

10. Le Teillolet ou Le Teilleulet. — Huitième de fief.

Aveu le 26 avril 1394, par Jeannet de La Bazoge, écuyer.

Autre le 22 septembre 1451, par Thomas Cheval, écuyer.

Hommage en 1565, par Ernier de Vauborel, sieur de l'Hermitage, à cause de Anne Mallet, sa femme, et en même temps, aveu pour les sœurs de celle-ci, Jeanne et Jacqueline Mallet.

Hommage le 21 janvier 1701, par Siméon de Saint-Germain, écuyer.

11. La Touche-Boutelou ou La Touche-Couvey. — Vavassorerie ou huitième de fief. Manoir, colombier, bois, brébiage. Le seigneur devait le ban et l'arrière-ban au roi.

Aveu le 9 mars 1393, par Gervais Couvey, écuyer.

Autre le 20 mars 1453 par Guillaume Couvey.

Autre le 31 mai 1480, par Guillaume Couvey.

Autre le 20 janvier 1584, par Pierre Couvey, prêtre.

Nous complètons cette nomenclature de 20 fiefs, à Romagny, à l'aide du Terrier du comté.

12. La Bouteillière. — Ce devait être une *fieffe ou aliénation* faite par les Religieux de Savigny.

Digitized by Google

13. La Cochardière. — Tenu du Bohineux. A M. de Marcenne, en 1758.

14. Le Fief-du-Bourg-de-Romagny. — Aliénation par le prieur du Rocher.

Il était tenu du domaine de Mortain. En 1758, à M. d'Amphernet.

15. La Bagotière. — Egalement vendu par le prieur du Rocher. M. d'Amphernet.

16. La Basse-Rifaudière. — Tenue du domaine de Mortain. A M. d'Avenel de Boissirard, en 1758.

17. La Touche-Boissirard. — Par extension. Le chef de ce fief était assis à Fontenay. M. d'Avenel de Boissirard.

18. Le Pillon. — Aliénation par le chanoine du Mesnil-gilbert. Propriétaire en 1758, M. Mesnage de La Boutrière.

19. Sourcelune. — Fief tenu autrefois par les religieuses de l'Abbaye-Blanche.

En 1758, à M. Du Hamel de La Gérardière, écuyer.

20. Le Moulin-de-Romagny. — Fief-ferme du domaine de Mortain.

54. — Saint-Barthélémy

Aux fief, terre et seigneurie de Saint-Barthélémy étaient unis le patronage et le droit de présenter à la cure et au bénéfice paroissial.

Aveux le 25 novembre 1575 et le 9 avril 1584, par Jacques Le Moyne, grand doyen de la collégiale de Mortain.

Une délibération du conseil du duc d'Orléans, du 4 juin 1706, autorisa le chapitre de la collégiale de Mortain à céder, par aliénation, le fief de Saint-Barthélémy, à Jacques Gauquelin, premier président en l'élection de Mortain.

Hommage le 2 août 1727, par David-François Gauquelin.

Saint-Barthélémy. — Vavassorerie.

Autre vavassorerie, assise à Saint-Barthélémy et à Bellefontaine, relevant du fief de Bellefontaine.

L'Etanchet. — En Saint-Barthélémy. Le 27 novembre 1615, le comte de Mortain autorisa Jacques Le Pennetier, sieur de Viéval, à établir un colombier on *fuye à pigeons*, sur ses terres de l'Etanchet.

Digitized by Google

55. — *Saint-Cyr-du-Bailleul*

Le Bailleul. — Demi-fief de chevalier, en la paroisse de Saint-Cyr, devait le service militaire *d'ost* au roi, pendant 20 jours.

En 1401, il appartenait à Robert du Buat.

Hommage et aveu le 16 août 1485, par Robert du Buat.

Aveu le 5 août 1516, par Gilles du Buat.

De ce demi-fief, relevaient :

1° Un quart de fief, nommé également Le Bailleul, qui était en 1401, à Colin de Verdun, et tenu en parage par lui, avec Robert du Buat.

2° Un huitième de fief, en Saint-Cyr, à Richard Tyrel, écuyer.

3° Un autre huitième de fief, en la même paroisse, à Jeannet du Bois, à cause de Marguerite...., sa femme.

Montenay. — Demi-fief de haubert, en Saint-Cyr-du-Bailleul.

Aveu le 4 avril 1399, par Siméon du Jardin.

Autre le 2 septembre 1421, par Siméon du Jardin.

Autre le 6 décembre 1451, par Pierre du Jardin, écuyer.

Autre le 26 novembre 1493, par Pierre du Jardin, écuyer, seigneur de Montenay.

Autre le 23 février 1502, par Mathurin du Jardin, écuyer, sieur du Bailleul.

Hommage le 21 février 1502, par Mathurin du Jardin. Cet acte fut fait deux jours avant l'aveu de Montenay.

Autre en 1565, par Jean Grandin, écuyer.

Le fief Corbel, en Saint-Cyr, relevait de celui de Montenay. Guillaume Corbel le possédait, en 1401, c'était un huitième de fief.

Aveu le 2 septembre 1421, par Siméon du Jardin.

Montécot. — Assis en Saint-Cyr et au Teilleul, le quart de fief de Montécot comprenait deux fiefs, le Grand et le Petit Montécot.

Jean de la Coudre, dit Rochefort, écuyer, seigneur de Montécot, l'avait vendu, le 28 juillet 1459, à Jacques Doisnel. La quittance du prix est du 31 juin 1460. Thomas Mallet en obtint la rétrocession de François Doisnel, en 1519. Mais Montécot revint plus tard aux Doisnel.

Digitized by Google

Aveu le 6 avril 1393, par Jeannet du Bois, écuyer, qui tenait le Petit Montécot de Henri de Husson. A cette époque, Montécot était qualifié de vavassorerie.

En 1401, ce domaine était encore à Jeannet du Bois, du chef de sa femme.

Aveu du Petit Montécot, le 3 novembre 1488, par Guillaume de Lusière, à Gilles Doisnel.

Autre le 12 mai 1541, par Gilles Doisnel.

Autre le 27 novembre 1565, par Jean Doisnel, seigneur de La Saucerie.

René-François Doisnel fit, en 1697, ériger Montécot en un marquisat, qui eut sous sa dépendance les fiefs de Montigny, du Grand Husson et de Cuves, lesquels avaient en arrière-fiefs Longuève, La Mortière, Chenilly, La Basoge, Fougerolles et La Brocherie.

Hommage et aveu en furent rendus, le 23 mai 1732, par Jacques Doisnel, chevalier, marquis de Montécot, son fils.

Le Grand Montécot était tenu au service militaire *d'ost*. Il avait droit *de justice patibulaire*, et était sujet ou ban et à l'arrière-ban du roi. Quant au Petit Montécot, il devait le service militaire, pendant neuf jours, à la *Porte Olivier*, qui était l'une des portes du château fort du Teilleul.

La Cordousière, ou Cordoësière, en Saint Cyr, était probablement une vavassorerie. Sujétion du ban et de l'arrière-ban.

Aveu, le 2 novembre 1390, par Guillame d'Oissey, qui l'avait encore en 1401.

Autre, le 7 juillet 1565, par Guillaume Thébault, écuyer.

56. — Saint-Clément

Il est positif que les très anciens actes d'inféodations des XIII^e^ et XIV^e^ siècles donnaient à cette paroisse le nom de Des Landes. Nous même avons souvent entendu joindre ce nom de Des Landes à celui de Saint Clément : c'est dans le pays la locution vulgaire. Une grande partie de la paroisse se trouve encastrée encore actuellement dans la forêt de Lande-Pourrie.

MAISONCELLES. — Vavassorerie et domaine de 240 acres, enclos en cette même forêt.

Le 16 décembre 1511, Guillaume de Signy, écuyer, en fit

Digitized by Google

l'hommage, et, le lendemain, en passa l'aveu au roi François Ier.

Autre le 24 octobre 1613, par Jacques de La Hache, sieur de Maigney et de Maisoncelles.

A ce fief était attaché le patronage de la Maison-Dieu de Mortain et le droit d'y présenter le prieur, ainsi que les administrateurs, à la collation de l'évêque d'Avranches. Son possesseur était obligé à entretenir et à faire *sonner la cloche de la chapelle de Maisoncelles, pendant une demi-heure, moitié jour, moitié nuict, pour adresser les pèlerins égarés.* Il était franc de tout *parnage et herbage pour les bestes qu'il pouvait avoir en son domaine.* Il avait également bois à chauffage et à *amesnager* (bois de construction), pour les maisons, chapelle et autres *besoins de Maisoncelles et de la Maison-Dieu de Mortain* sans rien payer.

L'Hôtel-Dieu avait été fondé par les prédécesseurs de Guillaume de Signy.

Au mois de février 1555, le roi Henri II signa, à Blois, des lettres-patentes contenant la création de deux foires qu'il accordait l'une à Mortain, le jour de la Trinité, l'autre aux Gigannières, en la paroisse de Saint-Clément, le jour de Saint-Ortaire. Cette dernière devait se tenir, croyons-nous, sur le fonds de Maisoncelles, et tout près de la chapelle des Gigannières, qui fut édifiée à la même époque.

57. — *Saint-Georges-de-Rouelley*

Saint-Georges. — Huitième de fief, relevant de la baronie de Saint-Pois.

En 1401, il était à Fralin de Combray, et plus tard à Pierre de Signy.

Le Sionnay. — Vavassorerie dépendante du fief de Saint-Georges, fut aussi à Pierre de Signy.

58. — *Saint-Hilaire-du-Harcouët*

Fief important, avec château-fort.

En 1401, d'après la charte de Navarre, il était aux mains de Robert de la Ferrière et de Guillaume de Combray.

Hommage en 1565, par François de la Ferrière, écuyer.

Autre en 1573, par Jean de la Ferrière, écuyer.

Digitized by Google

En relevaient, comme arrières-fiefs : 1° Le Fief-aux-Cineaux, au Mesnilrainfray ; 2° la franche vavassorerie de Nafetel, avec le patronage de l'église de Nafetel ; 3° un huitième de fief, aux paroisses de Sourdeval et du Fresne ; 4° le huitième de fief d'Esson, à Sourdeval ; 5° une franche vavassorerie à Sourdeval ; 6° le fief entier de Cuves.

59. — *Saint-Jean-du-Corail*

Le Petit-Saint-Jean. — Quart de fief, était assis aux paroisses de Saint-Jean, Bion et Husson. Le patronage de l'église paroissiale y était attaché.

Il avait manoir, colombier à *pied et à volée*, *droit d'escolles*, de hautes futaies et sous sa dépendance quinze *aînesses*, mais il était obligé à 10 jours de service pour la *garde de la rue aux Femmes de Mortain*, c'es-à-dire de la rue accédant au *Pont ou à la Planche-Majotin*, l'une des entrées de la ville. De plus, il était tenu à la *garde du charoy appelé Marabin, destiné à porter la recette du roi* (1).

D'un autre côté, les tenanciers de Saint-Jean étaient quittes de tout guet et de toutes coutumes, parcequ'ils *devaient aider à amener les bois de la justice patibulaire à Mortain, en compagnie des hommes de Bion et autres à ce sujets.*

Hommage au roi Louis XII, le 26 juin 1500, par Thierry de Saint-Manvieu, écuyer, qui en fit en même temps l'aveu.

Autre aveu en 1501, par Robert de Saint-Manvieu, écuyer.

Autre le 17 février 1553, par Jean de Saint-Manvieu, écuyer.

Autre le 8 janvier 1571, par Julien de Saint-Manvieu, écuyer.

Moissé. — Quart de fief, en la paroisse de Saint-Jean, avec manoir, moulin, étangs et colombier.

Aveu le 28 avril 1399, par Guillaume Le Soterel.

Autre le 11 septembre 1452, par Guy, baron des Biards.

Autre le 25 juillet 1490, par Jean de Tardes, échanson du roi, baron des Biards.

Autre le 9 février 1517, par Nicolas de Mouy, chevalier, baron des Biards.

Lors de l'aliénation de Moissé, en 1519, par le baron des Biards, à Thomas Mallet, les droits de treizièmes furent perçus sur le prix de vente.

---

(1) Voir à l'article Le Mesnil-Gilbert, p. 229.

Digitized by Google

Aveu le 21 mars 1549, par Charles Mallet, seigneur de Heussé.

Autres le 3 janvier 1576 et le 27 février 1584, par Hilaire Mallet.

Sentence rendue, le 8 mai 1532, par le maître des eaux et forêts de Mortain, au profit de Martin Mallet, seigneur de Heussé et de Moissé, pour délivrance de 40 pieds d'arbres, destinés à la réédification du manoir de Moissé. Le 25 avril 1533, nouvelle délivrance de 25 pieds de chênes, destinés à la reconstruction d'une grange. Le 2 mars 1537, Charles Mallet reçut encore 5 arbres pour son moulin. Enfin, 63 chênes furent encore nécessaires, le 25 août 1543, pour le manoir et les bâtiments ruraux de ce domaine. Hilaire Mallet reçut aussi 4 chênes pour la roue du moulin, le 6 mai 1553, 12 chênes pour une boulangerie, le 20 février 1558, et 30 arbres pour les maisons de Moissé. Bien évidemment un ou plusieurs incendies successifs avaient passé par là et y avaient tout anéanti.

Au temps de la Ligue, Moissé fut fortifié par ses possesseurs et les arrêts du Parlement durent en ordonner la démolition. Ce fut une véritable forteresse, entourée de douves et ceinte de plusieurs tours presqu'imperméables.

Chenilly. — Vavassorerie en Saint-Jean.

Elle était, en 1401, à Philippot Postel.

60. — *Saint-Martin-Le-Bouillant*

Le domaine de Saint-Martin était annexé au fief du Grand Husson.

Saint-Martin. — Franc tenement, relevant de Husson, fut possédé en 1401, par Jean Martin, écuyer, qui relevait d'Olivier de Husson.

Aveu le 18 septembre 1663, par Pierre de Boisyvon, seigneur des Essarts et de Saint-Martin.

61. — *Saint-Pois*

Saint-Paer ou Saint-Pair-Le-Servain et Saint-Pois, dans les temps modernes. Constituée dès le XII[e] siècle, la baronie

Digitized by Google

de Saint-Pois s'étendait aux paroisses de Saint-Pois, Montjoie, Le Champ-du-Boult, Le Mesnilrainfray, Saint-Georges-de-Rouellé, Esterville, Savenay, Gathemo, Périers en Beauficel et Refuveille, où se trouvaient des fiefs qui lui étaient soumis par inféodations. Vers l'année 1713, la baronie fut élevée au rang de Marquisat.

Saint-Pois avait le titre de ville et droit de bourgeoisie, marché tous les jeudis, deux foires chaque année, manoir ancien, coutumes, garennes, colombier, domaines et le patronage des églises de Saint-Pois et de Montjoie. De sa baronie relevaient féodalement :

1° Un quart de fief, au Mesnilrainfray ; 2° un franc-fief, à Lingeard ; 3° Le fief d'Asnières, à Reffuveille ; 4° La vavassorerie de La Barberie, à Reffuveille ; 5° La vavassorerie des Gripières, à Reffuveille ; 6° un huitième de fief à Saint-Georges-de-Rouellé ; 7° un autre huitième de fief, en la même paroisse ; 8° un franc-fief à Saint-Pois et Montjoie ; 9° le fief de Bouillon, à Esterville et Savenay ; 10° une vavassorerie à Gatemo ; 11° la vavassorerie du Chalenge, à Reffuveille ; 12° la vavassorerie de la Pasturlière, à Reffuveille ; 13° le fief de Bellefontaine, d'où relevait une autre vavassorerie.

La baronie de Saint-Pois devait tout le service *d'Ost*, en temps de guerre.

Aveu le 18 mars 1474, par Jean d'Auray, écuyer.

Autre le 1er février 1519, par Jacques d'Auray.

Autres, les 4 janvier 1576, et 12 septembre 1583, par Beuves d'Auray.

Hommage en 1565, par Gabriel d'Auray, écuyer.

Autre le 29 juin 1573, par Etienne d'Auray, chanoine de Cléry.

62. — *Saint-Quentin*

En 1401, le quart de la Fief-ferme des Pêcheries de Ducé se trouvait tenu par les hommes et tenants du fief-ferme du Mesnilthebault, et le commun du Valdouer de Saint-Quentin.

Aveu le 7 juillet 1565, par les tenants.

Autre le 10 janvier 1630, par Charles Roussel, avocat, de la fief-ferme du Valdouer. Manoir ancien.

Digitized by Google

63. — Saint-Symphorien

Le quart de fief de haubert de Saint-Symphorien appartenait, en 1401, à Pierre Maruche ou Maruchié.

Hommage et aveu le 15 juin 1508, par François Mahé, prêtre, curé de Saint-Martin-de-Montjoie, fils aîné de Guillaume.

Aveu le 10 mars 1499, par Guillaume Mahé.

Autre le 25 septembre 1517, par François Mahé.

Ce fief devait le service militaire d'ost *entre les quatres portes de Normandie.*

Escortines ou Escorsines. — Huitième de fief, à Saint-Symphorien, relevant du précédent, qu'il devait aider à faire le service *d'ost.*

64. — Sainte-Marie-du-Bois

Le fief du Bois avait subi un morcellement après la mort de Robert du Bois, écuyer. Il formait, du reste, plusieurs *tenements.*

D'après les indications, le premier devait être un quart de fief; le second n'était qu'un huitième de fief. L'un est nommé le Haut-Manoir, l'autre, qui en relevait, est le Bas-Manoir. Dans leurs inféodations règne une certaine confusion, d'autant plus difficile à éviter que les familles qui les ont possédés ont la même dénomination. Nous nous bornons à dire ce que nous savons.

Aveu, le 12 juin 1401, par Jean Le Ber, à cause de Jeanne Du Bois, sa femme, par parage de feu Robert Du Bois. Le Ber devait la moitié du service militaire *d'ost*, et qui était dû au roi pendant 10 jours.

Hommage et aveu, les 15 juin et 26 juin 1500, par Guillaume de Vauborel, écuyer, pour le quart du fief de *Notre-Dame* Du Bois.

Hommage et aveu, le 4 juin 1524, par Jean de Vauborel, écuyer, qui doit 8 jours *d'ost*, et qui a manoir et douves anciens, le patronage et le droit de présenter à l'église toutes les fois que le bénéfice est vacant.

De lui est tenu, par hommage, le Bas-Manoir, qui est possédé, en ce moment, par Léonard de Vauborel, écuyer.

Hommage et aveu du Haut-Manoir, le 6 juin 1549, par Samson de Vauborel, qui déclare posséder le patronage de

Digitized by Google

l'église de Sainte-Marie. Il a neuf aînesses, outre son domaine seigneurial. Le Bas-Manoir est encore à cette époque à Léonard.

Hommage le 29 juin 1573, du fief du Bois, par Jacques de La Touche, écuyer, seigneur du Bois, à cause de Jeanne de Vauborel, sa femme.

65. — *Savigny*

DALERAY ou ALLERAY. — Fief. En main du comte de Mortain.

LA VALLÉE. — Fief en la paroisse de Savigny. *Il doit un homme armé, pendant un jour et une nuit, au gué de Seiche-Epée, en Buais, pour le service d'ost, quand il est fait savoir au seigneur détenteur.*

Hommage le 28 janvier 1728, par Françoise Lainé, comtesse de Poilley, dame de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

66. — *Sourdeval*

SOURDEVAL. — Demi-fief de haubert, qui s'étendait à Sourdeval et à Saint-Martin-de-Chaulieu, relevait du comté de Mortain, auquel il devait 20 jours du service *d'ost*. Les vassaux de ce fief étaient exempts de toutes coutumes, dans la vicomté de Mortain, parce qu'ils étaient obligés *de tenir en état le pont de la rue aux Femmes de Mortain*. Tels sont les termes de diverses déclarations. Mais, dans un acte de 1490, scellé de cire rouge, le seigneur de Sourdeval est beaucoup plus précis. Il dit : « Mes dicts hommes de Sourdeval sont tenus à mettre en état » et tenir en réparation la Planche Mejotin *ou Menjotin ou Mar-* » *jotin* (ces noms varient ainsi, selon les actes), *qui est assise en* » *la Grande-Rue dudit Mortaing.* »

Aveu le 23 octobre 1394, par Robert Le Moigne, chevalier.

Autre le 17 juin 1490, par Pierre Le Moigne, sieur de Sourdeval.

Autre le 25 octobre 1501, par Pierre Le Moigne.

Autre le 14 juillet 1565, par Jean Le Moigne.

Autre le 9 avril 1584, par Jacques Le Moigne, prêtre, seigneur de Sourdeval, grand doyen de la collégiale de Mortain.

Hommage le 2 juin 1734, par Gabriel Le Neuf, seigneur de Montenay et de Sourdeval. Il y déclarait posséder ce dernier fief, par héritage de Catherine Du Bosc, sa grand'mère, qui représentait les Le Moigne.

Digitized by Google

Du grand-fief de Sourdeval relevaient en sous-fiefs :

1° Une vavassorerie à Sourdeval ; 2° Le quart de fief du Mesniladelée ; 3° Le quart de fief de Chaulieu, sujet à *trois quarterons de poivre et une paire d'éperons, au terme de l'Angevine.*

SOURDEVAL. — Huitième de fief, relevant de Saint-Hilaire.

ERON ou AIRON. — Quart ou selon d'autres actes, huitième de fief, en la paroisse de Sourdeval.

En 1401, il était à Jean de Bursy.

Aveu le 10 mai 1452, par Denis Josselin.

Autre le 5 avril 1551, par Guillaume de La Houssaye, écuyer.

Hommage le 11 décembre 1700, par Charles de Marçeul, écuyer.

Autre le 14 août 1722, par Jean Bardoul de La Bardoullière, qui possède également le Fief des Brulais, en Sourdeval.

La vavassorerie de Sourdeval.

67. — *Le Teilleul*

La ville du Teilleul, ancien château fort, tenu directement par le comte de Mortain. La bourgeoisie du Teilleul faisait partie du Domaine.

La portion hors bourgeoisie était assujetie à des rentes payables en deniers.

Le 27 juin 1573, les habitants du Teilleul adressaient au duc de Montpensier leur supplique à l'effet d'obtenir la création d'une foire.

GRIGNY ou SAINT-PATRICE. — Fief relevant immédiatement du comte de Mortain. L'église de Saint-Patrice-du-Teilleul était assise dans son enclave : elle avait été aumônée à l'abbaye de Savigny, au XII[e] siècle, mais les possesseurs du fief de Grigny s'en étaient réservé le titre de patrons fondateurs.

Hommage le 25 février 1517, par Patrice de Goué, écuyer.

Aveu le dernier février 1517, par le même tenant.

Autre le 25 février 1584, par Charles de Romilly, à cause de... d'Oissey, sa femme.

OISSEY ou OISSÉ. — Demi-fief de haubert. Il avait manoir et chapelle.

Aveu le 2 novembre 1390, par, par Guillaume d'Oissey, écuyer.

Digitized by Google

La Buissonnière. — Vavassorerie noble, assise au Teilleul et à Husson, était en 1401 à Jean Cochard, écuyer.

Aveu le 7 décembre 1533, par Nicolas Cochard, écuyer.

Hommage le 6 février 1728, par François de Thoury, écuyer.

La Championnière. — Vavassorerie tenue de La Touche-Boissirard, à Fontenay.

La Cochardière. — Sous la mouvance du Mesniltôve.

Courteille ou Courcelles. — Vavassorerie qui était, en 1401, à Raoul de La Ferrière, en parage avec Guillaume d'Oissey.

Aveu le 2 novembre 1390, reçu par Guillaume d'Oissey.

Autre le 5 juillet 1565, par Marguerin d'Oissey, à cause de Gillette Gallouin, sa femme.

La Rivière, au Teilleul, relevait de Courteille.

En 1565, la Rivière était à Olivier Mahé.

Hommage, en 1728, par Jacques-Robert d'Avenel, écuyer.

Longuève. — Relevait du Grand-Husson. Il avait manoir et douves.

Fortifié pendant la Ligue, sa démolition en fut ordonnée par le Parlement, vers l'année 1622.

68. — *Touchet*

Le fief entier de Touchet relevait directement du comté de Mortain. Selon l'expression des chartes, la garde en appartenait au roi. Il devait le service *d'ost*. Il avait haute, moyenne et basse justice, et le droit de donner le siège des *écolles et d'y commettre personnes suffisantes.*

Aveu le 2 novembre 1390, par Guillaume d'Oissey, écuyer.

Autre en 1499, par Guillaume d'Oissey, écuyer.

Autre le 1er juillet 1524, par Jean d'Oissey, écuyer.

Autre en 1565, par Françoise Des Loges, dame de Bouffigny, veuve de Jacques d'Oissey.

Hommage en 1485, par Geoffroy d'Oissey.

Dans ces divers actes de 1485, 1524 et 1565, le grand prévôt de ce fief est appelé *Le prévôt de la verge Menelle.*

Ce fief recevait les hommages du huitième de fief de Moulines, appartenant à Olivier Mahé, dont relevait la vavassorerie de Boisbunon. Egalement, il avait, paraît-il, sous sa dépendance, la sergenterie d'Oissey, que nous aurions plutôt pensé attachée au fief d'Oissé, au Teilleul.

Digitized by Google

Du fief de Touchet relevaient en outre *quatre verges de Prévostés* fieffées : la verge et Prévôté de Menelle, la Prévôté de Marignan, la Prévôté de la Grande-Provostière et la Prévôté de La Haute et de La Basse Glorière.

69. — *Vengeons*

Le fief de Vengeons relevait du Mesniltove.

La vavassorerie de Presle était tenue de l'abbaye de Savigny.

En 1576 et 1584, elle se trouvait possédée par Hilaire Mallet, seigneur de Heussé.

La vavassorerie de Say, tenue également de Savigny.

70. — *Vezins*

Le demi-fief de Vezins se trouvait sous la dépendance de la baronie des Biards.

Il fut confisqué par Pierre Davy, à la requête du duc de Montpensier, comte de Mortain, pour crime de fausse monnaie.

Davy, pour se soustraire à cette action judiciaire, fit avancement de succession à ses héritiers et leur consentit une donation entre vifs. Une sentence du parlement du 8 août 1587, prononcée contre Louis de La Moricière ou de La Morinière, et Anne de La Ferrière et leurs enfants, annula cet acte comme frauduleux et entaché de nullité.

71. — *Villechien*

Le huitième de fief de Villechien était sujet à cinq jours du service *d'ost*, et à fournir au comte de Mortain *une paire d'éperons dorés*.

Aveu le 23 septembre 1393, par Guillaume de Pontbellenger, écuyer.

Autre en 1551, par Olivier Du Hamel.

Autre en 1565, par André Du Hamel, écuyer.

Hommage le 2 septembre 1491, par Louis de Berville ou de Vierville, à cause de Nicole de Pontbellenger, sa femme.

En l'année 1516, Robert Du Hamel, écuyer, prenait le titre de fondateur de l'église de Villechien, qui était à la présentation de l'abbé de Savigny.

Digitized by Google

Quant à la paire d'éperons dorés qu'ils devaient au roi, les seigneurs de Villechien les connaient pour l'anoblissement qu'ils en avaient obtenu de leur fief de Villechien.

72. — *Virey*

Le fief entier de haubert de Virey s'étendait aux paroisses de Virey, de Buais et de Saint-Symphorien. Il avait été divisé en trois parts, qui prenaient le titre de tiers de fiefs, et étaient tenus en parage. En 1401, d'après la charte de Navarre, Jean de Landevy en avait les deux tiers, et la dernière portion était tenue de lui par Jeanne de Malemains.

Hommage le 13 avril 1542, par Josselin Gosselin, valet de chambre du roi.

Autre le 28 juin 1573.

Autre en 1701, par Jean de Gaallon, écuyer.

Aveu le 23 février 1393, par Jean de Landevy.

Autre le 1er avril 1481, par François de Scepeaux, écuyer, pour le fief entier de Virey.

Autre en 1511, par Guy de Scepeaux.

Autre en 1594, par Renaud de la Marzelière.

De ce fief dépendaient 8 pêcheries sur les rivières Selune et d'Yvrandes. Elles étaient ainsi désignées : 1° La pêcherie du Moulin de Virey ; 2° la pêcherie de la Barbotière ; 3° la pêcherie de la Belutière ; 4° La pêcherie des Choiseaulx ; 5° la pêcherie au-dessous du Gué des Choiseaulx ; 6° la pêcherie Pichard ; 7° la pêcherie du Gué de la Rouge-Terre ; et 8° la pêcherie de la Gigannière.

Il y avait chapelle à Virey, fondée de Sainte-Catherine, avec une dotation. M. de Scepeaux en était seigneur et patron. Il avait réuni le fief de Virey, en totalité entre ses mains, par l'acquisition du tiers qui en avait été détaché précédemment, et qui était alors aux doyen et chapitre de S. Tugalde de Laval, qui l'avaient reçu du maréchal de Lohéac, acquéreur de Robert de La Ferrière, écuyer. Le fief de Virey possédait une haute justice patibulaire.

Digitized by Google

CHAPITRE IV. — DOMAINE DE LA CHATELLENIE DE TINCHEBRAY

Féodalement, toute la région de Tinchebray forma toujours l'une des annexes du comté de Mortain.

Beauchesne. — Bernières. — Durcet.

Fresnes. — En 1412, Jean du Rozel reconnut devoir pour le fief du Rosel, en la paroisse de Fresnes, le service de dix jours d'un soldat au château de Tinchebray, avec armes et harnais.

Le 20 octobre 1609, Robert de Freval se soumit par acte d'aveu à garder en personne la porte de la grande salle du château de Tinchebray, s'il était réédifié en temps de guerre. Il devait remplir ce devoir pendant dix jours, armé et équipé.

Cinq ans plus tard, un autre membre de cette famille de Freval fut le triste héros d'une conspiration qui eut un certain retentissement. En effet, le 16 janvier 1614, le maître des eaux et forêts du comté de Mortain dût rédiger un procès-verbal d'information contre Charles de Freval, sieur du Rozel, pour port d'armes en la forêt de Tinchebray, et rébellion. Le surlendemain, il procédait à l'audition de nombreux témoins, et, le même jour, en la chambre du conseil de l'auditoire du roi, à Mortain, il rendit une sentence de prise de corps et d'incarcération contre le même Charles de Fréval. Nous ne savons pas ce qui en advint.

Maisoncelles. — Vente, le 19 juillet 1601, par Henri de Bourbon, duc de Montpensier et comte de Mortain, à Michel de Bordeaux, sieur de La Tourelle, du fief de Maisoncelles, à la charge de foi et hommage et d'une paire d'éperons dorés.

Le Mesnil-Ciboult. — Aveu en 1490, par Jacques Dugué, écuyer, du fief de Nerée, au Mesnilciboult. En temps de guerre, et armé seulement d'un arc, de deux flèches et d'un

Digitized by Google

bourdon, autrement dit *matteras* (1), il devait dix jours de service au château de Tinchebray.

Plus tard, en 1565, les mêmes soumissions étaient renouvelées. Mais attendu, disait l'aveu, que le château de Tinchebray est en ruines, le détenteur du fief de Nérée fut taxé au service militaire *d'ost*.

En 1736, les aveux du Mesnilciboult et de Nérée se trouvaient faits par Jeanne-Aimée de Méhérenc, et par Jacques Le Harivel, seigneur de Beauchesne.

MONSEGRÉ. — OUILLY-LE-BASSET. — RULLY. — SAINT-CORMIER.

SAINT-CHRISTOPHE-D'AMPHERNET. — Pour Saint-Christophe, l'aveu en fut fait en 1375, par Guillaume De Vieux, écuyer, qui était sujet au service armé, pendant trente jours et trente nuits, au château de Tinchebray, en temps de guerre.

Nouvel aveu en 1565. et même sujetions. Mais parce que le château était en réparations à cette époque, Jacques Du Bur, écuyer, accepta d'être tenu au ban et à l'arrière-ban du roi.

SAINT-JEAN-FOU, ou SAINT-JEAN-DES-BOIS. — SAINT-QUENTIN. NOTRE-DAME-DE-TINCHEBRAY. — SAINT-PIERRE-DE-TINCHEBRAY. YVRANDE.

Rien de particulier.

---

(1) Terme inusité aujourd'hui. Matras, gros trait lancé par l'arbalète.

Digitized by Google

CHAPITRE V. — FIEFS TENUS DU COMTÉ DE MORTAIN DANS LE BAILLIAGE DE COTENTIN

Appeville. — Huitième de fief.

Beauchamp. — Franche vavassorerie. Ses possesseurs sont assujettis à garder la foire de Montmartin pendant une nuit seulement. (Aveu de 1392).

Carentilly. — Fief.

Camptours. — Cametours.

Sourdeval. — Franc fief de haubert. Jean de Grimouville est sujet en 40 jours de service d'un chevalier à la barre de Montfautrel, à l'entrée de Mortain. Un aveu de 1431 renouvelle la même soumission, mais il en restreint le service pour une fois seulement pendant la vie du roi. De plus, le détenteur de ce fief doit fournir 54 hommes pendant une nuit pour garder la foire de Montmartin.

Un autre fief, situé à Sourdeval également et d'un quart de fief, relève de Carentilly. Jean Carbonnel, chevalier, doit 10 jours du service de chevalier.

Equilly.

Folligny. — Aveu passé en 1452, par Louis de Folligny. Il doit faire le service de *commis à la recette* de la foire de Montmartin et le transport des deniers perçus, aux dépens du roi, jusqu'à Mortain. Ses hommes sont *francs et exempts* de toutes coutumes dans tout le comté de Mortain. Un autre aveu de 1564, se borne à dire que le détenteur du fief doit le service pour *convoyer*, c'est-à-dire porter et conduire la recette de la foire de Montmartin, aux dépens du comte, jusqu'à Mortain.

Gouville. — Jean de Grimouville fait aveu du fief de Gouville, en 1420; il est sujet en 40 jours de service à la Barre de Montfautrel, à l'entrée de Mortain, en temps de guerre; comme aussi il doit 53 hommes pour garder les foires de Montmartin.

Digitized by Google

La baronie de Saye, assise également à Gouville, doit aussi 40 jours du service de chevalier à la même barre de Montfautrel, mais une fois en la vie du roi, et 17 hommes pour la garde des foires de Montmartin. Jean de Grimouville en fit l'aveu en 1431.

Grimouville. — Le fief de ce nom devait 5 hommes de garde à Montmartin, et le *quint* du service d'un chevalier, à la barre de Montfautrel.

La Lande-d'Erou (La Lande-d'Airou). — Doit 40 jours de chevalier à Montfautrel.

Le Mesnil-Amand.

Orval.

Saint-Denis-le-Gast. — Aveu en 1455, pour le fief de Saint-Denis-le-Gast, par François de Mellay, écuyer. Il reconnut devoir le service d'un chevalier, pendant 40 jours, entre les quatre portes de Normandie, en temps de guerre, et *toutes fois* que le roi prenait *ses services d'ost*. — Il nous est aujourd'hui impossible de déterminer où pouvaient se trouver ces quatre portes de la Normandie.

Saucey.

Tregost.

Digitized by Google

NOTE SUR LA FAMILLE DE BILLEHEUST

Versailles, le 24 avril 1899.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Votre Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain, que je n'ai connue que récemment, forme, avec sa préface et ses très nombreuses et très savantes annotations, un ouvrage sérieux, complet, très bien fait et fournissant sur les familes mentionnées des renseignements précieux ; il vous fait le plus grand honneur.

Il m'intéresse personnellement à cause des Billeheust, dont je descends, ma grand'mère paternelle étant une Billeheust d'Argenton.

Cette famille de Billeheust, originaire d'Irlande, venue en France dans l'Avranchin, vers les dernières années du XIII^e^ siècle, n'est pas anoblie. Un arrêt de la Cour des Aides, daté d'août 1478, autrefois en ma possession et remis par moi aux Archives de la Manche, fut rendu en faveur de Jourdain Billeheust, écuyer, contre les paroissiens de Saint-Laurent-de-Terregatte ; il relate des Lettres patentes de Louis XI, du 23 mars 1475, constatant que ledit Jourdain était *noble d'ancienneté, né et extrait de noble lignée*. Le Mémoire généalogique présenté aux Elus de Vire, le 5 mars 1547, par Nicolas de Billeheust, sieur du Manoir, relate toute une filiation et déclare que l'impétrant doit jouir du privilège de noblesse « comme personne » capable et extraite d'ancienne noblesse de toute ancienneté et » de tant et si longtemps qu'il n'est mémoire de contraire, » suivant et fréquentant les guerres tant et ainsy que les autres » noblesses du pays. »

Veuillez agréer, Monieur et cher confère, avec mes félicitations sur votre beau travail faisant suite à tant d'autres, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A. DU B. DE COURSON.

Digitized by Google

Nous avons indiqué aux notes (1), p. 53 ; (2), (3) et (4), p. 77 et 78 tout ce que nous avons pu trouver touchant l'anoblissement ou la maintenue de noblesse des Billeheust avant l'an 1523. Nous avons eu soin aussi de faire remarquer, aux pages 11 et 12 de notre Introduction, qu'un anoblissement par les Francs-fiefs ne pouvait en aucun cas être invoqué comme preuve péremptoire, si elle est unique, de non ancienne extraction. Les Billeheust ne se trouvant point dans la Recherche de Montfaut, il ne serait nullement surprenant que tout en étant d'ancienne noblesse, ils aient été obligés de se faire anoblir aux francs-fiefs, comme le dit le manuscrit de Julien Pitard, qui ignorait d'ailleurs que beaucoup de gentilshommes, mal en règle du côté des titres, firent confirmer leur noblesse par ce moyen.

Nous avons déjà cité, en note des pages 28 et 29, les de la Chambre qui, renvoyés par Montfaut quoique nobles, se trouvèrent dans l'obligation de se faire anoblir par la Charte de 1470. Nous pouvons encore ajouter l'exemple d'une famille de l'Avranchin ainsi mentionnée dans Roissy : « Jean, Jacques, Henry et Gabriel Lancesseur, mineurs, fils Jean, sieur de la Polinière, demeurant à Bacilly, sergenterie Hérault, élection d'Avranches. Ledit Jean père, fils de Jean, et ledit Jean, fils de Jean qui fut imposé par Montfaut, ont arrêt de francs-fiefs à Rouen, du 13 octobre 1577, jouiront. » Chamillart n'en a pas moins classé les Lancesseur parmi les nobles sans anoblissement connu, comme les Billeheust, ainsi que nous l'avons déjà fait ressortir aux notes susdites.

A. DE TESSON.

Digitized by Google

EXTRAIT d'une lettre de M. Hipp. Sauvage, relatif au Dictionnaire manuscrit des fiefs de Normandie, par Brussel, (1686-1750), conservé aux Archives Nationales sous la cote PP. 24.

Neuilly-sur-Seine, le 14 Septembre 1899

. . . . . .

Je me fais une fête de voir dans peu de mois votre prochain volume de la Société. L'occasion s'est présentée pour moi de parler à quelques amis des textes de Brussel à propos de nos fiefs normands et des nomenclatures qu'il a données des hommages et des aveux qui ont été passés pour eux. Il en est résulté qu'on m'a demandé un travail complet pour l'un de nos grands bailliages et je l'ai terminé en dix séances. Vous le voyez, votre plan a été très applaudi et vous pouvez être certain que la publication générale du manuscrit se fera bientôt par fractionnements. Lorsque votre volume sera en distribution, je verrai s'il ne sera pas possible de trouver accueil quelque part pour le bailliage du Cotentin. Je ne veux rien tenter, ni rien commencer avant que l'on connaisse ce qui a été fait pour l'Avranchin.

. . . . . .

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences & Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

Anciens Présidents :

1 — De CLINCHAMP (Gustave-Romain-Martial), ancien officier de marine, Nommé le 16 juillet 1835. Remplacé, sur sa demande, le 1er janvier 1844.

2 — MANGON de la LANDE (Charles-Florent-Jacques), Directeur des Domaines en retraite, Chevalier de la Légion-d'Honneur. Entré en fonction le 1er janvier 1844. Démissionnaire pour cause de départ, le 3 avril 1845.

3 — De CLINCHAMP (Gustave-Romain-Martial), pour la deuxième fois. Mort en fonction, le 13 septembre 1861.

4 — LAISNÉ (André-Marie), ancien Principal, Officier de l'Instruction Publique. Mort en fonction, le 3 août 1879.

5 — LE HÉRICHER (Edouard-Victor), ancien Protesseur de Rhétorique, Officier de l'Université. Nommé le 27 mai 1880. Mort en fonction, le 10 novembre 1890.

Digitized by Google

Composition du Bureau de la Société élu le 1er Décembre 1898

POUR LA

PÉRIODE TRIENNALE 1899-1901

Président : M. Alfred DE TESSON, Capitaine de Frégate en retraite (1) ;

Vice-présidents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs ;

Bibliothécaire-Archiviste : M. Léon LANOS, ancien Notaire ;

Secrétaire : M. le Comte Joseph DE CHABANNES ;

Secrétaire-Adjoint et Secrétaire du Conseil d'Administration : M. Paul BOUVATTIER, Contrôleur des Contributions directes ;

Trésorier : M. le Baron Henri DE TONGE ;

Questeur : M. l'abbé MAHEUX, Curé de Saint-Oven.

CONSERVATEURS *(Membres du Bureau)*

1° *Des Tableaux et Statues :* M. Charles FOUQUÉ, Professeur de dessin ;

2° *Des Objets d'Histoire naturelle* : M. DUREL, Professeur de sciences physiques et naturelles ;

3° *Des Médailles et des Antiquités :* M. Auguste THÉBAULT, ancien Libraire ;

4° *Du Musée lapidaire :* M. LOUVEL, Architecte.

---

(1) Nommé le 4 décembre 1890, en remplacement de M. Le Héricher, décédé.

Digitized by Google

Membres adjoints au Bureau pour former le Conseil d'Administration

MM. d'HUBERT, Sous-Préfet d'Avranches ; D'AISY, Maire d'Avranches ; A. LEBEL, Libraire ; le Comte A. DE CLINCHAMP ; COURAYE-DUPARC, Chef de Bureau au Ministère des Finances, en retraite ; LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite.

Commission d'Impression : MM. A. DE TESSON ; A. LEGRIN ; S. MAUDUIT ; Léon LANOS ; le Cte de CHABANNES.

OFFICIERS D'HONNEUR POUR MORTAIN

Vice-présidents : MM. DE BAILLIENCOURT, Maire de Mortain ; LE FAVERAIS, Président honoraire du Tribunal civil ;

Secrétaire : M. Charles GUÉRIN, Propriétaire au Mesnil-Thébault.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTE

EN NOVEMBRE 1899

MM.

AGHARD DE LA VENTE, homme de lettres, à Saint-Cyr-du-Bailleul, par Barenton (Manche).

ALLIX, caissier général de la Caisse des Dépôts et Consignations, 3, rue Paul-Louis Courier, à Paris.

AMPHERNET (vicomte D'), 92, rue Royale, à Versailles (Seine-et-Oise).

ANDRÉ, archiviste, à Troyes (Aube).

ANFRAY, négociant en vins, 1 *bis*, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

ASHER, libraire, 13, Unter den Linden, à Berlin. W.

ASSE, Conservateur des Hypothèques, 56-58, rue de la Constitution, à Avranches.

AUBRÉE (Richard), docteur-médecin, 1, place du Collège, à Avranches.

AVENEL DE NANTREY (Comte Roger D'), licencié en droit, au château de Nantrey, à Heussé, par Le Teilleul (Manche), ou 9, cité Vaneau, à Paris.

BAILLIENCOURT (DE), ancien receveur des Finances, maire de Mortain (Manche).

Digitized by Google

BAMEULE, greffier du Tribunal civil, 13, boulevard du Sud, à Avranches.

BARON, conseiller général, ex-notaire, à Ducey (Manche).

BAUDRY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-des-Champs, 35, rue des Champs, à Avranches.

BEAUCHESNE (Marquis Adelstan DE), licencié ès-lettres, au château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), ou, 8, avenue Marceau, à Paris.

BEAUREPAIRE (Charles DE), archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut, 24, rue Beffroi, à Rouen.

BEAUREPAIRE (Joseph DE), maire du Mesnillard, château de la Faucherie, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

BESNE (DE), Conseiller d'Arrondissement, Maire de Saint-Nicolas-des-Bois, par Brécey (Manche).

BLOUIN (l'abbé), curé du Mesnil-Amey, par Marigny (Manche).

BOIS (Madame DU), née de Tesson, 68, rue de la Constitution, à Avranches.

BOUDENT DE LA GODELINIÈRE (Roger), maire des Chambres, château de la Beaudonnière, par La Haye-Pesnel (Manche).

BOUVATTIER (Jules), ancien député, 21, boulevard du Sud, à Avranches, ou, 16, rue de Marignan, à Paris.

BOUVATTIER (Paul), contrôleur des contributions directes, 36, boulevard du Sud, à Avranches.

BRÉHIER (Mlle Elise), au château de l'Epiney, à Cérences (Manche).

CACQUERAY (vicomte Jean DE), au château de Macey, par Pontorson (Manche).

CAILLOU (Louis), artiste-peintre, au château du Bois-Avenel, en Les Chéris, par Ducey (Manche), ou, 96, avenue des Ternes, a Paris.

CAMAX, architecte, à Carolles, par Sartilly (Manche).

CARPENTIER (Madame Charles), à Tirepied, par Avranches, ou au Petit-Versailles, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

CARRAUD, propriétaire, 159, rue de la Constitution, à Avranches.

CHABANNES (comte DE), au château de Changeons, 20, rue du Gué-de-l'Epine, à Avranches.

CHALLIER (l'abbé Adolphe), curé-doyen de Saint-James (Manche).

CHAMPION, pharmacien, 11, place Littré, à Avranches.

Digitized by Google

Cherbonnel (Mlle Alice), en littérature Jean de la Brète, femme de lettres, 26, rue Pauquet, à Paris.
Chevalier, ancien député, avocat, à Coutances (Manche).
Cléret, horticulteur, 8, rue du Puits-Hamel, à Avranches.
Clinchamp (comte Arthur de), propriétaire, 45, boulevard du Sud, à Avranches.
Costard, ancien pharmacien, 3, rue d'Auditoire, à Avranches.
Couppey (l'abbé Louis), curé de Clitourps, par Saint-Pierre-Eglise (Manche).
Couraye du Parc (Joseph), bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, 79, boulevard Saint-Michel, à Paris.
Couraye-DuParc (Jules), chef de bureau au Ministère des Finances (Tabacs), en retraite, 2, place du Grand-Palet, à Avranches.
Couraye-DuParc (Mme Jules), propriétaire, même adresse, à Avranches.
Cruchet, notaire au Buat, par Isigny-le-Buat (Manche).
Cudeloup (l'abbé), curé du Petit-Celland, par Brécey (Manche).
Datin (Henri), ancien notaire, homme de lettres, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 6, place Laborde, à Paris.
Dauguet (Henri), ancien pharmacien, à Pontorson (Manche).
Daumesnil (Mlle Louise), à Verson (Calvados).
Dauvin (Charles), agent-d'affaires à Granville (Manche).
Decauville, ingénieur civil, à l'abbaye de La Lucerne d'Outremer, par La Haye-Pesnel (Manche).
Delaporte, propriétaire, à Mortain (Manche).
Delépine, inspecteur d'Académie, au Mans (Sarthe).
Deplanche (Achille), receveur particulier des Finances, 35, boulevard du Sud, à Avranches.
Deschamps du Manoir (Monseigneur), prélat du Saint-Siège, Eldorado Largo Mondragone, Napoli, ou, piazza d'ell' Indipendenza, 22, Firenze (Italia).
Détieux, chef de bataillon d'infanterie en retraite, au châlet des Pins, à Jullouville, par Saint-Pair (Manche).
Deuve, capitaine de frégate en retraite, rue du Roc, à Granville (Manche).
Douville (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre, curé-doyen de la Basilique Saint-Gervais, 33, rue Saint-Gervais, à Avranches.

Digitized by Google

Drême (Mme de) du Lion, 44, rue Villeneuve, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

Dubois (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de Mortain (Manche).

Dufour (Bernard), propriétaire, à Donville, près Granville (Manche).

Dulau, foreign booksellers, 37, Soho square, London W. (England).

Dupont d'Aisy (Henri), maire d'Avranches, 3, rue Valhubert.

Dupont (l'abbé), chanoine honoraire, ancien curé-doyen de Villedieu, 17, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

Durand (Jules), imprimeur, 2, rue Boudrie, et 24, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

Durel, professeur de Sciences physiques et naturelles au Collège, 54, route de Mortain, à Avranches.

Durier (Adrien), ancien pharmacien, 24, boulevard Carnot, à Mantes (Seine-et-Oise).

Esserts (Mme des), 27, boulevard de l'Est, à Avranches.

Foisil, ancien magistrat, conseiller général et maire d'Isigny-le-Buat, château d'Isigny (Manche), ou, 36, rue des Champs, à Avranches.

Fouqué (Charles), professeur de dessin au Collège, 11, rue Belle-Etoile, à Avranches.

Frémin (Gabriel), avocat, 8, rue d'Orléans, à Avranches,

Ganché (l'abbé), curé de Vains, près Avranches.

Garnier (Arsène), château de la Noblerie, à Cuves, par Brécey (Manche).

Garnot, président du Syndicat des Agriculteurs de la Manche, 23, boulevard du Sud, à Avranches.

Gauché (Eug.), caissier, 33, rue de Poitou, à Paris.

Genreau, ancien avocat général à la Cour de Paris, château de Chantore, en Bacilly, par Avranches, ou, 48, boulevard Malesherbes, à Paris.

Gibert (Henri), propriétaire, route de St-Quentin, à Avranches.

Gibert (Paul), publiciste, La Butte, au Val-Saint-Père, près Avranches.

Gilbert (Hippolyte), banquier, 16, place Littré, à Avranches, ou au château du Bois-Guérin, au Val-Saint-Père, près Avranches.

Digitized by Google

Guérard (Raymond), contrôleur des contributions directes, à Granville (Manche).

Guérin (Charles), propriétaire, au Mesnil-Thébault, par Isigny-le-Buat (Manche).

Guéroult (Ferdinand), professeur d'anglais au Collège, 64, rue de la Constitution, à Avranches.

Guéroult (Madame), née Le Héricher, même adresse.

Guillaume (Joseph), archiviste-paléographe, professeur aux Facultés catholiques de Lille (Nord), ou, quartier de Changeons, à Avranches.

Guille-Allés-Library, Saint-Pierre-le-Port, à Guernesey.

Guiton (vicomte de), château de Bonnefontaine, à Antrain, (Ille-et-Vilaine), ou, 9, rue des Fontaines-Couvertes, à Avranches.

Havard (Adolphe), fondeur, à Villedieu (Manche).

Hénin, colonel de cavalerie, en retraite, 38, boulevard du Sud, à Avranches.

Herpin, armateur, à Granville (Manche).

Homme (du), château de Chassilly, à Saint-Sénier-de-Beuvron, par Saint-James (Manche).

Houssard (Eugène), conseiller à la Cour d'Appel de Rouen (Seine-Inférieure).

Houssin (l'abbé), curé de Ger (Manche).

Hubert (d'), sous-préfet d'Avranches.

Jourdan, ancien notaire, 10, rue Louis-Millet, à Avranches, ou, 4, rue de Copenhague, à Paris.

Jourdan de la Passardière (François), ingénieur civil, 6 *bis*, rue de la Rampe, à Brest (Finistère).

Jourdan-Lavigne, place Saint-Michel, à St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Juin (Albert), ingénieur, à Ducey (Manche), ou, 16, route de Saint-Leu, à Montmorency (Seine-et-Oise).

La Bienvenue (Mme), 1, boulevard de l'Est, à Avranches.

La Bigne (comte Gabriel de), 18, rue de l'Orangerie, à Versailles (Seine-et-Oise), ou, 44, rue de Lille, à Avranches.

La Broise (Jean de), juge d'instruction, 87, rue de la Constitution, à Avranches.

La Frénaye, receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite, 1, rue du Collège, à Avranches.

Digitized by Google

Laisné, conseiller à La Cour d'Appel de Rennes (Ille-et-Vilaine).

La Mettrie (comte Casimir de), au château de l'Angevinière, à Sains, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

Lanfranc de Panthou, aucien avocat général, 21, rue Jean-Romain, à Caen (Calvados).

Lanos (Emile), pharmacien, 42 *bis*, rue de la Constitution, à Avranches.

Lanos (Léon), ancien notaire, 32, boulevard du Sud, à Avranches.

Lavalley, licencié en droit, à Villedieu (Manche).

Laveille (l'abbé Auguste), prêtre de l'Oratoire, directeur à la Maison d'Institution, à l'Hay, par Bourg-la-Reine (Seine).

La Villarmois (comte de), au château de Trans, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

Lebedel (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Saturnin, 13, rue Saint-Saturnin, à Avranches.

Lebel (Aimable), ancien libraire, 2, rue du Collège, à Avranches.

Le Bocey, docteur-médecin, 3, rue Dame-Jeanne-Destouches, à Avranches.

Lebret, notaire, à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche).

Lebreton (Charles), proviseur honoraire, 10, rue Albert, à Rennes (Ille-et-Vilaine), ou, au châlet de la Hoguelle, à Champeaux, par Sartilly (Manche).

Le Breton (Paul), paysagiste, 114, rue de la Constitution, à Avranches.

Lecacheux (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Pontorson (Manche).

Lecacheux (Paul), ancien membre de l'Ecole Française de Rome, Archiviste aux Archives Nationales, 13, rue Maurepas, à Versailles (Seine-et-Oise).

Le Chevalier (Octave), 61, rue de la Constitution, à Avranches, ou au château de Grand-Champ, à Tanis, par Pontorson (Manche).

Le Clerc (Mme Constantin), 14, rue Saint-Saturnin, à Avranches.

Le Court (Henry), ancien notaire, à Lierremont, Trouville-sur-Mer (Calvados).

Leduc, receveur de l'Enregistrement, en retraite, à Torigni-sur-Vire (Manche).

Digitized by Google

Le Faverais, président honoraire du Tribunal civil de Mortain (Manche).

Legrand (Anatole), conseiller général, au château de Chancey, en Romagny, par Mortain (Manche), ou, 22, rue de l'Arcade, à Paris.

Legrin, président du Tribunal civil, 33, boulevard du Sud, à Avranches.

Le Marchand, ancien professeur, à Coutances (Manche).

Le Masson, percepteur, à Saint-Pois (Manche).

Lemoine Le Chesnay, ancien notaire, à Sartilly (Manche).

Lemonnier, professeur en retraite, au presbytère de Saint-Pair-du-Mont, par Crèvecœur-en-Auge (Calvados).

Le Moyne (Julien), médecin de 1re classe de la marine, en retraite, à Lorient (Morbihan).

Lenoir (Alphonse), publiciste, secrétaire général de la *Nouvelle Revue*, 22, rue de Tocqueville, à Paris, ou au château de Lillemanière, en Saint-Quentin (Manche).

Le Pelletier, Conseiller à la Cour de Cassation, 39, rue des Vignes, à Paris.

Lepetit (Jules), homme de lettres, 24, rue du Buisson-Saint-Louis, à Paris, ou villa Beauchamps, à Beauchamps (Manche).

Leplat, docteur-médecin, 14, rue de l'Odéon, à Paris.

Le Roy de Langevinière (Mme), 50, rue de Geôle, à Caen (Calvados).

Letréguilly (Mme Hippolyte), née Mouru de Lacombe, 19, rue de la Constitution, à Avranches.

Levallois (Mme Jules), en littérature Julia Laurence, membre de la Société des Gens de Lettres, 14, avenue des Gobelins, à Paris, ou, au Pontaubault, par Saint-Quentin (Manche).

Linwood Pitts, Brunswick house, Canichers, Guernesey.

Locu, négociant, 20 et 22, rue Quatre-Œufs, à Avranches.

Lomas (de), ancien magistrat, château de la Horie, à Saint-Nicolas-près-Granville (Manche).

Longe (Mme), Spixwort-Park, Saint-Faith, Norwick (England).

Louvel, architecte, 60, rue de la Constitution, à Avranches.

Louvel (Constant), capitaine en retraite, 37, rue Saint-Gervais, à Avranches.

Lucas (Mme), née Marie Robiquet, artiste-peintre, 28, rue Bassano, à Paris.

Digitized by Google

Maheux (l'abbé), curé de Saint-Oven, par Avranches.
Mansigny (comte H. de), maire de La Godefroy, au château du Plessis, par Avranches, ou, 6, place des Etats-Unis, à Paris.
Mauduit (Sosthène), conseiller général, maire de Saint-Martin-des-Champs, près Avranches.
Menard (l'abbé Victor), chanoine titulaire de la cathédrale de Coutances (Manche).
Menjot d'Elbenne (comte), au château de Couléon, par Tuffé, (Sarthe).
Moggridge (Rose), Lorne-Villas Redhill Surrey (England).
Montgermont (vicomte Yves de), au château de Chantore, en Bacilly, par Avranches, ou, 121, avenue des Champs-Elysées, à Paris.
Morel, Sous-Gouverneur de la Banque de France, Président du Conseil Général de la Manche, à Paris, ou, à Saint-James (Manche).
Moulin (Félix), à Mortain (Manche).
Moulin (René), au Neufbourg, près Mortain (Manche).
Nelet (Charles), ancien professeur, 3, rue de la Planche, à Paris.
Normand, château des Mares, à Avranches.
Osmont de Courtisigny, procureur de la République, à Cherbourg (Manche).
Oursel (Mme), femme de lettres, rue du Palais, à Rouen (Seine-Inférieure).
Philbert (Mlle Marie), femme de lettres, au château de Moidrey, par Pontorson (Manche).
Philippes de Cantilly (René), 17, rue Belle-Etoile à Avranches.
Pichard (Prosper), ingénieur civil en congé, route de Mortain, à Avranches.
Pinel (Emile), ancien pharmacien, 37, boulevard du Sud, à Avranches.
Plault, château du Parc, à Sainte-Pience (Manche).
Poirier (Dr Paul), agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien des hôpitaux, 7, rue de l'Ecole de Médecine, à Paris.
Provost, négociant en vins, 14, route de Mortain, à Avranches.
Provost, receveur de l'Enregistrement, 49, boulevard de l'Est, à Avranches.

Digitized by Google

RABEL (l'abbé), curé d'Yquelon, par Granville (Manche).

REGNAULT DE PRÉMESNIL, vice-amiral, membre du conseil des travaux et du conseil supérieur de la marine, 56, avenue Montaigne, à Paris, ou au château d'Equilly, par Beauchamps, (Manche).

RESTOUT (l'abbé), curé du Fresne-Poret, par Sourdeval (Manche).

ROGER (Jules), docteur-médecin, 114, boulevard François Ier, au Havre (Seine-Inférieure).

ROUGÉ (comte DE), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), ou, 49, rue Saint-Dominique, à Paris.

ROUSSELLE, avocat, chef du contentieux de la Société générale des chemins de fer économiques, 99, rue du Bac, à Paris, ou au château du Bois-Chicot, en Servon, par Pontorson (Manche).

SAINT-GERMAIN (comte Emile DE), à Céaux, par Saint-Quentin (Manche).

SAUVAGE (Hippolyte), avocat, historien et homme de lettres, 53, boulevard Bineau, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

SERGENT (Henry), notaire, 15, rue Louis-Millet, à Avranches.

TARDIF, avocat à la Cour d'Appel, 28, rue du Cherche-Midi, à Paris.

TARDIF DE MOIDREY, maire de Moidrey, par Pontorson (Manche).

TAURINES, notaire, à Granville (Manche).

TESSON (Alfred DE), capitaine de frégate, en retraite, 31, boulevard du Sud, à Avranches.

TESSON DE BEAUBOIS (DE), par Jugon (Côtes-du-Nord).

TESSON DE LA MANCELLIÈRE (DE), ancien conseiller général, au château de La Mancellière, par Isigny-le-Buat (Manche).

TÉTREL, conseiller général, maire de Villedieu (Manche).

THÉBAULT (Auguste), ancien libraire, 14, rue Pomme-d'Or, à Avranches.

TONGE (Henri, baron DE), château du Ragotin, à Avranches.

TOUPET (Emmanuel), ancien banquier, à Granville (Manche).

TOUR (comte DU), ministre plénipotentiaire, en retraite, villa du Tour, Mergelina, Napoli (Italia).

TOUZARD, agronome, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, à Roz-sur-Couesnon (Ille-et-Vilaine).

Digitized by Google

TROCHON (l'abbé), aumônier du Collège, vicaire de Notre-Dame-des-Champs, 35, rue des Champs, à Avranches.
TURGOT (Charles), percepteur, à Nimes (Gard).
VALLÉE, pharmacien, à Ponts-sous-Avranches.
YVON (Mlle Inès), couvent de la Sainte-Famille, à la Délivrande (Calvados).

Digitized by Google

FONDATION & PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

NOTICE SUR SES PRÉSIDENTS (1)

La Société d'Archéologie d'Avranches a été fondée le 16 juillet 1835 et autorisée le 9 avril 1836.

Elle a publié jusqu'en 1899 inclusivement : 1° Quatre fascicules de *bulletins* renfermant le compte-rendu de ses séances mensuelles (pour mémoire) (2).

2° Sept *Bulletins* de ses séances publiques annuelles, de 1844 à 1851 (1848 excepté).

3° Quatorze volumes de *Mémoires*.

4° Neuf volumes de Bulletins trimestriels intitulés : *Revue de l'Avranchin*.

1er et 3e PRÉSIDENT

M. Gustave de CLINCHAMP, ancien officier de marine, né à Avranches, le 15 juillet 1775, fut nommé Président, le 16 juillet 1835, et mourut en fonction, le 13 septembre 1861, dans sa 87e année. (Il avait été remplacé, sur sa demande expresse, pendant quinze mois seulement, du 1er janvier 1844 au 3 avril 1845, par M. Ch. Mangon de la Lande).

---

(1) Voir ce que nous avons déjà dit des anciens Présidents, dans le Tome V de la *Revue*, p. 433, 434.

(2) Ces quatre fascicules, de 1844 à 1847, forment un total de 165 pages pour 33 bulletins, soit une moyenne de cinq pages pour chacun de ceux-ci. Nous ne les connaîtrions même pas sans le dépôt existant à la Bibliothèque Nationale et l'ouvrage de MM. Robert de Lasteyrie, Eug. Lefèvre-Pontalis et Bougenot sur les publications des Sociétés savantes.

Digitized by Google

PUBLICATIONS PARUES DE 1836 A 1861

Quatre fascicules de *bulletins* rendant compte des séances mensuelles ; sept *Bulletins* des séances publiques annuelles ; Tomes I et II des *Mémoires*.

ARTICLES DE M. DE CLINCHAMP

DISCOURS D'OUVERTURE (Recherches historiques et archéologiques sur l'Avranchin). — *Bulletin* de 1845, p. 3 à 8.

DISCOURS D'OUVERTURE (Importance de l'Archéologie). — *Bulletin* de 1846, p. 2 à 9.

DISCOURS D'OUVERTURE (Histoire des fils de Guillaume-le-Conquérant). — *Bulletin* de 1847, p. 2 à 17.

DISCOURS D'OUVERTURE (Origine des peuples Scandinaves et leurs conquêtes sous Rollon). — *Bulletin* de 1849, p. 3 à 14.

DISCOURS D'OUVERTURE (Marche des Sciences et des Arts à travers les âges). — *Bulletin* de 1850, p. 5 à 14.

DISCOURS D'OUVERTURE (Origine des Arts et des Sciences). *Bulletin* de 1851, p. 1 à 13.

INTRODUCTION aux *Mémoires* de la Société Archéologique d'Avranches. — *Mémoires*, Tome I, p. 1 à VII.

ESSAI archéologique et artistique sur l'ancien monastère du Mont Saint-Michel. — *Mém.*, I, p. 207 à 229.

DISCOURS D'OUVERTURE en 1852 (Vie et mort de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry). — *Mém.* II, p. 1 à 13.

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES sur l'Etablissement de la Monarchie française dans les Gaules. — *Mém.* II, p. 201 à 208.

2e PRÉSIDENT

M. CHARLES MANGON DE LA LANDE (1), Inspecteur des monuments historiques pour le département de la Manche, Directeur de l'Enregistrement et des Domaines en retraite, Che-

---

(1) Voir ce que nous avons déjà dit de lui et de sa famille dans le Tome VI de la *Revue*, p. 7 et 8.

Nos Mangon de la Lande sont originaires du Cotentin, et les Magon de la Lande bretons (un n en moins), d'Espagne.

Digitized by Google

valier de la Légion-d'Honneur, né à Roye (Somme), le 1er février 1770, mort à Paris, le 10 juin 1847, dans sa 78e année, prit les fonctions de Président, le 1er janvier 1844 et démissionna, le 3 avril 1845, en annonçant son départ d'Avranches.

Articles de M. Mangon de la Lande

Discours d'Ouverture (Utilité des Sociétés académiques et services que rend en particulier celle d'Avranches). — *Bulletin* de 1844, p. 5 à 8.

L'Archéologue, poésie. — *Bulletin* de 1844, p. 57 à 62.

Le Remède Homœpathique, poésie. — *Bulletin* de 1845, p. 23 à 25.

Légendes sur le Mont-Saint-Michel, poésie posthume (1). — *Bulletin* de 1850, p. 58 à 66.

3e PRÉSIDENT (Voir 1er)

4e PRÉSIDENT

M. André-Marie LAISNÉ, né à Avranches, le 20 juillet 1802, y décédé le 3 août 1879, dans sa 78e année, Principal du Collège d'Avranches, de 1848 à 1851, officier de l'Instruction Publique, premier Vice-Président, prit les fonctions de Président après M. de Clinchamp et les conserva jusqu'à sa mort (2).

Les premiers portent pour armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois gonds de sable ; au chef d'azur, chargé d'une main sénestre en pal, issante d'une nuée d'or, accostée de deux étoiles de même ;

Les seconds : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un lion aussi d'or, couronné d'argent. — Devise : *Tutus Mago* (On peut se fier à Magon).

(1) Ces deux légendes sont extraites d'une Chronique rimée sur le Mont-Saint-Michel, trouvée parmi ses manuscrits et restée inédite. C'est une étude historique et archéologique sur les antiquités de l'église et de l'abbaye qui résume l'histoire du Mont.

La première de ces légendes intéresse la famille Avenel à l'époque de la défense du Mont de l'Archange contre les Anglais.

(2) La biographie de M. A.-M. Laisné, par M. Eugène de Beaure-

Digitized by Google

PUBLICATIONS PARUES DE 1861 A 1879 :

Tomes III et IV des *Mémoires*.

ARTICLES DE M. A.-M. LAISNÉ

NOTICE sur Guillaume de Saint-Pair. — *Bulletin* de 1851. Supplément, p. 1 à 10.

NOTICE sur le *Psalterium justè litigantium*, de Jacques de Campront. — *Mémoires*, Tome II, p. 71 à 76.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE sur François Desrues.— *Mém.* II, p. 77 à 86.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE sur Alexandre de Villedieu. — *Mém.* II, p. 87 à 94.

NOTICE sur l'origine du dicton : *Etre tout Evêque d'Avranches.* — *Mém.* II, p. 187 à 190

EXPLICATION des mots *Per cultellum, cum cultello, per capellum, cum missali*, etc., employés dans les chartes de donation au moyen âge. — *Mém.* II, p. 191 à 199.

NOTICE sur l'abbé Fleurye, fondateur des Maîtresses d'Ecole, dites Bonnes-Sœurs, dans le diocèse d'Avranches. — *Mém.* II, p. 433 à 443.

RECHERCHES sur les agitations de la *Fronde en Normandie* et sur les violences qu'exercèrent les soldats, en 1649, aux environs d'Avranches. — *Mém.* III, p. 483 à 522.

NOTICE NÉCROLOGIQUE sur M. Gustave de Clinchamp, Président. — *Mém.* IV, p. 1 à 16.

---

paire, a paru dans l'*Annuaire de la Manche* de 1883, p. 5 à 23, tandis que celles de MM. de Clinchamp et Le Héricher, par lesdits Laisné et de Beaurepaire, se trouvent dans nos publications mêmes : *Mém.*, IV, p. 1 à 16 et *Revue*, VI, p. 13 à 22.

Quant à la biographie de M. Mangon de la Lande, qui ne résida à Avranches que de 1840 à 1845, à l'âge de 70 à 75 ans, elle a toujours été publiée à notre connaissance par M. Emile Coet, à Saint-Quentin (Aisne), en 1875, et, d'après ce qu'on y dit, par les Sociétés savantes auxquelles il appartenait.

Digitized by Google

Explication du quatrain sur le vin tranche-boyau d'Avranches. — *Mém.* IV, p. 211.

INTÉRIM

Quoique ayant décliné la candidature, M. Louis de Tesson (1), Vice-Président, fut nommé Président à la séance du 8 février 1880. N'ayant pas accepté, la Présidence provisoire fut confiée à M. Charles LANGLOIS, auquel M. Le Héricher a consacré quelques lignes dans le Tome I de la *Revue*, p. 152.

5e PRÉSIDENT

M. Edouard LE HÉRICHER, ancien professeur de rhétorique au collège d'Avranches, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, Officier de l'Université, né à Valognes, le 24 avril 1812, ancien Secrétaire démissionnaire, fut élu Président, le 27 mai 1880, et mourut en fonction, le 10 novembre 1890, dans sa 79e année.

PUBLICATIONS PARUES SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE HÉRICHER

Tomes V (2), VI, VII, VIII et IX des *Mémoires*.
Tomes I, II, III et IV de la *Revue de l'Avranchin* (Bulletin trimestriel).

Articles de M. Le Héricher

Rapport sur les Travaux de l'année. — *Bulletin* de 1844, p. 8 à 26.

---

(1) M. Louis de Tesson est mort Président honoraire, le 6 avril 1889. Le discours prononcé sur sa tombe par M. Le Héricher a été inséré dans le Tome IV de la *Revue*, p. 385 à 388, après la Notice de M. Sosthène Mauduit, p. 375 à 278.

(2) La deuxième partie de ce Tome V des *Mémoires*, laquelle a sa pagination à part, contient l'histoire de la Société ou compte rendu de ses séances, du 27 mai 1880 au 27 octobre 1881.

Digitized by Google

Rapport sur le Desséchement de la baie du Mont-Saint-Michel, envisagé au triple point de vue de l'archéologie, de l'art et de l'histoire. — *Mémoires*, Tome II, p. 61 à 69.

Essai sur la Flore populaire de Normandie et d'Angleterre. — *Mém.* II, p. 209 à 295, 497 à 510.

Histoire et Glossaire du Normand, de l'Anglais et de la Langue Française. — *Mém.* III, p. 1 à 482.

Notes sur l'histoire et les monuments de l'Avranchin, et spécialement du Mont-Saint-Michel. — *Mém.* IV, p. 229 à 327.

Rapport sur les fouilles faites au Châtellier et autres localités. — *Mém.* IV, p. 335 à 348.

Etymologies familiales des noms de lieu de la Manche. — *Mém.* V, p. 49 à 190 et 277 à 289.

Essai de morale populaire (Socrate, Marc-Auréle, Senèque, Fénélon). — *Mém.* VI, p. 161 à 215.

Glossaire germanique, scandinave et hébraïque des noms d'hommes, français et anglais. — *Mém.* VI, p. 235 à 270.

Littérature populaire de Normandie. — *Mém.* VII, p. 1 à 190.

Notes philologiques sur une chronique d'Avranches du 17e et du 18e siècle. — *Mém.* VII, p. 233 à 235.

Glossaire étymologique Anglo-Normand ou l'Anglais ramené à la Langue Française. — *Mém.* VIII, p. VII à XVI et 1 à 224.

Edélestand du Méril. — *Mém.* VIII, p. 271 à 285.

Réponse a Histoire et Philologie, par M. Launay. — *Mém.* VIII, p. 290-291.

Les Etymologies difficiles. — *Mém.* IX, p. 1 à 194.

Excursion dans la forêt de Villecartier en Bazouge-la-Pérouse, avec M. Ch. Yvon. — *Mém.* IX, p. 263 à 268.

Excursion aux Perriers, près Nogent-le-Rotrou. — *Mém.* IX, p. 269-270.

Une prétendue insurrection populaire en Basse-Normandie (XVe siècle). — *Mém.* IX, p. 305 à 343.

Esthétique et Critique littéraire, par un vieux professeur. — *Mém.* X, p. 1 à 108 et 173 à 228.

Le Bulletin trimestriel ou *Revue de l'Avranchin*, a été créée par M. Le Héricher à la fin de 1881.

Digitized by Google

C'est en grande partie son œuvre toute personnelle, jusque vers le milieu du cinquième volume. M. l'abbé Barret, curé de Mieuxcé, parlant de cette *Revue* dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* (Tome VI, p. 342), a dit « qu'elle était surtout composée des procès-verbaux des séances, des communications, présentations d'ouvrages, remarques, analyses et pièces de courte haleine, formant une somme si considérable d'articles qu'il est impossible d'en essayer l'analyse, NI MÊME D'EN ÉNUMÉRER LA LISTE. La *Revue* était alors arrivée à la fin de son 3e volume ; voir p. 610, année 1887.

M. Robert de Lasteyrie avait reconnu cette impossibilité avant l'abbé Barret, car voici ce qu'il dit du Tome I de la *Revue* : « Ce volume, composé de huit fascicules, ne contient que les procès-verbaux des séances des années 1882 et 1883 et fait suite en quelque sorte à la seconde partie du Tome V des *Mémoires*. » Pour le Tome II, le même auteur ne cite qu'un seul article de M. Le Héricher, p. 132 à 137, bien que la plupart soient de lui ; cela est certainement regrettable et tient surtout au manque absolu d'ordre et de méthode avec lequel cette Revue a été faite. — (Bibliographie générale des travaux *historiques* et *archéologiques* publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie, avec la collaboration de Eug. Lefèvre-Pontalis et de E. S. Bouguenot, Tome II, p. 218). Ce bel et utile ouvrage s'arrête pour le moment à l'année 1885. La deuxième livraison de ce Tome, où se trouve le département de la Manche, a paru en 1891. Nous en avons rendu compte dans le Tome V de la *Revue*, p. 422-424 et 432. Les seuls articles historiques et archéologiques y sont relevés, volume par volume et par ordre de pagination, jusqu'au Tome VII de nos *Mémoires*, et au Tome II de la *Revue* inclusivement.

Nous n'avons donc établi de Table générale pour la *Revue de l'Avranchin* qu'à partir du 4 décembre 1890, date à laquelle nous avons succédé dans la Présidence, sans le vouloir aucunement et même bien malgré nous, à M. Edouard Le Héricher.

Digitized by Google

6e PRÉSIDENT

M. ALFRED DE TESSON, Capitaine de Frégate en retraite, Chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Avranches, le 17 septembre 1840, Trésorier en fonction depuis 1884, a été nommé Président, le 4 décembre 1890 (1).

PUBLICATIONS PARUES DEPUIS LE 4 DÉCEMBRE 1890 :

Tomes X, XI, XII, XIII et XIV des *Mémoires*.
Tomes V, VI, VII, VIII et IX de la *Revue de l'Avranchin*.

ARTICLES DE M. A. DE TESSON

LE CADRAN ASTRONOMIQUE du Bois-Adam, en La Chapelle-Urée, cadran horizontal, solaire, lunaire, astral, géographique, pneumatique, azimutal, analemmatique, etc. — *Mémoires*, Tome VII, p. 277 à 293. Voir *Revue*, II, p. 320.

CADRAN SIDÉRAL, annexe retrouvé du cadran astronomique du Bois-Adam. — *Mém.* VIII, p. 286-287.

BEAUBOIS EN BOURSEUL et ses Seigneurs. — *Mém.* X, p. 109 à 128. Voir *Revue*, V, p. 355.

LA CLOCHE DE LA SÉMONDIÈRE, à Brécey. — *Mém.* X, p. 229 à 231.

ALLOCUTION. — *Mém.* X, p. 233 à 237. Voir *Revue*, V, p. 363.

MONOGRAPHIE de la paroisse de la Mancellière, au Diocèse d'Avranches. — *Mém.* XI, p. 1 à 176. Voir *Revue*, VI, 180, 262-263, 455 ; VII, 275-276 ; VIII, 9 ; IX, 145.

LE PAILLÉ ET LE DIAPRÉ HÉRALDIQUES. — *Mém.* XII, p. 1 à 23, avec la photogravure d'un carreau de brique, d'avant 1344, armorié de paillé et d'hermine. Voir *Revue*, VII, 471, 575 ; VIII, 9, 83, 215-216, 285.

GÉNÉALOGIE DES FRÈRES TESSON, guillotinés à Granville, en nivôse an II de la République. — *Mém.* XII, p. 99 à 126 et XIV, p. 39-40. Voir *Revue*, VIII, 12-13, 89-90, 154, 249-251.

LA PANCARTE ARMORIÉE du Mont Saint-Michel. — *Mém.* XII, p. 227 à 251. Voir *Revue*, VII, p. 576.

PREUVES pour l'Ordre de Malte. Mémorial d'un Chevalier de

---

(1) Voir le Tome V de la *Revue*, p. 223.

Digitized by Google

minorité (A.-Ch.-G. d. T). — *Mém.* XII, p. 252 à 278. Voir *Revue*, VIII, 13-14.

Armorial de 1697 et années suivantes, des Nobles, Prêtres et Bourgeois, Villes, Communautés, Corps et Corporations des Elections d'Avranches et de Mortain, d'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, avec Notes et Rectifications, suivies d'Extraits, également annotés, des Mémoires inédits de l'Intendant Foucault, concernant la Noblesse des mêmes Elections à la même époque, et de Tables alphabétiques pour les Communautés, les Personnes et les Paroisses. — *Mém.* XIII, p. 1 à 268 (avec un supplément pour Granville, de l'élection de Coutances). Voir *Revue*, IX, 66-67, 103.

Rectifications et Additions à douze Monographies de Paroisses de L. C. (l'abbé Masselin) : Boisyvon, Brécey, la Chapelle-Urée, Chasseguey, Coulouvray, le Grand-Celland, le Mesnil-Adelée, le Mesnil-Thébault, Montgothier, Montigny, Reffuveille, Saint-Pois. — *Mém.* XIII, p. 314 à 372. Voir *Revue*, VIII, 411.

La Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain en 1523, avec Préface, Annotations et Tables alphabétiques pour les Personnes et les Paroisses. — *Mém.* XIV, p. 1 à 132. Voir *Revue*, IX, 144.

Réponse à une note de M. de Courson sur la famille de Billeheust. — *Mém.* XIV, p. 256.

Carreaux de brique armoriés, trouvés dans les ruines du château de La Roche-Tesson, à La Colombe, près de Villedieu-les-Poëles, confisqué sur les barons de ce nom en 1344. — *Revue*, Tome I, p. 324-325.

Les Mocos, Levantins, Ponantais et le Tour du Monde en un clin d'œil, suivant la méthode de Jules Verne. — *Revue*, II, p. 29 à 32.

Phénomènes maritimes : la mer de feu et la mer de lait, une journée de trombes (1), les poissons-caltats de Guaymas ou le chant des poissons, les nuées et les pluies d'oiseaux, les com-

---

(1) En relisant cet article, dont nous n'avons pas corrigé l'épreuve, pas plus que de coutume alors, pour ce qui était inséré dans la *Revue*, par M. Le Héricher, nous nous sommes aperçu d'une omission

Digitized by Google

pagnons de voyage, etc. — *Revue*, II, p. 57 à 65 et 144 à 149.

Œuvre du marquis de Caligny. — *Revue*, II, p. 263 et VI, p. 10.

Mathurins, Mathurines et Mathurinades. — *Revue*, III, p. 39 à 50.

Le Marin-Cabillot au Mexique et au siège de Paris. — *Revue*, III, p. 164 à 173. Voir VII, 269-270.

Argot maritime. — *Revue*, IV, p. 138 à 141.

Un quatrième au Domino. — *Revue*, V, p. 326 à 332.

Armes d'Avranches et de Mortain. — *Revue*, V, p. 347.

Notice sur les anciens Présidents. — *Revue*, V, p. 433-434.

Le Vitrail de Lanfranc et de Saint-Anselme, à l'église Notre-Dame-des-Champs d'Avranches. — *Revue*, V, p. 442 à 444, et VI, 22-23.

Compte rendu de l'ouvrage de M. Victor Brunet, sur Brécey. — VI, 55, avec renvoi à V, 448-452.

Les Devoirs des Seigneurs dans leurs terres, suivant les Ordonnances de France. — *Revue*, VI, p. 176-177.

La Justice au temps passé, les Juges emprisonnés. — *Revue*, VI, p. 191 à 202.

Les Ecussons et les Fondateurs du Chateau de Brécey. — *Revue*, VI. p. 323 à 325, suite au précédent compte rendu.

L'attaque de Granville par les Vendéens, en novembre 1793. — *Revue*, VI, p. 422 à 426.

Le Chartrier et les Seigneurs du Grippon. — *Revue*, VII, p. 9 à 16. — Voir 191-192, 368.

M. Charles Philbert, Consul général honoraire, Vice-Président. — *Revue*, VII, p. 180 à 182. Voir 199, 200.

---

qu'il importe de réparer. L'une des trombes vues à Naples, vint à passer tout près du vaisseau le *Donawerth* sur lequel j'étais embarqué. Venant du large, elle se trouvait alors à bout de course et allait disparaître paisiblement sur la plage. N'ayant plus aucun mouvement de rotation, mais seulement de faible translation, elle n'agitait même pas la mer à ce moment. Je remarquai avec un de mes camarades, que son pied n'était point une colonne d'eau pleine, comme on pouvait encore le croire à une certaine distance, mais un gros et mince tuyau aqueux et transparent jusqu'à son entrée dans la gaine vaporeuse ou nuée cylindrique.

Digitized by Google

Place Jean de Saint-Avit, à Avranches. — *Revue*, VII, p. 564-565.

L'Ecole Navale Impériale. — *Revue*, VII, p. 623 à 630.

Le Vicomte de Potiche et son œuvre. — *Revue*, VIII, p. 84 à 88.

La Baronnie ee les Seigneurs de Dorière, en Saint-Laurent-de-Terregatte. — *Revue*, VIII, p. 144 à 153 et 293. Voir 223.

Un Mot sur Le Mesnil-Thébault. — *Revue*, VIII, p. 225-226.

L'Abbé Masselin et ses œuvres. — *Revue*, VIII, p. 335 à 337.

Note sur une pierre tombale de l'église de Chasseguey. — *Revue*, VIII, p. 339 à 346. Voir 378.

Réponse au compte rendu, par M. Hipp. Sauvage, de l'Armorial de l'Avranchin. — *Revue*, VIII, p. 367 à 369.

Note sur les généalogies de la famille de Lorgeril. — *Revue*, VIII, p. 444-445.

La Bataille de Callao (2 mai 1866). — *Revue*, IX, p. 84 à 94.

Sacrificios (1863-1865). — *Revue*, IX, p. 129 à 135. — Souvenir Français, p. 144, 195-196.

Hommage a Jules Durand, mort victime de son courage et de son dévouement. — *Revue*, IX, p. 142, avec le portrait du jeune sauveteur, par son père, lithographe et imprimeur de la Société.

Note sur le Tableau du Musée représentant la cathédrale et la ville d'Avranches en 1649. — *Revue*, IX, p. 183 à 186 et dernier bulletin de ce Tome IX.

Le Maréchal de Camp de Petit-Cœur, Marquis de Saint-Vast, Commandeur de Saint-Louis, Commandant pour le Roi à Bayeux (1695-1787). — *Revue*, IX, p. 228 à 257 et 307 à 310.

Bibliographie, Comptes rendus, Correspondance, Nécrologies, etc., dont nous ne pouvons pour le moment qu'indiquer la pagination. Nous ferons en sorte d'y ajouter un répertoire à la fin du Tome IX de la *Revue*, s'il est possible.

Revue, Tome V, p. 224 à 272, 283 et 284, 290 à 307, 347 à 359, 363, 418 à 436, 445 à 453.

VI, p. 5 à 12, 22 et 23, 55, 68 à 76, 131 à 142, 179 à 190, 202 à 212, 258 à 271, 349 à 356, 449 à 460, 551 à 560.

Digitized by Google

VII, p. 5 à 8, 87 à 99, 183 à 200, 266 à 278, 364 à 380, 466 à 482, 564 à 576, 599 à 608, 634 à 639.

VIII, p. 5 à 10, 76 à 88, 134 à 143, 214 à 224, 283 à 292, 324 à 338, 372 à 379, 406 à 411, 443 à 448.

IX, p. 1 à 4, 60 à 68, 95 à 103, 136 à 146, 187 à 197, 218 à 227, 277 à 285, 305 à Fin.

Digitized by Google

TABLE générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les sept Bulletins annuels de 1844 à 1847 et de 1849 à 1851. (Il n'y en eut point en 1848).

Belloir (le docteur)

Le Mariage et le Célibat, ou le Prix de Vertu, fable. — 1847, p. 58 à 60.

Le Bonheur et la Fortune. — Le Pigeon et la Girouette, fables. — 1849, p. 49 à 51.

Les Conquérants, ou la mort de Napoléon. — Les Miroirs et les Portraits, fables. — 1850, p. 80 à 83.

de la Boutraye

Vouloir c'est Pouvoir, épître. — 1847, p. 36 à 48.

Un Habit pour un Paté, épître satirique et anecdotique. — 1849, p. 22 à 49.

Origine de la Famille Lossau : Légende en vers libres *sans E*. — 1850, p. 21 à 38.

Le Renard et le Singe négocians, fable. — 1850, p. 67 à 69.

Le Souvenir, épître à M. le général comte Raoul de la Tour du Pin. — 1851, p. 19 à 35.

Boyssou

Notice sur Jean de Vitel, poète avranchois. — 1844, p. 44 à 57.

Carpentier (Charles)

Fragment de chapitre d'un Essai philosophique. — 1844, p. 37 à 44.

Digitized by Google

DE CLINCHAMP (Gustave)

Voir, p. 272, ses six premiers articles.

DESROCHES (l'abbé)

RAPPORT SUR SES TRAVAUX. — 1844, p. 27 à 32.

RECHERCHES SUR LES MONNAIES GAULOISES. — 1845, p. 26 à 36.

DUPRÉ (l'abbé Ed.)

SOUVENIR DU SIMPLON. — 1851, p. 43 à 51.

GROUT

NATHAN, parabole traduite de l'allemand. — 1846, p. 28 à 32.

RÉCIT POÉTIQUE, traduit de l'allemand. — 1847, p. 54 à 57.

LE RHIN, parabole traduite de l'allemand. — 1849, p. 52 à 60.

L'HOMME SUR LE MONT-CARMEL, parabole traduite de l'allemand. — 1850, p. 50 à 57.

HALLEY (Charles)

LE REPENTIR, cantate. — ODE D'HORACE, essai de traduction. — 1850, p. 45 à 49.

ETUDE SUR HORACE et traduction en vers. — 1851, p. 66 à 74.

LAISNÉ (A. M.)

NOTICE SUR GUILLAUME DE SAINT-PAIR. — 1851, supplément, p. 1 à 10.

LEDIEU (Joseph)

LA CLOCHE; LA CHANSON; LA FUMÉE, poésies légères. — 1849, p. 72 à 78.

LE HÉRICHER (Edouard)

RAPPORT sur les travaux de l'année. — 1844, p. 8 à 26.

Digitized by Google

LETERTRE

EPITRE à un ancien condisciple sur l'invasion de la vénalité dans les mœurs et dans la littérature. — 1847, p. 48 à 53.

LOYER (Philippe)

ETUDE BIOGRAPHIQUE SUR RAOUL DE VILLEDIEU, 20e abbé du Mont-Saint-Michel. — 1844, p. 32 à 37.

RAPPORT sur les	Travaux de l'année	1845, p. 8 à 23
—	—	1846, p. 10 à 28
—	—	1847, p. 17 à 27
—	de la Société	1849, p. 14 à 21
—	de l'année	1850, p. 15 à 20
—	—	1851, p. 13 à 19

MANGON DE LA LANDE (Charles)

Voir, p. 273, ses quatre articles.

MOTET (Alexandre)

SAINT AUBERT. Fragment tiré d'un ouvrage inédit sur les Evêques d'Avranches. — 1847, p. 28 à 35.

PHILBERT (Charles)

MÉDITATION, poésie. — 1849, p. 60 à 71.

DE PIRCH (baron)

HENRI D'AVRANCHES ET SES OUVRAGES. — 1846, p. 32 à 38.

RENAULT (Emile)

RAPPORT SUR LA DÉCOUVERTE DE NOTRE-DAME-DE-LIVOYE. — 1851, p. 35 à 42, avec une lithographie en tête du bulletin.

DE TESSON (Louis)

FRAGMENS DU DERNIER CHAPITRE DES MÉMOIRES DE JÉRÉMIAS GRANDŒVUS (*Année 1899*). — 1846, p. 39 à 67.

Digitized by Google

Les Vicissitudes d'une Parure, nouvelle. — 1850, p. 39 à 44.

Le Lazare, nouvelle. — 1850, p. 70 à 79.

La Vipère et le Rossignol (Paix à la fille du pauvre). — La Grande Maison (Régénérer, non maudire). — 1851, p. 75 à 84.

de la Tour du Pin (général)

Aperçu des Rapports de l'Archéologie et de la Philosophie. — 1851, p. 51 à 66.

Dans la Solitude, poésie. — 1851, p. 85 à 90.

GRAVURE HORS TEXTE :

Découverte de Notre-Dame-de-Livoye : Un coin celtique; un instrument de sacrifice; un joyau de luxe. — *Bulletin* de 1851, p. 1.

Digitized by Google

TABLE générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les neuf premiers volumes des Mémoires commencés en 1836 et parus de 1842 à 1888.

Tome	I	1842	Tome	V	1882
Tome	II	1859	Tome	VI	1884
Tome	III	1864	Tome	VII	1885
Tome	IV	1873	Tome	VIII	1886
			Tome	IX	1888

D'AUXAIS LÉZIART DE LAVILLORÉE (Madame)

FRAGMENT DES IMPRESSIONS D'UNE SOLITAIRE. — VII, p. 251-253.

DE BEAUREPAIRE (Charles)

NOTICE sur l'Hospice d'Avranches, avec une note sur celui du Gué-de-l'Epine au Val-Saint-Père. — II, 297-397.

REVENU temporel de la royale abbaye du Mont-Saint-Michel au péril de la mer. — VII, 245-250.

DE BEAUREPAIRE (Eugène)

NOTES pour servir à l'Histoire archéologique de l'ancien Diocèse d'Avranches. — II, 25-50.

ETUDE sur la Poésie populaire en Normandie, et spécialement dans l'Avranchin. — II, 95-177.

LA VIERGE DE STACONNY à l'église de Saint-Quentin. — II, 179-185.

LES SERMONS DE MAURICE DE SULLY, d'après un manuscrit français de l'abbaye de Jumièges. — II, 411-431.

RAPPORT sur quelques communications faites à la Société relativement à des Objets d'art, à des Documents historiques et à certaines Découvertes locales. — II, 535-557.

Digitized by Google

Les Miracles du Mont-Saint-Michel. Fragment d'un mystère du XIV^e^ siècle. — IV, 17-41.

Les Manuscrits du D^r^ Pierre Cousin, curé de Saint-Gervais d'Avranches. — IV, 133-157.

De quelques pièces dramatiques, jouées sur le théâtre du Collège d'Avranches dans le courant des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — IV, 213-228.

Garaby de la Luzerne, d'après de nouveaux documents. — IV, 439-471.

L'union d'amour et de chasteté d'Aubin Gautier, apothicaire avranchois. — V, 1-25.

Beautemps-Beaupré

Rapport sur deux brochures relatives à la baie du Mont-Saint-Michel. — II, 51-60.

Bénard (Alexandre)

Les Inondations de 1866, ode. — Toast au jeune Cauquelin, lauréat du Concours général. — IV, 565-568.

Besnard (Auguste)

La Haye-de-Terre et la Forteresse de Saint-James. — VI, 105-143, avec un plan.

Les mousses de l'Avranchin. — VIII, 295-298.

Besnou (Léon)

Note sur la valeur alibile de la Salicorne herbacée. — IV, 511-519.

Esquisse biographique sur M. Chastelain, ancien premier pharmacien en chef de la Marine, à Brest. — V, 27-37.

Blier (Paul)

Pièces variées : La Touffe d'Acanthe (élégie antique) ; La Chanson de l'Alouette ; Les Semailles (sonnet). — III, 534-539.

Digitized by Google

Pièces légères : Germinal ; La Chanson du Rossignol ; La Chanson du Hibou ; La Veillée du Rossignol. — IV, 573-577.
Un coucher de soleil à Venise ; La Colombe ; A l'Hirondelle ; L'Amour mouillé, poésies. — V, 264-270.

Bonissent

Essai géologique sur le département de la Manche. — II, 511-533.

Boudent, aîné

Notice sur l'Hospice d'Avranches. — I, 1-17.

Boutry, missionnaire

Correspondances. -- VII, 359-379.
Choses d'Espagne. — VIII, 225-230.
Salutations chez les Noirs de la Guinée. - VIII, 292-294.
De Montevideo au Chili. — IX, 209-215.

Bouvattier (Gustave)

Collection Caranda aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque. — V, 212-263.
Une Goutte d'eau. — VI, 60-68.
Compte rendu de *L'Epargne*, par M. Arthur Legrand. — VI, 145-154.
Henri II, roi d'Angleterre, à Avranches. — La Pierre de la Plate-Forme. — VI, 281-301.

Bouvattier (Paul)

Etude dramatique a propos de Théodora. — VII, 305-311.
Auteurs dramatiques de second ordre. — IX, 197-208.

Carpentier (Charles)

Résignation et Foi, poésie. — VI, 144.
Le prince Oscar de Suède et saint Augustin, VI, 155-160.

Digitized by Google

Une revue de troupes romaines sur le Forum. — VI, 231-234.

Vue d'une Campagne normande, poésie. — VII, 260-263.

Avranches d'autrefois (prose). — Ode a Herman (vers). — VII, 325-327.

de Clinchamp (Gustave)

Voir, p. 272, ses quatre derniers articles.

Deschamps du Manoir (Mgr)

Les Elections qui comprenaient l'Avranchin, en 1697, d'après les Mémoires de l'Intendant Foucault. — IV, 99-132. — Il n'y est pas seulement question des élections d'Avranches et de Mortain, mais aussi de celles de Coutances et de Vire.

L'Archipel de Chausey. — IV, 159-170.

Mgr Godart de Belbeuf, dernier évêque d'Avranches, et son épiscopat. — IV, 399-438.

Lettres (Mirande et Reverdy. Chronique d'Avranches). — VIII, 299-302.

Granville. — VIII, 309-330.

Dodgson (Edward Spencer)

Choses d'Espagne et spécialement du pays basque. — IX, 271-274.

Doutelleaux

Vercingétorix, poème historique. — Le procès du luxe, conte fantastique en vers. — IV, 547-564.

Dubois (l'Abbé Em.)

Le Teilleul. — VI, 81-104.

Dupont (Etienne)

A Tombelaine et a Saint-Jean-le-Thomas, sonnets. — VIII, 256-257.

Digitized by Google

Durand (Gustave)

Notes sur les Moulins à eau chez les Romains. — II, 399-410.

Durand (Jules)

La Confession d'un Ambitieux, poème. — VI, 271-279.
Prière enfantine, poésie. — VII, 255.

Fleury (Jean)

Une théorie de Linguistique. — VI, 217-220.

Follain (docteur)

Recherches historiques sur Granville. — I, 19-42.

Garnier (Arsène)

Victor Hugo dans sa vie privée à Hauteville-House, à Guernesey. — IX, 275-301.

Gasté (Armand)

Testament de Daniel Huet. — VIII, 231-233.

Girard (Fulgence)

Mémoire sur le Camp romain dont les ruines couronnent la hauteur dite *le Châtellier*, dans la commune du Petit-Celland. — I, 161-192.

Guérin (Charles)

Notes sur quelques Arbres et Arbustes remarquables de la contrée. — VII, 381-386.

de Guiton de la Villeberge (vicomte)

Mémoire sur le château de Charruel à Sacey. — I, 193-205.
Le chateau de Montaigu à Montanel. — IV, 329-334.

Digitized by Google

Notice sur un tombeau découvert à Vessey. — IV, 491-492.

Halley (Charles)

Poésies : Essai de traduction de quelques Odes d'Horace. — II, 475-489.
Poésies : Essai de traduction d'Odes d'Horace. — III, 523-533.
Récits tirés de la Bible à mes petits-enfants : Crime de Cham. Malédiction de Canaan. Fuite d'Agar et d'Ismaël, poésies. — IV, 565 *bis*-572,

Hantraye (l'abbé)

Notice archéologique sur l'église de Saint-Pair. — I, 241-255.

Helland

Notice biographique sur M. Pierre-Aimé Lair, de Caen. — IV, 61-96.

Hubert (Ida)

Etude littéraire : compte rendu d'un volume de vers anglais. — VIII, 234-236.

Jourdan (François)

Un coin d'Avranghes, poésie. — V, 272-276.
Au gré des vents ou un coin de la Bretagne, poésie. — VI, 57-59.

Lacorne

La voix de Dieu ou les destinées de l'Homme, poésie. — IV, 579-581.

Laisné (André-Marie)

Voir, p. 274-275, ses articles 2 à 10.

Digitized by Google

Launay (Antonin)

Alain Blanchard, d'après de nouveaux documents. — VII, 313-318.

Histoire et Philologie. — VIII, 288-290.

Lebreton (Charles)

Le chateau de Saint-Jean-le-Thomas, son histoire et sa légende. — IV, 171-210.

André de Coutances, trouvère du XIII^e^ siècle, étude littéraire sur son temps et son œuvre. — IV, 359-398.

L'Ecole d'Avranches au XI^e^ siècle sous Lanfranc et saint Anselme. — IV, 493-510.

Etude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du XI^e^ siècle. — VI, 1-56.

Lettres archéologiques. — VI, 221-229.

Lecorps, Mme (Marie-Ravenel)

Remerciement aux membres de la Société, poésie. — IV, 578.

Le Flaguais (Alphonse)

Vers sur le saule du pont Saint-Jacques. — IV, 97-98.

Légot (Désiré)

Le Berceau de mes Amours, poésie. — VII, 258-259.

Le Héricher (Edouard)

Voir, p. 275-276, ses articles, moins le premier et le dernier.

Lemaistre

Notes statistiques sur l'arrondissement de Mortain. Documents historiques antérieurs à 1789. — I, 97-128.

Le Marchand, professeur

L'Homme primitif dans le poète Lucrèce. — VI, 75-80.

Digitized by Google

Le Pelletier (Emile)

Pour les Pauvres ! Charité, Plaisir, Religion. — De ma fenêtre, poésies. — II, 490-496.

Levallois (Jean)

Le mariage d'Isaac ou le triomphe de l'amour, drame religieux en vers. — IX, 245-248.

Loyer (docteur)

Les Signes de la Mort. La mort apparente et la mort réelle. — VII, 269-275.

L'Alcoolisme et l'Absinthisme. — VII, 295-303.

Les Maladies de l'Esprit. L'Hallucination. — VII, 349-356.

Loyer (Philippe)

Rapport sur les Travaux de l'année 1851-52. — II, 15-24.

Histoire de la Société, 1856-58. — VI, 559-572.

Rapport sur les Travaux de la Société. 1859-1861. — III 547-557.

Histoire de la Société au 31 mars 1869. — IV, 582-596.

Lucas-Girardville (l'abbé)

Notice biographique sur l'épiscopat de Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches. — I, 231-239.

Mauduit (Sosthène)

Monographie de la commune de Saint-Martin-des-Champs. — VIII, 243-270. Voir aussi *Revue*, II, p. 33 à 40.

Rapport sur la Béraudine. — VIII, 303-306.

Motet (Alexandre)

Avranches, ses rues et ses environs. — I, 43-96.

Digitized by Google

Moulin (Henri)

L'ile d'Herm, près de Guernesey. — IV, 349-357.

Le Prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul. — V, 191-192.

Notice sur Saint-Georges-de-Rouelley et ses chapelles. — VII, 237-244.

Notice sur l'ancien Prieuré d'Yvrande. — VII, 335-347.

Visite au château de Saint-Jean-du-Corail. — IX, 217-219.

La bataille de Tinchebray, théâtre de l'action, avec un plan des lieux, par M. René Moulin. — IX, 221-238.

Olivier (colonel)

Fables : Le Mariage de la jeune dinde. — Le Congrès des oiseaux. — III, 540-545.

Pigeon (chanoine)

L'église de Brécey au XV^e^ siècle. — V, 193-211.

Chronique d'Avranches aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. — VII, 193-232.

Pigeon (commandant)

Mémoire sur la Topographie et la Géologie de l'ancien Avranchin. — IX, 249-261.

Rimasson (l'abbé)

Note sur la paroisse de Cendres. — VI, 74.

Sarlin

La Légende de Boisadam (1). — IX, 241-243.

---

(1) Le dernier Adam de Boisadam, mort en 1821, la veille de son quatre-vingt-quatrième anniversaire, était bien Chevalier de Saint Louis, comme le dit cette légende. Capitaine de Gendarmes de la Garde du Roi, ce titre devait le poser dans le pays et faire croire qu'il jouissait d'un certain crédit à la cour, où il ne pouvait que s'appauvrir du reste ; mais son château du Bois-Adam, en La Chapelle-Urée, était un modeste manoir resté tel quel et qui n'a jamais eu d'ailes. — Voir ce que nous avons déjà dit de cette famille de Boisadam dans le Tome XIII des *Mémoires*, p. 351 à 358.

Digitized by Google

Sauvage (Hippolyte)

Arnaud, évêque du Mans, et Johel, abbé de la Couture. — IV, 521-545.

Savage (Madame)

L'art de l'enluminure. — VIII, 307-308.

Tanguy

Notice sur la ville de Pontorson. — I, 129-159.

de Tesson (Alfred)

Le Cadran Astronomique du Bois-Adam, etc. (Voir p. 278), VII, 277-293.

Cadran Sidéral, annexe retrouvé du précédent. — VIII, 286-287.

de Tesson (Louis)

Les Voisins de Sépulture. — II, 445-450.

L'Homme utile, esquisse morale. — II, 451-458.

Notice biographique sur Madame de la Conté, Supérieure de l'hospice d'Avranches. — II, 459-474.

Les droits du Clocher. — IV, 43-60.

L'Instituteur primaire, type rustique bas-normand. — IV, 473-490.

De quelques singularités architecturales. — V, 38-48.

Considérations physiologiques, artistiques, morales et pratiques sur la laideur. — VIII, 237-242.

Trochon (l'abbé)

Documents relatifs à Daniel Huet et à L. de Vicques. — VII, 265-268.

Vaudon (l'abbé Jean)

Sonnet. - V, 271.

Digitized by Google

La Spezzia, sonnet. — A François d'H, sonnet. — Les Blés, poésie. — Au général de la Peyrouse, sonnet. — VI, 69-73 (1).

La vielle Maison, poésie. — VII, 319-323.

L'*Ave Maria* des morts et l'*Ave Maria* des vivants, poésies. — IX, 302-304.

Yvon (Inès)

Le Réveil, poésie. — VII, 324.

Le Souvenir et l'Oubli, poésie. — VII, 328-333.

GRAVURES HORS TEXTE :

Saint-James : La Haye de Terre et la Forteresse. Restitution conjecturale. — VI, 105.

La Bataille de Tinchebray : Plan des lieux d'après la carte de Cassini (amplifiée au quadruple) et position des corps d'armée par M. René Moulin. — IX, 238.

(1) Ces poésies sont anonymes dans ledit Tome VI des *Mémoires* ; mais nous voyons dans la *Revue*, I, p. 150, qu'elles sont de Sylvestris, et, II, p. 203, que Sylvestris est le nom de guerre du Père Jean Vaudon dont le pseudonyme, comme rédacteur au *Polybiblion*, est Jean d'Avranches, bien qu'il soit né à Cuves en 1844. Voir la Nouvelle Biographie Normande, par Mme Oursel, Tome II et Supplément.

Digitized by Google

Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les cinq derniers volumes des Mémoires *(X à XIV), envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, avec les cinq derniers volumes de la* Revue de l'Avranchin *ou Bulletin trimestriel (V à IX), ces dix volumes formant la série décennale de nos publications, depuis 1889 pour les* Mémoires *et 1890 pour la* Revue *(Exécution des circulaires du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, datées du 24 octobre 1898, article II de l'Annexe, et du 28 novembre 1899).*

Tome X (1889-1891)
Tome XI (1892-1893)
Tome XII (1894-1895)
Tome XIII (1896-1897)
Tome XIV (1898-1899)

Bouvattier (Paul)

La Réforme de l'Orthographe. — *Mém.*, X, p. 137 à 144.

Brunet (Victor)

Brécey (Extrait). — *Mém.* X, p. 145 à 172 (1).

Couraye du Parc (Joseph)

Aveu et Dénombrement de la Baronnie de Saint-Pair, 1556. — *Mém.* XII, p. 24 à 41.

Livre de raison d'un bourgeois de Granville au XVIII[e] siècle. — *Mém.*, XIII, p. 406 à 409. — Voir *Revue*, IX, 69-70.

---

(1) Voir nos rectifications et additions au livre de M. Victor Brunet sur Brécey, dans la *Revue*, Tomes V, p. 448 à 452, VI, p. 55, 323 à 325, les *Mémoires*, Tomes XI, 131 à 134 ; XII, p. 234, 235, 247, 248 ; XIII, p. 140, 141, 143, 325 à 349.

Digitized by Google

DE COURSON (Amédée)

NOTE SUR LA FAMILLE DE BILLLEHEUST. — *Mém.* XIV, p. 255, 256.

DESCHAMPS DU MANOIR (Mgr)

LES SUSPECTS AVRANCHINAIS (1793-94). — *Mém.* X, p. 238 à 256.

CHAMPEAUX ET SES SEIGNEURS. — *Mém.* X, p. 257 à 274.

OBSERVATIONS sur un Chapitre de l'Histoire de la Terreur à Avranches. — *Mém.* XII, p. 95 à 97.

REMARQUES sur l'Armorial des élections d'Avranches et de Mortain ou de l'Avranchin, par M. Alfred de Tesson. — *Mém.* XIII, p. 249 à 251.

ARMORIAL de Granville. — *Mém.* XIII, p. 262 à 267. Voir *Revue*, IX, 212-213.

LAVEILLE (l'abbé)

ETAT DE L'ARGENTERIE des églises du district d'Avranches à l'époque de la Révolution. — *Mém.* XII, p. 42 à 79.

ETAT DES EFFETS D'OR ET D'ARGENT, provenus des établissements des diverses communes du district de Mortain, état communiqué par M. Hipp. Sauvage à M. l'abbé Laveille. — *Mém.* XII, p. 87 à 94.

LE HÉRICHER (Edouard) (1)

ESTHÉTIQUE ET CRITIQUE LITTÉRAIRE, par un vieux professeur. — *Mém.* X, p. 1 à 108 et 173 à 228.

MAUDUIT (Sosthène)

LES MIROIRS (étude morale tirée... par les cheveux). — *Mém.* X, p. 129 à 135.

---

(1) **M. Edouard Le Héricher est mort à Avranches, le 10 novembre 1890. Voir plus haut, p. 275.**

Digitized by Google

MASSELIN (l'abbé) (1)

SAINT-POIS. — *Mém.* X, p. 275 à 290.

MONOGRAPHIES DE 21 PAROISSES DE L'ANCIEN DOYENNÉ DE CUVES : Boisbenâtre, Boisyvon, la Boulouze, Brécey, la Chapelle-Urée, Chasseguey, Coulouvray, les Cresnays (deux paroisses), Cuves, le Grand-Celland, Lingeard, les Loges-sur-Brécey, le Mesnil-Adelée, le Mesnil-Gilbert, le Mesnil-Ozenne, Montgothier, Montigny, Montjoie, Reffuveille, Saint-Laurent-de-Cuves. — *Mém.* XI, p. 177 à 479.

ETUDE sur les Etymologies des noms de lieux et des noms de familles dans l'Avranchin et ailleurs. Table de ces étymologies par ordre alphabétique. — *Mém.* XII, p. 127 à 226 et 279 à 337. Voir *Revue,* VIII, 285-286.

DE POTICHE (vicomte) (2)

RECHERCHES sur l'expression Granville-la-Victoire. — *Mém.* XII, p. 80 à 85.

---

(1) M. l'abbé Masselin est mort curé de Saint-Brice près Avranches, le 12 mars 1897. Voir notre notice nécrologique dans le Tome VIII de la *Revue*, p. 235 à 337. Il signait ses articles L. C., ce qui peut être interprété *Les Communes*, titre de Manuscrits aux Archives de Coutances, cités avec le nom du P. Masselin par M. l'abbé Dubois dans sa monographie du Teilleul (Tome VI des Mémoires, p. 80) ou *Les Conférences* (ecclésiastiques) auxquelles Mgr Bravard avait ordonné de recueillir les souvenirs religieux de la Révolution dans chaque paroisse du diocèse de Coutances et Avranches.

Voir nos rectifications et additions à douze de ces monographies (Boisyvon, Brécey, la Chapelle-Urée, Chasseguey, Coulouvray, Le Grand-Celland, le Mesnil-Adelée, le Mesnil-Thébault, Montgothier, Montigny, Reffuveille, Saint-Pois), dans le Tome XIII des *Mémoires*, p. 314 à 372.

Voir aussi pour Boisyvon et les Loges-sur-Brécey : *Revue*, VII, p. 19, et, VIII, p. 61-75 pour Cuves et Saint-Laurent-de-Cuves.

(2) Son nom patronymique était Michel. Il est mort à Paris, le 22 février 1896, à l'âge de 68 ans. Voir sa notice dans le Tome VIII de la *Revue*, p. 84 à 88.

Digitized by Google

Sauvage (Hippolyte)

Compte rendu de l'Armorial des élections d'Avranches et de Mortain ou de l'Avranchin, par M. Alfred de Tesson. — *Mém.* XIII, p. 252 à 256 et 268.

Armorial de Granville. — *Mém.* XIII, p. 259 à 262.

Visites pastorales de Daniel Huet, évêque d'Avranches. — *Mém.* XIII. p. 269 à 313.

Pontifes et Prélats. — Lettres, Missives et Correspondances des Evêques d'Avranches. — *Mém.* XIII, p. 373 à 405.

Les anciens fiefs de l'Avranchin aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles. — *Mém.* XIV, p. 133 à 189.

Les aveux et hommages dans l'ancien comté de Mortain. — *Mém.* XIV, p. 190 à 254.

Note relative au Dictionnaire manuscrit des fiefs de Normandie par Brussel (1686-1750), conservé aux Archives Nationales sous la cote P. P. 24. — *Mém.* XIV, p. 257.

de Tesson (Alfred)

Beaubois en Bourseul et ses Seigneurs. — *Mém.* X, p. 109 à 128. Voir *Revue*, V, 355.

La Cloche de la Sémondière, à Brécey. — *Mém.*, X, p. 229 à 231.

Allocution. — *Mém.* X, p. 233 à 237. — Voir *Revue*, V, 363.

Monographie de la paroisse de la Mancellière au diocèse d'Avranches. — *Mém.* XI, p. 1 à 176. — Voir *Revue*, VI, 180, 262-263, 455 ; VII, 275-276 ; VIII, 9 ; IX, 145.

Le Paillé et le Diapré Héraldiques. — *Mém.* XII, p. 1 à 23, avec la photogravure d'un carreau de brique d'avant 1344, armorié de paillé et d'hermine. Voir *Revue*, VII, 471, 575 ; VIII, 9, 83, 215-216, 285.

Généalogie des frères Tesson, guillotinés à Granville en nivôse, an II de la République. — *Mém.* XII, p. 99 à 126 et XIV, p. 39-40. Voir *Revue*, VIII, 12-13, 89-90, 154, 249-251.

La Pancarte armoriée du Mont-Saint-Michel. — *Mém.* XII, p. 227 à 251. — Voir *Revue*, VII, 576.

Digitized by Google

Preuves pour l'Ordre de Malte. — Mémorial d'un chevalier de minorité (A. Ch. G. de T.). — *Mém.* XII, p. 252 à 278. Voir *Revue*, VIII, 13-14.

Armorial, de 1697 et années suivantes, des Nobles, Prêtres et Bourgeois, Villes, Communautés, Corps et Corporations des Elections d'Avranches et de Mortain, d'après le Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, avec Notes et Rectifications, suivies d'Extraits, également annotés, des Mémoires inédits de l'Intendant Foucault, concernant la Noblesse des mêmes Elections à la même époque, et de Tables alphabétiques pour les Communautés, les Personnes et les Paroisses. — *Mém.* XIII, p. 1 à 268 (avec un supplément pour Granville, de l'élection de Coutances). — Voir *Revue*, IX, 66-67, 103.

Rectifications et Additions à douze Monographies de paroisses de L. C. (l'abbé Masselin) : Boisyvon, Brécey, la Chapelle-Urée, Chasseguey, Coulouvray, le Grand-Celland, le Mesnil-Adelée, le Mesnil-Thébault, Montgothier, Montigny, Reffuveille, Saint-Pois. — *Mém.* XIII, p. 314 à 372. — Voir *Revue*, VIII, 411.

La Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain en 1523, avec Préface, Annotations et Tables alphabétiques pour les Personnes et les Paroisses. — *Mém.* XIV, p. 1 à 132. Voir *Revue*, IX, 144, et dernier bulletin.

Réponse à une note de M. de Courson sur la famille de Billeheust. — *Mém.* XIV, p. 256.

Composition de la Société. Fondation. Publications. Notice sur les Présidents. Tables générales pour les sept *Bulletins* annuels, de 1844 à 1851 et les quatorze volumes des *Mémoires*. — *Mém.* XIV, p. 258 à 304.

GRAVURE HORS TEXTE :

Carreau de brique, d'avant 1344, armorié de Paillé et d'Hermine et trouvé dans les ruines du château de la Roche-Tesson.. — *Mém.* XII, p. 12.

Une Table semblable pour les cinq derniers volumes de la *Revue* terminera le Tome IX de cette Revue.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME XIV DES MÉMOIRES

(ANNÉES 1898-1899)

PAGES

La Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain, en 1523, avec Préface, Annotations et Tables alphabétiques pour les Personnnes et les Paroisses, par M. Alfred de Tesson, Capitaine de Frégate en retraite. 1

Table des Matières de ladite Recherche. 126

Addenda à ladite Recherche. 129

Les anciens Fiefs de l'Avranchin aux XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles, par M. Hipp. Sauvage 133

Les Aveux et Hommages dans l'ancien comté de Mortain, par M. Hipp. Sauvage. 190

Note sur la famille de Billeheust, par M. A. de Courson 255

Réponse à cette Note, par M. Alfred de Tesson. . . 256

Note relative au Dictionnaire manuscrit des fiefs de Normandie, par Brussel (1686-1750), conservé aux Archives Nationales sous la cote P. P. 24, par M. Hipp. Sauvage. 257

Anciens Présidents de la Société. 258

Composition du Bureau. 259

Liste alphabétique des Membres titulaires en novembre 1899 261

Fondation et Publications de la Société. Notice sur ses Présidents. 271

Table générale, et alphabéthique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les sept *Bulletins* annuels de 1844 à 1847 et de 1849 à 1851 (Il n'y en eut point en 1848) 283

Digitized by Google

Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les neuf premiers volumes des *Mémoires*, commencés en 1836 et parus de 1842 à 1888 287

Tabie générale et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les cinq derniers volumes des *Mémoires* (X à XIV), envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, avec les cinq derniers volumes de la *Revue de l'Avranchin* ou Bulletin trimestriel (V à IX), ces dix volumes formant la série décennale de nos publications, depuis 1889 pour les *Mémoires* et 1890 pour la *Revue* [Exécution des circulaires du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, datées du 24 octobre 1898, art. II de l'Annexe, et du 28 novembre 1899]. 298

NOTA. --- Le Tome IX de la *Revue de l'Avranchin* (Bulletin trimestriel de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain) comprend ces deux mêmes années 1898-1899. Il formera un volume d'environ trois cent cinquante pages.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rue Boudrie, 2, Avranches

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06815 3157

Digitized by Google

Digitized by Google